Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 10 - Numéro 14

11 avril 2013

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2013
ISSN 17104149

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers **4**
1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

2. Bureau de décision et de révision **8**
2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

3. Distribution de produits et services financiers et Services monétaires **40**
3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
3.7 Avis d'audiences
3.8 Décisions administratives et disciplinaires
3.9 Autres décisions

4. Indemnisation **107**
4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

5. Institutions financières **114**
5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés **146**
6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées **280**
7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers

1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
1.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Joneldy Capital inc. et Jonathan Lehoux *(Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.)*	2012-022	Claude St Pierre Léonard Serafini	11 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
2.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Groupe Financier Lemieux inc., Claude De Bellefeuille et Michael Thisdale	2012-043	Claude St Pierre	12 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi et suspension d'inscription
3.	D Gregory H. Chamandy I Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)*	2013-010	Claude St Pierre	12 avril 2013 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers Audience *pro forma*
4.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Claimspro inc. *(Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l. – l.l.p.)*	2013-002	Alain Gélinas	17 avril 2013 14 h	Demande d'imposition de pénalité administrative, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
5.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I La Fondation Universitas du Canada *(Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.)*	2012-038	Alain Gélinas Claude St Pierre	18 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
6.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Groupe Financier Summexx inc. *(Brunet & Brunet)*	2012-039	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, mesure de redressement et suspension d'inscription
7.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. *(M^{e} Pascal A. Pelletier)* M Banque Nationale du Canada R Mario Simoneau	2012-010	Alain Gélinas	25 avril 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue *ex parte* Requête pour levée partielle de l'ordonnance de blocage
8.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. *(M^{e} Pascal A. Pelletier)* M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	26 avril 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue *ex parte* Prolongation de l'ordonnance de blocage

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
9.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Groupe Financier Summexx inc. *(Brunet & Brunet)*	2012-039	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, mesure de redressement et suspension d'inscription
10.	R La Presse, ltée *(Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l.)* I IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc. et Jean-François Amyot *(Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l.)* I 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett *(O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.)* I Neuro-Biotech inc., Wanderport Corp., Andrea Cortellazzi et Serge Ollu I Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* M Banque Royale du Canada	2011-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	30 avril 2013 9 h 30	Requête pour obtenir la levée de l'ordonnance de mise sous scellés

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
11.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Joseph Otis (Gerry Otis), 9110-3176 Québec inc., 9116-4152 Québec inc. et 9179-1178 Québec inc.	2013-005	Claude St Pierre Léonard Serafini	2 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi
12.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Joseph Otis (Gerry Otis), 9110-3176 Québec inc., 9116-4152 Québec inc. et 9179-1178 Québec inc.	2013-005	Claude St Pierre Léonard Serafini	3 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi
13.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Tactex Gestion d'actifs inc. et Liam Cheung	2013-011	Alain Gélinas	6 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives Audience *pro forma*
14.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Martin Couture	2013-003	Claude St Pierre Léonard Serafini	8 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, suspension d'inscription et mesure propre au respect de la loi

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
15.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Gour Assurances inc. et Christiane Gour *(Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l.)*	2012-044	Alain Gélinas	9 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, suspension d'inscription et mesure de redressement
16.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I MWM Assurances inc. et Pierre Mercier *(Tremblay Bois Migneault Lemay s.e.n.c.r.l.)*	2013-008	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 mai 2013 14 h	Demande d'imposition de pénalité administrative, de mesure propre au respect de la loi, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant et suspension d'inscription Audience *pro forma*
17.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Gour Assurances inc. et Christiane Gour *(Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l.)*	2012-044	Alain Gélinas	10 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, suspension d'inscription et mesure de redressement

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
18.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour *(Charbonneau Avocats conseils)*	2012-027	Claude St Pierre	13 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription Audience *pro forma*
19.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Les Assurances du Bon Quartier inc. et Danny Napier	2013-007	Claude St Pierre Léonard Serafini	15 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement, mesure propre au respect de la loi, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et radiation d'inscription Audience *pro forma*
20.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Les services de gestion CCFL inc.	2013-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, de mesure propre au respect de la loi, de conditions à l'inscription et de radiation d'inscription Audience *pro forma*

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
21.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I DBSG Fonds d'investissements inc., Sid-Ali Djenadi et Ahmed-Yassin Sedjal I Nader Zebib *(M^e Felipe Morales)* I Younes Ben-Ghabrit *(M^e Sami Iskandar)*	2013-004	Claude St Pierre Léonard Serafini	27 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur valeurs, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi
22.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I DBSG Fonds d'investissements inc., Sid-Ali Djenadi et Ahmed-Yassin Sedjal I Nader Zebib *(M^e Felipe Morales)* I Younes Ben-Ghabrit *(M^e Sami Iskandar)*	2013-004	Claude St Pierre Léonard Serafini	28 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur valeurs, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
23.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I DBSG Fonds d'investissements inc., Sid-Ali Djenadi et Ahmed-Yassin Sedjal I Nader Zebib *(M^e Felipe Morales)* I Younes Ben-Ghabrit *(M^e Sami Iskandar)*	2013-004	Claude St Pierre Léonard Serafini	29 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur valeurs, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi
24.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Renée Roy *(De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.)* I Jean Pierre Lavallée *(Casavant Mercier)*	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	4 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
25.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Renée Roy *(De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.)* I Jean Pierre Lavallée *(Casavant Mercier)*	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
26.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Renée Roy *(De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.)* I Jean Pierre Lavallée *(Casavant Mercier)*	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
27.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Solutions Monétaires Monarc inc., Karina Stevens et Paul Hauck *(Prévost Fortin D'Aoust, Avocats)*	2012-046	Claude St Pierre	10 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, mesures propres au respect de la loi, retrait des droits d'inscription et suspension d'inscription
28.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Solutions Monétaires Monarc inc., Karina Stevens et Paul Hauck *(Prévost Fortin D'Aoust, Avocats)*	2012-046	Claude St Pierre	11 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, mesures propres au respect de la loi, retrait des droits d'inscription et suspension d'inscription
29.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Solutions Monétaires Monarc inc., Karina Stevens et Paul Hauck *(Prévost Fortin D'Aoust, Avocats)*	2012-046	Claude St Pierre	12 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, mesures propres au respect de la loi, retrait des droits d'inscription et suspension d'inscription

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
30.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Pierre Dastous *(Cabinet de services juridiques inc.)*	2013-001	Claude St Pierre	13 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription
31.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Pierre Dastous *(Cabinet de services juridiques inc.)*	2013-001	Claude St Pierre	14 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription
32.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Daniel Pharand *(Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP)* I Jacques Gagnon *(Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.)* I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais *(Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.)* I Louis Paquet *(Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.)*	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
33.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Daniel Pharand *(Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP)* I Jacques Gagnon *(Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.)* I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais *(Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.)* I Louis Paquet *(Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.)*	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
34.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Daniel Pharand *(Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP)* I Jacques Gagnon *(Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.)* I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais *(Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.)* I Louis Paquet *(Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.)*	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
35.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Daniel Pharand *(Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP)* I Jacques Gagnon *(Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.)* I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais *(Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.)* I Louis Paquet *(Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.)*	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
36.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Daniel Pharand *(Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP)* I Jacques Gagnon *(Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.)* I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais *(Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.)* I Louis Paquet *(Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.)*	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
37.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Daniel Pharand *(Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP)* I Jacques Gagnon *(Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.)* I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais *(Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.)* I Louis Paquet *(Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.)*	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
38.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Daniel Pharand *(Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP)* I Jacques Gagnon *(Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.)* I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais *(Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.)* I Louis Paquet *(Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.)*	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
39.	D Autorité des marchés financiers *(Girard et al.)* I Daniel Pharand *(Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP)* I Jacques Gagnon *(Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.)* I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais *(Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.)* I Louis Paquet *(Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.)*	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

Le 11 avril 2013

Légende :
D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

Coordonnées :

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-024

DÉCISION N° : 2010-024-014

DATE : Le 4 avril 2013

EN PRÉSENCE DE : **M^e ALAIN GÉLINAS**
M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
CAROL M^cKEOWN
et
DANIEL F. RYAN
et
DOWNSHIRE CAPITAL INC.
et
MEADOW VISTA FINANCIAL CORP.
et
M^cKEOWN BABOON BUILDING FAMILY TRUST
et
HERBERT BABOON BUILDING FAMILY TRUST
et
M^cKEOWN BABOON BUSINESS FAMILY TRUST
et
M^cKEOWN/RYAN PRINCIPAL RESIDENCE TRUST
Parties intimées
et
FIN-XO VALEURS MOBILIÈRES (anciennement DEMERS VALEURS MOBILIÈRES INC.)
et
DWM SECURITIES INC. (anciennement DUNDEE SECURITIES CORPORATION)
et
DESJARDINS VALEURS MOBILIÈRES
et
TD CANADA TRUST
et
RICHARDSON GMP LIMITED
et
CANACCORD CAPITAL CORPORATION
Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE
[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e^ Stéphane Poulin
(Girard et al.)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

M^e^ Stéphane Rivard
(Rivard et associés)
Procureur des intimés

Date d'audience : 4 avril 2013

DÉCISION

[1] Le 25 juin 2010, le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») a, à la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (l' « *Autorité* »), prononcé à l'encontre des intimés et à l'égard des mises en cause mentionnés ci-après une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'exercer l'activité de conseiller et une ordonnance de blocage de fonds, en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[1] et des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2] :

Intimés

- Carol M^c^Keown;
- Daniel F. Ryan;
- Downshire Capital inc.;
- Meadow Vista Financial Corp.;
- M^c^Keown Baboon Building Family Trust;
- Herbert Baboon Building Family Trust;
- M^c^Keown Baboon Business Family Trust;
- M^c^Keown/Ryan Principal Residence Trust;

Mises en cause

- Demers Valeurs mobilières inc. (maintenant Fin-XO Valeurs mobilières);
- Dundee Securities Corporation (maintenant DWM Securities inc.);
- Desjardins Valeurs mobilières; et
- TD Canada Trust.[3]

1 L.R.Q., c. V-1.1.
2 L.R.Q., c. A-33.2.
3 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2010 QCBDR 44.

[2] Tous les intimés ont comparu au dossier pour demander d'être entendus. Le 23 juillet 2010, les intimés Carol M^c^Keown et Daniel F. Ryan ont présenté au Bureau une demande de levée partielle de blocage. Le 10 août 2010, le Bureau a accueilli cette requête en partie, en levant partiellement le blocage qui les visait, pour les autoriser à payer certains comptes et à ouvrir un compte de banque personnel non soumis au blocage du Bureau, le tout sujet à certaines conditions[4].

[3] Le 18 octobre 2010, le Bureau a prononcé un second blocage dans le présent dossier à l'encontre de Carol M^c^Keown, Daniel Ryan et Meadow Vista Financial Corp.[5] Les mises en cause à cette décision étaient Richardson GMP Limited et Canaccord Capital Corporation.

[4] Le 26 novembre 2010, l'Autorité a adressé au Bureau une requête en déclaration d'inhabilité et une demande d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'encontre de Frédéric Allali et d'Allali Avocats.

[5] Une audience a eu lieu le 29 novembre 2010; M^e^ Frédéric Allali y a présenté une requête verbale en irrecevabilité, afin de faire rejeter la requête en inhabilité et la demande d'interdiction d'opérations sur valeurs de l'Autorité. Le Bureau a rendu une décision le 1^er^ février 2011 rejetant cette requête préliminaire[6].

[6] Le 28 avril 2011, de consentement avec les parties, le Bureau a prononcé une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'égard de M^e^ Frédéric Allali et d'Allali Avocats inc.[7]. De plus, le Bureau a, le 9 mars 2011, reçu le retrait du mandat confié à M^e^ Allali par Carol M^c^Keown et Daniel F. Ryan.

[7] Les ordonnances de blocage ont été prolongées aux dates suivantes :

- 21 octobre 2010[8];
- 10 février 2011[9];
- 30 mai 2011[10];
- 23 septembre 2011[11];
- 9 janvier 2012[12];
- 30 avril 2012[13];
- 21 août 2012[14]; et
- 12 décembre 2012[15].

---

4 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2010 QCBDR 60.

5 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2010 QCBDR 78.

6 *Autorité des marchés financiers* c. *Allali*, 2011 QCBDR 9.

7 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, Bureau de décision et de révision, Montréal, décision n° 2010-024-007, 28 avril 2011, M^es^ A. Gélinas et C. St Pierre.

8 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2010 QCBDR 83.

9 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2011 QCBDR 13.

10 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2011 QCBDR 43.

11 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2011 QCBDR 79.

12 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2012 QCBDR 10.

13 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2012 QCBDR 39.

14 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2012 QCBDR 91.

15 *Autorité des marchés financiers* c. *M^c^Keown*, 2012 QCBDR 131.

[8] Le 13 mars 2013, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage dans le présent dossier. Un avis d'audience a été signifié à toutes les parties pour une audience devant se tenir le 4 avril 2013.

L'AUDIENCE

[9] L'audience a eu lieu à la date prévue, en présence du procureur de l'Autorité et du procureur des intimés. Les mises en cause n'étaient ni présentes ni représentées à l'audience quoique dûment signifiées. Le procureur de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'un enquêteur de cet organisme à l'appui de sa demande. Ce dernier a mentionné que les motifs initiaux subsistent.

[10] Il a également indiqué qu'il a reçu, dans les deux ou trois dernières semaines, des demandes pour peaufiner certains éléments du rapport d'enquête. L'enquêteur a indiqué qu'une documentation volumineuse avait été soumise au contentieux dans le cadre de l'enquête. Il a indiqué qu'un mois ou deux seront encore nécessaires pour compléter son travail.

[11] Relativement aux précisions demandées lors de la dernière audience sur les montants ayant servi au paiement de la résidence, le procureur des intimés s'est déclaré satisfait de la représentation du procureur de l'Autorité à l'effet que cette information se retrouve dans le rapport qu'il a reçu. Par conséquent, cette question n'a pas été abordée par le témoin.

[12] Le procureur de l'Autorité demande au Bureau de prolonger l'ordonnance de blocage initiale pour une période renouvelable de 120 jours. Il a souligné que les intimés n'ont pas établi que les motifs initiaux ont cessé d'exister. De plus, le contentieux a besoin encore de temps pour décider des mesures qui seront prises.

[13] Le procureur des intimés a souligné qu'il ne s'opposait à la présente demande de prolongation de blocage, compte tenu que l'enquête pourrait mener à un dénouement prochain. Il a souligné qu'il pourrait s'y opposer la prochaine fois.

L'ANALYSE

[14] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut, en vue ou au cours d'une enquête, demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession[16].

[15] De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[17]. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[18].

[16] Une telle ordonnance est en vigueur pour une période de 120 jours renouvelable. Le 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[17] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Bureau se penche sur la présence des motifs initiaux ayant justifié le prononcé de l'ordonnance de blocage initiale. Le fardeau d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister repose sur les épaules des intimés. Or, ceux-ci n'ont pas établi que les motifs initiaux avaient cessé d'exister et l'enquêteur de l'Autorité a indiqué que ces motifs étaient toujours présents.

---

16 Précitée, note 1, art. 249 (1°).

17 *Id.*, art. 249 (2°).

18 *Id.*, art. 249 (3°).

[18] Rappelons que les allégations de l'Autorité sont à l'effet que les intimés auraient participé à des activités visant la manipulation du cours de différents titres.

[19] Le Bureau prend également en considération que l'enquête menée par l'Autorité se poursuit. L'enquêteur a déposé son rapport d'enquête au contentieux de l'Autorité. Des demandes pour compléter certains éléments du rapport ont été reçues par l'enquêteur dans les dernières semaines. Le contentieux déterminera par la suite les mesures à entreprendre.

[20] Le Bureau est d'avis qu'il y a lieu de prolonger l'ordonnance de blocage considérant que les intimés ne s'opposent pas à la demande et qu'ils n'ont pas établi que les motifs initiaux ont cessé d'exister.

LA DÉCISION

[21] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et du 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, prolonge les ordonnances de blocage prononcées les 25 juin 2010[19] et 18 octobre 2010[20], telles que renouvelées depuis, et ce, de la manière suivante :

IL ORDONNE à Demers Valeurs mobilières (maintenant Fin-XO Valeurs mobilières), de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants : 2CFD4A (CAN) et 2CFDD4B (US), au nom de Downshire Capital inc.;

IL ORDONNE à Dundee Securities Corporation (maintenant DWM Securities inc.), de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
Downshire Capital inc.	2A00VCBN et 2A00VCAN	1 513 885,21$ US et 69 654,79 $	Dundee Securities Corporation (maintenant DWM Securities inc.)
Carol M^{c}Keown	277 391 AN et 277 391 BN	Comptes inactifs pour le moment	Dundee Securities Corporation (maintenant DWM Securities inc.)

IL ORDONNE à Desjardins Valeurs mobilières, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants : 31SNHB0 et 31SNHW1 au nom de Carol M^{c}Keown;

IL ORDONNE à TD Canada Trust, succursale 4772, située au 1289, avenue Greene, Westmount (Québec) H3Z de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

19 Précitée, note 3.

20 Précitée, note 5.

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
Meadow Vista Financial Corp.	5215416 et 7307730	796,72$ et 304 643,92US$	TD Canada Trust (succursale 4772)
M^{c}Keown/Ryan Principal Residence	5218024	377,23$	TD Canada Trust (succursale 4772)
Carol M^{c}Keown	3130815, 6267278 et 7124520	30 349,46$, 1 000 024,00$ et 18,96US$	TD Canada Trust (succursale 4772)

IL ORDONNE à TD Canada Trust, succursale 4772, située au 1289, avenue Greene, Westmount (Québec) H3Z 2A4 de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans un ou des coffrets de sûreté, au nom ou pour le compte des intimés;

IL ORDONNE aux mises en cause Demers Valeurs mobilières (maintenant Fin-XO Valeurs mobilières), Dundee Securities Corporation (maintenant DWM Securities inc.), Desjardins Valeurs mobilières, TD Canada Trust, succursale 4772, située au 1289, avenue Greene, Westmount (Québec) H3Z 2A4 de ne pas permettre l'ouverture de compte bancaire ou de compte de courtage au nom des intimés ou pour le compte de ceux-ci;

IL ORDONNE aux intimés Carol M^{c}Keown, Daniel F. Ryan, Downshire Capital inc. et Meadow Vista Financial Corp. de ne pas, directement ou indirectement, retirer des fonds, titres ou autres biens, de comptes bancaires ou de comptes de courtage qu'ils détiennent, incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
Downshire Capital inc.	2CFDD4A (CAN) et 2CFDD4B (US)	Compte inactif pour le moment	Fin-XO Valeurs mobilières
Downshire Capital inc.	2A00VCBN et 2A00VCAN	1 513 885,21$US et 69 654,79$	Dundee Securities Corporation (maintenant DWM Securities inc.)
Carol M^{c}Keown	277 391 AN et 277 391 BN	Comptes inactifs pour le moment	Dundee Securities Corporation (maintenant DWM Securities inc.)
Carol M^{c}Keown	31SNHB0 et 31SNHW1		Desjardins Valeurs Mobilières

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
Meadow Vista Financial Corp.	5215416 et 7307730	796,72$ et 304 643,92US$	TD Canada Trust (succursale 4772)
Downshire Capital inc.	5211666 et 7305479	55 957,55$ et 331,65US$	TD Canada Trust (succursale 4772)
M^{c}Keown/Ryan Principal Residence	5218024	377,23$	TD Canada Trust (succursale 4772)
Carol M^{c}Keown	3130815, 6267278 et 7124520	30 349,46$, 1 000 024,00$ et 18,96US$	TD Canada Trust (succursale 4772)

IL ORDONNE aux intimés Carol M^{c}Keown, Daniel F. Ryan, Downshire Capital inc. et Meadow Vista Financial Corp. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres bien en leur possession;

IL ORDONNE aux intimés M^{c}Keown Baboon Building Family Trust, Herbert Baboon Building Family Trust, M^{c}Keown Baboon Business Family Trust, M^{c}Keown/Ryan Principal Residence Trust de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres bien en leur possession;

IL ORDONNE à Richardson GMP Limited, mise en cause au présent dossier, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle, au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Type de compte
Carol M^{c}Keown	400-BK-30-J	Compte d'épargne libre d'impôt
Carol McKeown	40F-BK-30-A	Compte comptant CAD
Carol McKeown	40F-BK-30-B	Compte comptant É-U
Downshire	400-BN-30-E	Compte sur marge CAD
Downshire	400-BN-30-F	Compte sur marge CAD
Downshire	40F-BN-30-E	Compte sur marge CAD
Downshire	40F-BN-30-F	Compte sur marge É-U

IL ORDONNE à Canaccord Capital Corporation, mise en cause au présent dossier, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle, au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Institution financière
Downshire	58D-187A-8, 58D-187B-7, 58D-187G-1	Canaccord Capital Corporation
Meadow Vista Financial Corp.	18M-434A-1, 18M-434B1	Canaccord Capital Corporation
Daniel F. Ryan	592-523A-4	Canaccord Capital Corporation

[22] La présente décision de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision rendue par le Bureau qui a accordé une levée partielle de blocage à Carol M^{c}Keown et Daniel F. Ryan, en vertu de la décision du 10 août 2010, afin qu'ils puissent ouvrir un compte de banque dans une institution financière de leur choix, en vue d'y déposer leur salaire et d'y effectuer toutes les opérations nécessaires pour assurer leur subsistance.

[23] Cette autorisation fut assortie des conditions suivantes :

1. les montants que Carol M^{c}Keown et Daniel F. Ryan déposeront dans le compte de banque qui sera dispensé de l'application du blocage du Bureau ne devront pas avoir été perçus d'une manière qui contrevienne aux interdictions que le Bureau a prononcées à leur encontre le 25 juin 2010;

2. Carol M^{c}Keown et Daniel F. Ryan devront aviser l'Autorité du nom de l'institution financière où ils ouvriront leur compte ainsi que du numéro de ce dernier dans un délai de 10 jours de cette ouverture;

3. Carol M^{c}Keown et Daniel F. Ryan transmettront à l'employé de l'Autorité que cette dernière désignera une copie du relevé mensuel du susdit compte, dans un délai de cinq (5) jours de la réception de ce relevé; et

4. l'Autorité pourra demander à Carol M^{c}Keown et Daniel F. Ryan de lui remettre toutes les pièces justificatives qui sont reliées aux opérations effectuées dans le susdit compte, lorsque l'Autorité le jugera nécessaire.

[24] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les ordonnances de blocage entrent en vigueur aux dates où elles sont prononcées et le resteront pour une période de 120 jours, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 4 avril 2013.

(S) Alain Gélinas
M^{e} Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre
M^{e} Claude St Pierre, vice-président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2013-009

DÉCISION N° : 2013-009-001

DATE : Le 4 avril 2013

EN PRÉSENCE DE : **M^e^ ALAIN GÉLINAS**
M^e^ CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
LES SERVICES DE GESTION CCFL INC.
Partie intimée

DÉCISION SUR DEMANDE INTÉRIMAIRE D'IMPOSITION DE CONDITIONS À L'INSCRIPTION
[art. 152, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, art. 93 et 94, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et article 57 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, (2004) 136 G.O. II, 4695]

M^e^ Caroline Néron
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 21 mars 2013

DÉCISION

---

[1] Le 27 février 2013, l'Autorité des marchés financiers (l' « *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») d'une demande à l'encontre de Les services de gestion CCFL inc. (« CCFL ») en vue d'obtenir des ordonnances intérimaires d'imposition de conditions à l'inscription en vertu de l'article 152 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[1] et des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2].

[2] Les conditions à l'inscription demandées de manière intérimaire sont les suivantes :

---

1 L.R.Q., c. V-1.1.
2 L.R.Q., c. A-33.2.

- Interdire à CCFL de procéder à l'ouverture de tout nouveau compte client;

- Ordonner à CCFL de limiter l'administration des sommes actuellement sous gestion en fonction des politiques de placement en vigueur;

- Ordonner à CCFL d'informer par écrit tous ses clients de l'absence d'un chef de la conformité, à la satisfaction de l'Autorité, dans les 5 jours de la décision à être rendue.

[3] La demande principale de l'Autorité, qui sera entendue ultérieurement, est d'obtenir que le Bureau prononce une décision imposant une pénalité administrative de 5 000 $, en vertu de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, ainsi qu'une ordonnance imposant à CCFL de nommer et inscrire un chef de la conformité, conformément aux dispositions des articles 3.13 et 11.3 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*[3], dans un délai de 30 jours de la décision à être rendue.

[4] L'Autorité demande qu'à défaut par CCFL de nommer et d'inscrire un chef de la conformité dans les 30 jours de la décision à être rendue, le Bureau prononce la radiation de l'inscription et la remise des dossiers clients. Une audience a eu lieu le 21 mars 2013 sur la demande d'ordonnances intérimaires.

LA DEMANDE

[5] Voici les faits apparaissant à la demande de l'Autorité :

1. L'Autorité est l'organisme chargé de l'administration de la *Loi sur les valeurs mobilières*, (chapitre V-1.1) (ci-après la « LVM »), et exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, (chapitre A-33.2);

2. Les services de gestion CCFL inc. (ci-après « CCFL ») est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, agissant à titre de « sociétés de portefeuille », tel qu'il appert du rapport sur l'état des informations sur une personne morale émis par le Registraire des entreprises;

3. CCFL est une société inscrite depuis le 8 août 2006 auprès de l'Autorité dans la catégorie de conseiller en valeurs de plein exercice, titre qui a été modifié par celui de gestionnaire de portefeuille en date du 28 septembre 2009 conformément à la LVM, tel qu'il appert d'une copie de l'attestation de droit de pratique de CCFL;

4. Paul Lowenstein est président, secrétaire et actionnaire majoritaire de CCFL, tel qu'il appert de la preuve;

5. Paul Lowenstein est la personne désignée responsable et le seul représentant de CCFL, tel qu'il appert des imprimés de la Base de données nationale d'inscription (la « BDNI »), en liasse;

LES FAITS

<u>Nomination d'un chef de la conformité</u>

6. Suivant l'entrée en vigueur du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (le « Règlement 31-103 »), le 28 septembre 2009, CCFL, en tant que gestionnaire de portefeuille, avait l'obligation d'inscrire une personne physique à titre de personne désignée responsable et à titre de chef de la conformité;

7. Une période de transition de trois (3) mois, soit jusqu'au 28 décembre 2009, était prévue aux articles 16.8 et 16.9 du Règlement 31-103 pour permettre à toutes les sociétés inscrites avant l'entrée en vigueur dudit Règlement d'inscrire une personne physique à titre de personne désignée responsable et de chef de la conformité;

[3] (2009) 141 G.O. II, 4769A.

8. Aucune demande d'inscription à titre de personne désignée responsable et de chef de la conformité de CCFL n'a été faite dans ce délai;

9. Le 12 mai 2010, l'Autorité transmettait une lettre mettant en demeure Paul Lowenstein, président de CCFL, lui demandant d'inscrire dans la BDNI une personne désignée responsable et un chef de la conformité au plus tard le 28 mai 2010, le tout tel qu'il appert d'une copie de la lettre datée du 12 mai 2010;

10. Le 31 mai 2010, Paul Lowenstein transmettait une lettre à l'Autorité se questionnant à savoir si ses compétences l'aideraient à rencontrer les conditions d'inscription de ces deux postes, tel qu'il appert de la lettre de Paul Lowenstein du 31 mai 2010;

11. Entre juin 2010 et février 2011, de nombreux échanges écrits et verbaux ont eu lieu entre la Direction de la certification et de l'inscription de l'Autorité et CCFL quant à l'inscription de la personne désignée responsable et du chef de la conformité, tel qu'il appert notamment des échanges de courriels, en liasse;

12. Le 2 février 2011, une demande d'inscription d'Alain Dubé à titre de chef de la conformité de CCFL portant le numéro 201124247 était déposée dans la BDNI, tel qu'il appert de la demande BDNI portant le numéro 201124247;

13. Entre février et septembre 2011, de nombreux échanges ont eu lieu entre l'Autorité, Alain Dubé et Paul Lowenstein quant à ladite demande d'inscription, plus particulièrement quant à une demande de dispense de l'article 4.1 du Règlement 31-103, tel qu'il appert notamment d'un imprimé de la BDNI et des échanges de courriels, en liasse;

14. Alain Dubé ne rencontrant pas les critères soulevés à l'Instruction générale relativement à l'article 4.1 du Règlement 31-103, l'Autorité ne pouvait lui accorder la demande de dispense et donner suite à sa demande d'inscription à titre de chef de la conformité de CCFL;

15. Conséquemment, le 28 septembre 2011, la demande pour l'inscription d'Alain Dubé à titre de chef de la conformité portant le numéro 201124247 a été retirée de la BDNI, tel qu'il appert de l'imprimé de la BDNI;

16. La Direction de la certification et de l'inscription de l'Autorité a communiqué avec CCFL à plusieurs reprises pour connaître leur plan d'action relativement à l'inscription du chef de la conformité;

17. Le 20 octobre 2011, suite à une conférence téléphonique entre l'Autorité et Paul Lowenstein, l'Autorité a accordé à CCFL un délai supplémentaire d'un mois pour l'inscription d'un chef de la conformité;

18. Le 18 novembre 2011, CCFL transmettait un courriel à l'Autorité pour procéder à la préanalyse de la candidature de Noah Billick à titre de chef de la conformité de CCFL, tel qu'il appert du courriel du 18 novembre 2011;

19. Le 25 novembre 2011, une demande d'inscription de Paul Lowenstein à titre de personne désignée responsable de CCFL portant le numéro 2011212984 était déposée dans la BDNI, tel qu'il appert de la demande BDNI portant le numéro 2011212984;

20. Le 28 novembre 2011, une demande d'inscription de Noah Billick à titre de chef de la conformité de CCFL portant le numéro 2011212555 était déposée dans la BDNI, tel qu'il appert de la demande BDNI portant le numéro 2011212555;

21. La demande d'inscription de Noah Billick a dû être retournée à la société à trois reprises pour procéder à l'ajout et aux modifications de certains renseignements, tel qu'il appert des imprimés de la BDNI, en liasse;

22. De façon concomitante à l'analyse de l'inscription de Noah Billick par la Direction de la certification et de l'inscription, le Service de l'inspection de l'Autorité procédait à l'inspection des activités de CCFL;

Inspection

23. Le 21 novembre 2011, CCFL a fait l'objet d'une inspection conduite par le Service de l'inspection de l'Autorité relativement à ses activités de gestionnaire de portefeuille au cours de laquelle diverses irrégularités ont été constatées, le tout tel qu'il appert d'une copie du rapport d'inspection;

24. En effet, le rapport d'inspection fait état de plusieurs irrégularités concernant notamment l'absence de personne désignée responsable et de chef de la conformité, l'absence de dossier client, l'absence de conciliation de compte, les relevés de compte non transmis à ses clients, l'absence de manuel de conformité, l'absence d'entente écrite avec son courtier RBC DS pour effectuer les opérations de ses clients, l'absence de politique de traitement des plaintes et une publicité susceptible d'induire en erreur le public;

25. Conséquemment, un engagement a été signé le 23 février 2012 dans lequel CCFL, Noah Billick, à titre de chef de la conformité et Paul Lowenstein à titre de personne désignée responsable, s'engageaient envers l'Autorité à respecter en tout temps les obligations imposées par la LVM et ses règlements, tel qu'il appert de l'engagement signé le 23 février 2012;

26. Le 22 mars 2012, l'Autorité a approuvé la demande d'inscription de Noah Billick à titre de chef de la conformité de CCFL, tel qu'il appert de la demande BDNI;

27. L'inscription de Noah Billick en tant que chef de la conformité de CCFL était conditionnelle à la signature et au respect de l'engagement;

28. Paul Lowenstein s'engageait également au nom de CCFL à ce qu'un chef de la conformité soit en tout temps inscrit, et ce, conformément aux exigences du *Règlement 31-103*;

29. L'engagement prévoyait également la remise de documents selon un échéancier fixé de 10, 30, 60 et 90 jours;

30. Bien que les documents ont été reçus dans les délais fixés, ceux-ci étaient incomplets et l'Autorité a dû faire plusieurs demandes d'ajustements;

31. Ce n'est que le 21 novembre 2012 que l'Autorité a accusé réception de l'ensemble des documents exigés par l'engagement, tel qu'il appert de la lettre de l'Autorité du 21 novembre 2012;

Départ du chef de la conformité

32. Le 21 septembre 2012, une demande de retrait d'inscription de Noah Billick à titre de chef de la conformité de CCFL portant le numéro 2012168667 était déposée dans la BDNI, tel qu'il appert de la demande BDNI portant le numéro 2012168667;

33. Le 2 octobre 2012, une demande d'inscription de Christine Gazaille à titre de chef de la conformité de CCFL portant le numéro 2012175600 a été déposée dans la BDNI, tel qu'il appert de la demande BDNI portant le numéro 2012175600;

34. Le 16 octobre 2012, l'Autorité a approuvé la demande d'inscription de Christine Gazaille à titre de chef de la conformité de CCFL, tel qu'il appert de la demande BDNI;

35. Le 7 décembre 2012, une demande de cessation de Christine Gazaille à titre de chef de la conformité de CCFL portant le numéro 2012222892 était déposée dans la BDNI, tel qu'il appert de la demande BDNI portant le numéro 2012222892;

36. Le 10 décembre 2012, l'Autorité a communiqué avec monsieur Lowenstein pour s'assurer qu'un plan d'action serait mis en place pour l'embauche d'un nouveau chef de la conformité et qu'entre temps il assumerait les fonctions de chef de la conformité par intérim;

37. Un délai de deux mois, soit jusqu'au 18 février 2013, a été accordé à CCFL pour la nomination et l'inscription d'un chef de la conformité, tel qu'il appert des courriels entre l'Autorité et CCFL, en liasse;

38. Ces courriels faisaient également le rappel à Paul Lowenstein quant à la nécessité de l'inscription d'un chef de la conformité et quant aux fonctions de conformité par intérim;

39. Ce n'est que le 28 janvier 2013 que Paul Lowenstein a effectué les modifications dans la BDNI concernant son emploi actuel indiquant qu'il était responsable des fonctions de la conformité par intérim, tel qu'il appert de la rubrique emploi actuel de la BDNI;

40. À ce jour, CCFL n'a toujours pas nommé ni inscrit de chef de la conformité qui répond aux exigences législatives;

ORDONNANCE RECHERCHÉE

L'urgence de procéder à la nomination et à l'inscription d'un chef de la conformité

41. L'obligation de nommer et d'inscrire un chef de la conformité revêt un caractère important puisque cette fonction est garante de la conformité au sein de CCFL et par conséquent, de la protection du public;

42. Dans l'intervalle, il est nécessaire, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public, que le Bureau ordonne que des conditions soient imposées à l'inscription de CCFL, et ce, jusqu'à ce que CCFL ait procédé à la nomination et à l'inscription d'un chef de la conformité.

L'AUDIENCE

[6] À l'audience du 21 mars 2013, seule la procureure de l'Autorité était présente. L'intimée n'était pas représentée. Cependant, la procureure de l'Autorité a déposé une lettre de Paul Lowenstein, président de l'intimée. Ce dernier confirme que Kevork Kokmanian a fait application pour devenir chef de la conformité à temps partiel pour CCFL; ce dernier devra suivre un cours avant d'être inscrit à ce titre.

[7] Il mentionne dans cette lettre que cela peut prendre 60 jours avant que monsieur Kokmanian passe le cours en question. Dans l'intervalle, monsieur Lowenstein indique qu'il s'assure comme président que CCFL n'ajoutera aucun nouveau client, que CCFL limitera l'administration des sommes sous gestion en fonction des politiques de gestion en vigueur.

[8] Il précise également que les deux clients de CCFL ont été informés que cette dernière n'a pas, en ce moment, de chef de la conformité. Les deux lettres envoyées aux clients ont été déposées par la procureure de l'Autorité.

[9] La procureure de l'Autorité a présenté un amendement à une conclusion de sa demande afin d'y lire : « Ordonner à Les services de gestion CCFL inc. de limiter l'administration des sommes actuellement sous gestion en fonction des politiques de placement en vigueur prévues au contrat ».

[10] La procureure de l'Autorité a fait entendre le témoignage du coordonateur à l'inscription en valeurs mobilières de l'Autorité qui a expliqué la situation relativement à l'absence d'un chef de la conformité, telle que relatée dans la demande de l'Autorité. Il a également témoigné relativement aux démarches entreprises par CCFL pour régulariser cette situation.

[11] Ce témoin a noté que la demande d'inscription de monsieur Kokmanian est active et que ce dernier doit compléter un examen.

[12] La procureure de l'Autorité demande donc au Bureau d'accorder la demande pour obtenir des ordonnances intérimaires permettant d'assurer la protection du public, compte tenu du rôle important que joue un chef de la conformité au sein d'une société inscrite.

[13] Elle a demandé au Bureau de fixer une audience *pro forma* au mois de mai afin d'assurer un suivi du dossier quant à l'inscription du chef de la conformité. Le tribunal a fixé une audience *pro forma* au 23 mai 2013.

L'ANALYSE

[14] À titre de gestionnaire de portefeuille inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers, CCFL a l'obligation d'inscrire une personne physique à titre de chef de la conformité, en vertu des articles 3.13 et 11.3 du *Règlement 31-103*.

[15] L'enquêteur a indiqué que depuis le mois de décembre 2012, CCFL n'a plus de chef de la conformité. Il appert que des démarches sont en cours pour obtenir l'inscription d'une personne satisfaisant les critères de compétence prévus au *Règlement 31-103*.

[16] Le Bureau rappelle que le chef de la conformité joue un rôle crucial dans la surveillance et la supervision de la conformité de la société inscrite. Notons à cet effet les responsabilités découlant d'une telle inscription, telles que décrites à l'article 5.2 du *Règlement 31-103* :

> « 5.2. **Responsabilité du chef de la conformité**
>
> Le chef de la conformité d'une société inscrite a les responsabilités suivantes:
>
> *a)* établir et maintenir des politiques et des procédures d'évaluation de la conformité de la conduite de la société et des personnes agissant pour son compte avec la législation en valeurs mobilières;
>
> *b)* surveiller et évaluer la conformité de la conduite de la société et des personnes agissant pour son compte avec la législation en valeurs mobilières;
>
> *c)* porter dès que possible à la connaissance de la personne désignée responsable de la société toute situation indiquant que la société ou une personne agissant pour son compte peut avoir commis un manquement à la législation en valeurs mobilières qui présente l'une des caractéristiques suivantes:
>
> *i)* il risque, de l'avis d'une personne raisonnable, de causer un préjudice à un client;
>
> *ii)* il risque, de l'avis d'une personne raisonnable, de causer un préjudice aux marchés financiers;
>
> *iii)* il s'agit d'un manquement récurrent;
>
> *d)* présenter au conseil d'administration de la société ou aux personnes exerçant des fonctions analogues pour le compte de celle-ci un rapport annuel sur la conformité de la conduite de la société et des personnes agissant pour son compte avec la législation en valeurs mobilières. »[4]

[17] D'ici à ce que l'inscription d'un chef de la conformité soit dûment complétée, le Bureau considère qu'il est justifié de prononcer les ordonnances intérimaires demandées, afin d'assurer la protection du public.

---

[4] Précitée, note 3, art. 5.2.

[18] De plus, le président de CCFL est en accord avec la demande d'ordonnances intérimaires de l'Autorité et il a assuré dans sa lettre du 11 mars 2013 que CCFL n'ajoutera aucun nouveau compte client et qu'elle limitera l'administration des sommes sous gestion en fonction des politiques de placement en vigueur.

[19] De plus, le président de CCFL a confirmé qu'il avait avisé ses deux clients de la situation relativement au chef de la conformité. Le Bureau a pu constater ce fait à la lecture des lettres déposées.

[20] Ainsi, la conclusion visant à ordonner à CCFL d'informer ses clients de l'absence d'un chef de la conformité n'est plus nécessaire, compte tenu que le président de cette dernière a déjà avisé ses deux clients de la situation et, qu'en vertu de la présente décision, il ne pourra procéder à l'ouverture de nouveaux comptes clients.

LA DÉCISION

[21] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau décision et de révision, en vertu de l'article 152 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[5], des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[6] et de l'article 57 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*[7] :

- **IMPOSE** des conditions à l'inscription de la société Les services de gestion CCFL inc. jusqu'à l'inscription d'un chef de la conformité, à savoir :

  - **INTERDIT** à la société Les services de gestion CCFL inc. de procéder à l'ouverture de tout nouveau compte client;

  - **ORDONNE** à la société Les services de gestion CCFL inc. de limiter l'administration des sommes actuellement sous gestion en fonction des politiques de placement en vigueur prévues au contrat.

Fait à Montréal, le 4 avril 2013.

(S) Alain Gélinas
M^e^ Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre
M^e^ Claude St Pierre, vice-président

5 Précitée, note 1.
6 Précitée, note 2.
7 (2004) 136 G.O. II, 4695.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-018

DÉCISION N° : 2010-018-014

DATE : Le 26 mars 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e^ ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
9218-3524 QUÉBEC INC.
Partie intimée

DÉCISION SUR MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION
[art. 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, (2004) 136 G.O. II, 4695 et art. 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

---

[1] **CONSIDÉRANT** que l'Autorité des marchés financiers a, le 26 mars 2013, saisi le Bureau de décision et de révision d'une demande pour obtenir un mode spécial de signification de la décision du 22 mars 2013 pour l'intimée 9218-3524 Québec inc.;

[2] **CONSIDÉRANT** que le 13 janvier 2011 le Bureau avait autorisé la signification de toute future décision à 9218-3524 Québec inc. à l'attention de Raymond Rivard;

[3] **CONSIDÉRANT** les tentatives infructueuses de signification, tel qu'il appert du procès-verbal de non-signification;

[4] **CONSIDÉRANT** que Raymond Rivard, dirigeant de l'intimée, a confirmé son adresse et a demandé de recevoir la décision dans sa boîte aux lettres;

[5] **CONSIDÉRANT** l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*[1] et l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2] :

[6] **PAR CONSÉQUENT**, le Bureau de décision et de révision :

AUTORISE la signification de la décision du 22 mars 2013, portant le numéro 2010-018-013, à 9218-3524 Québec inc. sous l'huis de la porte de la résidence de Raymond Rivard située au [...], Mont-Saint-Hilaire (Québec) [...].

Fait à Montréal, le 26 mars 2013.

(s) Alain Gélinas

M^e^ Alain Gélinas, président

1 (2004) 136 G.O. II, 4695.
2 L.R.Q., c. A-33.2.

3.

Distribution de produits et services financiers et Services monétaires

3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
3.7 Avis d'audiences
3.8 Décisions administratives et disciplinaires
3.9 Autres décisions

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Amoussou-Kpeto	Eyram	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-03-15
Atié	Roula	Placements Banque Nationale Inc.	2013-03-27
Aubé	Claudine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-29
Barabé	Louise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-28
Beaulne	Robert	Les investissements Global Maxfin inc.	2013-04-08
Belisle	Etienne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-28
Benoit	Maxime	Placements Banque Nationale inc.	2013-03-27
Bertrand	Michel	Groupe Cloutier Investissements inc.	2013-04-02
Biha-Gaumond	Dali	Services d'investissement TD inc.	2013-03-31
Binette	Linda	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-26
Boily	Daniel	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-01
Bouchard	Line	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-29
Boucher	Laurie	Services d'investissement TD inc.	2013-03-23
Boulanger	Daniel	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2013-03-29
Bousquet-Grenier	Mariette	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-28
Caldarone	Gina	Placements Banque Nationale inc.	2013-03-29
Carrier	Marc	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-28
Chabot	Julie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-25
Chartier	André	Investissements Excel inc.	2013-03-22
Chiguer	Nahid	Services d'investissement TD inc.	2013-03-23
Claveau	Jean-Pierre	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-03-29
Cloutier-Hamelin	Sue Elen	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2013-03-19
Craig	Valérie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-01
Cregheur	Louis-Philippe	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-01-10
D. Morin	Jean-Philippe	Services financiers groupe Investors inc.	2013-04-02
Daigle	Anne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-29
Daigneault	Louise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-01
Denée Jauca	Alexandre	Services financiers groupe Investors inc.	2013-03-28
Dery	Chantal	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-01
Despres	Judith	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-04
Desroches	Katy	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-19
Dion	Marc	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-02-04

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Drury	Jolaine	Les investissements Global Maxfin inc.	2013-03-29
Fernandez	Guillaume	Services financiers groupe Investors inc.	2013-04-02
Filiatrault-Maher	Réjane	BMO investissements inc.	2013-04-01
Galang	Kervee	Services d'investissement TD inc.	2013-03-27
Gélinas	Manon	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-01
Geneau	Maxime	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-03-28
Gill	Nathalie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-29
Goepp	Clémentine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-25
Grouiller	Pierre	Services financiers groupe Investors inc.	2013-03-27
Harvey-Tremblay	Jean-Philippe	Investia services financiers inc.	2013-04-03
Johnson	Marshall	Services financiers groupe Investors inc.	2013-04-01
Julien	Mélissa	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-28
Kulaveerasingham	Tharshiya	Placements Banque Nationale inc.	2013-03-09
Labrie	Charles	Investia services financiers inc.	2013-03-28
Lacasse	Hugo	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-04-01
Lange	Christiane	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-03-30
Langlois	Jean-Pierre	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-28
Leblanc	Marilyn	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-04-03
Lesueur	Andrée	Placements Banque Nationale inc.	2013-03-21
Léveillée	Sylvain	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-04-01
Mancini	Philip	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2013-03-28
Manoukian	Christina	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-03-25
Mardikian	Arminé	BMO investissements inc.	2013-04-01
Mathe	Renor	Fonds d'études pour les enfants inc.	2013-03-28
Merlot	Jean-Michel	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-26
Moffet	Marie-Claude	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-21
Morency	Christiane	Placements CIBC inc.	2013-04-02
Pare	Cedrik	Placements CIBC inc.	2013-03-29
Pelletier	Suzanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-01
Perras	Nicole	BMO investissements inc.	2013-04-01
Pin	Annie	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-04-01
Poirier	Jacinthe	Placements CIBC inc.	2013-04-01
Ragusa	Antonino	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2013-03-20
Ringuet	Hugo	BLC services financiers inc.	2013-03-15
Sauvé	Chantal	Services financiers groupe Investors inc.	2013-03-27
Scalia	Antonino	Placements Banque Nationale inc.	2013-03-27

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Scopelleti	Bobby	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-04-04
Soukiassian	Garabed	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-03-29
Stanley	Marsha	Services d'investissement TD inc.	2013-03-27
St-Pierre	Martine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-01-18
Thérien	Ginette	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-03-26
Therrien	Keegan	BMO investissements inc.	2013-03-29
Therrien	Benoit	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-29
Therrien	Doris	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-01
Tremblay	Michelle	Placements Banque Nationale inc.	2013-03-31
Tremblay	Huguette	Placements Banque Nationale inc.	2013-03-31
Tremblay-Lavictoire	Nicole	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-29
Trudeau	Eric	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-02
Tutino	Rosanna	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-04-01
Upadhaya	Pabitra	La première financière du savoir inc.	2013-03-26
Venardos	Dionissios	Services d'investissement TD inc.	2013-03-29
Welsh	Nancy	Placements CIBC inc.	2013-03-28
Zarow	Paul	Groupe Cloutier Investissements inc.	2013-04-02

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
102723	Bernard	Sylvie	3A	2013-04-04
110776	Drury	Jolaine	1A, 2A, 6	2013-04-04
115546	Groleau-McElroy	Louise	6	2013-04-09
115658	Guay	Robert	1A	2013-04-03
130335	Sasseville	Nathalie	1A, 3A	2013-04-03
133456	Turcotte	François	1A, 6	2013-04-08
143549	Shiraishi	Hidetaka	6	2013-04-05
144633	Fournier	Yves	2C	2013-04-03
147904	Kamel	Alain	1A, 6	2013-04-04
153747	Maljkovic	Suzana	1A	2013-04-08

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
155347	Battaglia	Andrea	5B	2013-04-04
157946	Dorval	Maxime	3B	2013-04-03
159554	Mailhot	Annabelle	4B	2013-04-03
160378	Chaouki	Rachid	1A	2013-04-03
160995	Huynh	Tuan-Thanh	1A, 6	2013-04-05
169355	Lange	Christiane	1A	2013-04-04
171348	Baleja Kabeya	Tharcisse	1A	2013-04-03
172600	Cormier	Janick	3B	2013-04-04
177719	Breton	Annie	1A	2013-04-09
178685	Pellerin	Stéphane	5B	2013-04-04
184183	Vaillancourt	Marie-Eve	4B	2013-04-04
187002	Lessard	Laurie	3B	2013-04-04
187554	Froment	Susie	1A	2013-04-05
187811	Martel	Carl	1A	2013-04-05
187975	Lortie-Clément	Jessika	1A	2013-04-04
189000	Turgeon	Claude	1A	2013-04-05
191605	Pierre-Louis	Raymond	3B	2013-04-09
191655	Langlais	Alexandra	1B	2013-04-09
192527	Zhao	Bin	1A	2013-04-09
193285	Morin	Stéphane	1A	2013-04-05
193452	Tlemsani	Louna	1A	2013-04-04
193458	Zidane	Nedjma	1A	2013-04-04
194152	Bouchard	Ingrid	1A	2013-04-03
194417	Lapkovsky	Amanda	1A	2013-04-04
194436	Giard	Myrian	1A	2013-04-09
194449	Poirier	Vanessa	3B	2013-04-09
195148	Desjardins-St-Jean	Marie Karine	3B	2013-04-09
195221	Carrière	Maxime	1A	2013-04-09
195789	Chopov	Stoytcho	1A	2013-04-05
195966	Gagnon	Patrick	4B	2013-04-09
196366	Danis Tremblay	Steve	1A	2013-04-03
196921	Roy	Anthony	1A	2013-04-04
197282	Chouinard	Valérie	1B	2013-04-09
197358	Côté	Matthieu	1A	2013-04-03
197721	Hafdi Idrissi	Hamid	1A	2013-04-05
198223	El Ghazi	Khadija	4B	2013-04-09

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
198234	Ginsburg	Marina	3C	2013-04-04
198274	Cloutier	Jean-François	1A	2013-04-05
198583	Lepage-Gosselin	Steve	1B	2013-04-04

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignement auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de C à E.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
195573	D'Alesio	Christina	3B	2013-04-01
195553	D'Amour	Joël	1B	2013-04-01
186828	D'Aout	Joe Dany	3B	2013-04-01
197159	D'Avignon	Julie	3B	2013-04-01
194011	D'ignazio	Patrizia	1B	2013-04-01
196705	D'Meza	Richard Junior	1A	2013-04-01
187160	Da Costa	Josselin	1A	2013-04-01
171569	Daigle	Danielle	1A	2013-04-01
192679	Daigle	Joël	4B	2013-04-01
136733	Daigle	Micheline	5A	2013-04-01
181176	Daigle	Nicolas	1A	2013-04-01
167806	Dalbec	Eve	2B	2013-04-01
167744	Daléry	Loïc	1A	2013-04-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
139297	Dalzill	André	5A	2013-04-01
179546	Dameus	Guerdy	1A	2013-04-01
179312	Damian	Elena Nicoleta	4C	2013-04-01
190773	Damprobe	Lionel	4B	2013-04-01
108845	Dancause	Frédéric	2A	2013-04-01
191814	Dandurand-Côté	Joannie	1A	2013-04-01
181047	Daneault	Josée	5B	2013-04-01
190165	Daniel	Caroline	1A	2013-04-01
108875	Daniel	Lucie	6	2013-04-01
146569	Daoud	Rudaina	6	2013-04-01
189129	Daoust	François	1A	2013-04-01
155949	Daoust	Michel	1A	2013-04-01
196800	Daoust	Valérie	1A	2013-04-01
145970	Dauphinais-Belley	Lina	3B	2013-04-01
189216	Daussin	Jean-Michel	1A	2013-04-01
109038	Day	Michel	6	2013-04-01
177844	De Blois	Diane	1A	2013-04-01
153554	De La Chevrotière	Sonia	6	2013-04-01
109131	De Matteis	Alex	1A,2A	2013-04-01
109155	De Rossens	Danielle	3A	2013-04-01
109192	Decary	Marc	1A,2A	2013-04-01
194512	Decelles	Luc	1A	2013-04-01
195585	Degraff	Karine	3B	2013-04-01
109234	Del Chiappa	Marco	4A	2013-04-01
184451	Del Cid-Pinto	Ricardo	1A	2013-04-01
164377	Delambre	Josianne	1A	2013-04-01
191793	Delgado Roa	Digna Ivonne	1A	2013-04-01
196367	Delisle	Sylvie	1A	2013-04-01
147444	Delorme	Johane	4B	2013-04-01
109351	Demers	Gilles	1A,2B	2013-04-01
156045	Demers	Raymond	5C	2013-04-01
191454	Demontigny Belle-Isle	Kim	4B	2013-04-01
139607	Deneault	Étienne	5A	2013-04-01
193812	Denis	Dominic	1A	2013-04-01
161669	Denis	Edlin	1A	2013-04-01
181765	Denis	Pierre	3B	2013-04-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
109453	Denis	Simon	6	2013-04-01
173524	Denis	Stéphanie	1A	2013-04-01
137519	Derome	Carole	6	2013-04-01
109498	Derome	Martin Luc	1A,2A,6	2013-04-01
192995	Déry	Pascale	1A	2013-04-01
109537	Des Rosiers	Donald	5B	2013-04-01
136718	Deschamps	Guy	5A	2013-04-01
188078	Deschènes	Nadine	4A	2013-04-01
196809	Deschênes	Valérie	1A	2013-04-01
194504	Descôteaux	Simon	4B	2013-04-01
109709	Desgagné	Gilles	3B	2013-04-01
109712	Desgagné	Michel	2A	2013-04-01
181926	Desgroseilliers	Eric	1A	2013-04-01
192826	Désir	Fritz-Elie	3B	2013-04-01
145153	Désiré	Paul Marie	4B	2013-04-01
109773	Desjardins	Clorinde	1A,2A	2013-04-01
189521	Desjardins	David	3B	2013-04-01
109789	Desjardins	Huguette	4B	2013-04-01
195319	Desjardins	Kalvin	1A	2013-04-01
162687	Desjardins	Réal	4A	2013-04-01
137809	Desjardins Brodeur	Pauline	5A	2013-04-01
180035	Deslage	Claude	4C	2013-04-01
109873	Desmarais	Christine	3A	2013-04-01
174165	Desormeaux	Marie-Pier	5B	2013-04-01
176644	Despatie	Marc-André	3B	2013-04-01
190500	Després	Bianka	4B	2013-04-01
169048	Després-Arnold	Karine	4C	2013-04-01
137586	Desrochers	Carole	5A	2013-04-01
109966	Desrochers	Éric	6	2013-04-01
156422	Desrochers	Huguette	4A	2013-04-01
177157	Desrochers	Joannie	3B	2013-04-01
189340	Desrochers	Pierre	1A	2013-04-01
109992	Desrochers	Rénald	1A,2A	2013-04-01
168835	Desroches	Louise	1A	2013-04-01
196421	Desroches	Simon	1A	2013-04-01
194333	Desrosiers	Lenciana	3B	2013-04-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
161724	Desrosiers	Nancy	1A	2013-04-01
189311	Destiné	Myriam	4B	2013-04-01
141650	Deveau	Normand	4A	2013-04-01
110117	Di Cesare	Céleste	4A	2013-04-01
110177	Di Stefano	Paolo	1A	2013-04-01
153981	Diab	Hanadi	4C	2013-04-01
184997	Diallo	Mamadou Petel	1A	2013-04-01
110196	Dias	John	1A	2013-04-01
110197	Dicaire	Jacqueline	4A	2013-04-01
188280	Dinia	Mohamed	1A	2013-04-01
197053	Diomande	Thiaz	1A	2013-04-01
110240	Dion	Anyta	6	2013-04-01
189806	Dion	Elsa	1A	2013-04-01
162998	Dion	Gilles	3B	2013-04-01
195801	Dion	Jean-Philippe	1A	2013-04-01
110282	Dion	Marc	6	2013-04-01
110328	Dionne	Gilles	1A	2013-04-01
110374	Dionne	Yolaine	6	2013-04-01
158974	Diotte	Brigitte	2A	2013-04-01
196369	Djamo	Jean Grégoire	5B	2013-04-01
196019	Djefel	Djaffar	1A	2013-04-01
189728	Djelo-Omeyamba	Djelly	3B	2013-04-01
193454	Dolbec	Maxime	1A	2013-04-01
185746	Domingue	Denis	4A	2013-04-01
110430	Domingue	Linda Lorraine	2A	2013-04-01
161612	Dompierre	Brigitte	1A	2013-04-01
170629	Dompierre	Sonia	4B	2013-04-01
169504	Doornenbal	Johannes Pieter	1A	2013-04-01
179957	Doré	Andrée-Anne	1A	2013-04-01
157240	Dormeus	Peggy	4B	2013-04-01
168156	Dormoy	Carole	1B	2013-04-01
190277	Dos Santos	Rui	3B	2013-04-01
163724	Doucet-Matteau	Karl	4A	2013-04-01
190374	Doudou	Mohamed	1A	2013-04-01
188421	Doukali	Sara	1A	2013-04-01
162331	Douteur	Jean-Marie	1A	2013-04-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
110585	Doyle	Ronald Emmett	4C	2013-04-01
179062	Doyon	Stéphanie	4B	2013-04-01
110634	Draganic	Manuela	4A	2013-04-01
110665	Drapeau	Michel	1A	2013-04-01
144806	Drolet	Céline	6	2013-04-01
110702	Drolet	Renée	3B	2013-04-01
188760	Drouin	Christophe	1A	2013-04-01
110741	Drouin	Johanne	3A	2013-04-01
197056	Drouin	Mélissa	1A	2013-04-01
174557	Drouin	Paul	1A	2013-04-01
171877	Dryden	Andrew	1A	2013-04-01
192469	Dubé	Elène	2B	2013-04-01
154866	Dubé	Marilyn	1A,4A	2013-04-01
171258	Dubé	Michaël	1A	2013-04-01
110854	Dubé	Nathalie	6	2013-04-01
110857	Dubé	Nicole	1A	2013-04-01
191448	Dubé	Yan	4B	2013-04-01
139946	Dubeau	Lise	5A	2013-04-01
145632	Dubois	Germain	6	2013-04-01
194956	Dubois	Julien	1A	2013-04-01
110929	Dubois	Marise	4A	2013-04-01
193060	Dubois	Valérie	1A	2013-04-01
188970	Dubois-Couture	Cindy	4A	2013-04-01
194659	Dubuc	Marianne	1A	2013-04-01
111020	Ducharme	Mireille	6	2013-04-01
111031	Duchesne	Daniel	2A	2013-04-01
144776	Duchesne	Diane	3A	2013-04-01
195451	Duchesne	Jean-François	3B	2013-04-01
159113	Duchesne	Nancy	4A	2013-04-01
111053	Duchesne	Sylvie	3A	2013-04-01
189322	Duchesneau	Josiane	1A	2013-04-01
194216	Duchesneau	Lise	1A	2013-04-01
191647	Duclos	Geneviève	1A	2013-04-01
139991	Dufour	Roma	5A	2013-04-01
194503	Dufour	Véronique	3B	2013-04-01
196371	Dufour	Vicky	1A	2013-04-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
186454	Dufresne	Christine	1A	2013-04-01
146153	Dufresne	Guylaine	1A	2013-04-01
163812	Dufresne	Kim	4A	2013-04-01
192411	Dufresne	Marie-Eve	1A	2013-04-01
192268	Dufresne-Lorrain	Catherine	1A	2013-04-01
111228	Dugas	Reina	2A	2013-04-01
193449	Duguay	Lauryève	1A	2013-04-01
111254	Duguay	Renaud	1A	2013-04-01
191664	Duhaime	Annie	1A	2013-04-01
166449	Dulude	Pierre	4A	2013-04-01
172296	Dumai	Alex	1A	2013-04-01
111289	Dumais	Chantal	4A	2013-04-01
195198	Dumas	Sébastien	1A	2013-04-01
111350	Dumont	Louis	2A	2013-04-01
111363	Dumont	Roger	1A	2013-04-01
192097	Dumontet	Leïla	3B	2013-04-01
190982	Dumontier	Lisa	1A	2013-04-01
160862	Dunn	Marie-Claude	6	2013-04-01
111436	Dupont	Ginette	4A	2013-04-01
194439	Dupont	Isabelle	1A	2013-04-01
111480	Dupras	Pierre	5A	2013-04-01
111482	Dupras	Serge	1A	2013-04-01
173856	Dupré	Jean-Philippe	1A	2013-04-01
111521	Dupuis	Louis-Marie	1A,2A	2013-04-01
111537	Dupuis	Richard	6	2013-04-01
180184	Duquette	Catherine	1A	2013-04-01
111562	Duquette	Sylvie	6	2013-04-01
178061	Durand	Karine	4B	2013-04-01
195793	Durocher	François	1A	2013-04-01
188212	Durocher	Isabelle	1A	2013-04-01
189876	Durocher	Karine	1A	2013-04-01
195569	Durocher-Matsuo	Antoine	1A	2013-04-01
191820	Dussault	Samuel	1A	2013-04-01
196414	Dyke	Sandra	1A	2013-04-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Desjardins société de placement inc.	Coulombe	Renaud	2013-04-05

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet-	Nom	Prénom	Date de cessation
500672	R.W. Mills inc.	Mills	Robert W.	2013-04-05
514630	Assurance Accomodex inc.	Laperrière	Sylvain	2013-04-10
515634	Groupe LM services financiers inc.	Lafrenière	Éric	2013-04-10
515805	BCL Services financiers inc.	Boucher	Jean-Paul	2013-04-03

3.5.2 Les cessations d'activités

Suspensions pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
504858	H.D. Fripp & Son Ltd.	2013-CONF-0047	Suspension	2013-03-19
515101	Antoine Jr. Étienne	2013-CONF-0048	Suspension	2013-03-19

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500405	Oswaldo Guglielmo	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-04-08
501253	Rocco Di Stefano	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-04-08
505087	Jolaine Drury	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2013-04-05
506550	Marie Daigle	Assurance de personnes Planification financière	2013-04-04

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
510312	Enrico Bruni	Assurance de personnes	2013-04-08
510730	Louise Brunet	Assurance de personnes	2013-04-04
511170	Jacquelin Grenier	Planification financière	2013-04-04
512790	Paul Chamitoff	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-04-09
513117	Wellington West Financial Services inc.	Assurance de personnes	2013-04-04
513812	David Grégoire	Assurance de personnes	2013-04-04
514496	Micheline Pelletier	Expertise en règlement de sinistres	2013-04-04
515161	Elsa Dion	Assurance de personnes	2013-04-04
515184	Assurances Jacques Beaudin inc.	Assurance de dommages	2013-04-08
515286	Sylvain Gagné	Assurance de personnes	2013-04-08
516051	Anthony Roy	Assurance de personnes	2013-04-04
516141	Caroline Charron	Assurance de personnes	2013-04-09

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Gestion d'actifs Manuvie limitée	Evans	Barry	2013-04-04
Gestion de placements Innocap inc.	Rivard	Francois	2013-04-05
Les Placements Louisbourg inc.	Vincent	André	2013-04-09

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Gestion d'actifs Manuvie limitée	Evans	Barry	2013-04-04
Gestion de placements Innocap inc.	Rivard	Francois	2013-04-05
Les Placements Louisbourg inc.	Vincent	André	2013-04-09

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Desjardins société de placement inc.	Lachaîne	Éric	2013-04-08
Gestion d'actifs Manuvie limitée	Evans	Barry	2013-04-04

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Gestion de placements Innocap inc.	Rivard	Francois	2013-04-05
Les Placements Louisbourg inc.	Vincent	André	2013-04-09

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet-	Nom	Prénom	Date de cessation
500672	R.W. Mills inc.	Marcolin	James Richard	2013-04-05
514630	Assurance Accomodex inc.	Tremblay	Julie	2013-04-10
515634	Groupe LM services financiers inc.	Morin	Yves	2013-04-10
515805	BCL Services financiers inc.	Boucher	Ian	2013-04-03

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
516340	InfoPrimes CGL inc.	Tommy Robillard	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-04-04
516341	Sasseville Assurances inc.	Nathalie Sasseville	Assurance de dommages	2013-04-03
516345	Services Financiers Grégoire Lehoux inc.	David Grégoire	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2013-04-04
516351	8447632 Canada inc.	Paul Chamitoff	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-04-09
516361	9275-8705 Québec inc.	Philippe Plante	Assurance de personnes	2013-04-05
516364	Assurance Continuum inc.	Michel Bryan	Assurance de dommages	2013-04-09
516369	Assurance Michel Tanguay inc.	Michel Tanguay	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-04-09

3.6 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

3.7 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.8 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.8.1 Autorité

DÉCISION N^{O} 2013-CONF-0045

CHANTAL NOËL
[...]
Inscription n^{o} 514 359

Objet : Annulation de la décision de suspension de l'inscription du représentant autonome Chantal Noël

Vu la décision n^{o} 2012-CONF-0177 rendue le 26 octobre 2012 par le directeur de la conformité de l'Autorité des marchés financiers, laquelle suspendait l'inscription de représentant autonome de Chantal Noël et lui imposait une pénalité administrative;

Vu que Chantal Noël n'a jamais reçu l'avis préalable à l'émission d'une décision;

Vu que Chantal Noël a fourni une preuve d'assurance responsabilité professionnelle et qu'il n'y avait aucune absence de couverture;

Vu que cette information n'avait pas été portée à l'attention du directeur de la conformité préalablement à sa décision n^{o} 2012-CONF-0177;

Vu le premier alinéa de l'article 35.1 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A 33.2;

En conséquence, le directeur de la conformité :

Révise et annule la décision n^{o} 2012-CONF-0177.

Fait à Québec le 19 mars 2013.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

DÉCISION N^{O} 2013-CONF-0058

WILLIS CANADA INC.
145, King St. West, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5H 1J8
Inscription n^{o} 504 672

DÉCISION
(article 115.2, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 30 janvier 2013, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre du cabinet Willis Canada inc. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3,

préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à Willis Canada inc. établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Willis Canada inc., faisant affaire également sous le nom de Le groupe Willis, détient une inscription auprès de l'Autorité dans la discipline de l'assurance de dommages, portant le n^{o} 504 672, et, à ce titre, est assujetti à la LDPSF.

2. Le dirigeant responsable de Willis Canada inc. est M. Simon Barten.

3. Simon Barten est titulaire d'un certificat portant le n^{o} 101 219 lui permettant d'agir dans la discipline de l'assurance de dommages et d'agir à titre de courtier spécial par l'entremise du cabinet Willis Canada inc.

4. À ce jour, Willis Canada inc. ne s'est pas assuré que son représentant agissant comme courtier spécial fasse parvenir ses documents et ses rapports mensuels et semestriels relatifs au courtage spécial, pour l'année 2012, prescrits par règlement.

5. Le 27 août 2012, un agent de la Direction de la conformité a envoyé à Willis Canada inc. un courriel mentionnant qu'il devait transmettre ses documents et ses rapports mensuels et semestriels relatifs au courtage spécial, le tout tel que requis selon les exigences déterminées par règlement.

6. Le 4 septembre 2012, l'Autorité recevait un courriel de la part de Simon Barten mentionnant qu'il devait transmettre ses rapports mensuels et semestriels relatifs au courtage spécial, le tout tel que requis selon les exigences déterminées par règlement.

7. Le 7 septembre 2012, l'Autorité recevait, par courriel, de la part de Willis Canada inc. ses rapports mensuels et semestriels relatifs au courtage spécial pour les périodes du mois de mai, juin, juillet et août 2012.

8. Dans la semaine du 12 novembre 2012, à la suite d'une conversation téléphonique, un agent de la Direction de la conformité a fait un rappel à Simon Barten qu'il devait transmettre ses documents et ses rapports mensuels relatifs au courtage spécial pour les périodes du mois de septembre et d'octobre 2012. Il devait transmettre ses documents à la fin du mois de novembre 2012.

9. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Willis Canada inc.

10. Mentionnons de plus que le 27 août 2009, par la décision nº 2009-PDIS-0208, l'Autorité imposait une pénalité administrative et suspendait l'inscription à titre de cabinet dans la discipline de l'assurance de dommages pour le défaut de déposer ses rapports mensuels et semestriels relatifs au courtage spécial.

MANQUEMENTS REPROCHÉS

11. Willis Canada inc. a fait défaut de respecter l'article 85 de la LDPSF en omettant de s'assurer que ses représentants agissent conformément à la présente loi et à ses règlements.

12. Willis Canada inc. a fait défaut de respecter l'article 3 du *Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages* en omettant de fournir les rapports mensuels prescrits par règlement pour l'année 2012.

13. Willis Canada inc. a fait défaut de respecter l'article 4 du *Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages* en omettant de fournir les rapports semestriels prescrits par règlement pour l'année 2012.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans son avis, l'Autorité donnait à Willis Canada inc. l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 22 février 2013.

Or, le 22 février 2013, l'Autorité n'avait reçu, de la part de Willis Canada inc., aucune observation écrite ou document qui aurait pu lui expliquer les motifs pour lesquels Willis Canada inc. a fait défaut de respecter les article 3 et 4 du *Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages* ainsi que l'article 85 de la LDPSF.

Toutefois, le 22 février 2013, l'Autorité a reçu de la part de Willis Canada inc., les rapports mensuels prescrits par règlement pour l'année 2012 ainsi que le paiement de la pénalité administrative.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 $ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.
>
> (…). »;

CONSIDÉRANT l'article 41 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Seul un courtier en assurance de dommages qui agit pour le compte d'un cabinet et qui est autorisé par l'Autorité, aux conditions que celle-ci détermine par règlement, à agir à titre de courtier spécial peut offrir un produit d'assurance d'un assureur externe. Son certificat porte alors une mention à cet effet.
>
> (…). »;

CONSIDÉRANT l'article 85 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet et ses dirigeants veillent à la discipline de leurs représentants. Ils s'assurent que ceux-ci agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 212 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut, par règlement, déterminer :

1° les conditions requises pour qu'un courtier en assurance de dommages puisse être autorisé à agir comme courtier spécial ainsi que les documents et rapports qu'un tel courtier doit lui faire parvenir;

2° le montant ou le mode de calcul du cautionnement que doit lui fournir le cabinet pour le compte duquel agit un tel courtier pour garantir les obligations des assureurs externes dont ce courtier distribue les produits;

3° les renseignements qu'un tel courtier doit communiquer par écrit à un client avant de placer un risque. »;

CONSIDÉRANT l'article 3 du *Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages*, qui se lit comme suit :

« Le courtier en assurance de dommages autorisé par l'Autorité à agir à titre de courtier spécial doit transmettre mensuellement à l'Autorité les documents et rapports suivants :

1° une copie de toutes les déclarations signées par les clients conformément à l'annexe I;

2° une liste contenant les noms des assureurs qui ont refusé d'émettre une assurance pour un risque donné, ainsi que la description du risque visé et le nom de celui qui désirait souscrire une telle assurance;

3° le nom et le principal établissement de tous les assureurs externes au sens de l'article 41 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2) qui ont accepté d'assurer le risque visé. »;

CONSIDÉRANT l'article 4 du *Règlement sur le courtage spécial en assurance de dommages*, qui se lit comme suit :

« Le courtier en assurance de dommages autorisé par l'Autorité à agir à titre de courtier spécial doit transmettre semestriellement à l'Autorité un rapport lui indiquant ce qui suit :

1° pour chaque risque placé auprès d'un assureur externe, le nombre d'assureurs titulaires de permis délivrés en vertu de la Loi sur les assurances (chapitre A-32) à qui la couverture du risque a été offerte, le nom des assureurs externes auprès desquels le courtier spécial a placé les risques et une description sommaire du risque placé;

2° le pourcentage et le nombre de risques qui lui ont été confiés par une personne physique, une société ou une personne morale ayant son domicile, son principal établissement ou son siège au Québec, tant en nombre de risques qu'en valeur de primes, qui ont été placés auprès d'un assureur externe. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(…). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

CONSIDÉRANT le fait qu'il s'agit d'une récidive;

Il convient pour l'Autorité de :

IMPOSER à Willis Canada inc. une pénalité globale de 2 000 $, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision;

Cette pénalité se répartit comme suit :

- 500 $ pour le défaut de transmettre son rapport mensuel pour le mois d'octobre 2012;
- 500 $ pour le défaut de transmettre son rapport mensuel pour le mois de novembre 2012;
- 500 $ pour le défaut de transmettre son rapport mensuel pour le mois de décembre 2012;
- 500 $ pour le défaut de fournir ses rapports semestriels prescrits par règlement.

Et, par conséquent, que Willis Canada inc. :

Acquitte la pénalité administrative.

La décision prendra effet à la date de sa signature.

Fait à Québec le 26 mars 2013.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

DÉCISION N^{O} 2013-CONF-0059

CABINET DE SERVICES FINANCIERS MÉDICASSURANCE INC.
1255, rue University, bureau 217
Montréal (Québec) H3B 3B2
Inscription n^{o} 512 047

DÉCISION
(article 115.2, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 18 février 2013, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de Cabinet de services financiers MédicAssurance inc. un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »). Cet avis établissait les manquements qui lui sont reprochés.

FAITS CONSTATÉS

1. Cabinet de services financiers MédicAssurance inc. détient une inscription auprès de l'Autorité dans les disciplines de l'assurance de personnes et l'assurance collective de personnes, portant le n° 512 047, et, à ce titre, est assujetti à la LDPSF.

2. La dirigeante responsable de Cabinet de services financiers MédicAssurance inc. est Josée Bélanger.

3. Denis Gobeille (n° 178 836) est rattaché, sans y être employé, au cabinet Cabinet de services financiers MédicAssurance inc. depuis le 5 octobre 2011.

4. Denis Gobeille n'avait pas d'assurance de responsabilité le couvrant pour ses activités auprès de Cabinet de services financiers MédicAssurance inc. pour la période 1er juin au 6 décembre 2012.

5. Cabinet de services financiers MédicAssurance inc. ne s'est pas assuré que les représentants agissant à son compte, sans être un de ses employés, soient couverts par une assurance de responsabilité, en particulier dans le cas de Denis Gobeille.

6. Le 6 novembre 2012, un analyste à la Direction de la conformité a envoyé un courriel à Josée Bélanger pour l'aviser que la couverture d'assurance de responsabilité professionnelle de Denis Gobeille était venue à échéance et lui demandant d'envoyer à l'Autorité une preuve d'assurance.

7. Le 7 novembre 2012, Josée Bélanger a envoyé un courriel à un analyste à la Direction de la conformité mentionnant qu'elle demanderait à Denis Gobeille de lui acheminer une copie de son assurance responsabilité et elle la transmettrait à l'Autorité par la suite.

8. Le 8 janvier 2013, Josée Bélanger a envoyé, par courriel, à un analyste à la Direction de la conformité une copie de l'assurance de responsabilité professionnelle de Denis Gobeille dont la date d'effet était le 6 décembre 2012. Josée Bélanger mentionnait dans ce courriel que Denis Gobeille n'avait pas renouvelé son assurance responsabilité en juillet 2012 et qu'il s'était retrouvé sans assurance durant 5 mois. Elle a mentionné également que depuis la date de rattachement de Denis Gobeille, ce dernier n'avait fait aucune vente.

9. Le 8 janvier 2013, un analyste à la Direction de la conformité a envoyé un courriel à Josée Bélanger mentionnant que puisque Denis Gobeille a une absence de couverture le cabinet recevrait un avis.

LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET DE PRODUIRE DES DOCUMENTS À L'APPUI DE CELLES-CI

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Cabinet de services financiers MédicAssurance inc. l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit le ou avant le 13 mars 2013.

Le 4 mars 2013, l'Autorité a reçu de Cabinet de services financiers MédicAssurance inc., un paiement de 500 $ afin d'acquitter sa pénalité administrative.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 $ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.
>
> (…). »

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

> « Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :
>
> 1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 $ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :
>
> (…)
>
> *b)* 1 000 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;
>
> *c)* 2 000 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.
>
> 2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :
>
> (…)
>
> *b)* 10 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;
>
> *c)* 25 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le co
>
> 3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(…)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(…). »

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu pour l'Autorité de s'assurer que la LDPSF et ses règlements soient respectés;

Il convient pour l'Autorité de :

IMPOSER à Cabinet de services financiers MédicAssurance inc. une pénalité globale de 500 $, laquelle a déjà été payée.

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 26 mars 2013.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

*** Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^me^ Nathalie Benoît, analyste à la Direction de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

DÉCISION N^O^ 2013-CONF-0047

H.D. FRIPP & SON LTD.
261, Cooper Street, bur. 109
Ottawa (Ontario) K2P 0G3
Inscription n^o^ 504 858

Décision
(article 115.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS

1. Le cabinet H.D. Fripp & Son Ltd. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n^o^ 504 858, dans la discipline de l'assurance de dommages. À ce titre, il est assujetti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2 (la « LDPSF »).

2. H.D. Fripp & Son Ltd. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 1^er^ janvier 2013.

3. Le 4 février 2013, l'Autorité a été avisée que la police d'assurance responsabilité professionnelle de H.D. Fripp & Son Ltd. n'avait pas été renouvelée en date du 1^er^ janvier 2013.

4. Le 14 février 2013, l'Autorité a envoyé à H.D. Fripp & Son Ltd., par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 11 mars 2013.

5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de H.D. Fripp & Son Ltd.

LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

6. H.D. Fripp & Son Ltd. a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences.

7. H.D. Fripp & Son Ltd. a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome,* R.R.Q., c. D-9.2, r. 2.

8. H.D. Fripp & Son Ltd. a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 $ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.
>
> (…). »

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

> « Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :
>
> (…)
>
> 2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :
>
> *a)* (…) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (c. D-9.2, r. 2);
>
> *b)* dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants (c. D-9.2, r. 10);
>
> (…). »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, qui se lit comme suit :

> « Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :
>
> 1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 $ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :
>
> (…)
>
> *b)* 1 000 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;
>
> *c)* 2 000 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.
>
> 2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :
>
> (…)
>
> *b)* 10 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;
>
> *c)* 25 000 $ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.
>
> 3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :
>
> *a)* dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;
>
> (…)
>
> *d)* la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;
>
> *e)* le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;
>
> *f)* l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

> *g)* l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.
>
> Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

> « L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :
>
> 1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;
>
> 2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;
>
> 3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.
>
> (…). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de H.D. Fripp & Son Ltd. dans la discipline de l'assurance de dommages jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

IMPOSER à H.D. Fripp & Son Ltd. les pénalités suivantes :

- Une pénalité de 250 $ pour ne pas avoir respecté l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

- Une pénalité de 250 $ pour ne pas s'être conformé à l'obligation de dépôt de documents prévue à l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

Et, par conséquent, que H.D. Fripp & Son Ltd. :

Cesse d'exercer ses activités.

Acquitte les pénalités administratives et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 19 mars 2013.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

Veuillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance et le paiement de la pénalité à Nathalie Benoît par télécopie au 418-528-7031, par courriel à nathalie.benoit@lautorite.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^me^ Nathalie Benoît, analyste à la Direction de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.

DÉCISION N^O^ 2013-CONF-0048

ANTOINE JR. ÉTIENNE
[...]
Inscription n^o^ 515 101

Décision
(articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Antoine Jr. Étienne détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n^o^ 515 101, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Antoine Jr. Étienne est assujetti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. D-9.2 (la « LDPSF »).

2. Antoine Jr. Étienne n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 22 janvier 2013.

3. Le 29 janvier 2013, l'Autorité a été avisée que la police d'assurance responsabilité professionnelle de Antoine Jr. Étienne avait été annulée en date du 22 janvier 2013.

4. Le 14 février 2013, l'Autorité a envoyé à Antoine Jr. Étienne, par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 11 mars 2013.

5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Antoine Jr. Étienne.

LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

6. Antoine Jr. Étienne a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences.

7. Antoine Jr. Étienne a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q, c. D-9.2, r. 2.

8. Antoine Jr. Étienne a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 $ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.
>
> (…). »

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.
>
> (…). »;

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q, c. D-9.2, r.15, qui se lit comme suit :

> « Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :
>
> (…)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) (…) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (c. D-9.2, r. 2);

(…). »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 $ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 $ pour le représentant autonome;

(…)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 $ pour le représentant autonome;

(…)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(…)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(…)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

> *g)* l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.
>
> Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

> « L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :
>
> 1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle ci est fondée;
>
> 2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;
>
> 3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.
>
> (…). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Antoine Jr. Étienne dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'il se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

IMPOSER à Antoine Jr. Étienne les pénalités suivantes :

- Une pénalité de 250 $ pour ne pas avoir respecté l'article 136 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

- Une pénalité de 250 $ pour ne pas s'être conformé à l'obligation de dépôt de documents prévue à l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

Et, par conséquent, que Antoine Jr. Étienne :

Cesse d'exercer ses activités.

Acquitte les pénalités administratives et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 19 mars 2013.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

Veuillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance et le paiement de la pénalité à M^me^ Nathalie Benoît par télécopie au 418-528-7031, par courriel à nathalie.benoit@lautorite.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^me^ Nathalie Benoît, analyste à la Direction de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.

3.8.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.8.3 OAR

Veuillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.8.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0933

DATE : 5 avril 2013

LE COMITÉ : M[e] Janine Kean — Présidente
M[e] Gabriel Carrière, Pl. Fin. — Membre
M. Jean-Michel Bergot — Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.

DENIS TURCOTTE (certificat 151035, BDNI 1480261)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

[1] Le 5 février 2013, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26[e] étage, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée contre l'intimé.

[2] Les deux parties étaient représentées par procureurs et l'intimé était présent.

[3] Le procureur de la plaignante a indiqué que les parties s'étaient entendues pour amender la plainte en fusionnant les deux paragraphes en un seul, amendement que le comité a accordé.

[4] La plainte ainsi amendée se lit :

LA PLAINTE

1. À Montréal, vers l'automne 2010, l'intimé s'est placé en situation de conflits d'intérêts en empruntant à sa cliente C.B. une somme d'environ 16 000 $, contrevenant ainsi aux articles 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), 2, 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r. 7.1).

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[5] Le procureur de l'intimé a indiqué que l'intimé désirait enregistrer un plaidoyer de culpabilité à l'égard de la plainte amendée, ce qu'il a fait. Par la suite, le comité s'est assuré que l'intimé comprenait bien le sens et la portée d'un tel plaidoyer.

[6] Dès lors, le procureur de la plaignante, après avoir produit l'attestation de droit de pratique de l'intimé, datée du 9 janvier 2013 (P-1), a résumé le contexte des infractions.

LES FAITS

[7] L'intimé était, au moment des faits reprochés, représentant de courtier en épargne collective pour le compte de Placements Banque Nationale inc. Son certificat n'a toutefois pas été renouvelé depuis le 18 janvier 2011.

[8] L'intimé travaillait pour la *Banque Canadienne Nationale* (Banque) depuis 1989 et est devenu, à partir de 2004, banquier personnel comptant sous sa responsabilité environ 600 clients, dont la consommatrice C.B., impliquée dans la présente plainte.

[9] C.B. était âgée d'environ 80 ans au moment des évènements et veuve depuis quelques mois.

[10] L'intimé rencontrait C.B. environ une fois par semaine.

[11] Au cours de l'automne 2010, se trouvant dans une situation financière difficile, l'intimé a fait trois emprunts à C.B. (SP-1 à SP-3). Ces emprunts ne portaient pas intérêt.

[12] En janvier 2011, la Banque, ayant démasqué l'intimé, a mis fin à son emploi et a indemnisé C.B.

REPRÉSENTATIONS DES PARTIES SUR SANCTION

[13] Le procureur de la plaignante a informé le comité que les parties présenteraient des recommandations communes.

[14] En conséquence, il a rappelé les limites de l'intervention du comité dans le cas où les recommandations communes des parties sont raisonnables, ne déconsidèrent pas la justice et répondent aux critères de protection du public[1].

[15] Les parties ont proposé la radiation temporaire de l'intimé pour une période de cinq ans, sa condamnation aux débours et la publication de la décision.

[16] Le procureur de la plaignante a souligné que la gravité objective de l'infraction ne faisait aucun doute puisqu'il s'agissait, mis à part l'appropriation de fonds, de l'une des infractions les plus graves qu'un représentant puisse commettre. Cette conduite touche directement le cœur de la profession alors que le représentant doit avoir pour seul intérêt celui du client.

[17] Il a fait valoir que le représentant et les consommateurs ne se trouvent pas dans une situation égalitaire, puisque le premier possède des connaissances du milieu

[1] *Collège des médecins du Québec* c. *Yves Roy*, 1998 Q.C.T.P. 1735, décision du Tribunal des professions du 22 décembre 1998.

financier et aussi du portefeuille et autres avoirs du consommateur, alors que ce dernier est vulnérable du fait qu'il ne possède pas les mêmes connaissances.

[18] En l'espèce, la consommatrice était d'autant plus vulnérable en raison de son âge avancé et du décès récent de son époux.

[19] L'intimé ne peut invoquer des erreurs de jeunesse ou prétendre à un manque d'expérience exerçant depuis plus de huit ans au moment des faits. Toutefois, l'intimé n'a pas d'antécédent disciplinaire et a produit un plaidoyer de culpabilité, évitant ainsi à la consommatrice âgée de témoigner.

[20] Le procureur de la plaignante s'est dit d'avis que la sanction proposée répondait aux critères reconnus de la protection du public, de la dissuasion du professionnel et de l'exemplarité à l'égard des autres représentants à considérer lors de la détermination de la sanction.

[21] Il a cité, à l'appui de cette sanction, les trois décisions *Thibault*, *Laliberté* et *Baker*[2], dans lesquelles le comité a ordonné pour ce type d'infraction des radiations pour une période de cinq ans.

[22] Enfin, les procureurs ont proposé au comité de retenir l'article 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* comme lien de rattachement en l'espèce.

[23] Enfin, en réponse à une question du comité, le procureur de l'intimé s'est engagé à communiquer avec la Banque afin de savoir si l'intimé avait remboursé à la Banque

[2] *Rioux* c. *Robin Thibault*, CD00-0564, décision sur culpabilité et sanction du 16 février 2006 ; *Champagne* c. *Michel Laliberté*, CD00-0801, décision sur culpabilité et sanction du 22 février 2011 ; *Champagne* c. *Jacques Baker*, CD00-0868, décision sur culpabilité et sanction du 20 décembre 2011.

les sommes versées à la consommatrice en dédommagement. Toutefois, à la date de la présente, la Banque n'avait toujours pas donné suite à sa demande.

ANALYSE ET MOTIFS

[24] Le comité prend acte du plaidoyer de culpabilité enregistré par l'intimé sous l'unique chef porté contre lui.

[25] Il est reproché à l'intimé de s'être placé en situation de conflits d'intérêts en empruntant à sa cliente.

[26] Le comportement de l'intimé contrevient sans aucun doute à l'article 160 de la *Loi sur les valeurs mobilières* notamment allégué et qui énonce : « La personne inscrite est tenue d'agir de bonne foi, avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients.»

[27] En conséquence, le comité le déclarera coupable à l'égard de la plainte amendée portée contre lui.

[28] En ce qui concerne la sanction, le comité retiendra les recommandations conjointes des parties et ordonnera la radiation temporaire de l'intimé pour une période de cinq ans, ne voyant aucun motif de s'en écarter.

[29] Bien que les actes de l'intimé soient hautement condamnables, une sanction moindre que celle habituellement imposée pour une appropriation de fonds paraît juste et appropriée dans les circonstances du présent dossier.

[30] L'intimé sera condamné aux débours et la publication de la décision ordonnée.

POUR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur le seul chef d'accusation porté contre lui;

DÉCLARE l'intimé coupable du seul chef d'accusation porté contre lui;

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :

CONDAMNE l'intimé à une radiation temporaire pour une période de 5 ans;

CONDAMNE l'intimé au paiement des débours conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C -26);

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où ce dernier a eu son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article 156 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C -26).

(s) Janine Kean
Me Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(s) Gabriel Carrière
Me Gabriel Carrière, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(s) Jean-Michel Bergot
M. Jean-Michel Bergot
Membre du comité de discipline

M[e] Alain Galarneau
POULIOT, CARON, PRÉVOST, BÉLISLE, GALARNEAU, s.e.n.c.
Procureurs de la partie plaignante

M[e] Raphaël Levy
LEVY TSOTSIS AVOCATS
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : Le 5 février 2013

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0944

DATE : 3 avril 2013

LE COMITÉ : M^e^ Janine Kean — Présidente
M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin. — Membre
M. Michel Gendron — Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
RÉMI GILBERT, conseiller en sécurité financière, conseiller en assurance et rentes collectives, représentant de courtier en épargne collective et planificateur financier (n^o^ de certificat 114558, n^o^ de BDNI 1527781)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

[1] Le 12 février 2013, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e^ étage, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire suivante portée contre l'intimé.

LA PLAINTE

1. À Boucherville, le ou vers le 26 mars 2007, l'intimé a fait défaut de bien connaître son client J.L et de faire un profil d'investisseur décrivant correctement sa situation personnelle et financière ainsi que ses objectifs et horizons de placement, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 3, 4 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1);

2. À Boucherville, le ou vers le 26 mars 2007, l'intimé a recommandé et fait souscrire à son client J.L. un prêt investissement de 65 000 $ auprès de la Banque Nationale du Canada, ce qui ne correspondait pas au profil de ce dernier, contrevenant ainsi aux articles 16, 51 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 3, 4 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1);

3. À Boucherville, le ou vers le 26 mars 2007, l'intimé a recommandé et fait souscrire à son client J.L. un prêt RER de 19 000 $ auprès de la Banque Nationale du Canada, ce qui ne correspondait pas au profil de ce dernier, contrevenant ainsi aux articles 16, 51 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 3, 4 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1).

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[2] La procureure de la plaignante a produit de consentement la preuve documentaire (P-1 à P-23) et a relaté le contexte des infractions commises par l'intimé.

[3] Ensuite, l'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'égard de chacun des chefs d'accusation portés contre lui.

[4] Les parties ont informé le comité qu'elles s'étaient entendues sur des recommandations communes.

ET PROCÉDANT SUR SANCTION

[5] La procureure de la plaignante, s'appuyant sur diverses décisions[1] rendues par le comité sur des infractions de même nature, a fait part au comité des recommandations communes suivantes :

- Pour le chef 1, une amende de 4 000 $;
- Pour le chef 2, une amende de 5 000 $;

[1] *Champagne* c. *Danny Delisle*, CD00-0874, décision sur culpabilité et sanction du 16 décembre 2011; *Thibault* c. *Lawrence Shaw*, CD00-0670, décision sur culpabilité du 5 octobre 2009 et décision sur sanction du 11 mai 2010; *Thibault* c. *Marc Beaudoin*, CD00-0765, décision sur culpabilité du 18 mars 2011 et décision sur sanction du 3 février 2012; *Thibault* c. *Luc Borgia*, CD00-0637, décision sur culpabilité du 2 février 2009 et décision sur sanction du 28 juillet 2011; *Bureau* c. *Daniel Rioux*, CD00-0455, décision sur culpabilité du 17 juillet 2003 et décision sur sanction du 6 avril 2004.

- Pour le chef 3, une réprimande, expliquant que ce chef était de même nature et commis à la même occasion que le deuxième;

[6] Elle a également demandé la condamnation de l'intimé aux débours.

[7] Tandis que le procureur de l'intimé a demandé au comité d'accorder à l'intimé un délai de douze mois pour le paiement desdites amendes, la procureure de la plaignante a laissé cette demande à la discrétion du comité.

[8] Ensuite, la procureure de la plaignante a invoqué la gravité objective des infractions, signalant l'importance pour les représentants de courtier en épargne collective de procéder, de façon appropriée, à une cueillette d'informations et à un profil d'investisseur afin de faire une recommandation qui répond aux besoins et objectifs du consommateur.

[9] Elle a aussi mentionné les facteurs aggravants et atténuants suivants :

Facteurs aggravants :

a) Au moment des évènements reprochés, l'intimé agissait en tant que directeur de division au sein de son cabinet;

b) Il exerçait comme représentant depuis plus de 17 ans;

c) La vulnérabilité du consommateur qui avait peu de connaissances en placement et qui gagnait seul le revenu dont bénéficiait le couple;

d) Le préjudice pécuniaire de 10 000 $ subi par les consommateurs malgré le règlement de ce prêt auprès de l'institution financière par le Groupe Investors et le remboursement au consommateur des intérêts versés sur ce prêt investissement.

Facteurs atténuants :

a) Bien qu'il y ait deux consommateurs impliqués, les gestes concernent un seul et même couple et un seul évènement;

b) Les infractions ont été commises à la même occasion;

c) L'intimé n'a aucun antécédent disciplinaire;

d) L'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité à la plainte portée contre lui;

e) L'avantage tiré par l'intimé ne représentait que 10 % de la commission versée puisqu'elle a été partagée avec deux autres représentants.

[10] Quant au risque de récidive, la procureure de la plaignante a indiqué qu'il paraissait peu probable, étant donné qu'il s'agissait d'un cas isolé et que l'intimé n'avait pas d'autre antécédent connu. Elle était d'avis qu'il a su tirer leçon de cette expérience, notamment en raison des conséquences de cette affaire.

[11] Le procureur de l'intimé a ajouté à ces facteurs, l'absence d'une intention malveillante de la part de l'intimé et le fait que ce dernier n'a pas conservé le 10 % de commissions qu'il a touché puisque le Groupe Investors le lui a retiré (P-22).

[12] La procureure de la plaignante a passé en revue les décisions soumises en indiquant que les amendes ordonnées représentent une certaine constance pour ce type d'infraction, même si parfois dans d'autres décisions, des radiations d'une période de deux ou trois mois sont imposées. Les facteurs en l'espèce sont différents et ne justifieraient pas une telle sanction.

ANALYSE ET MOTIFS

[13] L'intimé a agi en tant que directeur de division au sein d'un cabinet et c'est dans ce contexte qu'il a rencontré les consommateurs accompagnés de deux représentants, et leur a fait souscrire le prêt investissement et le prêt REER.

[14] Le consommateur, J.L., avait pour objectif de dégager, par ce prêt investissement, un revenu annuel de 5 000 $ afin de pouvoir voyager avec son épouse qui a souffert d'une maladie grave et ne travaillait plus.

[15] Le prêt investissement leur a été présenté comme un produit pouvant leur procurer ce revenu.

[16] Or, les placements effectués avec ce prêt investissement, contracté en 2007, n'ont pas produit les rendements attendus. Par conséquent, ces placements n'ont pas rapporté le revenu annuel espéré de 5 000 $ qui constituait l'objectif des consommateurs.

[17] Comme directeur de division au sein de son cabinet, l'intimé était investi d'une responsabilité d'autant plus grande qu'il participait à ce titre à la formation de futurs représentants.

[18] La cueillette d'information et la confection d'un profil d'investisseur décrivant correctement la situation personnelle et financière, ainsi que les objectifs et horizons de placement du consommateur, sont au cœur du travail des représentants de courtier en épargnes collectives. La gravité objective de l'infraction ne fait aucun doute.

[19] Cependant, le préjudice pécuniaire du consommateur a été limité grâce au remboursement par le Groupe Investors du prêt, des intérêts versés sur ce prêt et du règlement avec l'institution financière. La perte du consommateur se limite donc aux 10 000 $ relatif au prêt investissement REER.

[20] Toutefois, nous ne pouvons négliger le préjudice «non chiffrable» lié au stress qu'a nécessairement causé cette mauvaise expérience pour le couple, qui était d'autant plus vulnérable en raison de la maladie grave subie par l'épouse.

[21] Par ailleurs, il s'agit d'un seul évènement qui implique un seul couple. L'intimé a plaidé coupable, ce qui constitue une certaine reconnaissance de ses fautes, malgré l'absence de son témoignage devant le comité. Il y a absence d'intention malhonnête et absence d'antécédent disciplinaire.

[22] Les amendes suggérées par les parties respectent la parité des sanctions pour des infractions de même nature.

[23] Par conséquent, considérant tant les facteurs objectifs que subjectifs, aggravants qu'atténuants, et l'individualisation de la sanction, le comité donnera suite aux recommandations communes des parties et condamnera l'intimé au paiement d'une amende de 4 000 $ sous le chef 1 et de 5 000 $ sous le chef 2, et lui imposera une réprimande sous le chef 3, notamment parce que la faute reprochée à ce dernier chef est intimement liée à celle commise sous les deux premiers.

[24] Le comité estime ces sanctions justes et raisonnables, celles-ci répondant aux principes de dissuasion et d'exemplarité.

[25] L'intimé sera condamné aux déboursés et une période de douze mois lui sera accordée pour le paiement desdites amendes.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur chacun des trois chefs d'accusation portés contre lui.

DÉCLARE l'intimé coupable de chacun des trois chefs d'accusation mentionnés à la plainte.

ET PROCÉDANT SUR SANCTION

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 4 000 $ sous le chef d'accusation numéro 1;

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 $ sous le chef d'accusation numéro 2;

IMPOSE à l'intimé une réprimande sous le chef d'accusation numéro 3;

ACCORDE à l'intimé un délai de douze mois pour le paiement desdites amendes, lequel devra s'effectuer au moyen de versements mensuels et consécutifs, débutant le 30^{e} jour de la présente décision, sous peine de déchéance du terme;

CONDAMNE l'intimé au paiement des débours conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

(s) Janine Kean
M^e^ Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(s) Felice Torre
M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(s) Michel Gendron
M. Michel Gendron
Membre du comité de discipline

M^e^ Sylvie Poirier
BÉLANGER LONGTIN, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie plaignante

M^e^ Éric Bédard
WOODS, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : Le 12 février 2013

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.8.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 2011-04-02(C)

DATE : 13 mars 2013

COMITÉ :	Me Patrick de Niverville, avocat	Président
	Mme France Laflèche, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages	Membre
	M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages	Membre

---

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

PIERRE PLAMONDON, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

[1] Le 19 février 2013, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages procédait à l'audition de la plainte n° 2011-04-02(C);

[2] M. Pierre Plamondon fait l'objet d'une plainte comportant quatre (4) chefs d'infraction;

1- Depuis l'année 2000, en sa qualité de courtier responsable du cabinet Les Assurances Desjardins, Plamondon et associés inc., a fait défaut de respecter la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et a permis que les employés fassent défaut de respecter la *Loi*

en son article 39, en mettant en place une procédure de renouvellement de contrats d'assurance habitation par laquelle, à la discrétion du courtier, il n'y avait pas de révision des besoins des clients lorsqu'il n'y avait pas d'augmentation importante de la prime, le tout en contravention aux dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment aux dispositions de l'article 85 de la Loi et de l'article 2 dudit Code.

2- Entre les mois de mai et juillet 2009, a fait des représentations trompeuses et a induit en erreur son client M.P. en lui laissant croire qu'il négociait avec l'assureur ING/Intact pour l'indemnisation des dommages causés à la piscine hors-terre de son assuré, non couverts par la police no 923-2556, alors qu'aucun dossier de réclamation n'avait été ouvert chez l'assureur, le tout en contravention aux dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* notamment aux dispositions des articles 15 et 37(7) dudit Code.

3- Entre les mois de mai et octobre 2009, en sa qualité de courtier responsable de l'application de la politique de traitement des plaintes et des différends au sein du cabinet Les Assurances Desjardins, Plamondon et associés inc., a fait défaut de placer les intérêts de son client M.P. avant ceux de son cabinet, omettant d'informer ledit client de l'existence de cette politique au sein du cabinet et que si ce client avait des doléances, elles seraient traitées conformément à la politique en vigueur, tentant ainsi d'éluder sa responsabilité professionnelle ou celle de son cabinet, le tout en contravention aux dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment aux dispositions de l'article 103 de la Loi et des articles 19, 20, 37(6) et 37 (7) dudit Code.

4- Le ou vers le 13 juillet 2009, lors d'une conversation téléphonique avec son client M.P., a manqué de modération, d'objectivité et de dignité dans ses propos, en laissant sous-entendre à son client que les choses avaient changé depuis le passage d'ING à INTACT Assurance et que cette dernière était moins ouverte que son prédécesseur, spéculant sur le contexte économique et les assureurs pour des refus d'indemnisation, le tout en contravention aux dispositions de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment aux dispositions des articles 14 et 27 dudit Code.

L'intimé s'est ainsi rendu passible pour les infractions ci-haut mentionnées des sanctions prévues à l'article l56 du *Code des professions*.

[3] Lors de l'audition, la syndic était représentée par Me Jean-Pierre Morin et l'intimé par Me Paul Cooper;

[4] D'entrée de jeu, Me Cooper informa le Comité de discipline que son client enregistrait un plaidoyer de culpabilité à l'encontre de la plainte;

[5] En conséquence, l'intimé fut reconnu coupable, séance tenante, des chefs n^{os} 1 à 4 de la plainte;

I. PREUVE SUR SANCTION

[6] Me Morin déposa, de consentement avec le procureur de l'intimé, l'ensemble de la preuve documentaire, soit :

P-1 : Attestation de certification et fiche informatique de Mme Louise Gagnon;

P-2 : Attestation de certification et fiche informatique de M. Pierre Plamondon;

P-3 : Plainte de M.P. en date du 4 novembre 2009;

P-4 : Résumé d'une conversation téléphonique entre Mme Luce Raymond, responsable des enquêtes au bureau du syndic de la Chambre de l'assurance de dommages, et M. P. en date du 5 novembre 2009;

P-5 : Chronologie des événements rédigée par M.P. en date du 7 novembre 2009 et reçue à la ChAD le 24 novembre 2009;

P-6 : Copie d'une facture de Club Piscine Saint-Hubert en date du 6 octobre 2005 adressée à M.P. pour l'achat d'une piscine hors-terre 24' x 52' au montant de 7 000 $;

P-7 : Documents de renouvellement de la police assurance habitation ING no 923-2556 en date du 10 octobre 2006 et lettre de transmission;

P-8 : Documents de renouvellement de la police assurance habitation ING no 923-2556 en date du 10 octobre 2008 et lettre de transmission;

P-9 : Copie d'un courriel de M.P. à Mme Louise Gagnon en date du 21 mai 2009 avec *en liasse* copie d'estimation de réparation de la piscine;

P-10 : Copie de deux courriels de M.P. à M. Pierre Plamondon en date du 14 juin 2009 avec photos des dommages à la piscine;

P-11 : Copie d'un courriel de M. Pierre Plamondon à M.P. en date du 15 juin 2009;

P-12 : Copie d'un courriel de M.P. à M. Pierre Plamondon en date du 15 juin 2009 accompagné d'une copie de la facture de la nouvelle piscine;

P-13 : Échange de courriels entre M. Pierre Plamondon et P.M. en date du 22 juin 2009 exposant la position de l'assureur;

P-14 : Copie du relevé d'assurance habitation police Intact no 923-2556 en date du 3 juillet 2009 indiquant l'ajout de la piscine;

P-15 : Résumé d'une conversation téléphonique entre Mme Luce Raymond, responsable des enquêtes au bureau du syndic de la ChAD, et M.P. en date du 11 mars 2010;

P-16 : Copie d'un courriel de M.P. à Mme Joanne Bélanger, enquêteur au bureau du syndic de la Chambre, accompagné en liasse de différentes pièces concernant sa plainte au cabinet du courtier;

P-17 : Résumé d'une conversation téléphonique entre M.P. et Mme Joanne Bélanger, enquêteur au bureau du syndic de la Chambre, en date du 7 février 2011;

P-18 : Résumé d'une conversation téléphonique entre M.P. et Mme Joanne Bélanger, enquêteur au bureau du syndic de la Chambre, en date du 9 février 2011;

P-19 : *En liasse,* lettre de Mme Manon Jacques d'Intact Assurance en date du 1er avril 2010 accompagnée des notes informatisées à la police habitation;

P-20 : Lettre réponse de Mme Manon Jacques d'Intact Assurance en date du 13 octobre 2010;

P-21 : Résumé d'une conversation téléphonique de Mme Joanne Bélanger, enquêteur au bureau du syndic de la ChAD, et de Mme Manon Jacques d'Intact Assurance en date du 16 février 2011;

P-22 : Résumé d'une conversation téléphonique entre Mme Luce Raymond, responsable des enquêtes au bureau du syndic de la ChAD, et Mme Louise Gagnon en date du 11 mars 2010;

P-23 : Lettre de Mme Carole Chauvin, syndic, à Mme Louise Gagnon en date du 21 septembre 2010 ;

P-24 : Lettre réponse de Mme Louise Gagnon à Mme Carole Chauvin, syndic, en date du 13 octobre 2010 accompagnée de documents relatifs au dossier *en liasse* ;

P-25 : Résumé d'une conversation téléphonique entre Mme Luce Raymond, responsable des enquêtes au bureau du syndic de la ChAD, et M. Pierre Plamondon en date du 11 mars 2010;

P-26 : Lettre de Mme Luce Raymond, responsable des enquêtes au bureau du syndic de la ChAD, à M. Pierre Plamondon en date du 23 mars 2010;

P-27 : Courriel de M. Pierre Plamondon à Mme Luce Raymond, responsable des enquêtes au bureau du syndic de la ChAD, en date du 7 mai 2010 à 15h11 accompagné *en liasse,* de réponses et déclaration solennelle de M. Pierre Plamondon ainsi que des réponses, chronologie et déclaration solennelle de Mme Louise Gagnon;

P-28 : Courriel de M. Pierre Plamondon à Mme Luce Raymond, responsable des enquêtes au bureau du syndic de la ChAD, en date du 7 mai 2010 à 15h16 accompagné *en liasse* de chronologie des polices et notes au dossier;

P-29 : Courriel de M. Pierre Plamondon à Mme Luce Raymond, responsable des enquêtes au bureau du syndic de la ChAD, en date du 7 mai 2010 à 15h23 accompagné *en liasse*, de chronologie des polices et note partie 2 et polices 2002-2004 avec ordinateur couvert spécifiquement;

P-30 : Lettre de Mme Carole Chauvin, syndic, à M. Pierre Plamondon en date du 21 septembre 2010;

P-31 : Lettre réponse de M. Pierre Plamondon à Mme Carole Chauvin, syndic, en date du 13 octobre 2010 et pièces *en liasse*;

P-32 : Courriel de M. Pierre Plamondon à Mme Joanne Bélanger, enquêteur au bureau du syndic de la ChAD, en date du 30 novembre 2010;

P-33 : Conversation téléphonique entre M. Pierre Plamondon et Mme Joanne Bélanger, enquêteur au bureau du syndic de la ChAD, en date du 30 novembre 2010;

P-34 : Enregistrement d'une conversation téléphonique entre M. Pierre Plamondon et M.P. en date du 13 juillet 2009 et transcription sténographique;

P-35 : Courriel de Mme Lucie Desmeules d'Intact Assurance à Mme Joanne Bélanger, enquêteur au bureau du syndic de la ChAD, en date du 2 décembre 2010;

[7] Essentiellement, suivant la preuve, il appert que la trame factuelle à l'origine de la plainte serait la suivante :

- En octobre 2005, un assuré (M.P.) s'est adressé au cabinet de l'intimé pour les informer de l'achat d'une piscine hors terre;
- On fait défaut alors de lui mentionner que sa nouvelle piscine est exclue de sa couverture de base et que celle-ci devrait faire l'objet d'un avenant spécifique;
- Cette omission se répète à chaque renouvellement puisque le cabinet n'a pas de procédure de renouvellement de contrat d'assurance habitation et les besoins des clients ne sont révisés qu'en cas d'augmentation importante de la prime;
- En mai 2009, l'assuré prend contact avec le cabinet de l'intimé afin de signaler certains dommages survenus à sa piscine au cours de l'hiver;
- On l'informe alors qu'il n'a pas de protection d'assurance, sa piscine n'étant pas couverte par un avenant;
- En juin 2009, l'assureur refuse, de façon formelle, la réclamation;
- L'assuré formule alors à l'intimé une plainte verbale, en juillet 2009, et demande un dédommagement;

- Cette plainte demeure sans réponse durant plusieurs mois, jusqu'au moment où l'assuré porte plainte à l'AMF et à la ChAD, en novembre 2009;

[8] Le Comité a également bénéficié du témoignage de l'intimé suivant lequel :

- Il se déclare désolé de la tournure des événements;
- Il ne savait pas qu'une plainte verbale devait être traitée au même titre qu'une plainte écrite;
- Depuis cet incident, il a mis en place une procédure de renouvellement des contrats d'assurance et chaque client est contacté, soit par téléphone soit par courrier;

II. RECOMMANDATIONS COMMUNES

[9] Suite à un court exposé de la preuve et des circonstances aggravantes et atténuantes propre au dossier de l'intimé, Me Morin fit part au Comité des sanctions suggérées, soit :

- Chef n^{o} 1 : une amende de 5 000 $;
- Chef n^{o} 2 : une amende de 1 000 $;
- Chef n^{o} 3 : une réprimande;
- Chef n^{o} 4 : une réprimande et une amende de 1 000 $;

[10] À ces sanctions s'ajoutent tous les frais reliés au dossier;

[11] Pour sa part, Me Cooper confirme son accord aux sanctions suggérées et précise que son client apprécierait bénéficier d'un délai de paiement;

III. ANALYSE ET DÉCISION

[12] À moins de circonstances exceptionnelles, les recommandations communes formulées par les avocats de parties doivent être entérinées par le Comité[1];

[13] En l'espèce, le Comité considère que les sanctions suggérées reflètent adéquatement la gravité objective des infractions et les circonstances aggravantes de l'affaire;

[14] Les sanctions tiennent compte également des circonstances atténuantes, soit :

- le plaidoyer de culpabilité de l'intimé;
- son absence d'antécédents disciplinaires;
- sa collaboration à l'enquête du syndic et au processus disciplinaire;
- sa volonté de s'amender et son repentir;

[15] Les sanctions suggérées tiennent compte également du principe de la globalité[2] des sanctions et du principe de la proportionnalité[3];

[16] De plus, elles sont conformes aux sanctions imposées dans des cas semblables[4] et elles respectent donc le principe de la parité des sanctions[5];

---

1 *Langlois c. Dentistes* 2012 QCTP 52;
2 *Kenny c. Dentistes*, [1993] D.D.C.P. 214 (T.P.);
3 *R. c. Ipeelee*, 2012 CSC 13 (CanLII);
4 - *ChAD c. Bisaillon*, 2009 CanLII 20047;
- *ChAD c. Duplantis-Sawyer*, 2006 CanLII 53737;
- *ChaD c. Mayer*, 2011 CanLII 43605;
- *ChAD c. Guertin*, 2010 CanLII 9220;
- *ChAD c. Paré*, 2006 CanLII 53740;
5 - *Pharmaciens c. Dannel*, 2008 QCTP 178;
- *Brochu c. Médecins*, 2002 QCTP 2;
- *Mercier c. Médecins*, 2012 QCTP 89;
- *Starks c. Denstistes*, 2002 QCTP 36;

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimé;

DÉCLARE l'intimé coupable des chefs n^{os} 1, 2, 3 et 4 de la plainte n^{o} 2011-04-02(C)

IMPOSE à l'intimé les sanctions suivantes :

- Chef n^{o} 1 : une amende de 5 000 $;
- Chef n^{o} 2 : une amende de 1 000 $;
- Chef n^{o} 3 : une réprimande;
- Chef n^{o} 4 : une réprimande et une amende de 1 000 $;

CONDAMNE l'intimé au paiement de tous les déboursés ;

ACCORDE à l'intimé un délai de 60 jours pour acquitter le montant des amendes et des déboursés calculé à compter du 31ème jour suivant la signification de la présente décision;

_____
Me Patrick de Niverville, avocat
Président du Comité de discipline

_____
Mme France Laflèche, C.d'A.A., courtier
en assurance de dommages
Membre du Comité de discipline

_____
M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A.,
courtier en assurance de dommages
Membre du Comité de discipline

Me Jean-Pierre Morin
Procureur de la partie plaignante

Me Paul Cooper
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 19 février 2013

3.8.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.8.3.4 Bourse de Montréal Inc.

☒	**Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt**	☒	**Back-office - Options**
☒	**Négociation - Dérivés sur actions et indices**	☒	**Technologie**
☒	**Back-office - Contrats à terme**	☒	**Réglementation**

CIRCULAIRE
Le 8 avril 2013

AUDITION DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. — OFFRE DE RÈGLEMENT

G.H. FINANCIALS LTD.

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) tiendra une audition devant le Comité de discipline de la Bourse, le 8 mai 2013 à 9 h 30, afin de se prononcer sur une offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et G.H. Financials Ltd., un participant agréé de la Bourse, suite à la signification d'une plainte disciplinaire à G.H. Financials Ltd.

Lieu : Bourse de Montréal Inc.
800, square Victoria
4e étage
Montréal (Québec)

L'offre de règlement proposée concerne des allégations selon lesquelles G.H. Financials Ltd. aurait contrevenu au paragraphe B) de l'article 6366 des Règles de la Bourse, entre le 1er avril et le 31 mai 2012, ayant omis de s'assurer que les ordres soumis par ses clients étaient conformes aux Règles de la Bourse, notamment ceux dont l'exécution n'a pas eu pour résultat un changement dans la propriété économique ou véritable des instruments dérivés en question.

Conformément à l'article 4154 des Règles de la Bourse, cette audition se tiendra à huis clos tant que l'offre de règlement n'aura pas été acceptée par le Comité de discipline de la Bourse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514-871-3516 ou par courriel à l'adresse flarin@m-x.ca.

Pauline Ascoli
Vice-présidente, Affaires juridiques, produits dérivés

Circulaire no : 064-2013

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

3.9 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Erratum

Modalités d'intervention auprès d'un assureur de personnes à charte du Québec et membre d'Assuris

Veuillez noter que le document intitulé « Modalités d'intervention auprès d'un assureur de personnes à charte du Québec et membre d'Assuris » a été omis à la suite de l'avis publié à la section 5.1 du bulletin du 28 mars 2013 (vol. 10, n° 12). Le texte du document est publié ci-après.

Le 11 avril 2013

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

MODALITÉS D'INTERVENTION AUPRÈS D'UN ASSUREUR DE PERSONNES À CHARTE DU QUÉBEC ET MEMBRE D'ASSURIS

Avril 2013

TABLE DES MATIÈRES

Préambule **3**

1. Contexte **3**

1.1 Autorité des marchés financiers 3

1.1.1 Contrôle et surveillance 4
1.1.2 Protection des déposants 5

1.2 Assuris 6

1.2.1 Protection des Titulaires 6

1.3 Cadre logique des interventions de l'Autorité et d'Assuris 8

2. Assureur sans problème significatif (stade 1) **8**

2.1 Identification 8

2.2 Intervention 9

3. Assureur en état de préalerte (stade 2) **9**

3.1 Identification 9

3.2 Intervention 10

4. Assureur en état d'alerte (stade 3) **11**

4.1 Identification 11

4.2 Intervention 12

5. Assureur dont la solvabilité est sérieusement compromise (stade 4) **14**

5.1 Identification 14

5.2 Interventions 14

5.2.1 Autorité 14
5.2.2 Assuris 16
5.2.3 Groupe de travail 17

6. Assureur ayant un actif insuffisant ou insolvable (stade 5) 18

6.1 Identification 19

6.2 Intervention 19

6.2.1 Liquidation d'un Assureur ayant un actif insuffisant 19
6.2.2 Liquidation d'un Assureur insolvable 20
6.2.3 Garanties offertes par les programmes de protection 20

ANNEXE 1 22

ANNEXE 2 23

ANNEXE 3 24

Préambule

Les modalités d'intervention présentées dans le présent document visent à éclairer les intervenants dans le choix des mesures et des options d'intervention qui peuvent être mises de l'avant, respectivement par l'Autorité, par Assuris ou conjointement, dès qu'un assureur de personnes à charte du Québec et membre d'Assuris (« Assureur ») éprouve des difficultés susceptibles de remettre en question sa capacité à respecter ses engagements envers ses titulaires et ayant droit de polices d'assurance (« Titulaires ») et, le cas échéant, ses déposants[1]. Ce document permet également de définir clairement les rôles et responsabilités des principaux intervenants.

Les présentes modalités d'intervention prennent effet le 1er avril 2013.

1. Contexte

Au Québec, les assureurs jouent un rôle majeur sur les plans de l'économie et de la sécurité financière des personnes. À cet égard, l'Autorité veille notamment à ce que les assureurs respectent les normes de solvabilité qui leur sont applicables et assure la mise en place de programmes de protection et d'indemnisation pour les consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers.

Dans ce contexte, toute intervention de l'Autorité auprès d'un Assureur doit être efficiente, efficace et mise de l'avant rapidement dans le but de maintenir la confiance et minimiser les pertes des Titulaires et, le cas échéant, des déposants.

En ce qui a trait aux Assureurs, deux régimes de protection ont été mis en place au Québec. Notamment, en cas d'insolvabilité :

- le **programme de protection** offert par Assuris s'applique aux contrats d'assurance souscrits par un Assureur de personnes;

- le **programme d'assurance-dépôts** offert par l'Autorité s'applique aux dépôts recueillis par certains assureurs inscrits auprès de l'Autorité en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts* (« LAD »).

1.1 Autorité des marchés financiers

L'Autorité veille notamment à ce que les assureurs respectent les normes de solvabilité qui leur sont applicables et se conforment aux obligations que la loi leur impose en vue de protéger les intérêts des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers, et prend toute mesure prévue à la loi à ces fins.

[1] Certains assureurs titulaires d'un permis conformément à la *Loi sur les assurances* (« LA ») et membres d'Assuris peuvent également être inscrits auprès de l'Autorité en vertu de la LAD afin de pouvoir solliciter et recevoir des dépôts au Québec (« Assureur inscrit »).

L'Autorité est chargée de procéder au contrôle et à la surveillance des assureurs et d'intervenir notamment lorsqu'un d'entre eux ne suit pas des pratiques de gestion saine et prudente, éprouve des difficultés, dont la solvabilité est menacée, voire sérieusement compromise, ou lorsqu'un assureur est en liquidation.

L'Autorité s'assure également que les consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers sont protégés par des programmes adéquats de protection.

Le programme d'assurance-dépôts mis en place par l'Autorité a notamment comme fonction de garantir le remboursement des dépôts recueillis, le cas échéant, par des assureurs dans la mesure et la manière prévues par la LAD et son règlement d'application. Afin de réduire le risque lié à un tel remboursement, l'Autorité dispose de pouvoirs d'intervention, notamment pour accorder une assistance financière ou favoriser une cession des actifs et des passifs auprès d'un assureur dont la solvabilité est compromise.

1.1.1 Contrôle et surveillance

Le contrôle du droit d'exercice effectué par l'Autorité sur les assureurs vise à ce que ces derniers soient autorisés à exercer leurs activités au Québec. Il consiste principalement à effectuer la délivrance des permis, incluant la détermination des catégories d'assurance qu'ils sont autorisés à pratiquer, la vérification du statut juridique et la mise à jour du registre de l'Autorité à l'égard des assureurs.

Afin de pouvoir solliciter et recevoir des dépôts au Québec, l'Autorité délivre également à certains assureurs un permis en vertu de l'article 27 de la LAD. L'Autorité peut à son entière discrétion, imposer des conditions ou restrictions rattachées à un permis et même suspendre ou annuler le permis d'un assureur.

En vertu des articles 317 et 317.1 de la *Loi sur les assurances* (« LA »), l'Autorité peut, lorsqu'elle le juge opportun, procéder ou faire procéder à des inspections sur les affaires internes et les activités de tout assureur. Elle peut également inspecter les affaires internes et les activités d'un assureur, de la société de gestion de portefeuille qui le contrôle directement et de toute société de gestion de portefeuille que l'assureur contrôle lorsqu'elle a des motifs raisonnables de croire qu'un assureur a commis une infraction à la présente loi ou que sa situation financière se détériore. Les inspections doivent notamment porter sur les pratiques de gestion suivies par l'assureur.

Il faut également souligner qu'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2] (« LAMF »), l'Autorité peut, de sa propre initiative, faire enquête si elle a des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu un manquement à la LA ou à la LAD.

[2] L.R.Q., A-32.2.

Afin de prévenir les risques d'insolvabilité des assureurs, l'Autorité met en place les outils nécessaires de surveillance pour anticiper notamment l'évolution des risques auxquels les assureurs sont exposés et pour intervenir en temps opportun auprès de ces derniers. En ce sens, l'Autorité met en œuvre son cadre de surveillance[3], notamment pour les assureurs à charte du Québec et membres d'Assuris. Il se subdivise en trois phases qui se définissent sommairement comme suit :

Phase A – Le profil de risque

Le profil de risque d'un assureur correspond à la combinaison de l'évaluation du risque net global, des fonctions de supervision[4] et de la situation financière d'un assureur. Le risque net global de l'assureur représente la somme pondérée du risque net des activités d'envergure, en fonction de leur importance relative. Le risque net d'une activité d'envergure découle de l'évaluation des risques inhérents et de la qualité de la gestion des risques.

L'évaluation qualitative « faible », « modérée » ou « élevée » attribuée est actualisée au besoin, en fonction de l'évolution des risques auxquels est exposé un assureur et à la lumière des résultats des travaux de surveillance. Le profil de risque est utilisé uniquement à des fins internes et ne fait l'objet d'aucune divulgation aux assureurs.

Phase B – Le plan de surveillance

Un plan de surveillance triennal est élaboré à partir du profil de risque de chacun des assureurs, des orientations et des priorités fixées par l'Autorité ainsi que des ressources disponibles. Pour chaque assureur, l'Autorité adapte ses activités de surveillance en termes de nature, d'étendue et de fréquence des travaux à réaliser, ainsi que des ressources à être affectées selon les critères précédents.

Phase C – Les travaux de surveillance

Les travaux de surveillance à distance comprennent notamment l'analyse de l'information financière et non financière sur un assureur recueillie en vertu des lois, des règlements et des lignes directrices, et de tous autres renseignements exigés lors de l'examen des activités des assureurs.

Les activités de surveillance sur place sont un élément essentiel du processus de surveillance. L'étendue des travaux sur place dépend du profil de risque de l'institution ainsi que du plan de surveillance.

[3] Cadre de surveillance des institutions financières, octobre 2011.

[4] Les fonctions de supervision exercées par un assureur incluent généralement l'analyse financière, la conformité, l'audit interne, l'actuariat, la gestion des risques, la haute direction et le conseil d'administration.

1.1.2 Protection des déposants

Par souci de protection des déposants, l'Autorité garantit, à certaines conditions, à toute personne qui fait un ou des dépôts auprès d'un assureur inscrit, le remboursement de ce ou ces dépôts jusqu'à concurrence de 100 000 $ (incluant les intérêts courus), par personne, notamment lorsque l'assureur est en liquidation.

De plus, en vertu de l'article 42 de la LAD, l'Autorité doit, au moins une fois l'an, procéder ou faire procéder, aux conditions qu'elle détermine, à l'inspection des affaires de toute institution inscrite, notamment un assureur inscrit auprès de l'Autorité en vertu de la LAD. L'Autorité peut aussi, en vertu de l'article 41.3 de la LAD, effectuer un examen préparatoire pour vérifier ou faire vérifier tout livre, registre, compte, contrat, dossier ou autre document d'une institution inscrite lorsqu'elle est d'avis que l'exécution de l'obligation de garantie semble inévitable.

L'Autorité maintient un fonds d'assurance-dépôts pour l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs d'intervention. Les primes prélevées sont versées par les institutions de dépôts, incluant les assureurs inscrits en vertu de la LAD.

En cas d'insuffisance du fonds d'assurance-dépôts, le gouvernement pourrait faire une avance ou garantir le paiement de tout engagement de l'Autorité en vertu des articles 53 et 54 de la LAD.

1.2 Assuris

Le programme de protection mis en place par Assuris vise à réduire au minimum les pertes de garanties aux Titulaires et à assurer un transfert rapide de leurs polices à un assureur solvable en mesure d'honorer leurs garanties. Assuris coordonne ses actions avec celles effectuées par les autorités des différentes juridictions lorsqu'une intervention s'avère nécessaire auprès de l'un de ses membres.

Assuris est régie par son Règlement nº 1 et par son protocole d'exécution. Notons que l'Autorité participe au comité permanent de l'indemnisation Assuris-SIMA[5] du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance.

1.2.1 Protection des Titulaires

Par souci de protection des Titulaires, tant pour leurs polices d'assurance que leurs produits d'investissement, Assuris offre à chaque personne couverte, auprès d'un même assureur membre, la garantie suivante :

La protection proportionnelle offerte par Assuris garantit à tous les assurés canadiens au moins 85 % des prestations promises par leur contrat. Ces prestations sont protégées à 100 % si elles ne dépassent pas le plafond prévu, en l'occurrence :

[5] SIMA : Société d'indemnisation en matière d'assurance IARD.

Revenu mensuel	2 000 $
Frais médicaux	60 000 $
Capital décès	200 000 $
Valeur de rachat	60 000 $

La protection proportionnelle ne s'applique pas à la valeur capitalisée des contrats d'assurance vie. Ces garanties sont couvertes à 100 % si elles ne dépassent pas 100 000 $.

Ayant comme objectif de minimiser les pertes de garanties aux Titulaires, le régime de protection d'Assuris prévoit la possibilité, à certaines conditions et selon certaines modalités, de contracter des engagements financiers avant qu'un membre en difficulté financière devienne insolvable. Assuris peut prendre des mesures raisonnables à l'égard de cet assureur, entre autres, apporter son assistance en vue de la vente, du transfert ou de la réassurance de polices souscrites par ce membre ou encore fournir des cautionnements ou une autre forme de soutien financier à l'égard de polices souscrites par ce membre.

En vertu de l'article 31 du *Règlement d'application de la Loi sur les assurances*[6], toute personne morale exerçant, au Québec, des activités en assurance de personnes (autre qu'une personne morale dont les activités se limitent à un réassureur ou encore lorsqu'elle n'offre pas de polices garantissant, pour leur durée, les montants des prestations et des primes qui y sont fixés) doit être membre d'Assuris et respecter les conditions stipulées au contrat d'adhésion avec cette dernière. En somme, tous les assureurs vie au Canada membres d'Assuris prennent en charge les coûts inhérents à l'insolvabilité d'un assureur.

Assuris maintient un fonds de liquidités d'au moins 100 millions de dollars. En cas d'insolvabilité d'un assureur, Assuris se servira de ce fonds pour honorer ses engagements avant de cotiser ses membres.

Pour couvrir le coût de la protection des Titulaires pour faire face à l'insolvabilité d'un de ses assureurs membres, Assuris est habilitée à lever des cotisations. Le cas échéant, elle imposera à ses membres, une cotisation calculée au prorata du capital requis, afin de mobiliser les fonds nécessaires pour accorder sa protection aux assurés. Le système de cotisation d'Assuris lui donne la capacité financière de recueillir suffisamment de fonds pour faire face à la faillite de toute société membre, sous réserve d'une certaine limite. Cette dernière a pour but d'éviter de miner le capital des assureurs de personnes, afin que l'insolvabilité d'une compagnie n'entraîne pas d'autres faillites.

Assuris et ses membres ont instauré, en 2010, une cotisation illimitée en sus de la cotisation fondée sur le capital. En cas d'insolvabilité, la nouvelle cotisation illimitée serait calculée sur la base des ventes réalisées après la date d'insolvabilité, et perçue aussi longtemps qu'elle serait nécessaire.

[6] R.R.Q., c.A-32, r.1.

1.3 Cadre logique des interventions de l'Autorité et d'Assuris

L'Autorité détermine un certain nombre d'indicateurs lui permettant d'évaluer la situation financière et la qualité de la gestion d'un Assureur afin de prévenir d'éventuels problèmes de solvabilité. Le résultat obtenu permet d'identifier les stades d'intervention auprès d'un Assureur qui sont définis comme suit :

- le stade 1 visant un « Assureur sans problème significatif »;
- le stade 2 visant un « Assureur en état de préalerte »;
- le stade 3 visant un « Assureur en état d'alerte »;
- le stade 4 visant un « Assureur dont la solvabilité est sérieusement compromise »;
- le stade 5 visant un « Assureur ayant un actif insuffisant ou insolvable ».

Les interventions de l'Autorité et d'Assuris auprès d'un Assureur peuvent, par conséquent, être modulées en fonction du stade déterminé. L'Autorité et Assuris devraient, au besoin, échanger de l'information sur un Assureur à partir du stade 2 et pour tout changement subséquent de stade d'intervention.

2. Assureur sans problème significatif (stade 1)

Lorsque l'Autorité est d'avis que l'Assureur suit généralement des pratiques de gestion saine et prudente, que les lacunes constatées, s'il y a lieu, ne devraient pas avoir d'incidence sur la situation financière et l'intégrité de l'Assureur et que sa situation financière est satisfaisante, le stade d'intervention pour cet Assureur est alors qualifié comme « Assureur sans problème significatif ».

À ce stade, aucune intervention conjointe n'est spécifiquement requise.

2.1 Identification

Sur la base de ses travaux de surveillance, l'Autorité qualifie le niveau d'intervention auprès d'un Assureur à un stade 1 « Assureur sans problème significatif » en se basant sur les principaux éléments suivants :

- le risque net global rattaché aux activités d'envergure de l'Assureur est situé à un niveau faible;
- aucune lacune significative n'a été décelée lors de l'évaluation des fonctions de supervision de l'Assureur;

- aucune préoccupation particulière n'a été soulevée sur la situation financière de l'Assureur. Il respecte les exigences de l'Autorité en matière de suffisance des fonds propres et ceux-ci excèdent son ratio cible. L'Assureur dispose également de liquidités suffisantes;

- le rapport de surveillance de l'Autorité à l'égard de l'Assureur ne soulève aucune faiblesse qui ne devrait avoir d'incidence, importante et à court terme, sur la situation financière et l'intégrité de l'Assureur. Les correctifs devraient être apportés selon un calendrier de réalisation établi par l'institution.

2.2 Intervention

L'Autorité met en œuvre son plan de surveillance triennal comprenant des travaux de surveillance à distance et sur place. Elle révise au besoin le profil de risque de cet Assureur et s'assure que le stade d'intervention demeure approprié.

En regard des risques encourus par le régime d'assurance-dépôts, l'Autorité effectue un suivi régulier de cet Assureur s'il est inscrit en vertu de la LAD.

Assuris poursuit ses travaux d'analyse à partir des renseignements qui lui sont directement divulgués par cet Assureur. Au besoin, elle discute des résultats de son analyse avec les représentants de l'Autorité lors de rencontres bi-annuelles. Assuris informe également l'Autorité de tout fait important sur cet Assureur qui pourrait être porté à sa connaissance.

Aucune intervention conjointe de l'Autorité et d'Assuris auprès de cet Assureur n'est requise.

3. Assureur en état de préalerte (stade 2)

Lorsque l'Autorité constate qu'une ou des lacunes dans les pratiques de gestion pourraient avoir une incidence significative sur la situation financière et l'intégrité de l'Assureur si les correctifs n'étaient pas apportés avec diligence ou encore, que des préoccupations ont été soulevées sur la situation financière de l'Assureur, le stade d'intervention est qualifié pour cet Assureur comme « Assureur en état de préalerte ».

À ce stade, l'Autorité et Assuris échangent de l'information sur cet Assureur lors des rencontres bi-annuelles et, au besoin, suivant la gravité de la problématique soulevée.

3.1 Identification

Sur la base de ses travaux de surveillance, l'Autorité qualifie le niveau d'intervention auprès d'un Assureur à un stade 2 « Assureur en état de préalerte » en se basant sur les principaux éléments suivants :

- le risque net global rattaché aux activités d'envergure de l'Assureur est situé à un niveau modéré;

- une fonction de supervision de l'Assureur a été jugée inefficace, ou certaines fonctions de supervision nécessitent une amélioration. Une ou des lacunes significatives ont été décelées lors de l'évaluation;

- bien que l'Assureur respecte les exigences de fonds propres de l'Autorité, certaines préoccupations ont été soulevées sur sa situation financière actuelle ou future. L'Assureur pourrait éventuellement manquer de liquidités;

- le rapport de surveillance de l'Autorité à l'égard de l'Assureur dénote une ou des lacunes qui ne devraient pas avoir d'incidence significative à court terme sur la situation financière et l'intégrité de l'Assureur si elles sont corrigées avec diligence ou encore dans les délais prescrits par l'Autorité, le cas échéant.

3.2 Intervention

L'Autorité modifie, au besoin, son plan de surveillance triennal afin d'augmenter la fréquence et l'étendue de ses interventions.

L'Autorité discute de la situation avec la haute direction de l'Assureur préalablement à l'émission de son rapport de surveillance. Ce dernier est transmis au chef de la direction avec copie au président du comité de vérification de l'Assureur.

L'Assureur doit, dans les 30 jours, présenter un plan d'action incluant un échéancier. L'Autorité effectue un suivi des correctifs en fonction du plan d'action déposé.

En regard des risques que représente cet Assureur pour le régime d'assurance-dépôts, l'Autorité effectue un suivi plus étroit de la problématique soulevée s'il est un Assureur inscrit.

Assuris poursuit ses travaux d'analyse à partir des renseignements qui lui sont directement divulgués par cet Assureur et discute des résultats de son analyse avec les représentants de l'Autorité.

L'intervention conjointe de l'Autorité et d'Assuris auprès de cet Assureur se reflète principalement par une collaboration et des échanges d'information sur les préoccupations soulevées à l'égard de cet Assureur. Ces échanges se font généralement sur une base bi-annuelle.

Plus particulièrement, l'Autorité informe Assuris de la situation et des correctifs envisagés et apportés par l'Assureur. Réciproquement, Assuris informe l'Autorité de tout fait important sur cet Assureur qui pourrait être porté à sa connaissance.

4. Assureur en état d'alerte (stade 3)

Lorsque l'Autorité constate des lacunes importantes relatives aux pratiques de gestion, qui peuvent éventuellement avoir un impact significatif sur la situation financière et l'intégrité de l'Assureur si elles ne sont pas corrigées rapidement, ou encore, que la situation financière de l'Assureur soulève des inquiétudes importantes au point que sa solvabilité est menacée, le stade d'intervention est qualifié comme « Assureur en état d'alerte ».

À ce stade, l'intervention est plus étroite entre l'Autorité et Assuris, car elle requiert des actions plus rigoureuses. Elle doit être très efficace et prompte pour que l'Assureur corrige les lacunes décelées et redresse sa situation financière dans les meilleurs délais.

4.1 Identification

Sur la base de ses travaux de surveillance, l'Autorité qualifie le niveau d'intervention auprès d'un Assureur à un stade 3 « Assureur en état d'alerte » en se basant sur les principaux éléments suivants :

- le risque net global rattaché aux activités d'envergure de l'Assureur est situé à un niveau élevé;
- des lacunes significatives sont décelées lors de l'évaluation des fonctions de supervision de l'Assureur. Plusieurs fonctions de supervision sont jugées inefficaces;
- la situation financière de cet Assureur est problématique, voire insatisfaisante. À titre d'exemple, les fonds propres de l'Assureur sont inférieurs à son ratio cible et les provisions techniques sont considérées insuffisantes ou une détérioration importante de la rentabilité est survenue. L'Assureur pourrait avoir des problèmes importants de liquidités;
- le rapport de surveillance de l'Assureur dénote des faiblesses qui pourraient avoir une incidence importante et à court terme, sur la situation financière et l'intégrité de l'Assureur si elles ne sont pas corrigées rapidement.

Ces problèmes, aggravés par une conjoncture économique défavorable, peuvent faire en sorte que l'Assureur éprouve des difficultés importantes. À titre d'exemple, citons une gestion déficiente du capital, accentuée par des réclamations majeures et en série, entraînant un manque important de liquidités.

4.2 Intervention

L'Autorité informe l'Assureur qu'il est qualifié d'« Assureur en état d'alerte » (stade 3) et discute de la situation. En plus d'intensifier la surveillance de cet Assureur et selon la gravité de la situation, l'Autorité peut entre autres:

- exiger des informations additionnelles sur une base périodique;
- effectuer des inspections spéciales;
- rencontrer la haute direction ou le conseil d'administration de l'Assureur;
- requérir une évaluation par un actuaire indépendant;
- ordonner des travaux d'audit[7] par une firme externe.
- requérir de l'Assureur un plan d'action pour redresser la situation. L'Autorité s'assure que les mesures de redressement sont appropriées, qu'elles sont correctement appliquées et, par la suite, que la situation est corrigée. Le cas échéant, elle peut considérer que l'Assureur n'est plus en difficulté.

Lorsque les actions entreprises précédemment n'ont pas donné les résultats visés, que les problèmes persistent et que la solvabilité de cet Assureur est menacée, l'Autorité dispose en autres, en vertu de la LA[8], des pouvoirs suivants :

- donner des instructions écrites à un Assureur concernant la suffisance du capital, les éléments qui le composent et la proportion de ces éléments entre eux et concernant la suffisance des liquidités;
- rendre une ordonnance afin que l'Assureur cesse une conduite ou prenne les mesures correctives à l'égard de pratiques qui ne sont pas saines ou prudentes ou à l'égard de la non-conformité à la LA, à un règlement ou à une instruction écrite;
- demander une injonction relative à la LA et à ses règlements;
- imposer des restrictions ou de conditions rattachées au permis d'exercice.

Le permis d'assurance-dépôts de l'Assureur pourrait être suspendu ou révoqué en vertu de la LAD[9] afin que l'Assureur cesse de solliciter et de recevoir des dépôts.

7 Le terme «audit » correspond à « vérification » en vertu de la LA.

8 Articles 219.1, 275.0.0.1, 275.3.1, 298, 298.15, 325.1, 325.3 et 325.5.

9 Article 31.

De son côté, Assuris peut :

- analyser en détail tous les renseignements publics pertinents et l'information recueillie;
- demander à l'Autorité de lui fournir, pour son analyse, certains renseignements-clés dont :
  a) le plan d'entreprise de l'Assureur énonçant les mesures de redressement;
  b) l'examen dynamique de suffisance du capital et les rapports actuariels les plus récents;
  c) les rapports et résultats des inspections réglementaires et spéciales de l'Autorité;
  d) le mandat confié à l'auditeur indépendant, de même que la portée et les résultats de ses travaux;
  e) le mandat des actuaires, de même que la portée et les résultats de leurs travaux.
- embaucher des experts-conseils qui seront chargés d'effectuer une analyse détaillée sur des questions fondamentales. Ces experts-conseils seront considérés comme des cadres supérieurs d'Assuris dans la mesure où il existe des accords de confidentialité pertinents;
- élaborer un plan d'urgence détaillé en vue de restructurer les activités de l'Assureur;
- participer, sur invitation de l'Autorité, à des réunions avec un Assureur.

De plus, dès que l'Assureur atteint ce stade, Assuris en est informée. Ainsi, l'Autorité et Assuris discutent plus souvent et en profondeur de la situation de l'Assureur notamment des mesures apportées par celui-ci afin de corriger la situation.

À ce stade, Assuris et l'Autorité évaluent respectivement le risque d'indemnisation que représente cet Assureur. Elles examinent la possibilité d'entreprendre des actions préventives en cas d'une détérioration de la situation. Elles planifient, au besoin, le financement, en cas d'insolvabilité de l'Assureur, de leurs engagements respectifs pour les opérations d'assurance et de dépôts. Elles s'informent mutuellement de leur capacité respective d'indemnisation auprès de cet Assureur.

5. Assureur dont la solvabilité est sérieusement compromise (stade 4)

Lorsque l'Autorité constate que les difficultés énoncées dans la précédente section se sont aggravées au point de compromettre sérieusement la solvabilité de l'Assureur. Ce dernier pourrait, à court terme, ne pas être en mesure de respecter ses engagements envers ses Titulaires, et le cas échéant ses déposants. Le stade d'intervention pour cet Assureur est qualifié comme « Assureur dont la solvabilité est sérieusement compromise ».

À ce stade, dans l'intérêt des Titulaires et, le cas échéant, des déposants, l'Autorité ou Assuris pourraient prendre différentes actions préventives afin d'assurer la viabilité de cet Assureur.

Un groupe de travail composé de membres du personnel de l'Autorité et d'Assuris pourrait alors être créé afin d'évaluer l'opportunité d'une intervention financière conjointe et de coordonner efficacement leurs actions.

5.1 Identification

Sur la base de ses travaux de surveillance, l'Autorité qualifie le niveau d'intervention auprès d'un Assureur à un stade 4 « Assureur dont la solvabilité est sérieusement compromise » lorsque les lacunes importantes soulevées précédemment n'ont pas été corrigées et que la situation financière n'a pas été redressée. L'Assureur ne respecte pas les exigences de fonds propres réglementaires.

Notons que de telles situations à risque peuvent être dénoncées publiquement, entraînant la possibilité d'une perte importante de confiance du public envers l'institution visée, une panique des déposants et des Titulaires, qui pourrait se traduire respectivement par un retrait massif de leurs dépôts ou une annulation en série de leurs polices d'assurance et un rachat des produits d'investissement de l'Assureur.

5.2 Interventions

5.2.1 Autorité

Afin de favoriser le règlement rapide de la situation d'un Assureur dont la solvabilité est sérieusement compromise, l'Autorité peut, conformément aux lois qu'elle administre, entreprendre diverses actions, notamment demander à la Cour supérieure l'administration provisoire de cet Assureur inscrit, accorder une assistance financière et favoriser la cession des actifs et des passifs de l'Assureur. Le cas échéant, elle considère également son risque d'assurance-dépôts pour les opérations de dépôts de l'Assureur.

L'Autorité pourrait également suspendre ou annuler le permis d'exercice de l'Assureur qui de l'avis de l'Autorité se trouve dans une situation insatisfaisante.

A. Administration provisoire

En vertu des articles 19.1 à 19.17 de la LAMF, l'Autorité peut demander à la Cour supérieure d'ordonner la nomination d'un administrateur provisoire à l'égard d'un Assureur. Pour ce faire, elle doit démontrer qu'elle a des motifs raisonnables de croire que l'actif de l'assureur est insuffisant en regard de ses obligations, qu'il y a eu malversation, abus de confiance ou un autre délit commis par un dirigeant ou administrateur de cet Assureur, ou encore que la gestion, menée d'une manière inadmissible par les dirigeants et les administrateurs au regard des principes généralement acceptés, est de nature à mettre en danger les droits des Titulaires et, le cas échéant, des déposants. L'Autorité recommandera le nom de personnes qui pourraient agir à titre d'administrateur provisoire.

L'administrateur provisoire pourrait se voir conférer par la Cour supérieure le pouvoir de procéder à la liquidation de l'Assureur.

B. Assistance financière

L'assistance peut également être consentie par l'Autorité à un Assureur inscrit dont la solvabilité est compromise. L'aide au redressement d'un Assureur en exploitation est généralement retenue pour assurer sa viabilité financière si elle est jugée moins onéreuse que les coûts de la liquidation ou que la liquidation pourrait avoir des effets indésirables sur la stabilité du système financier québécois.

Ainsi, en vertu de l'article 40 de la LAD, l'Autorité peut, aux conditions qu'elle détermine, exercer certains pouvoirs spéciaux dans le but de réduire un risque qu'elle court ou d'éviter ou de réduire une perte qui la menace. Ces pouvoirs sont notamment les suivants :

- consentir des avances d'argent, avec ou sans garantie, à un Assureur inscrit ou dont le permis est suspendu ou révoqué;
- garantir le paiement des dettes d'un tel Assureur;
- faire un dépôt ou garantir un dépôt fait à un Assureur inscrit;
- acquérir tout titre émis par un Assureur inscrit, avec l'autorisation du ministre des Finances[10].

[10] En vertu du décret 874-2012 du 20 septembre 2012, le ministre des Finances a été désigné sous le nom de ministre des Finances et de l'Économie (le « Ministre »).

C. Cession des actifs et des passifs de l'Assureur

L'opération de cession des actifs et des passifs est l'option par laquelle une institution ou un groupe d'investisseurs fait l'acquisition d'une partie ou de la totalité des éléments d'actif d'un Assureur en difficulté financière et prend en charge une partie ou la totalité de ses obligations. De façon générale, les acquéreurs doivent disposer des ressources financières suffisantes pour absorber l'acquisition et respecter leur capital réglementaire.

À l'égard de l'Assureur inscrit, l'Autorité pourrait notamment, en vertu de l'article 40 de la LAD :

- acquérir l'actif d'un Assureur inscrit ou d'un Assureur dont le permis est suspendu ou a été révoqué;

- garantir cet Assureur contre les pertes qu'il pourrait subir par suite d'une fusion avec une institution inscrite ou avec une institution dont le permis est suspendu ou a été révoqué, ou par suite de l'acquisition de l'actif accompagnée de la prise en charge du passif d'une telle institution ;

- requérir une ordonnance de la Cour supérieure afin de forcer la vente ou la fusion de cet Assureur dont le permis est suspendu ou a été annulé.

Lorsque l'Autorité facilite, par une aide financière ou une garantie contre les pertes, ou encore force la cession des actifs et des passifs d'un Assureur inscrit, elle devrait s'assurer, de façon générale, qu'ils ont été offerts, en tout ou en partie, à tous les acheteurs potentiels. Une fois les offres reçues, elle devrait les analyser dans le meilleur intérêt des déposants.

Si l'Autorité n'exerce aucune de ces options ou si ces dernières ne peuvent permettre de redresser la situation de l'Assureur, l'Autorité pourrait, si elle est d'avis que l'exécution de l'obligation de garantie est inévitable, effectuer un examen préparatoire en vue d'un remboursement des dépôts (pour vérifier ou faire vérifier tout livre, registre, compte, contrat, dossier ou autre document). Elle doit alors en informer le ministre des Finances.

5.2.2 Assuris

Assuris évalue également son risque d'indemnisation pour les opérations d'assurance et discute avec l'Autorité des actions qu'elle pourrait entreprendre pour respecter ses engagements relatifs à la protection qu'elle offre. Elle planifie, au besoin, le financement de ses engagements respectifs. Assuris informe l'Autorité de sa capacité d'intervention auprès de cet Assureur.

Assuris coordonne, conformément à son Règlement nº 1 et par son protocole d'exécution, ses actions, notamment les engagements financiers et l'indemnisation, avec celles de l'Autorité en vue de protéger les Titulaires.

Elle peut, par conséquent, mettre de l'avant les options suivantes :

Engagements financiers

Assuris peut, avec l'approbation de son conseil d'administration, l'appui de l'Autorité et sous réserve des conditions stipulées à l'article 3.04 de son protocole d'exécution, contracter des engagements financiers relativement aux activités d'assurance de cet Assureur. Ces engagements comprennent notamment des prêts, des garanties d'indemnisation relativement à la vente d'actifs, d'autres garanties ou d'autres types d'engagements comme l'acquisition, par Assuris ou l'une de ses filiales, d'actions, d'actifs, ou encore la prise en charge des passifs. Ces engagements devraient être conformes aux objectifs d'Assuris et être susceptibles de réduire le coût total de l'insolvabilité pour Assuris.

Assuris pourrait prélever des cotisations additionnelles auprès de ses membres afin de financer son intervention en vue de la protection qu'il offre aux Titulaires.

5.2.3 Groupe de travail

À ce stade, un groupe de travail pourrait être mis sur pied par l'Autorité et Assuris pour coordonner, l'intervention conjointe auprès d'un tel Assureur. Ce groupe formé d'au moins deux représentants de l'Autorité et d'au moins deux représentants d'Assuris, est présidé par l'Autorité. Il se rapporte aux instances décisionnelles de l'Autorité et au conseil d'administration d'Assuris.

Le groupe de travail coordonne les activités conjointes et facilite notamment le partage de l'information. Lorsqu'une intervention n'est pas conjointe, le groupe de travail est informé et en discute. L'Autorité informe la direction, l'actuaire désigné, le conseil d'administration et l'auditeur indépendant de cet Assureur au sujet de la formation de ce groupe de travail.

Ce groupe de travail poursuit ses activités tant que la situation de l'Assureur n'est pas redressée ou, le cas échéant, jusqu'à la fin des processus de liquidation et d'indemnisation.

Autres considérations

L'Autorité et Assuris devraient analyser les coûts tangibles et intangibles, ainsi que les avantages et les désavantages de chacune des options d'intervention et les comparer à ceux qui pourraient découler de la liquidation de l'Assureur, notamment les coûts qui pourraient être absorbés par le fonds d'assurance-dépôts de l'Autorité et par le fonds d'indemnisation d'Assuris respectivement.

L'Autorité et Assuris s'assurent, avant de se positionner sur de telles transactions, que ces dernières impliquent une ou des institutions saines et qu'elles sont dans l'intérêt des Titulaires et, le cas échéant, des déposants.

De plus, lorsque l'Assureur exerce des activités à l'extérieur du Québec ou que cet Assureur appartient à un groupe financier, l'Autorité devrait informer, au besoin, les autres autorités réglementaires concernées que la solvabilité de l'Assureur est sérieusement compromise.

Finalement, certaines dispositions et restrictions légales pourraient s'appliquer selon la nature des actions prises pour corriger la situation d'un Assureur, notamment :

- un Assureur bénéficiant ainsi de l'assistance de l'Autorité pourrait, en vertu de l'article 62 (3) de la LA, être également tenu de consentir une hypothèque ou autre garantie sur ses biens;

- toute cession représentant plus de 5 % des actifs de l'Assureur doit faire l'objet d'un préavis d'au moins 45 jours à l'Autorité en vertu de l'article 275.4 de la LA. Ce préavis permet à l'Autorité d'étudier la transaction proposée et d'imposer, s'il y a lieu, des conditions à sa réalisation ou encore l'interdire;

- aucune acquisition d'actions projetées de l'Assureur ne peut être effectuée sans que le ministre des Finances n'autorise par écrit le transfert des actions, lorsqu'un tel transfert a notamment pour effet de conférer 10 % ou plus des droits de vote rattachés aux actions de l'Assureur à une personne ne contrôlant pas déjà cette dernière, en vertu de l'article 43 de la LA.

6. Assureur ayant un actif insuffisant ou insolvable (stade 5)

Lorsque la situation d'un Assureur n'a pu être corrigée notamment à la suite des actions et des interventions prises au stade 4, alors l'Autorité pourrait être d'avis que l'actif de l'Assureur est insuffisant pour assurer efficacement la protection des Titulaires et, le cas échéant, des déposants.

L'Assureur pourrait alors être liquidé de façon volontaire ou ordonnée à la demande d'un actionnaire ou en raison d'une administration provisoire en vertu de la LA et de la *Loi sur la liquidation des compagnies*[11] (« LLC »). L'Assureur pourrait également être sous le coup d'une ordonnance de mise en liquidation en vertu de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*[12] *(«* LLR *»)* et être insolvable. Le stade d'intervention est alors qualifié comme « Assureur ayant un actif insuffisant ou insolvable ».

À ce stade, l'Assureur est liquidé. Les actifs et les créances sont confiés à un liquidateur qui s'occupe respectivement de leur liquidation et de leur règlement. L'Autorité et Assuris collaborent avec le liquidateur et s'assurent du bon déroulement de la liquidation. L'indemnisation des Titulaires et le remboursement des dépôts, le cas échéant, devraient être planifiés et effectués conformément aux dispositions prévues par les lois et règlements applicables.

[11] L.R.Q., c. L-4.

[12] L.R.C., c. W-11.

6.1 Identification

L'Autorité qualifie le niveau d'intervention à un stade 5 lorsqu'elle est d'avis que l'actif de l'Assureur est insuffisant ou lorsque cet Assureur est insolvable.

À ce stade, l'actif de l'Assureur pourrait être insuffisant pour lui permettre de respecter ses engagements envers ses Titulaires et, le cas échéant, des déposants. Dans le meilleur intérêt de ces derniers, cet Assureur pourrait être liquidé de façon volontaire ou ordonnée conformément à la LLC et la LA.

Toutefois, il se peut également qu'une ordonnance de mise en liquidation ait été rendue par la Cour supérieure en raison de l'insolvabilité de l'Assureur, celui-ci est alors liquidé en vertu de la LLR.

6.2 Intervention

Dans un tel contexte, l'Autorité et Assuris travaillent ensemble dans le plus grand intérêt des Titulaires et, le cas échéant, des déposants. Lors de la liquidation d'un Assureur ayant un actif insuffisant ou d'un Assureur insolvable, l'Autorité informe Assuris du déroulement de la liquidation. Le permis d'exercice de l'Assureur est sans effet en vertu de l'article 365 de la LA et le permis d'assurance-dépôts est révoqué de plein droit en vertu de l'article 31.3 de la LAD.

L'Autorité et Assuris collaborent au processus de liquidation et pourraient être nommés à titre d'inspecteurs à la liquidation. Le groupe de travail, formé au stade précédant (voir section 5.2.3) ou encore mis sur pied, assure la coordination des actions de l'Autorité et d'Assuris.

6.2.1 Liquidation d'un Assureur ayant un actif insuffisant

Malgré toutes les interventions entreprises dans le but de redresser la situation financière de l'Assureur, il est possible qu'une période d'administration provisoire s'avère infructueuse et qu'aucune solution applicable ne puisse ramener l'Assureur sur la voie de la viabilité.

Dans de telles circonstances, l'Assureur devrait être liquidé en vertu de la LLC et de la LA. Cette liquidation, régie par la LLC et la LA, peut être effectuée de façon volontaire ou, lorsque nécessaire, être ordonnée.

La liquidation d'un Assureur en vertu de la LLC peut se produire notamment lorsqu'un projet d'acquisition ou de prise en charge de cet Assureur n'intéresse pas d'acquéreur ou de partenaire. Le cas échéant, les actifs et les créances sont confiés à un liquidateur qui s'occupe respectivement de leur liquidation et de leur règlement.

Précisons que, selon l'article 398 de la LA, le liquidateur agit sous le contrôle et la direction de l'Autorité qui peut, même si elle n'allègue aucun intérêt particulier, agir en justice en tout ce qui se rapporte à la liquidation et exercer, pour le compte de tout actionnaire, membre, assuré ou créancier de la personne morale, les droits qu'ils possèdent contre cette dernière. Dans une telle situation, l'Autorité supervise la liquidation. De plus, conformément à l'article 405 de cette même loi, le liquidateur doit faire un rapport sommaire de ses activités à l'Autorité sur une base trimestrielle.

En vertu de l'article 40 de la LAD, l'Autorité peut, agir comme liquidateur d'un Assureur dont le permis a été révoqué ou agir comme séquestre d'une institution inscrite ou d'une institution dont le permis vient d'être suspendu ou révoqué. Elle peut également obtenir l'autorisation du ministre afin de constituer une personne morale ou une société en vertu d'une loi du Québec afin qu'elle procède à la liquidation des actifs acquis d'un Assureur inscrit ou d'acquérir tout titre émis par ce dernier.

6.2.2 Liquidation d'un Assureur insolvable

Lorsque l'insolvabilité d'un Assureur est réputée ou est constatée, une ordonnance de mise en liquidation est rendue en vertu de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*. Conformément à cette loi, un tribunal nomme un liquidateur et un ou des inspecteurs.

Dans un tel contexte, l'Autorité et Assuris travaillent ensemble dans le plus grand intérêt des Titulaires et, le cas échéant, des déposants. L'Autorité et Assuris collaborent au processus de liquidation et peuvent agir éventuellement à titre d'inspecteurs à la liquidation. En vue du bon déroulement de la liquidation, elles pourraient, notamment au sein du groupe de travail, coordonner leurs actions et faire des recommandations.

6.2.3 Garanties offertes par les programmes de protection

La protection des Titulaires ainsi que le remboursement aux déposants doivent être planifiés et effectués conformément aux dispositions prévues par les lois et les règlements applicables. L'Autorité et Assuris doivent connaître les coûts de l'indemnisation des Titulaires et du remboursement aux déposants suivant leurs obligations respectives de garantie à l'égard des opérations de l'Assureur. De plus, l'Autorité et Assuris utilisent leurs ressources et des consultants externes, au besoin, afin d'établir et valider l'estimation des sommes nécessaires.

A. Assuris

Assuris obtient l'approbation de son conseil d'administration pour fournir une protection en cas de liquidation. En prévision de l'émission de l'ordonnance de mise en liquidation, Assuris prépare une demande de cotisation pour amasser les fonds requis pour remplir ses engagements en matière de protection.

Lorsqu'un Assureur devient insolvable, le conseil de direction d'Assuris peut autoriser le versement de garanties ou fournir un engagement financier au liquidateur en accord avec l'article III de son protocole d'exécution. D'un point de vue pratique, Assuris collabore avec le liquidateur pour favoriser le transfert rapide des polices d'assurance à un assureur solvable dans la mesure du possible.

B. L'Autorité

En raison de son régime d'assurance-dépôts, l'Autorité exécute son obligation de garantie envers les dépôts reçus par un Assureur notamment lorsque ce dernier est dans l'impossibilité d'effectuer à échéance un paiement visé par la garantie dans les cas suivants[13] :

a) lorsqu'il ne peut effectuer ce paiement en raison d'une ordonnance d'une cour;

b) lorsqu'il est dissout;

c) lorsqu'il est en liquidation suite à l'adoption ou l'approbation par ses actionnaires ou membres d'une résolution décrétant sa liquidation, autre qu'une résolution demandant l'émission d'une ordonnance visée au paragraphe e;

d) lorsqu'il est sous le coup d'une ordonnance de liquidation pour une raison autre que la faillite ou l'insolvabilité; ou

e) lorsqu'il est sous le coup d'une ordonnance de mise en liquidation en vertu de la LLR.

L'Autorité doit alors déterminer le montant garanti de chacun des déposants et doit valider ce montant. Le remboursement des dépôts doit se faire directement par paiement aux déposants ou en mettant à la disposition des déposants un dépôt à une autre institution, notamment dans le cas des dépôts dans les régimes d'épargne enregistrés à impôts différés et dans les comptes enregistrés libre d'impôt.

C. Groupe de travail

Le groupe de travail pourrait faire des recommandations en vue du bon déroulement de la liquidation, en plus de servir de lieu de coordination et d'échange d'information. Il devrait connaître les coûts de la liquidation et comme il a été mentionné précédemment, ceux relatifs à la protection des Titulaires et, le cas échéant, des déposants.

[13] Article 34.1 de la LAD.

ANNEXE 1

Schéma du processus d'intervention auprès d'un Assureur sans problème significatif et en état de préalerte

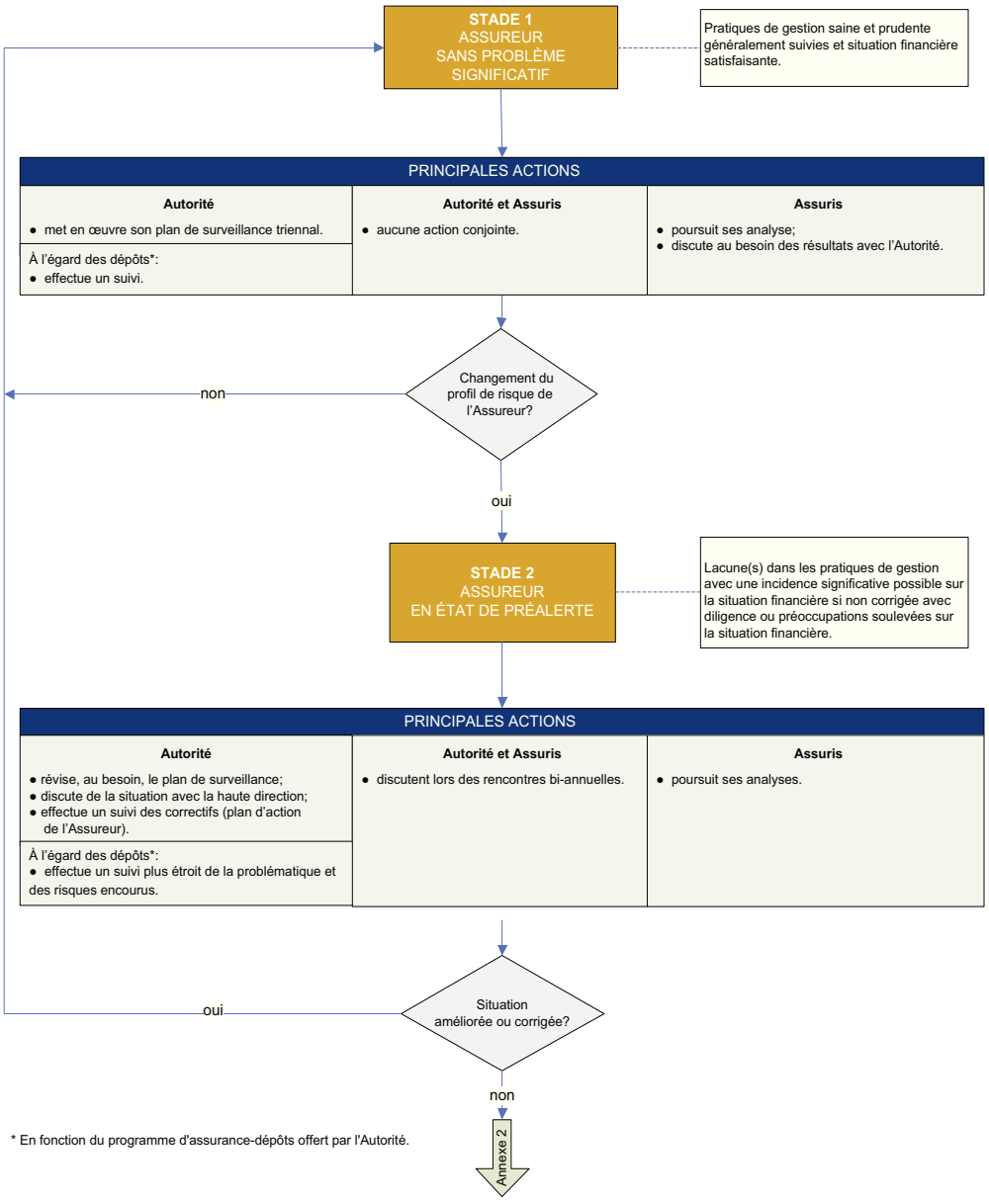

ANNEXE 2

Schéma du processus d'intervention auprès d'un Assureur
en état d'alerte et dont la solvabilité est sérieusement compromise

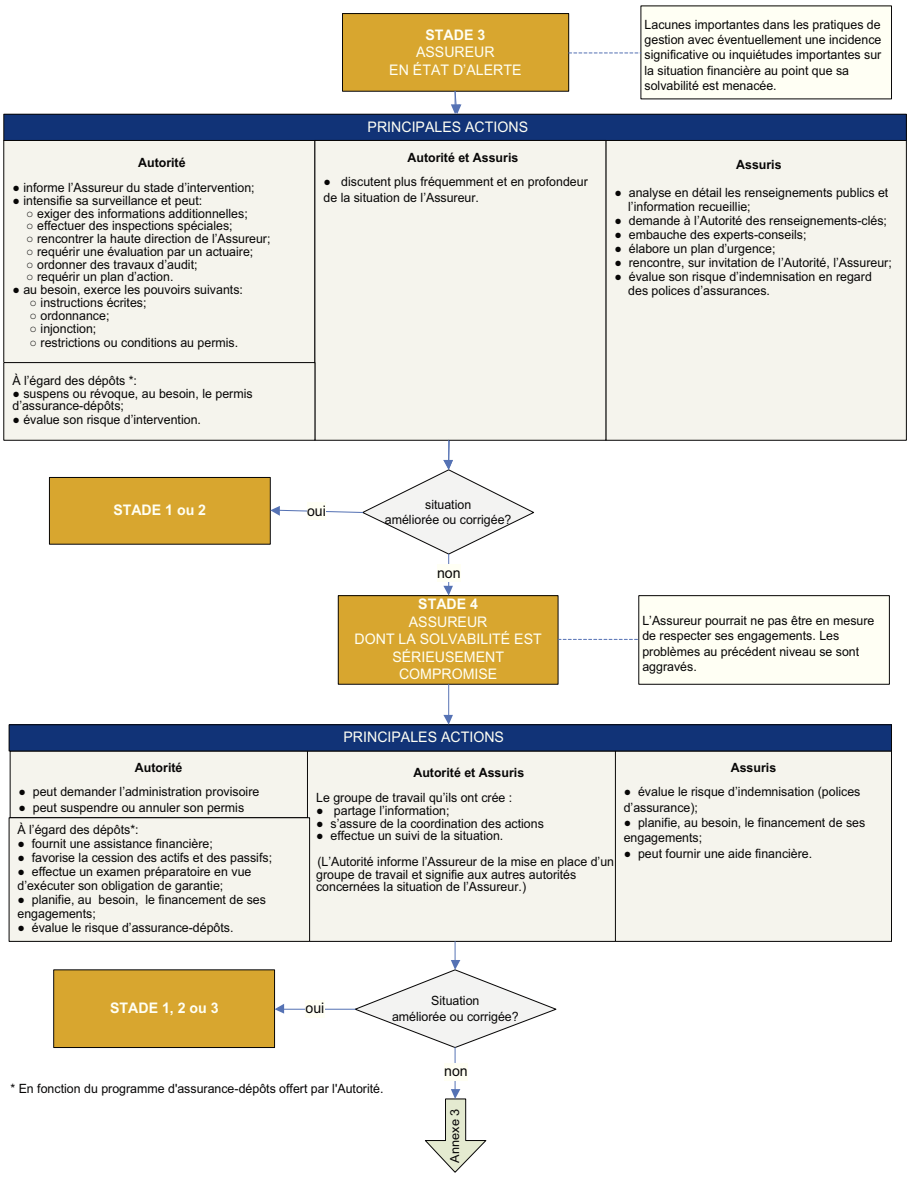

ANNEXE 3

Schéma du processus d'intervention auprès d'un Assureur ayant un actif insuffisant ou insolvable

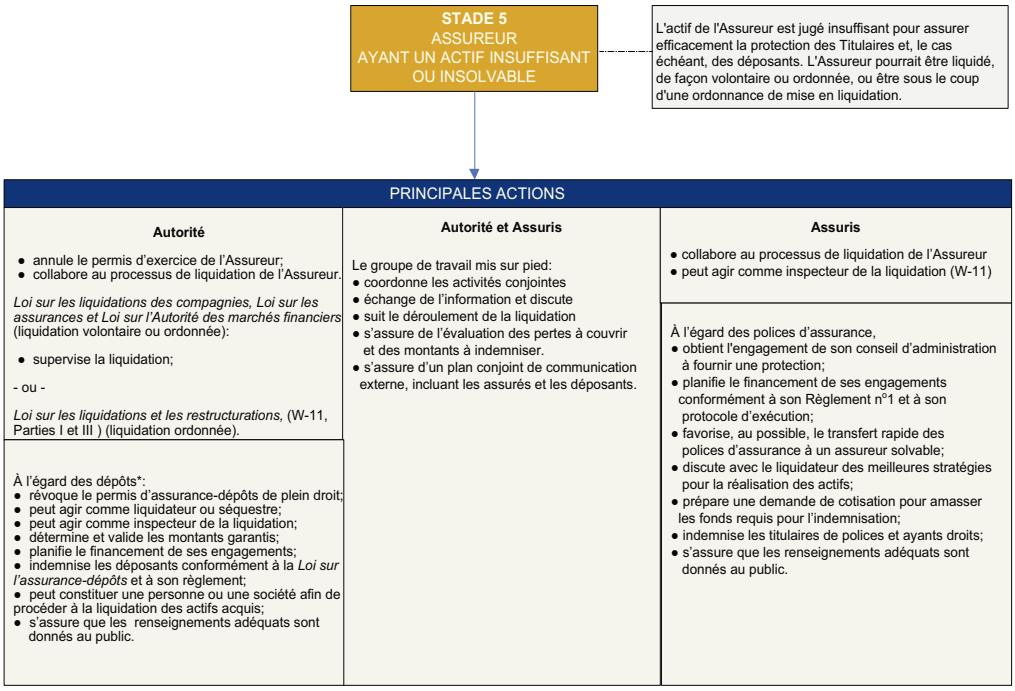

* En fonction du programme d'assurance-dépôts offert par l'Autorité.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Erratum

Provenance, compagnie d'assurance-vie
(autre nom utilisé par The Provenance Life Insurance Company)
Avis de délivrance de permis
Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée relativement à la date de délivrance du permis de Provenance, compagnie d'assurance-vie, lors de la publication de l'avis de délivrance de permis, publié dans la section 5.4.1 du bulletin du 28 mars 2013 (vol. 10, n° 12). La date de délivrance du permis de Provenance, compagnie d'assurance-vie aurait dû se lire comme suit : « en date du 19 mars 2013. »

Le 11 avril 2013

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Argosy Energy Inc.

Interdit à Argosy Energy Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel, ses attestations annuelles et sa notice annuelle de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 10 avril 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-0082

Cabia Goldhills inc.

Interdit à Cabia Goldhills inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 novembre 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 5 avril 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-0081

6.5.2 Révocations d'interdiction

Whitemud Resources Inc.

Révoque la décision 2010-FIIC-0288, prononcée le 22 décembre 2010, adressée à Whitemud Resources Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable, à la satisfaction de l'Autorité des marchés financiers.

La révocation est prononcée le 3 avril 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-007

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Catégorie protection accrue Yorkville Catégorie occasions mondiales Yorkville Catégorie obligations à rendement optimal Yorkville	5 avril 2013	Ontario
EnerVest Diversified Income Trust	9 avril 2013	Alberta
Financière Sun Life inc.	5 avril 2013	Ontario
Fonds d'Obligations Amérique Latine Excel II	4 avril 2013	Ontario
Silver Ridge Power Inc.	5 avril 2013	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Banque de Montréal	5 avril 2013	Ontario
Catégorie d'actions améliorées Sprott Fonds équilibré amélioré Sprott	9 avril 2013	Ontario
Catégorie Fidelity Discipline Actions[MD] Canada Catégorie Fidelity Expansion Canada Catégorie Fidelity Grande Capitalisation Canada Catégorie Fidelity Potentiel Canada Catégorie Fidelity Dividendes Catégorie Fidelity Canada Plus Catégorie Fidelity Situations spéciales Catégorie Fidelity Frontière Nord[MD] Catégorie Fidelity Dividendes Plus Catégorie Fidelity Discipline Actions[MD] Amérique Catégorie Fidelity Discipline Actions[MD] Amérique – Devises neutres Catégorie Fidelity Potentiel Amérique Catégorie Fidelity Actions américaines – Ciblé (*auparavant, la Catégorie Fidelity Croissance Amérique*) Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique Catégorie Fidelity Étoile d'Asie[MD] Catégorie Fidelity Chine Catégorie Fidelity Marchés émergents Catégorie Fidelity Europe Catégorie Fidelity Extrême-Orient Catégorie Fidelity Mondial Catégorie Fidelity Discipline Actions[MD] mondiales Catégorie Fidelity Discipline Actions[MD] mondiales – Devises neutres	3 avril 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Catégorie Fidelity Dividendes mondiaux		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation mondiale		
Catégorie Fidelity Discipline Actions[MD] internationales		
Catégorie Fidelity Discipline Actions[MD] internationales – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Japon		
Catégorie Fidelity Étoile du Nord[MD]		
Catégorie Fidelity Étoile du Nord[MD] – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux		
Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux		
Catégorie Fidelity Soins de la santé mondiaux		
Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales		
Catégorie Fidelity Immobilier mondial		
Catégorie Fidelity Technologie mondiale		
Catégorie Fidelity Télécommunications mondiales		
Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens		
Catégorie Fidelity Équilibre Canada		
Catégorie Fidelity Revenu mensuel		
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu		
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial		
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre		
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre mondial		
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance		
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
mondiale Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada Catégorie Fidelity Obligations de sociétés à rendement en capital		
Fonds d'exposition aux actions mondiales BNP Paribas	4 avril 2013	Ontario
Fonds de gestion de trésorerie Signature	3 avril 2013	Ontario
Fonds de lingots d'or Sprott	9 avril 2013	Ontario
Fonds de placement immobilier H&R	3 avril 2013	Ontario
Fonds privé d'obligations canadiennes à revenu TD Fonds privé d'obligations canadiennes à rendement TD Fonds privé d'obligations de sociétés canadiennes TD Fonds privé d'obligations à rendement en capital TD Fonds privé d'obligations de sociétés américaines TD Fonds privé à rendement diversifié canadien TD Fonds privé de dividendes d'actions canadiennes de premier ordre TD Fonds privé d'actions canadiennes de premier ordre TD Fonds privé d'actions canadiennes de valeur TD Fonds privé d'actions canadiennes plus TD Fonds privé d'occasions stratégiques canadiennes TD Fonds privé d'actions américaines de premier ordre TD Fonds privé neutre en devises d'actions américaines de premier ordre TD Fonds privé d'actions américaines à moyenne capitalisation TD	9 avril 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds privé d'actions internationales TD Fonds privé de titres internationaux TD Fonds privé à rendement cible TD Fonds privé à rendement cible supérieur TD		
H&R Finance Trust	3 avril 2013	Ontario
HealthLease Properties Real Estate Investment Trust	4 avril 2013	Ontario
Inovalis Real Estate Investment Trust	3 avril 2013	Ontario
Norbord inc.	5 avril 2013	Ontario
Starlight U.S. Multi-Family Core Fund	3 avril 2013	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Catégorie de rendement couvert d'obligations mondiales Templeton Catégorie de rendement des obligations Bissett Catégorie de rendement des obligations de sociétés Bissett Catégorie de rendement des obligations canadiennes à court terme Bissett Catégorie de rendement du marché	4 avril 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
monétaire américain Franklin Templeton		
Catégorie de rendement du marché monétaire Franklin Templeton		
Fonds Fidelity Discipline Actions[MD] Canada	4 avril 2013	Ontario
Fonds Fidelity Dividendes		
Fonds Fidelity Canada Plus		
Fonds Fidelity Dividendes Plus		
Fonds Fidelity Frontière Nord[MD]		
Fonds Fidelity Discipline Actions[MD] Amérique		
Fonds Fidelity Dividendes mondiaux		
Fonds Fidelity Étoile du Nord[MD]		
Fonds Fidelity Immobilier mondial		
Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens		
Fonds Fidelity Équilibre Canada		
Fonds Fidelity Revenu mensuel		
Fonds Fidelity Répartition de revenu		
Fonds Fidelity Répartition mondiale		
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial		
Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada		
Fonds Fidelity Potentiel Canada		
Fonds Fidelity Situations spéciales		
Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique		
Fonds Fidelity Chine		
Fonds Fidelity Extrême-Orient		
Portefeuille dynamique Allegro	9 avril 2013	Manitoba
Portefeuille prudent Allegro		
Portefeuille prudent modéré Allegro		
Portefeuille modéré dynamique Allegro		
Portefeuille dynamique Alto		
Portefeuille prudent Alto		
Portefeuille modéré dynamique Alto		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Portefeuille prudent modéré Alto		
Portefeuille dynamique Allegro Portefeuille prudent Allegro Portefeuille prudent modéré Allegro Portefeuille modéré dynamique Allegro Portefeuille dynamique Alto Portefeuille prudent Alto Portefeuille modéré dynamique Alto Portefeuille prudent modéré Alto Portefeuille de revenu mensuel et de croissance Alto Portefeuille de revenu mensuel Alto	9 avril 2013	Manitoba
Rainmaker Entertainment Inc.	5 avril 2013	Ontario
Vanguard FTSE Canada Index ETF (*auparavant, le Vanguard MSCI Canada Index ETF*)	9 avril 2013	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 avril 2013	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 avril 2013	29 septembre 2011

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	5 avril 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	5 avril 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	5 avril 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	5 avril 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	5 avril 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	5 avril 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	5 avril 2013	5 avril 2013
Banque de Montréal	5 avril 2013	5 avril 2013
Banque Nationale du Canada	3 avril 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	3 avril 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	5 avril 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	9 avril 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	9 avril 2013	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	2 avril 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	2 avril 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	2 avril 2013	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	2 avril 2013	21 octobre 2011
Bell Canada	19 mars 2013	15 août 2011
Enbridge Inc.	8 avril 2013	10 mai 2012
La Banque Toronto-Dominion	2 avril 2013	11 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion	1er avril 2013	11 juin 2012
Toronto Hydro Corporation	4 avril 2013	10 décembre 2012
Toronto Hydro Corporation	4 avril 2013	10 décembre 2012

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Amex Exploration inc.	2013-02-26	105 unités A et 250 unités B	355 000 $	16	3	2.3
AtmanCo Inc.	2012-10-18	3 333 322 d'actions ordinaires et 2 741 659 bons de souscription	500 000 $	23	0	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Avison Young Apartment Co-Investment Fund, L.P.	2012-05-01	Parts	2 850 000 $	2	30	2.3
Banque de Montréal	2013-02-27	Billets de séries 201	10 250 000 $	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2013-02-27	20 000 titres de séries 75	2 050 000 $	0	1	2.3
Bombardier Inc.	2013-01-14	Billets	1 968 000 000 $	0	12	2.3
Capstone Vol (Offshore) Limited	2012-03-01, 2012-04-01, 2012-05-01, 2012-06-01 et 2012-08-01	Actions de catégorie D	144 062 000 $	3	5	2.3
Comber Wind Financial Corporation	2013-02-22	Obligations garanties de premier rang, série 1	450 000 000 $	9	18	2.3
Corporation Capital Quinto Real	2013-02-28	Débentures	500 000 $	2	1	2.10
Creso Exploration Inc.	2013-02-22 et 2013-02-27	5 540 000 unités	277 000 $	4	7	2.3
Diagnos Inc.	2013-02-07	14 000 000 d’actions ordinaires et 14 000 000 bons de souscription d'actions	1 400 000 $	19	6	2.3
Fonds de Démarrage Centria Capital, s.e.c.	2013-02-27	40 500 parts de catégorie A	405 000 $	1	0	2.3
Iona Energy Inc.	2013-02-21	41 818 600 d’actions ordinaires	23 000 230 $	1	75	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
NexC Partners Corp.	2013-02-20	215 500 actions de catégories J	2 155 000 $	2	17	2.3
Pangolin Diamonds Corp.	2013-02-25	11 445 530 actions ordinaires	1 144 553 $	2	23	2.3
Petro Vista Energy Corp.	2013-02-22	416 034 255 unités	7 800 642 $	1	126	2.3 / 2.14
Phoenix Capital Fund - US, A Mutual Fund Trust	2013-02-18, 2013-02-25, 2013-02-26, 2013-02-27	17 760 parts de catégorie A	83 800 $	1	10	2.9
ProMetic Life Sciences Inc.	2013-02-27	1 043 476 actions ordinaires et 754 715 de bons de souscription	480 000 $	3	0	2.3
PurGenesis Technologies Inc.	2013-02-21	3 titres de dette convertible	175 000 $	3	0	2.3
Ressources Sirios Inc.	2013-03-01	798 181 unités	175 600 $	5	0	2.3 / 2.5
SecureCare Investments Inc	2013-01-07, 2013-01-08, 2013-01-14	898 obligations à taux fixe, séries A, B, C, D, E et F	768 000 $	9	17	2.3 / 2.9
SecureCare Investments Inc.	2013-02-15, 2013-02-19, 2013-02-22	213 obligations séries A, 126 séries B, 137 séries C, 122 séries D, 542 séries E et 388.23 séries F	1 528 230 $	9	39	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
SecureCare Investments Inc.	2013-02-25, 2013-03-01, 2013-03-04	290 obligations séries A, 25.3 séries B, 35 séries C, 260 séries E et 90.728 séries F	701 028 $	4	13	2.3 / 2.9 / 2.10
Sensata Technologies Holdings N.V.	2013-02-19	6 500 actions ordinaires	219 991 $	1	0	2.3
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2013-02-20	467 481.000 unités	6 194 123 $	3	70	2.3 / 2.10
Solvista Gold Corporation	2013-02-26	12 429 266 actions ordinaires	5 593 170 $	1	25	2.3 / 2.10
Spice Creek Communities, LP	2013-02-21	Intérêts de société en commandite	3 268 538 $	5	10	2.3 / 2.5
UBS Ag, Jersey Branch	2013-01-28, 2013-01-29, 2013-01-30, 2013-02-01	25 certificats	7 682 116 $	12	13	2.3
UBS Ag, Jersey Branch	2013-02-19 au 2013-02-22	39 certificats	45 200 549 $	10	28	2.3
Universal Hospital Services, Inc.	2013-02-07	Billets	19 665 599 $	1	3	2.3
Walton AZ Coolidge Landing Investment Corporation	2013-02-14	27 080 actions ordinaires de catégorie B	270 800 $	5	10	2.3 / 2.9
Walton AZ Coolidge Landing Investment Corporation	2013-02-21	59 564 actions ordinaires de catégorie B	595 640 $	5	27	2.3 / 2.9
Walton AZ Coolidge Landing LP	2013-02-14	71 724 unités	720 037 $	2	6	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Walton CA Highland Falls Investment Corporation	2013-02-14	15 736 actions ordinaires de catégorie B et billets	629 440 $	3	22	2.3 / 2.9
Walton CA Highland Falls Investment Corporation	2013-02-21	23 986 actions ordinaires de catégorie B et billets	959 440 $	4	47	2.3 / 2.9 / 2.24
Walton Income 6 Investment Corporation	2013-02-14	2 800 actions ordinaires de catégorie B et billets	1 520 500 $	1	27	2.3 / 2.9 / 2.24
Walton NC Concord LP	2012-12-20	79 203 unités	782 922 $	2	3	2.3 / 2.9
Walton NC Dutchman's Creek Investment Corporation	2013-02-21	54 720 actions ordinaires de catégorie B	547 200 $	6	23	2.3 / 2.9 / 2.24
Walton U.S. Dollar Income 1 Corporation	2013-02-07	Billets	174 903 $	1	14	2.3 / 2.9
WNS (Holdings) Limited	2013-02-15	675 000 actions	8 667 000 $	1	4	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Caisse privée « A » actions américaines TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	5 908 595,25 parts	46 434 636 $	1	0	2.3
Caisse privée « A » actions canadiennes TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	7 711 341,46 parts	92 611 611 $	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Caisse privée « A » actions internationales TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	4 843 798,63 parts	34 991 251 $	1	0	2.3
Caisse privée « B » actions canadiennes TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	10 906 842,45 parts	126 267 409 $	1	0	2.3
Caisse privée « B » actions internationales TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	7 787 267,97 parts	72 765 042 $	1	0	2.3
Caisse privée « B» actions américaines TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	4 196 027,93 parts	41 941 326 $	1	0	2.3
Caisse privée actifs réels TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	11 725 657,94 parts	111 608 228 $	1	0	2.3
Caisse privée actions de croissance TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	12 734,59 parts	88 600 $	1	0	2.3
Caisse privée actions privilégiées TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	18 159 496,29 parts	175 564 317 $	1	0	2.3
Caisse privée américaine diversifiée TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	731 957,10 parts	8 098 867 $	1	0	2.3
Caisse privée déviations tactiques TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	1 977 089,22 parts	15 096 120 $	1	0	2.3
Caisse privée fiducies et successions TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	2 652 374,65 parts	33 512 358 $	1	0	2.3
Caisse privée marché monétaire TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	27 847 208,14 parts	278 472 081 $	1	0	2.3
Caisse privée marchés émergents TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	3 018 183,85 parts	37 717 577 $	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Caisse privée obligations à haut rendement TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	15 151 563,49 parts	138 314 303 $	1	0	2.3
Caisse privée obligations canadiennes court terme TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	2 506 624,24 parts	25 495 595 $	1	0	2.3
Caisse privée obligations canadiennes TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	34 018 688,40 parts	362 712 873 $	1	0	2.3
Caisse privée obligations corporatives TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	2 703 897,66 parts	28 246 323 $	1	0	2.3
Caisse privée obligations gouvernementales TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	6 715 692,93 parts	73 055 747 $	1	0	2.3
Fonds de couverture TBN	2012-01-01 au 2012-12-31	3 190 853,69 parts	29 292 175 $	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Desjardins Société de placements Inc.

Le 5 avril mars 2013

Dans l'affaire de la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

du traitement des demandes de
dispense dans plusieurs territoires

et

de Desjardins Société de placements inc.
(le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chacun des territoires (les « décideurs ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») accordant aux Fonds Diapason (défini ci-après) une dispense de l'exigence prévue au sous-paragraphe 2.5(2)(b) du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »), afin de permettre à chaque Fonds Diapason de souscrire des titres du Fonds Desjardins Placements complémentaires (le « Fonds Complémentaires »), même si la valeur liquidative du Fonds Complémentaires est constituée de plus de 10 % de titres d'autres organismes de placement collectif (« OPC ») (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;

b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11 102 ») dans les provinces et territoires suivants : la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, et le Yukon;

c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et dans le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

Le déposant

1. Le déposant est dûment inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement.

2. Le déposant est une société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec).

3. Le siège du déposant est situé au 2, Complexe Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1H5.

4. Le déposant n'est pas en défaut à l'égard de la législation en valeurs mobilières d'un territoire.

Les Portefeuilles Diapason

5. Depuis plusieurs années, le déposant offre les Portefeuilles Diapason aux investisseurs (individuellement, un « participant », et collectivement, les « participants ») désirant souscrire des titres d'OPC pour lesquels le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement (individuellement, un « Fonds Desjardins », et collectivement, les « Fonds Desjardins ») dans le cadre d'un service de répartition d'actif, comme défini à l'article 1.1 du Règlement 81-102 (individuellement, un « Portefeuille Diapason », et collectivement, les « Portefeuilles Diapason »).

6. Les Portefeuilles Diapason proposent des rééquilibrages périodiques automatiques du portefeuille du participant selon une pondération cible préétablie. Les Portefeuilles Diapason sont régis par les ententes et les demandes d'adhésion signées par les participants.

7. Depuis leur création en 2004, les Portefeuilles Diapason ont connu une croissance et sont maintenant offerts à environ 336 000 participants qui détiennent ensemble des parts des Fonds Desjardins dont la valeur en actifs totalise plus de 8,8 milliards de dollars canadiens en date du 28 février 2013.

8. Pour des raisons d'efficacité opérationnelle et de coûts, le déposant a décidé de cesser d'offrir les Portefeuilles Diapason à la majorité des participants et de créer des OPC (individuellement, un « Fonds Diapason », et collectivement, les « Fonds Diapason ») afin de continuer à offrir aux participants un service de rééquilibrage automatique d'actif.

9. Afin d'atteindre leurs objectifs d'investissement, les Fonds Diapason utiliseront une stratégie dite de « fonds de fonds ». Les Fonds Diapason investiront l'essentiel de leur actif directement dans d'autres OPC.

10. Le déposant estime que la stratégie de fonds de fonds sera plus efficace opérationnellement et plus souple, du point de vue de la gestion des investissements, que les Portefeuilles Diapason.

11. Il est prévu que les titres des Fonds Diapason seront placés auprès du public à partir de mai 2013.

12. Pour chacun des Portefeuilles Diapason, un Fonds Diapason correspondant a été créé. Les noms des Fonds Diapason correspondants sont énumérés à l'Annexe A.

13. Les titres des Fonds Diapason seront placés sur une base continue au moyen d'un prospectus simplifié régi par le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-101 »).

L'opération

14. Les titres des Fonds Desjardins détenus par la majorité des participants seront rachetés, et le produit de ce rachat sera affecté à la souscription de titres des Fonds Diapason correspondants (l'« opération »). Les participants auront la possibilité de ne pas participer à l'opération.

15. Au moment de l'opération, les titres des Fonds Desjardins détenus par la majorité des participants seront rachetés à leurs valeurs liquidatives respectives. Simultanément, le produit de ces rachats sera affecté à la souscription de titres de chacun des Fonds Diapason correspondants. Les Fonds Diapason utiliseront alors le produit des souscriptions pour acquérir des titres des Fonds Desjardins.

16. Suite à l'opération, le portefeuille de titres de chaque Fonds Diapason sera composé des titres des Fonds Desjardins, incluant le Fonds Complémentaire, qui étaient détenus avant l'opération par les participants dans le cadre des Portefeuilles Diapason. Du point de vue de leurs investissements, les participants seront dans la même situation au terme de l'opération que celle dans laquelle ils se trouvaient avant celle-ci.

17. La réalisation de l'opération n'occasionnera aucuns frais pour les participants.

18. L'opération et la réaffectation, comme défini ci-après, sera étalée sur une période de 12 mois, soit de mai 2013 à avril 2014.

19. En date du 28 février 2013, environ 6 % des participants, représentant environ 10 % de l'actif des Portefeuilles Diapason, détiennent des titres des Fonds Desjardins par l'intermédiaire de comptes non enregistrés. Ces participants ne seront pas visés par l'opération en raison des incidences fiscales qu'elle comporte pour eux. Le déposant prévoit continuer à fournir le service de répartition d'actif à ces participants. Cependant, en novembre 2013, le service de répartition d'actif ne sera plus disponible pour des investissements additionnels.

20. En date du 28 février 2013, entre 5 % et 10 % de l'actif des participants est investi dans le Fonds Complémentaires, pour un total d'environ 737 millions de dollars canadiens. Ce qui représente environ 78 % de l'actif net du Fonds Complémentaires.

Les fonds sous-jacents

21. Conformément à ses objectifs et stratégies de placement, le Fonds Complémentaires investit approximativement 20 % de son actif dans deux (2) autres OPC assujettis au Règlement 81-102, soit le Fonds Desjardins Immobilier mondial (le « Fonds Immobilier ») et le Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest (le « Fonds NordOuest »).

22. Les titres du Fonds Immobilier et du Fonds NordOuest sont placés sur une base continue au moyen d'un prospectus simplifié régi par le Règlement 81-101.

23. Ni le Fonds Complémentaires, ni le Fonds Immobilier et ni le Fonds NordOuest ne sont en défaut à l'égard de la législation en valeurs mobilières d'un territoire.

24. Le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du Fonds Complémentaires et du Fonds Immobilier.

25. Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (« DGIA »), un membre de même groupe que le déposant, agit à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds Complémentaires et du Fonds Immobilier. CBRE Clarion Securities, LLC agit à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds Immobilier.

26. Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de gestionnaire de portefeuille du Fonds NordOuest, et Aviva Investors agit à titre de sous-conseiller en valeurs. Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. a son siège social à Toronto et est détenue à 50 % par un membre du même groupe que le déposant et à 50 % par les centrales provinciales de caisses de crédit.

Raisons de la dispense souhaitée

27. Sans la dispense souhaitée, chacun des participants détenant des parts du Fonds Complémentaires dans le cadre d'un Portefeuille Diapason devra faire racheter ses parts avant l'opération afin que les Fonds Diapason respectent les dispositions du sous paragraphe 2.5(2)(b) du Règlement 81-102. Le déposant serait donc incapable de reproduire exactement la répartition cible actuelle des Portefeuilles Diapason dans les Fonds Diapason.

28. En date du 28 février 2013, le placement du Fonds Complémentaires dans le Fonds Immobilier représente environ 63 % de l'actif net de ce dernier et le placement du Fonds Complémentaires dans le Fonds NordOuest représente environ 22 % de l'actif net de ce dernier.

29. En date du 28 février 2013, environ 22 % de l'actif net du Fonds Complémentaires, 37 % de l'actif net du Fonds Immobilier et 78 % de l'actif net du Fonds NordOuest sont détenus par des porteurs de

titres qui n'ont pas souscrit les titres de ces fonds par l'entremise d'un Portefeuille Diapason (les « porteurs restants »).

30. En octobre 2013, le déposant compte remplacer progressivement l'exposition des Fonds Diapason au Fonds Complémentaires par une exposition à d'autres OPC (la « réaffectation »).

31. La dispense souhaitée est demandée pour permettre le transfert progressif de l'exposition au Fonds Complémentaires vers une exposition à d'autres OPC aux termes de la réaffectation.

32. La dispense souhaitée permettra un transfert progressif et ordonné de l'exposition des Fonds Diapason au Fonds Complémentaires vers d'autres OPC. Le désinvestissement progressif des Fonds Diapason dans le Fonds complémentaire favorisa une liquidation ordonnée de l'actif du Fonds Complémentaires, du Fonds Immobilier et du Fonds NordOuest et limitera les impacts négatifs potentiels sur les porteurs restants.

33. En septembre 2012, le déposant a soumis les détails de l'opération au comité d'examen indépendant des Fonds Desjardins (le « CEI »). Après un examen en bonne et due forme, le CEI a conclu que l'opération avantageait les porteurs de titres.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

(a) en tout temps, au plus 10 % de la valeur liquidative de tout Fonds Diapason sera constituée de parts du Fonds Complémentaires;

(b) le Fonds Complémentaire n'a à payer aucuns frais de gestion ni aucune prime incitative qui, pour une personne raisonnable, doubleraient les frais payables par le Fonds Immobilier et le Fonds NordOuest pour le même service;

(c) il doit être divulgué dans le prospectus de chacun des Fonds Diapason qu'ils investissent dans les titres du Fonds Complémentaires et que le Fonds Complémentaires investit dans les titres du Fonds Immobilier et du Fonds NordOuest;

(d) il doit être divulgué dans le prospectus de chacun des Fonds Diapason qu'il n'y aura pas de dédoublement des frais payables par les Fonds Diapason par suite de leurs placements dans d'autres OPC;

(e) il doit être divulgué dans le prospectus de chacun des Fonds Diapason que DGIA est responsable de la gestion de portefeuille des Fonds Diapason, ce qui comprend notamment la sélection des OPC sous-jacents. Advenant que l'un des OPC sous-jacents soit un Fonds Desjardins qui souscrit des parts d'un autre OPC, DGIA sera également responsable de cette sélection;

(f) le déposant indiquera les 25 principales positions du Fonds Complémentaires, du Fonds Immobilier et du Fonds NordOuest dans les documents d'information continue suivants de chacun des Fonds Diapason qui détient des parts du Fonds Complémentaires :

(i) le document d'information trimestrielle sur le portefeuille daté du 30 juin 2013;

(ii) le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds daté du 30 septembre 2013;

(iii) le document d'information trimestrielle sur le portefeuille daté du 31 décembre 2013;

(iv) le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds daté du 31 mars 2014;

(v) le document d'information trimestrielle sur le portefeuille daté du 30 juin 2014;

(g) les placements effectués par les Fonds Diapason devront représenter une décision de gestion prise par des personnes averties qui ne prennent en considération que les meilleurs intérêts des personnes qui investissent dans les Fonds Diapason;

(h) la dispense souhaitée prend fin le 30 avril 2014.

Josée Deslauriers
Directrice principale des fonds d'investissement et de l'information continue

Décision n°: 2013-FIIC-0073

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Gilead YM ULC

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Gilead YM ULC.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2013-FIIC-0070

SMTC Manufacturing Corporation of Canada

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de SMTC Manufacturing Corporation of Canada.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2013-FIIC-0078

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
BAUER PERFORMANCE SPORTS LTD.	2013-02-28
COGECO CABLE INC.	2013-02-28
COGECO INC.	2013-02-28
NOVACOPPER INC.	2013-02-28
NOVAGOLD RESOURCES INC.	2013-02-28
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	2013-02-28
RESSOURCES ABITEX INC.	2013-02-28
RESSOURCES GEOMEGA INC.	2013-02-28
STYLE DE VIE AMICA INC.	2013-02-28

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
BAM INVESTMENTS CORP.	2012-12-31
CATEGORIE D'ACTIONS AMELIOREES SPROTT (#19707)	2012-12-31
CORPORATION MINIERE GOLDEN SHARE	2012-12-31
EDLEUN GROUP, INC.	2012-12-31
FIDUCIE CARTE DE CREDIT OR	2012-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER FRONSAC	2012-12-31
FORD MOTOR COMPANY	2012-12-31
KONTRON AG	2012-12-31
LEADER ENERGY SERVICES LTD.	2012-12-31
MIOCENE METALS LIMITED	2012-12-31
NORTH WEST COMPANY INC. (THE)	2013-01-31
REITMANS (CANADA) LIMITEE	2013-02-02
RESSOURCES SEARCHGOLD INC.	2012-12-31
SPUR VENTURES INC.	2012-12-31
SUMMIT INDUSTRIAL INCOME REIT	2012-12-31
TELECOM COLBA.NET INC.	2012-12-31
TIMES THREE WIRELESS INC.	2012-12-31
VIVENDI S.A.	2012-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
BAM INVESTMENTS CORP.	2012-12-31
CORPORATION MINIERE GOLDEN SHARE	2012-12-31
EDLEUN GROUP, INC.	2012-12-31
FIDUCIE CARTE DE CREDIT OR	2012-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER FRONSAC	2012-12-31
FONDS INDICIEL CANADIEN RBC (#3713)	2012-12-31
FORD MOTOR COMPANY	2012-12-31
KONTRON AG	2012-12-31
LEADER ENERGY SERVICES LTD.	2012-12-31
MIOCENE METALS LIMITED	2012-12-31

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
NORTH WEST COMPANY INC. (THE)	2013-01-31
REITMANS (CANADA) LIMITEE	2013-02-02
RESSOURCES SEARCHGOLD INC.	2012-12-31
SPUR VENTURES INC.	2012-12-31
SUMMIT INDUSTRIAL INCOME REIT	2012-12-31
TELECOM COLBA.NET INC.	2012-12-31
TIMES THREE WIRELESS INC.	2012-12-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION	
	Date du document
ALIMENTS MAPLE LEAF INC. (LES)	
ATCO LTD.	
AUTOCANADA INC.	
BAYTEX ENERGY CORP.	
BENEV CAPITAL INC.	
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
BOMBARDIER INC.	
BORALEX INC.	
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	
CALFRAC WELL SERVICES LTD.	
CANADIAN UTILITIES LIMITED	
CANEXUS CORPORATION	
CARIBBEAN UTILITIES COMPANY, LTD.	
CHR INVESTMENT CORPORATION	
CIPHER PHARMACEUTICALS INC.	
COMPAGNIE MINIERE NORTH AMERICAN PALLADIUM	
CONNACHER OIL AND GAS LIMITED	
CONSTELLATION SOFTWARE INC.	
CORPORATION CAMECO	
CORPORATION FINANCIERE POWER	
CORPORATION WAJAX	
CROCOTTA ENERGY INC.	
DENISON MINES CORP.	
DUNDEE PRECIOUS METALS INC.	
EGI FINANCIAL HOLDINGS INC.	
EQUAL ENERGY LTD.	
ESI ENTERTAINMENT SYSTEMS INC.	
ESSENTIAL ENERGY SERVICES LTD.	
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER INDUSTRIEL DUNDEE	
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER INTERNATIONALE DUNDEE	
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER DUNDEE	
FINANCEMENT YPG INC.	
FINNING INTERNATIONAL INC.	
FIRST QUANTUM MINERALS LTD.	
FORTRESS PAPER LTD.	
GIBSON ENERGY INC.	
GROUPE COLABOR INC.	
GROUPE SNC-LAVALIN INC.	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION	Date du document
GROUPE TVA INC	
GUYANA GOLDFIELDS INC.	
HUDBAY MINERALS INC.	
INTERNATIONAL FOREST PRODUCTS LIMITED	
INVESCO LTD.	
IVANPLATS LIMITED	
KEYERA CORP.	
LABORATOIRES PALADIN INC.	
LEXAM VG GOLD INC.	
LIQUOR STORES N.A. LTD.	
LOGAN INTERNATIONAL INC.	
MAGELLAN AEROSPACE CORPORATION	
MANITOBA TELECOM SERVICES INC.	
MCAN MORTGAGE CORPORATION	
MCEWEN MINING INC.	
MEDICAGO INC.	
MEG ENERGY CORP.	
MEGA BRANDS INC.	
MGM ENERGY CORP.	
MORGUARD CORPORATION	
MORGUARD REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
MORNEAU SHEPELL INC.	
MULLEN GROUP LTD.	
NOVACOPPER INC.	
ONEX CORPORATION	
PAREX RESOURCES INC.	
PEMBINA PIPELINE CORPORATION	
PHX ENERGY SERVICES CORP.	
POLLARD BANKNOTE LIMITED	
POWER CORPORATION DU CANADA	
QUEBECOR INC.	
SEMAFO INC.	
SOCIETE DAVIS + HENDERSON (LA)	
STRONGCO CORPORATION	
TAHOE RESOURCES INC.	
TELUS CORPORATION	
TRANSGLOBE ENERGY CORPORATION	
TRICAN WELL SERVICE LTD.	
TSO3 INC.	
TWIN BUTTE ENERGY LTD.	
ULTRA PETROLEUM CORP.	
VERESEN INC.	
WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED	
WESDOME GOLD MINES LTD.	
WESTAIM CORPORATION (THE)	
WESTERN FOREST PRODUCTS INC.	
XEROX CORPORATION	
YAMANA GOLD INC.	
YELLOW MEDIA LIMITEE	

NOTICE ANNUELLE	
	Date du document
FIDUCIE CARTE DE CREDIT OR	2012-12-31
FORD MOTOR COMPANY	2012-12-31
FORTISALBERTA INC.	2012-12-31
GLACIER CREDIT CARD TRUST	2012-12-31
GSI GROUP INC	2012-12-31
NORTH WEST COMPANY INC. (THE)	2013-01-31
TIMES THREE WIRELESS INC.	2012-12-31
WESTAIM CORPORATION (THE)	2012-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

À partir du 1er novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI

1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres
2 : Filiale de l'émetteur assujetti
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié

NATURE DE L'OPÉRATION

Généralités

00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat
35 : Dividende en actions
36 : Conversion ou échange
37 : Division ou regroupement d'actions
38 : Rachat – annulation
40 : Vente à découvert
45 : Contrepartie d'un bien
46 : Contrepartie de services
47 : Acquisition ou aliénation par don
48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs

Dérivés émis par l'émetteur

50 : Attribution d'options
51 : Levée d'options
52 : Expiration d'options
53 : Attribution de bons de souscription
54 : Exercice de bons de souscription
55 : Expiration de bons de souscription
56 : Attribution de droits de souscription
57 : Exercice de droits de souscription
58 : Expiration de droits de souscription
59 : Exercice au comptant

Dérivés émis par un tiers

70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers

Divers

90 : Changements relatifs à la propriété
97 : Autres
99 : Correction d'information

NATURE DE L'EMPRISE

D : Propriété directe
I : Propriété indirecte
C : Contrôle

AUTRES MENTIONS

O : Opération originale
M : Première modification
M' : Deuxième modification
M" : Troisième modification, etc.
R : Opération déclarée hors délai (en retard).
* : L'astérisque en regard d'un solde de clotûre signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Absolute Software Corporation									
Actions ordinaires									
Sarantakes, Evan John	5		O	2013-03-18	D	51 - Exercice d'options	2 500		(10 070)
		R	O	2013-03-18	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	5.6500	(12 570)
			O	2013-03-21	D	51 - Exercice d'options	5 000		(7 570)
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	5.5000	(12 570)
		R	O	2013-03-21	D	51 - Exercice d'options	2 300		(5 270)
			O	2013-03-21	D	51 - Exercice d'options	(2 300)	5.5000	(7 570)
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	7 500		(5 070)
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	5.3088	(12 570)
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	12 700		130
		R	O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	(12 700)	5.4500	(12 570)
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	12 500		(70)
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	5.3960	(12 570)
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	12 500		(70)
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	5.3500	(12 570)
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	12 500		(70)
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	5.3496	(12 570)
Options									
Sarantakes, Evan John	5		O	2013-03-18	D	51 - Exercice d'options	(2 500)		180 000
			O	2013-03-21	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		175 000
			O	2013-03-21	D	51 - Exercice d'options	(2 300)		172 700
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	(7 500)		165 200
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	(12 700)		152 500
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	(12 500)		140 000
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	(12 500)		127 500
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	(12 500)		115 000
			O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	(12 500)		102 500
Acasti Pharma Inc.									
Actions ordinaires (Actions de catégorie A)									
Massrieh, Wael	5		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.2100	53 500
Options									
Ripplinger, John	5		O	2013-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
ACTIVEnergy Income Fund									
Parts de fiducie									
Activenergy Income Fund	1		O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	7.4400	28 165 561
Adherex Technologies Inc.									
Options									
Rallis, Chris Anigeron	4		O	2013-04-03	D	50 - Attribution d'options	12 500	0.8000USD	122 897
Skolsky, Steven	4		O	2013-04-03	D	50 - Attribution d'options	12 500	0.8000USD	89 564
Advantage Oil & Gas Ltd.									
Options									
Balog, Stephen	4		O	2013-04-04	D	59 - Exercice au comptant	(17 596)	3.6700	105 576
Blackwood, Donald Craig	5		O	2013-04-05	D	50 - Attribution d'options	100 000		
			M	2013-04-05	D	50 - Attribution d'options	100 000		700 000
			O	2013-04-05	D	50 - Attribution d'options	100 000		800 000
			O	2013-04-04	D	59 - Exercice au comptant	(100 000)	3.6700	600 000
Bokenfohr, Neil	5		O	2013-04-05	D	50 - Attribution d'options	128 801		
			M	2013-04-05	D	50 - Attribution d'options	128 801		901 606
			O	2013-04-05	D	50 - Attribution d'options	128 801		1 030 407

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-04-04	D	59 - Exercice au comptant	(128 801)	3.6700	772 805
Cairns, Patrick James	5		O	2013-04-05	D	50 - Attribution d'options	128 801		901 606
			O	2013-04-05	D	50 - Attribution d'options	128 801		1 030 407
			O	2013-04-04	D	59 - Exercice au comptant	(128 801)	3.6700	772 805
Drader, Kelly Ivan	5		O	2013-04-05	D	50 - Attribution d'options	196 378		1 374 645
			O	2013-04-05	D	50 - Attribution d'options	196 378		1 571 023
			O	2013-04-04	D	59 - Exercice au comptant	(196 378)	3.6700	1 178 267
Haggis, Paul	4		O	2013-04-04	D	59 - Exercice au comptant	(17 596)	3.6700	105 576
Mah, Andy	5		O	2013-04-05	D	50 - Attribution d'options	224 968		1 574 777
			O	2013-04-05	D	50 - Attribution d'options	224 969		1 799 746
			O	2013-04-04	D	59 - Exercice au comptant	(224 969)	3.3670	1 349 809
McIntosh, Ronald A	4		O	2013-04-04	D	59 - Exercice au comptant	(17 596)	3.6700	105 576
O'Brien, Sheila	4		O	2013-04-04	D	59 - Exercice au comptant	(17 596)	3.6700	105 576
Sharpe, Steven Blair	4		O	2013-04-04	D	59 - Exercice au comptant	(17 596)	3.6700	105 576
Ag Growth International Inc.									
Droits Deferred Compensation Plan									
Giesselman, Janet	4		O	2013-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	54		54
Moore, Malcolm	4		O	2013-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	54		54
Agellan Commercial Real Estate Investment Trust									
Parts									
Camenzuli, Francis Xavier	4, 7, 5								
Winterra Investment Inc	PI		O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 350	9.5474	64 340
Agrium Inc.									
Actions ordinaires									
Goode, Jon David	7		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200
T.Rowe Price	PI		O	2013-04-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 035
Droits Performance Share Units (PSUs)									
Goode, Jon David	7		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			557
Aimia Inc.									
Deferred Share Units									
Brown, Robert Ellis	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000	15.2800	33 452
Doroniuk, Roman	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 169	15.2800	14 050
Ferstman, Joanne Shari	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 946	15.2800	27 291
Fortier, Michael M	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375	15.2800	7 354
Forzani, John	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	784	15.2800	18 675
Horowitz, Beth Sharon	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 488	15.2800	
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	784	15.2800	1 590
Laidley, David Howard	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 725	15.2800	40 448
Port, Douglas D.	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375	15.2800	12 687
Rossy, Alan	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375	15.2800	7 451
Droits									
Duchesne, Rupert	4, 5		O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	959	15.3000	92 654
Air Canada									
Deferred Share Units									
Birks, Thomas	4		O	2013-02-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 611		17 611
Droits - Performance Share Units (Long-Term Incentive Plan)									
Careen, Nick	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	54 893		146 656
Dufresne, Yves	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 319		122 532
Forget, Marcel	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 957		149 521
Fournel, Lise	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	74 469		205 459
Friisdahl, Michael Jeppe	5		O	2012-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	79 787		79 787
Gedeon, Zeina	7		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 685		97 355

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Guillemette, Lucie	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 957		149 521
Hadrovic, Carolyn	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 064		111 032
Houle, Pierre	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 582		26 628
Howlett, Kevin C.	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	71 490		191 272
Isford, Chris	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 425		136 484
Landry, Craig	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 234		127 689
Leblanc, Priscille	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 192		116 962
Morey, Scott	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 383		123 856
Morin, Claude	7		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	51 702		139 662
Rousseau, Michael Stewart	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	154 298		514 016
Rovinescu, Calin	4, 5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	725 532		2 273 944
Shapiro, David	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 745		208 997
Smith, Benjamin M.	7		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	137 021		436 726
Turpin, Lise-Marie	7		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 427		82 175
Vanstone, Derek Ashley	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 745		75 745
Droits Performance Share Units (Long-Term Incentive Plan)									
Butterfield, Alan	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 638		167 311
Goersch, Klaus	5		O	2012-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	131 064		131 064
Kazzaz, Amos	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	52 766		142 628
Options (Long-Term Incentive Plan)									
Butterfield, Alan	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	72 766		224 424
Careen, Nick	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	60 383		183 047
Dufresne, Yves	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	49 851		174 601
Forget, Marcel	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	61 553		205 324
Fournel, Lise	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	89 363		293 189
Friisdahl, Michael Jeppe	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	95 745		145 745
Gedeon, Zeina	7		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	53 553		110 514
Goersch, Klaus	5		O	2013-04-04	D	36 - Conversion ou échange	(100 000)		0
			O	2012-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-04	D	36 - Conversion ou échange	100 000		268 511
			O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	168 511		168 511
Guillemette, Lucie	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	61 553		196 894
Hadrovic, Carolyn	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	45 170		156 778
Houle, Pierre	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	14 109		42 536
Howlett, Kevin C.	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	85 787		323 711
Isford, Chris	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	55 468		185 399
Kazzaz, Amos	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	58 043		175 601
Landry, Craig	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	51 957		167 557
Leblanc, Priscille	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	47 511		161 306
Morey, Scott	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	51 021		179 292
Morin, Claude	7		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	56 872		189 848
Rousseau, Michael Stewart	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	198 383		895 906
Rovinescu, Calin	4, 5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	819 149		2 464 330
Shapiro, David	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	90 894		304 065
Smith, Benjamin M.	7		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	176 170		747 419
Turpin, Lise-Marie	7		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	44 470		99 914
Vanstone, Derek Ashley	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	50 319		90 319
Akita Drilling Ltd.									
Actions sans droit de vote									
Charlton, Loraine	4		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	11.3564	8 119
Coleman, Raymond	5		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	11.3564	3 045
Dease, Colin	5		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	11.3564	2 527
Eastly, Arthur	4		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	11.3564	5 439
Heathcott, Linda A.	4, 6		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	11.3564	17 658
Hensel, Fred	5		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	11.3564	9 585

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Kushner, Craig	5		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	11.3564	9 608
Mohan, Harish	4		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	11.3564	2 128
Pahl, John	5		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45	11.3564	7 991
RICHARDSON, DALE	4		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	11.3564	31 202
Roth, Murray	5		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	11.3564	47 613
Ruud, Karl	5		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	11.3564	37 824
Southern, Nancy C.	4, 6		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	11.3564	21 567
Southern, Ronald D.	4, 6, 5, 3		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	11.3564	31 558
Spitznagel, Curt Perry	4		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	11.3564	6 158
WILSON, Charles W.	4		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	11.3564	15 538
Alacer Gold Corp.									
CHESS Depositary Interests									
James, Anthony	5		O	2011-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	35 437		35 437*
Newman, Chris	5		O	2013-04-08	D	36 - Conversion ou échange	16 474	3.8000	245 604
Smith, Louw	5		O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	22 604		35 437*
Williams, Rohan I.	4, 5		O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	57 134		1 002 541*
RSU									
James, Anthony	5		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	(35 437)		88 022*
Newman, Chris	5		O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(16 474)		76 742
Smith, Louw	5		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	(22 604)		88 022*
Williams, Rohan I.	4, 5		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	(57 134)		(1)
Alamos Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Barwell, Christine	5		O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.9200	2 000*
Alimentation Couche-Tard Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Catégorie B									
Hannasch, Brian Patrick	7, 5		O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	55.2800	177 200
			O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 500)	55.2800	138 700
			O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	55.2800	137 700
Paré, Raymond	5		O	2013-04-04	D	51 - Exercice d'options	4 800	17.3800	21 800
			O	2013-04-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	25.7100	31 800
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 665)	55.5053	23 135
			O	2013-04-04	D	97 - Autre	(6 135)	55.5053	17 000
Tourek, Timothy	7, 5		O	2013-04-02	D	97 - Autre	(932)	55.6900	
			M	2013-04-02	D	97 - Autre	(932)	55.6900	0
Options									
Paré, Raymond	5		O	2013-04-04	D	51 - Exercice d'options	(4 800)	17.3800	86 000
			O	2013-04-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	25.7100	76 000
Unité d'action fictive									
McCure, Matt	5		O	2013-04-01	D	46 - Contrepartie de services	938	54.4800	8 192
Alphinat inc.									
Actions ordinaires									
Ste-Marie, Benoit	4		O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.0550	2 252 000*
AltaGas Ltd.									
Actions ordinaires									
Cornhill, David Wallace	4, 5		O	2012-08-30	D	36 - Conversion ou échange	74 800		1 179 502
RRSP	PI		O	2012-08-30	I	36 - Conversion ou échange	2 000		119 210
Edgeworth, Allan Leslie	4		O	2012-08-30	D	36 - Conversion ou échange	2 000		10 613
Larsen, James Christopher	7								
Roth IRA	PI		O	2012-08-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	34.4989USD	200
McCrank, Michael Neil	4		O	2012-08-30	D	36 - Conversion ou échange	3 000		5 500
Stein, Deborah Susan	5		O	2012-08-30	D	36 - Conversion ou échange	7 000		26 934
Toivanen, Shaun William	5		O	2012-08-30	D	36 - Conversion ou échange	1 500		6 614

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Droits de souscription issued February 22, 2012									
Cornhill, David Wallace	4, 5		O	2012-08-30	D	36 - Conversion ou échange	(74 800)		0
RRSP	PI		O	2012-08-30	I	36 - Conversion ou échange	(2 000)		0
Edgeworth, Allan Leslie	4		O	2012-08-30	D	36 - Conversion ou échange	(2 000)		0
McCrank, Michael Neil	4		O	2012-08-30	D	36 - Conversion ou échange	(3 000)		0
Stein, Deborah Susan	5		O	2012-08-30	D	36 - Conversion ou échange	(7 000)		0
Toivanen, Shaun William	5		O	2012-08-30	D	36 - Conversion ou échange	(1 500)		0
Anconia Resources Corp.									
Actions ordinaires									
Brewster, Jason Allen Ross	4, 5								
2181038 Ontario Inc.	PI		O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.1100	513 000
clement, denis arthur	4		O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1600	707 500
Angle Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Turnbull, Keith Stewart	4		O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	2.8500	26 000
Argex Titane Inc.									
Actions ordinaires									
Bonnell, George Roy MacKay	4, 5		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.9700	281 980
Haddad, Mazen	4		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9665	1 999 480
Arsenal Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Forth, Ronald Francis Carter	5		O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.5000	1 454 806
Petrie, Derek	4								
Darlene Petrie - Spouse	PI		O	2013-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.4750	430 000
Derek Petrie - RRSP	PI		O	2013-04-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 000	0.4750	1 499 100
			O	2013-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.4750	1 521 100
Aston Hill Financial Inc.									
Débentures convertibles									
Titley, Larry William	5								
RRSP	PI		O	2013-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 146.00	102.5000	$ 340.00
Ateba Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Dickie, William Paul	4, 5								
jamie frontier resources inc.	PI		O	2013-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0050	1 520 000
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97 000	0.0050	1 617 000
Evans, Peter J.	4		O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0050	365 000
holmes, robert john	4		O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	158 000	0.0050	1 125 111
Athabasca Oil Corporation									
Restricted Share Units									
Heagy, Brent	5	R	O	2013-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	176 000		
			M	2013-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	176 000		176 000
Atlantic Power Corporation									
Deferred Share Units									
Duncan, Richard Foster	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 320		7 633
Gerstein, Irving	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	503		1 284
HARTWICK, KENNETH	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 747		73 488
McNeil, John Alexander	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	503		1 284
Nichols, Holli	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 320		11 796
ATS Automation Tooling Systems Inc.									
Options									
McCuaig, Stewart	5		O	2013-02-13	D	52 - Expiration d'options	(4 318)	15.1600	278 476
AuRico Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Mell, Trent Charles Arthur	5		O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	6.1000	28 444
AutoCanada Inc.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Orysiuk, Thomas Louis	7, 6		O	2009-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 985		5 985*
Priestner, Patrick John	7, 6, 3		O	2009-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 287		6 287*
Rose, Stephen Richard Edward	5		O	2013-03-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 859		3 859
Restricted share units									
Orysiuk, Thomas Louis	7, 6	R	O	2013-03-21	D	59 - Exercice au comptant	(3 990)		29 056*
		R	O	2013-03-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 985)		23 071*
		R	O	2012-03-16	D	59 - Exercice au comptant	(2 909)		5 818*
		R	O	2013-03-18	D	59 - Exercice au comptant	(3 121)		33 046*
Priestner, Patrick John	7, 6, 3	R	O	2013-03-21	D	59 - Exercice au comptant	(4 191)		27 243*
		R	O	2013-03-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 287)		20 956*
Rose, Stephen Richard Edward	5	R	O	2012-03-16	D	59 - Exercice au comptant	(1 236)		2 471*
		R	O	2013-03-18	D	59 - Exercice au comptant	(1 326)		20 619
		R	O	2013-03-21	D	59 - Exercice au comptant	(2 573)		18 046
		R	O	2013-03-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 859)		14 187
B2Gold Corp.									
Droits Restricted Share Units									
Craig, Dale Alton	5		O	2013-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	163 934	3.0500	298 246
Restricted Share Units									
Corra, Mark	5		O	2013-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	229 508	3.0500	369 173
Cross, Robert Melvin Douglas	4		O	2013-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	81 967	3.0500	137 833
Garagan, Thomas	5		O	2013-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	229 508	3.0500	369 173
Johnson, Clive Thomas	4		O	2013-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	655 738	3.0500	
			M	2013-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	655 738	3.0500	935 067
Johnson, George	5		O	2013-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	229 508	3.0500	369 173
Lytle, William	5		O	2013-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	131 148	3.0500	264 481
MacLean, Ian	5		O	2013-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	98 361	3.0500	154 227
Richer, Roger	5		O	2013-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	229 508	3.0500	369 173
Stansbury, Dennis	5		O	2013-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	163 934	3.0500	303 599
Badger Daylighting Ltd.									
Options									
Dillon, Derek Terrence	5		O	2013-04-05	D	51 - Exercice d'options	(10 625)		0
Kelly, Greg	5		O	2013-04-05	D	51 - Exercice d'options	(15 750)		0
Wilson, Tor David	4, 5		O	2013-04-05	D	51 - Exercice d'options	(30 000)		0
Banque de Montréal									
Actions ordinaires									
Bank of Montreal	1		O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	64.0300	
			M	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	64.0400	600 000
Banque Royale du Canada									
Actions ordinaires									
Royal Bank of Canada	1		O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	60.9400	100
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	400	61.0300	500
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	61.0400	800
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	600	61.0500	1 400
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	61.0600	3 500
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	61.0700	3 800
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	61.0800	4 100
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	61.1000	6 400
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	61.1100	8 000
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	61.1200	9 500
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	61.1300	10 800
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	61.1400	12 600
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	61.1500	15 700
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	61.1800	17 300

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	61.1900	18 300
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	61.2000	21 900
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	61.2100	22 000
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	61.2200	25 000
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	61.2300	33 300
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	9 800	61.2400	43 100
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	61.2500	50 200
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	900	61.2600	51 100
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	700	61.2800	51 800
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	61.3000	53 200
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	61.3100	54 300
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	61.3200	55 300
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	61.3300	59 100
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	61.3350	59 300
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	61.3400	66 000
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	61.3500	70 100
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	61.3550	70 300
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	11 300	61.3600	81 600
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	12 700	61.3700	94 300
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	61.3800	98 400
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	61.3900	104 100
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	61.4000	119 100
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	61.4100	124 800
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	61.4200	131 300
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	700	61.4300	132 000
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	61.4400	135 900
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	61.4500	137 300
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	61.4600	139 700
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	61.4650	139 800
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	61.4700	141 800
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	61.4800	144 500
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	61.4900	147 200
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	61.5000	150 500
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	61.5100	153 000
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	400	61.5200	153 400
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	61.5300	156 500
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	61.5400	157 900
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	61.5500	161 900
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	61.5550	162 000
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	61.5600	166 500
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	700	61.5700	167 200
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	61.5800	170 200
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	61.5900	174 500
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	61.6000	179 400
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	61.6100	181 700
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	61.6200	185 200
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	61.6300	187 300
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	61.6500	190 400
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	61.6700	193 100
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	61.3500	194 500
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	61.3700	197 900
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	61.3800	201 000
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	61.3900	203 800
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	61.4000	205 200
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	61.4100	209 800
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	61.4200	210 800

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	61.4300	213 800
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	61.4400	216 500
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	61.4500	219 100
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	61.4600	223 400
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	61.4700	230 000
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	61.4800	239 400
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	61.4900	241 000
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	61.5000	246 000
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	61.5100	248 900
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	61.5200	253 800
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	61.5300	255 400
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	61.5400	257 800
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	61.5500	260 400
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	61.5600	265 300
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	61.5700	270 400
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	61.5800	274 500
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 400	61.5900	281 900
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 200	61.6000	292 100
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	9 100	61.6100	301 200
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	500	61.6150	301 700
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	15 100	61.6200	316 800
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	61.6250	316 900
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	15 400	61.6300	332 300
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	13 200	61.6400	345 500
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	61.6500	352 500
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	9 700	61.6600	362 200
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	700	61.6650	362 900
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	61.6700	367 400
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	61.6800	371 700
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	9 200	61.6900	380 900
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	61.7000	390 800
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	61.7100	400 200
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	61.7200	404 900
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	61.7300	409 500
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	61.7350	409 600
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	11 200	61.7400	420 800
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	61.7500	433 300
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	11 100	61.7600	444 400
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	13 900	61.7700	458 300
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	61.7800	465 000
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	61.7900	470 400
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	9 700	61.8000	480 100
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 400	61.8100	487 500
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	61.8200	492 800
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	61.8300	496 600
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	61.8400	503 200
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	61.8500	511 200
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	61.8600	514 400
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	61.8700	516 500
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	61.8800	521 500
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	61.8900	521 600
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	61.9000	524 200
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	61.9100	529 500
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	61.9200	532 800
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	61.9300	533 800
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	61.9500	535 100

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	61.9600	535 500
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	61.9700	539 000
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	300	61.9800	539 300
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	61.9900	541 000
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	62.0000	542 200
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	900	62.0100	543 100
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	60.6900	544 600
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	700	60.7300	545 300
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	900	60.7600	546 200
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	60.7700	547 700
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	60.7800	550 900
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	60.7900	556 600
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	60.8000	556 700
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	60.8100	558 300
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	400	60.8200	558 700
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	60.8300	561 800
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	60.8500	565 300
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	60.8600	565 400
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	60.8700	566 500
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	60.8800	573 700
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	60.8900	577 000
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	60.9000	579 400
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	200	60.9100	579 600
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	400	60.9200	580 000
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	60.9400	583 700
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	60.9500	586 400
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	60.9600	588 000
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	60.9800	588 300
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	60.9900	592 400
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	61.0000	592 900
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	61.0100	594 900
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	61.0200	598 600
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	61.0500	602 500
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	61.0600	603 100
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	61.0700	603 700
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	61.0900	605 800
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	900	61.1000	606 700
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	61.1400	608 400
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	61.1700	609 800
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	61.2000	612 100
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	800	61.2100	612 900
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	61.2300	615 000
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	400	61.2600	615 400
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	61.2700	615 500
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	61.2800	616 500
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	61.2900	620 100
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	61.3000	620 200
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	61.3100	623 900
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	700	61.3200	624 600
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	900	61.3300	625 500
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	61.3400	627 900
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	61.3500	629 300
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	61.3600	632 500
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	61.3700	636 100
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	61.3800	641 200
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	61.3900	644 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	61.4000	645 900
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	61.4100	652 600
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	61.4200	656 300
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	61.4300	666 800
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	61.4400	674 600
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	61.4450	674 700
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 600	61.4500	683 300
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	200	61.4550	683 500
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 800	61.4600	692 300
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	61.4700	703 300
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	61.4800	711 700
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 700	61.4900	720 400
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	61.5000	727 200
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	61.5100	732 200
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	61.5200	734 200
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	61.5300	741 000
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	61.5400	744 800
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	61.5500	746 400
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	61.5600	752 300
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	61.5700	755 600
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	61.5800	760 000
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	61.5900	761 600
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	61.6000	762 100
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	61.6100	762 200
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	61.6200	764 700
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	60.9400	764 600
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	61.0300	764 200
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	61.0400	763 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	61.0500	763 300
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	61.0600	761 200
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	61.0700	760 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	61.0800	760 600
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	61.1000	758 300
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	61.1100	756 700
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	61.1200	755 200
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	61.1300	753 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	61.1400	752 100
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)	61.1500	749 000
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	61.1800	747 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	61.1900	746 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)	61.2000	742 800
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	61.2100	742 700
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	61.2200	739 700
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(8 300)	61.2300	731 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(9 800)	61.2400	721 600
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)	61.2500	714 500
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	61.2600	713 600
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	61.2800	712 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	61.3000	711 500
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	61.3100	710 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	61.3200	709 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	61.3300	705 600
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	61.3350	705 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	61.3400	698 700
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	61.3500	694 600
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	61.3550	694 400

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(11 300)	61.3600	683 100
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(12 700)	61.3700	670 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	61.3800	666 300
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)	61.3900	660 600
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	61.4000	645 600
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)	61.4100	639 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)	61.4200	633 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	61.4300	632 700
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	61.4400	628 800
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	61.4500	627 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	61.4600	625 000
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	61.4650	624 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	61.4700	622 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	61.4800	620 200
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	61.4900	617 500
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	61.5000	614 200
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	61.5100	611 700
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	61.5200	611 300
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)	61.5300	608 200
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	61.5400	606 800
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	61.5500	602 800
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	61.5550	602 700
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	61.5600	598 200
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	61.5700	597 500
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	61.5800	594 500
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	61.5900	590 200
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	61.6000	585 300
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	61.6100	583 000
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	61.6200	579 500
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	61.6300	577 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)	61.6500	574 300
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	61.6700	571 600
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	60.8800	571 700
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	60.9100	
			M	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	60.9100	571 800
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	60.9200	572 200
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	60.9300	575 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	60.9400	578 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	60.9500	578 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	60.9600	587 200
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	60.9700	594 100
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	60.9800	598 500
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	60.9900	605 200
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	61.0000	607 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	61.0100	610 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	61.0200	617 600
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	61.0300	622 000
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	61.0400	627 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	61.0500	635 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	11 200	61.0600	646 600
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	61.0700	656 100
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	61.0800	659 200
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	61.0900	670 700
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	61.1000	678 800
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	61.1100	691 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	61.1200	708 900

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	61.1300	724 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	61.1400	730 200
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	61.1500	737 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	61.1600	739 000
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	61.1700	745 800
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	61.1800	751 500
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	11 400	61.1900	762 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 200	61.2000	773 100
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	61.2100	783 000
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	61.2100	
			M	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	61.2200	790 100
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	61.2300	797 100
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	14 700	61.2400	811 800
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	9 800	61.2500	821 600
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	61.2600	827 500
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	61.2700	833 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	61.2800	839 800
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	61.2900	844 000
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	14 300	61.3000	858 300
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	61.3050	858 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	13 400	61.3100	872 300
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	61.3150	872 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	13 600	61.3200	886 000
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	19 700	61.3300	905 700
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	15 800	61.3400	921 500
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	61.3450	922 900
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 800	61.3500	933 700
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	11 100	61.3600	944 800
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	9 300	61.3700	954 100
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	61.3800	956 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	61.3900	958 100
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	61.4000	958 400
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	61.4100	960 600
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	61.4200	965 100
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	61.4300	968 500
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	61.4400	970 000
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	800	61.4600	970 800
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	800	61.4700	971 600
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	61.3500	970 200
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)	61.3700	966 800
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)	61.3800	963 700
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	61.3900	960 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	61.4000	959 500
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)	61.4100	954 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	61.4200	953 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	61.4300	950 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	61.4400	948 200
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	61.4500	945 600
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	64.4600	941 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(6 600)	61.4700	934 700
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(9 400)	61.4800	925 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	61.4900	923 700
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	61.5000	918 700
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	61.5100	915 800
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	61.5200	910 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	61.5300	909 300

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	61.5400	906 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	61.5500	904 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	61.5600	899 400
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)	61.5700	894 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	61.5800	890 200
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(7 400)	61.5900	882 800
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(10 200)	61.6000	872 600
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(9 100)	61.6100	863 500
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	61.6150	863 000
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(15 100)	61.6200	847 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	61.6250	847 800
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(15 400)	61.6300	
			M	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(15 400)	61.6300	832 400
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(13 200)	61.6400	819 200
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	61.6500	812 200
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(9 700)	61.6600	802 500
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	61.6650	801 800
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	61.6700	797 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	61.6800	793 000
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(9 200)	61.6900	783 800
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(9 900)	61.7000	773 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(9 400)	61.7100	764 500
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)	61.7200	759 800
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)	61.7300	755 200
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	61.7350	755 100
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(11 200)	61.7400	743 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)	61.7500	731 400
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(11 100)	61.7600	720 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(13 900)	61.7700	706 400
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	61.7800	699 700
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)	61.7900	694 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(9 700)	61.8000	684 600
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(7 400)	61.8100	677 200
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)	61.8200	671 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	61.8300	668 100
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(6 600)	61.8400	661 500
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	61.8500	653 500
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	61.8600	650 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	61.8700	648 200
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	61.8800	643 200
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	61.8900	643 100
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	61.9000	640 500
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)	61.9100	635 200
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	61.9200	631 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	61.9300	630 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	61.9500	629 600
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	61.9600	629 200
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	61.9700	625 700
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	61.9800	625 400
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	61.9900	623 700
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	62.0000	622 500
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	62.0100	621 600
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	61.0500	624 500
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	61.0600	626 000
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	61.0700	626 500
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	61.0800	627 600

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	61.0900	630 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	61.1000	636 800
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	61.1100	642 500
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	61.1200	646 400
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	61.1300	648 800
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	61.1500	653 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	61.1600	670 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	61.1700	680 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	61.1800	691 800
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	12 900	61.1900	704 700
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 400	61.2000	711 100
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	10 700	61.2100	721 800
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	20 400	61.2200	742 200
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	14 200	61.2300	756 400
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	61.2400	764 100
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	13 200	61.2500	777 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	61.2600	787 200
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	61.2700	791 700
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	7 400	61.2800	799 100
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	10 500	61.2900	809 600
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	61.3000	813 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	11 300	61.3100	825 200
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	13 700	61.3200	838 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	23 700	61.3300	862 600
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	15 300	61.3400	877 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	61.3500	884 800
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	61.3600	890 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	10 200	61.3700	900 500
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	12 800	61.3800	913 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	61.3900	920 600
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	61.4000	929 500
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	61.4100	936 500
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	61.4200	939 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	61.4300	945 900
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	61.4400	950 000
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	61.4500	951 300
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	61.4600	952 900
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	60.6900	951 400
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	60.7300	950 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	60.7600	949 800
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	60.7700	948 300
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	60.7800	945 100
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)	60.7900	939 400
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	60.8000	939 300
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	60.8100	937 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	60.8200	937 300
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)	60.8300	934 200
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	60.8500	930 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	60.8600	930 600
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	60.8700	929 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(7 200)	60.8800	922 300
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	60.8900	919 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	60.9000	916 600
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	60.9100	916 400
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	60.9200	916 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	60.9400	912 300

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	60.9500	909 600
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	60.9600	908 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	60.9800	907 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	60.9900	903 600
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	61.0000	903 100
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	61.0100	901 100
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	61.0200	897 400
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	61.0500	893 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	61.0600	892 900
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	61.0700	892 300
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	61.0900	890 200
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	61.1000	889 300
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	61.1400	887 600
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	61.1700	886 200
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	61.2000	883 900
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	61.2100	883 100
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	61.2300	881 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	61.2600	880 600
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	61.2700	880 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	61.2800	879 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)	61.2900	875 900
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	61.3000	875 800
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	61.3100	872 100
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	61.3200	871 400
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	61.3300	870 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	61.3400	868 100
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	61.3500	866 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	61.3600	863 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)	61.3700	859 900
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)	61.3800	854 800
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	61.3900	852 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	61.4000	850 100
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	61.4100	843 400
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	61.4200	839 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(10 500)	61.4300	829 200
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(7 800)	61.4400	821 400
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	61.4450	821 300
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(8 600)	61.4500	812 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	61.4550	812 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(8 800)	61.4600	803 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)	61.4700	792 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(8 400)	61.4800	784 300
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(8 700)	61.4900	775 600
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 800)	61.5000	768 800
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	61.5100	763 800
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	61.5200	761 800
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 800)	61.5300	755 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	61.5400	751 200
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	61.5500	749 600
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)	61.5600	743 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	61.5700	740 400
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	61.5800	736 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	61.5900	734 400
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	61.6000	733 900
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	61.6100	733 800
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	61.6200	731 300

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	60.5900	
			M	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	60.5900	731 400
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	60.6000	734 900
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	60.6100	737 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	60.6200	741 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	60.6300	743 200
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	60.6400	749 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	60.6500	750 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	11 200	60.6600	761 200
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	60.6700	769 200
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	60.6800	777 600
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	60.6850	777 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	60.6900	785 800
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	60.7000	794 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	60.7100	798 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	60.7200	802 600
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	60.7300	806 900
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	60.7400	807 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	60.7600	808 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	900	60.7800	808 900
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	60.7900	811 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	60.8000	814 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	60.8100	814 800
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	60.8200	815 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	60.8300	817 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	60.8400	821 400
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	9 300	60.8500	830 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 200	60.8600	840 900
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	60.8700	846 300
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	60.8800	852 100
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	60.8900	858 800
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	60.8950	858 900
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	60.9000	881 900
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	60.9100	895 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	16 000	60.9200	911 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	11 700	60.9300	922 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	60.9400	934 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	18 400	60.9500	953 100
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	60.9550	953 200
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	11 300	60.9600	964 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	14 500	60.9700	979 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	60.9800	986 200
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	60.9900	995 100
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	61.0000	1 004 100
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	61.0100	1 008 300
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	61.0200	1 015 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	61.0300	1 018 200
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	61.0400	1 020 400
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	61.0500	1 021 100
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	61.0600	1 023 800
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	61.0700	1 026 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	61.0800	1 026 900
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	61.0900	1 028 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	61.1000	1 029 800
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	61.1100	1 030 500
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	61.1200	1 031 300

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	60.8800	1 031 200
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	60.9100	1 031 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	60.9200	1 030 700
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	60.9300	1 027 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	60.9400	1 024 500
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	60.9500	1 024 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(8 300)	60.9600	1 015 700
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 900)	60.9700	1 008 800
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	60.9800	1 004 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	60.9900	997 700
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	61.0000	995 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	61.0100	992 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	61.0200	985 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	61.0300	980 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)	61.0400	975 500
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	61.0500	967 500
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(11 200)	61.0600	956 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)	61.0700	946 800
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)	61.0800	943 700
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(11 500)	61.0900	932 200
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(8 100)	61.1000	924 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(13 100)	61.1100	911 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)	61.1200	894 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)	61.1300	878 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)	61.1400	872 700
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(7 700)	61.1500	865 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	61.1600	863 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 800)	61.1700	857 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)	61.1800	851 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(11 400)	61.1900	840 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(10 200)	61.2000	829 800
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(9 900)	61.2100	819 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)	61.2200	812 800
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	61.2300	805 800
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(14 700)	61.2400	791 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(9 800)	61.2500	781 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)	61.2600	775 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)	61.2700	769 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)	61.2800	763 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)	61.2900	758 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(14 300)	61.3000	744 600
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	61.3050	744 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(13 400)	61.3100	730 600
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	61.3150	730 500
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(13 600)	61.3200	716 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(19 700)	61.3300	697 200
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(15 800)	61.3400	681 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	61.3450	680 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(10 800)	61.3500	669 200
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(11 100)	61.3600	658 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(9 300)	61.3700	648 800
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	61.3800	646 500
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	61.3900	644 800
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	61.4000	644 500
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	61.4100	642 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	61.4200	637 800

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)	61.4300	634 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	61.4400	632 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	61.4600	632 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	61.4700	631 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	700	60.6000	632 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	60.6500	633 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	60.6700	633 500
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	60.6900	634 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	60.7700	634 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	60.8000	635 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	60.8100	636 700
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	60.9200	637 500
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	60.9300	639 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	600	60.9400	639 700
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	60.9500	641 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	60.9700	642 500
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	60.9800	645 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	61.0000	647 600
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	61.0200	651 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	61.0300	654 200
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	6 700	61.0400	660 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	61.0500	664 600
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	61.0600	671 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	61.0700	673 200
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	61.0800	678 800
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	61.0900	683 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	61.1000	693 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	61.1100	695 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	61.1300	696 500
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	61.1700	698 200
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	61.1800	702 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	61.1900	703 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	61.2000	704 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	61.2100	705 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	700	61.2200	705 700
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	61.2300	708 200
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	61.2500	709 700
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	61.2700	711 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	61.2900	713 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	61.3000	717 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	61.3100	719 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	61.3200	721 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	61.3300	724 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	61.3400	727 800
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	61.3700	729 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	61.3800	730 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	61.3900	730 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	61.4000	731 600
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	61.4100	734 500
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	61.4200	736 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	61.4400	736 700
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	61.4500	737 800
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	61.4600	741 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	61.4700	745 500
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	61.4800	751 200
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	61.4900	754 600

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	61.5000	756 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	61.5100	757 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	61.5200	763 200
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	61.5300	771 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	61.5400	773 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	61.5500	777 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	61.5700	783 700
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	61.5600	787 200
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	61.5800	795 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	61.5900	805 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	11 600	61.6000	816 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	14 400	61.6100	831 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	61.6200	845 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	15 600	61.6300	860 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	61.6400	868 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	61.6500	876 800
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	61.6550	876 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	61.6600	877 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	61.6700	879 600
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	61.6800	881 500
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	61.6900	883 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	61.7000	884 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	61.7100	887 700
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	61.7200	889 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	61.7300	892 800
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	61.7400	894 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	61.7500	898 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	61.7600	902 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	61.7700	906 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	61.7800	908 700
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	61.7900	911 900
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	61.8000	915 200
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	61.8100	916 600
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	700	61.8200	917 300
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	61.8300	920 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	61.8400	921 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	61.8500	923 100
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	61.8700	924 200
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	61.0500	921 300
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	61.0600	919 800
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	61.0700	
			M	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	61.0700	919 300
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	61.0800	918 200
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	61.0900	914 900
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)	61.1000	909 000
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)	61.1100	903 300
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	61.1200	899 400
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	61.1300	897 000
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	61.1500	892 500
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(17 000)	61.1600	875 500
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	61.1700	865 500
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(11 500)	61.1800	854 000
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(12 900)	61.1900	841 100
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(6 400)	61.2000	834 700
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 700)	61.2100	824 000
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(20 400)	61.2200	803 600

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(14 200)	61.2300	789 400
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(7 700)	61.2400	781 700
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(13 200)	61.2500	768 500
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(9 900)	61.2600	758 600
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	61.2700	754 100
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(7 400)	61.2800	746 700
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 500)	61.2900	736 200
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	61.3000	731 900
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(11 300)	61.3100	720 600
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(13 700)	61.3200	706 900
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(23 700)	61.3300	683 200
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(15 300)	61.3400	667 900
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(6 900)	61.3500	661 000
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)	61.3600	655 500
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 200)	61.3700	645 300
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(12 800)	61.3800	632 500
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(7 300)	61.3900	625 200
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(8 900)	61.4000	616 300
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	61.4100	609 300
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)	61.4200	605 900
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	61.4300	599 900
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	61.4400	595 800
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	61.4500	594 500
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	61.4600	592 900
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	60.5900	
			M	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	60.5900	592 800
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	60.6000	
			M	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	60.6000	589 300
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	60.6100	
			M	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	60.6100	586 700
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	60.6200	
			M	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	60.6200	582 700
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	60.6300	
			M	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	60.6300	581 000
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 800)	60.6400	575 200
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	60.6500	574 200
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(11 200)	60.6600	563 000
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	60.6700	555 000
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(8 400)	60.6800	546 600
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	60.6850	546 500
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(8 100)	60.6900	538 400
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(8 900)	60.7000	529 500
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	60.7100	525 700
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	60.7200	521 600
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	60.7300	517 300
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	60.7400	517 200
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	60.7600	516 200
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	60.7800	515 300
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	60.7900	512 500
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	60.8000	509 700
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	60.8100	509 400
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	60.8200	508 700
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	60.8300	506 500
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	60.8400	502 800
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(9 300)	60.8500	493 500
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(10 200)	60.8600	483 300

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)	60.8700	477 900
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 800)	60.8800	472 100
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	60.8900	465 400
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	60.8950	465 300
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)	60.9000	442 300
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(13 100)	60.9100	429 200
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(16 000)	60.9200	413 200
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(11 700)	60.9300	401 500
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)	60.9400	389 500
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(18 400)	60.9500	371 100
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	60.9550	371 000
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(11 300)	60.9600	359 700
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(14 500)	60.9700	345 200
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(7 200)	60.9800	338 000
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(8 900)	60.9900	329 100
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)	61.0000	320 100
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)	61.0100	315 900
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(7 200)	61.0200	308 700
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	61.0300	306 000
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	61.0400	303 800
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	61.0500	303 100
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	61.0600	300 400
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	61.0700	297 700
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	61.0800	297 300
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	61.0900	296 200
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	61.1000	294 400
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	61.1100	293 700
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	61.1200	292 900
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	60.6000	292 200
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	60.6500	290 800
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	60.6700	290 700
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	60.6900	290 200
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	60.7700	290 100
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	60.8000	289 200
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	60.8100	287 500
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	60.9200	286 700
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	60.9300	285 100
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	60.9400	284 500
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	60.9500	282 800
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	60.9700	281 700
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	60.9800	278 900
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	61.0000	276 600
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)	61.0200	273 200
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	61.0300	270 000
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)	61.0400	263 300
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	61.0500	259 600
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)	61.0600	253 100
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	61.0700	251 000
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 600)	61.0800	245 400
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)	61.0900	240 800
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	61.1000	230 800
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	61.1100	229 100
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	61.1300	227 700
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	61.1700	226 000
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)	61.1800	221 300
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	61.1900	221 100

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	61.2000	219 300
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	61.2100	219 200
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	61.2200	218 500
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	61.2300	216 000
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	61.2500	214 500
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	61.2700	212 300
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	61.2900	210 900
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	61.3000	207 100
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	61.3100	204 800
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	61.3200	203 100
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	61.3300	199 300
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	61.3400	196 400
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	61.3700	195 200
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	61.3800	193 900
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	61.3900	193 800
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	61.4000	192 600
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	61.4100	189 700
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	61.4200	187 900
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	61.4400	187 500
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	61.4500	186 400
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	61.4600	182 900
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)	61.4700	178 700
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)	61.4800	173 000
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)	61.4900	169 600
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	61.5000	168 100
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	61.5100	166 300
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)	61.5200	161 000
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(7 900)	61.5300	153 100
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	61.5400	150 300
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	61.5500	146 300
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	61.5600	142 800
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 800)	61.5700	137 000
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(8 100)	61.5800	128 900
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	61.5900	118 900
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(11 600)	61.6000	107 300
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(14 400)	61.6100	92 900
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)	61.6200	78 900
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(15 600)	61.6300	63 300
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	61.6400	55 800
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(8 400)	61.6500	47 400
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	61.6550	47 300
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	61.6600	46 800
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	61.6700	44 600
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	61.6800	42 700
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	61.6900	41 100
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	61.7000	40 100
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)	61.7100	36 500
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	61.7200	35 100
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	61.7300	31 400
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	61.7400	29 900
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	61.7500	26 200
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	61.7600	21 800
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	61.7700	17 300
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	61.7800	15 500
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	61.7900	12 300
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	61.8000	9 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	61.8100	7 600
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	61.8200	6 900
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	61.8300	4 100
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	61.8400	3 200
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	61.8500	1 100
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	61.8700	0
Baytex Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Anderson, Daniel Greg	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	822	41.9300USD	3 484
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 449	41.9300USD	5 933
			O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(981)	41.9300USD	4 952
Arthur, Kendall Douglas	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	99	42.6800	2 660
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	356	42.6800	3 016
			O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(142)	42.6800	2 874
Performance Awards									
Anderson, Daniel Greg	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 150)	41.9300USD	13 120
Arthur, Kendall Douglas	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(162)	42.6800	8 487
Brussa, John Albert	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	900		3 815
Restricted Awards									
Anderson, Daniel Greg	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(766)	41.9300USD	7 847
Arthur, Kendall Douglas	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(87)	42.6800	7 179
Brussa, John Albert	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	230		1 026
BCE Inc.									
Options									
Bibic, Mirko	7		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	67 205	44.4700	
			M	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	67 205	44.4700	148 212
Brown, Charles	7		O	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	
			M	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	176 826
			O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	
			M	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	220 832
Cole, Michael	7		O	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	
			M	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	152 070
			O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	
			M	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	236 076
Cope, George	7		O	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	356 493	39.7300	
			M	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	356 493	39.7300	929 664
			O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	394 826	44.4700	
			M	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	394 826	44.4700	1 074 490
Crull, Kevin W.	7		O	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	91 020	39.7300	
			M	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	91 020	39.7300	362 484
			O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	117 608	44.4700	
			M	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	117 608	44.4700	350 092
HOWE, STEPHEN GUY	7		O	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	
			M	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	171 826
			O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	
			M	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	220 832
le Duc, Bernard	5		O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	67 205	44.4700	
			M	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	67 205	44.4700	107 758
Little, Thomas (Tom)	7		O	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	
			M	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	75 850
			O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	
			M	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	159 856
Oosterman, Wade	7		O	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	106 190	39.7300	
			M	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	106 190	39.7300	507 654
			O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	117 608	44.4700	
			M	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	117 608	44.4700	315 262

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Turcke, Mary Ann	7		O	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	
			M	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	152 070
			O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	
			M	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	236 076
Turcotte, Martine	5		O	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	
			M	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	152 070
			O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	
			M	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	236 076
Vanaselja, Siim A.	5		O	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	
			M	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	152 070
			O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	
			M	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	236 076
Watson, John	7		O	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	
			M	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	152 070
			O	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	
			M	2013-02-18	D	50 - Attribution d'options	84 006	44.4700	236 076
Wells, David	7		O	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	
			M	2012-02-20	D	50 - Attribution d'options	75 850	39.7300	152 070
Bellatrix Exploration Ltd.									
Actions ordinaires									
Gress-Blue, Leanne K.	5		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			39 074
Douglas W. Blue	PI		O	2013-04-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
Deferred Share Units									
Johnson, Robert Anthony	4	R	O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 164	6.4700	72 861
Options									
Gress-Blue, Leanne K.	5		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			243 000
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
Deferred Units (Convert to TU and/or cash)									
Stephen, Andrea	4		O	2013-04-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	346	65.3100	1 712
Bombardier Inc.									
Deferred Stock Units/Unités d'actions différées									
Beaudoin, Laurent	4, 5		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 162		1 613 934
Bérard, André	4		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 061		369 743
Bissonnette, Joanne	4		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 765		40 036
Bombardier, J.R. André	4, 5, 3		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 753		197 008
Brooks, Martha	4		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 335		146 023
Desautels, L. Denis	4		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 841		172 397
DESMAREST, THIERRY	4		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 271		120 385
Fontaine, Jean-Louis	4, 5		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 743		195 389
Fraser, Sheila Sarah Margaret	4		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 088		41 036
Johnson, Daniel	4		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 713		152 097
Monty, Jean Claude	4		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 857		380 105
Represas, Carlos	4		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 024		201 382
Rosso, Jean-Pierre	4		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 425		268 826
Weiss, Heinrich	4		O	2013-04-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 730		301 878
Bonavista Energy Corporation									
Actions ordinaires									
Stewart, Cory James	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	497		7 576
Restricted Share Units (RSU)									
Stewart, Cory James	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(850)		0
Boston Pizza Royalties Income Fund									
Parts									
Boston Pizza Royalties Income Fund	1		O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	22.3101	48 400
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	22.2410	54 500
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	22.3935	61 600
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	22.3564	66 600

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	22.7063	73 700
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	22.6000	80 800
Brookfield Asset Management Inc.									
Actions ordinaires Class A Limited Voting									
Kress, Edward Charles	7								
EdperPartners Limited	PI		O	2013-04-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(154 677)		15 468
Deferred Share Units									
Coutu, Marcel R.	4		O	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	39.1100	17 662
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	199	37.1000	
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	199	37.1000	17 861
Eyton, J. Trevor	4		O	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	39.1100	12 795
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	189	37.1000	
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	189	37.1000	12 984
Kempston Darkes, V. Maureen	4		O	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	39.1100	22 499
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	556	37.1000	
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	556	37.1000	23 055
Kerr, David Wylie	4		O	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	39.1100	10 956
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	190	37.1000	
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	190	37.1000	11 146
Liebman, Lance Malcolm	4		O	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	39.1100	20 198
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	556	37.1000	20 754
Lind, Philip Bridgman	4		O	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	225	39.1100	63 256
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 011	37.1000	
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 011	37.1000	64 267
McKenna, Frank	4		O	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	160	39.1100	44 911
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 359	37.1000	47 270
Nasr, Youssef	8		O	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	39.1100	5 193
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	531	37.1000	5 724
Pattison, James A.	4		O	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120	39.1100	33 445
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 061	37.1000	34 506
Seek, Ngee Huat	4		O	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	39.1100	599
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 061	37.1000	1 660
Taylor, Diana	4		O	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	39.1100	2 798
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 011	37.1000	3 809
Taylor, George Simpson	4		O	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	189	39.1100	52 984
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	589	37.1000	53 573
Brookfield Property Partners L.P.									
Parts de société en commandite									
BAM Investments Corp.	3		O	2013-03-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-03-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 400	21.8266USD	24 400
		R	O	2013-03-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 600	21.3189USD	81 000
		R	O	2013-03-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 148	21.4522USD	141 148
		R	O	2013-03-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	21.4534USD	201 148
		R	O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 700	21.8250USD	213 848
C.A. Bancorp Inc.									
Actions ordinaires									
CDJ Global Catalyst LLC	3								
Fully Managed Accounts	PI		O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.2000	10 916 342
Wolf, Robert Thomas	4								
RTW Capital Corporation	PI		O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.2000	62 700
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.2000	67 700
CAE Inc.									
Deferred Share Units									
Barents, Brian	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 071	9.9800	65 971
Craig, John A.	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 440	9.9800	64 371
Emerson, Harry Garfield	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 896	9.9800	80 290

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fortier, Michael M	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 585	9.9800	17 892
Gagne, Paul Ernest	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 972	9.9800	71 797
Hankinson, James Floyd	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 050	9.9800	99 423
Jayne II, E. Randolph	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 146	9.9800	81 036
Lacroix, Robert	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 782	9.9800	57 487
Manley, John Paul	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 209	9.9800	43 540
Schoomaker, Peter J.	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 940	9.9800	39 754
Stevens, John	4		O	2013-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 263	9.9800	1 263
Stevenson, Katharine Berghuis	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 996	9.9800	50 945
STEVENSON, Lawrence N.	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 852	9.9800	72 038
Wilson, Lynton Ronald	5		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	120	9.9800	23 933
Calfrac Well Services Ltd.									
Actions ordinaires									
Leier, Chad Jeremy	5		O	2013-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-02	D	51 - Exercice d'options	1 100	21.5700	1 100*
			O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	26.7500	0
Options 2004 Stock Option Plan									
Leier, Chad Jeremy	5		O	2013-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			24 750
			O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	26.8600	34 750*
			O	2013-04-02	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	21.5700	33 650*
Link, Lindsay Robert	5		O	2013-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-03-08	D	50 - Attribution d'options	30 000	24.7900	30 000*
RSU									
Leier, Chad Jeremy	5		O	2013-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 100
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		5 100*
Calian Technologies Ltd.									
Actions ordinaires									
Calian Technologies Ltd	1		O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.8500	1 400
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	700	20.8200	2 100
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		0
			O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.8500	1 400
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	20.8100	1 500
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.8500	2 900
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.7500	4 300
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)		0
Canaccord Financial Inc.									
Actions ordinaires									
Hirst, Edward Raye	7		O	2010-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 801 452
		R	O	2013-03-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	7.5041	1 761 452
Droits Deferred Share Units (DSUs)									
Eeuwes, William J.	4		O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 755	7.1229	
			M	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 755	7.1229	13 539
Canada Lithium Corp.									
Actions ordinaires									
Pickens, Sheila Diane	4		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.5900	840 400
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 500)	0.6000	825 900
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 500)	0.6000	790 400
Canadian High Income Equity Fund									
Parts									
Canadian High Income Equity Fund	1		O	2013-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	10.8300	2 500
			O	2013-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	10.8300	0
			O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.8900	2 000
			O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	10.8900	0
			O	2013-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.0000	5 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.0000	0
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.0400	5 000
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.0400	0
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.0000	1 200
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	11.0000	0
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.0100	2 500
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	11.0100	0
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	11.0100	3 600
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)	11.0100	0
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.0100	5 000
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.0100	0
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.0500	5 000
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.0500	0
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.0200	5 000
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.0200	0
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.0000	300
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	11.0000	0
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.0500	5 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.0500	0
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	11.0500	4 500
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	11.0500	0
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.0400	600
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	11.0400	0
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.0900	5 000
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.0900	0
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.0900	5 000
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	11.0900	0
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	11.1400	2 900
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	11.1400	0
Canadian Natural Resources Limited									
Actions ordinaires									
Best, Catherine May	4								
Savings Plan	PI		O	2013-04-01	I	46 - Contrepartie de services	1 000	32.4200	21 728
Jocksch, Terry James	5		O	2013-04-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	32.5000	146 886
Laut, Stephen W.	5		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	32.3000	2 131 062
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
Actions ordinaires									
Lorenzo, John Michael	4								
Bourgnine Holdings Ltd.	PI		O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1300	4 342 842
			O	2013-04-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.1180	4 322 842
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1300	4 357 842
Canadian Spirit Resources Inc.									
Options									
Couillard, John Raymond Richard	4		O	2013-02-14	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		192 000
Gardner, Donald Ross	4		O	2013-02-14	D	52 - Expiration d'options	(175 000)		800 000
Geiger, Phillip David Calvin	5		O	2013-02-14	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		
			M	2013-02-14	D	52 - Expiration d'options	(125 000)		845 000
Canadian Western Bank									
Actions ordinaires									
Knaak, Uve	5		O	2010-03-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 523	24.4000	
			M	2010-03-17	D	51 - Exercice d'options	1 523	24.4000	12 428
			O	2010-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 049	24.8800	
			M	2010-04-09	D	51 - Exercice d'options	2 049	24.8800	14 477
			O	2010-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 450	25.7000	
			M	2010-04-15	D	51 - Exercice d'options	1 450	25.7000	15 927
			O	2010-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	679	24.8100	

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2010-06-16	D	51 - Exercice d'options	679	24.8100	16 606
			O	2011-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 349	29.3900	
			M	2011-01-18	D	51 - Exercice d'options	1 349	29.3900	16 305
			O	2012-01-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 668	26.4900	
			M	2012-01-05	D	51 - Exercice d'options	1 668	26.4900	17 415
			O	2012-01-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 136	27.2400	
			M	2012-01-19	D	51 - Exercice d'options	1 136	27.2400	18 151
			O	2012-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 213	29.9000	
			M	2012-03-12	D	51 - Exercice d'options	1 213	29.9000	19 364
			O	2012-09-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 808	28.2400	
			M	2012-09-05	D	51 - Exercice d'options	1 808	28.2400	20 172
			O	2012-09-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 248	28.9400	
			M	2012-09-12	D	51 - Exercice d'options	1 248	28.9400	19 920
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	790	30.1200	
			M	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	790	30.1200	20 710
CanWel Building Materials Group Ltd. (formerly, Canwel Holdings Corporation)									
Actions ordinaires									
Doman, Rupinder (Rob) Singh	5		O	2013-04-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 072		29 048
Restricted Equity Common Share Units									
Doman, Rupinder (Rob) Singh	5		O	2013-04-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 738		11 072
			O	2013-04-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 072)		0
Capital Power L.P.									
Parts de société en commandite Common									
Capital Power Corporation	3								
Capital Power LP Holdings Inc.	PI		O	2012-12-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 100 000	22.7200	46 590 001
CP Regional Power Services Inc.	PI		O	2009-07-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	109 000	22.1700	109 000
CP Regional Power Services Limited Partnership	PI		O	2012-12-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(109 000)	22.7100	9 100 000
			O	2012-12-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(9 100 000)	22.7200	0
Cascades inc.									
Actions ordinaires									
Bannerman, Paul	4		O	2003-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			661 844
Cathedral Energy Services Ltd.									
Actions ordinaires									
Cathedral Energy Services Ltd.	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 783	4.2766	82 098*
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	11 983	4.2788	94 081*
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	983	4.2198	95 064*
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	4.1500	320 064*
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	13 783	4.1272	333 847*
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	14 583	4.2522	348 430*
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	11 683	4.2729	360 113*
Celestica Inc.									
Deferred Share Units									
DiMaggio, Dan	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 485		94 954
Etherington, William	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 816		238 425
Koellner, Laurette	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 794		113 750
Natale, Joe	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 953		57 875
Ryan, Eamon	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 262		154 218
Wilson, Michael M.	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 262		67 736
Cequence Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Colborne, Paul	4		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.6700	460 000
			O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.7700	455 000
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
Droits DSU									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Colter, Gary F.	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	309	129.7600	2 710
Haggis, Paul	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	578	129.7600	3 947
Hoeg, Krystyna	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	304	129.7600	19 619
Kelly, Richard Charles	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	195	127.0700	13 805
MACDONALD, REBECCA	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	279	129.7600	2 602
Manley, John Paul	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	96	129.7600	20 681
Melman, Dr. Anthony Ronald	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	247	129.7600	2 611
Morgan, Linda	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	269	127.0700	23 575
PAQUIN, MADELEINE	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	129.7600	25 672
Richardson, Hartley T.	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	263	129.7600	22 100
Tobias, Stephen Craig	4, 5		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	214	127.0700	6 984
Chinook Energy Inc.									
Options									
Dube, Brent Stephen	5		O	2013-04-08	D	50 - Attribution d'options	50 000		350 000
Halpen, Timothy Sean	5		O	2013-04-08	D	50 - Attribution d'options	100 000		612 500
Laing, Christopher Bruce	5		O	2013-04-08	D	50 - Attribution d'options	50 000		396 000
White, Ryan Craig	5		O	2013-04-08	D	50 - Attribution d'options	50 000		358 750
Zacharias, Darrel Grant	5		O	2013-04-08	D	50 - Attribution d'options	50 000		357 500
CI Financial Corp.									
Actions ordinaires									
Holland, William T.	4		O	2013-03-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(850 000)	28.1000	16
Eastwood Capital Corp.	PI		O	2009-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	850 000	28.1000	850 000
Cipher Pharmaceuticals Inc.									
Options									
Aigner, Stefan	4	R	O	2013-03-05	D	50 - Attribution d'options	3 500	2.8800	34 000
Andrews, Larry	5	R	O	2013-03-05	D	50 - Attribution d'options	80 000	2.8800	740 000
Claypool, William	4	R	O	2013-03-05	D	50 - Attribution d'options	3 500	2.8800	30 500
Evans, Norman Charles	5	R	O	2013-03-05	D	50 - Attribution d'options	30 000	2.8800	362 500
Garriock, William Charles	4	R	O	2013-03-05	D	50 - Attribution d'options	3 500	2.8800	34 000
Gross, Jason	5	R	O	2013-03-05	D	50 - Attribution d'options	30 000	2.8800	367 500
McDole, Gerald P.	4	R	O	2013-03-05	D	50 - Attribution d'options	3 500	2.8800	34 000
Mull, John	3	R	O	2013-03-05	D	50 - Attribution d'options	3 500	2.8800	102 966
Wiseman, Stephen R.	4	R	O	2013-03-05	D	50 - Attribution d'options	3 500	2.8800	34 000
Clarke Inc.									
Actions ordinaires									
Potter, Carl Blackadar	3		O	2010-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 000
3223599 Nova Scotia Limited	PI		O	2010-08-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 787 200
500 Ventures Limited	PI		O	2010-08-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 500
Claude Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Nieman, Ted John	4		O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4000	35 100
Coastal Contacts Inc.									
Options									
Lee, Peter	5		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			125 000
Cogeco Inc									
Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote									
Gestion Audem Inc.	3		O	2013-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			942 080
Colt Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Perrault, Nikolas	4, 5								
Twilight Consulting Ltd.	PI		O	2013-04-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2250	60 000
COM DEV International Ltd.									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Martin, David	2		O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(702)	3.8500	701*
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
Actions ordinaires									
Finn, Sean	5		O	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	760	86.6249USD	
			M	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	748	86.6249USD	12 033
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
Droits Deferred Share Units									
Hoeg, Krystyna Theresa	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	875		15 554
MINTZ, JACK MAURICE	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	451		12 327
Sutherland, David Stewart	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	857		9 250
Whittaker, Sheelagh	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	235		
			M	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	534		41 626
Young, Victor Leyland	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	235		9 698
Condor Petroleum Inc.									
Options									
Burzynski, John Feliks	4		O	2013-04-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.5500	
			M	2013-04-02	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.5500	945 589
Consolidated Firstfund Capital Corp.									
Actions ordinaires									
Grant, William Douglas	4, 5		O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.2000	199 600
Continental Precious Minerals Inc.									
Actions ordinaires									
Vig, Rana Gurvinder	4, 5								
RBC - Akash Vig	PI		O	2013-03-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-03-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
RBC - Arvind Vig	PI		O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1500	4 500
			O	2013-04-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1500	8 500
Contrans Group Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
Burgess, Robert Burnside	4		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.2500	82 940
Corporation Cameco									
Droits Deferred Share Units									
Zaleschuk, Victor Jack	4		O	2012-03-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 538		
			M	2012-03-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 655		61 227
			O	2012-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 833		
			M	2012-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 831		69 520
Options Phantom Stock Options									
Glattes, Gerhard	7		O	2013-03-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(25 200)		82 970
Corporation Fiera Capital (anciennement Fiera Sceptre Inc.)									
Deferred Share Units (DSUs)									
Scace, Arthur R.A.	4		O	2012-04-23	D	97 - Autre	57	8.7200	
			M	2012-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	57	8.7200	6 196
			O	2012-06-21	D	97 - Autre	59	8.3500	
			M	2012-06-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	59	8.3500	6 255
			O	2012-09-21	D	97 - Autre	64	7.8500	
			M	2012-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	64	7.8500	6 319
			O	2012-12-21	D	97 - Autre	67	7.4900	
			M	2012-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	67	7.4900	6 386
Shaw, David Robinson	4		O	2012-04-23	D	97 - Autre	57	8.7200	
			M	2012-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	57	8.7200	6 196
			O	2012-06-21	D	97 - Autre	59	8.3500	
			M	2012-06-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	59	8.3500	6 255
			O	2012-09-21	D	97 - Autre	64	7.8500	
			M	2012-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	64	7.8500	6 319
			O	2012-12-21	D	97 - Autre	67	7.4900	
			M	2012-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	67	7.4900	6 386

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Walker, William Ross	4		O	2012-04-23	D	97 - Autre	169	8.7200	
			M	2012-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	169	8.7200	18 589
			O	2012-06-21	D	97 - Autre	178	8.3500	
			M	2012-06-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	178	8.3500	18 767
			O	2012-09-21	D	97 - Autre	191	7.8500	
			M	2012-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	191	7.8500	18 958
			O	2012-12-21	D	97 - Autre	202	7.4900	
			M	2012-12-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	7.4900	19 160
Corporation Financiere Power									
Actions ordinaires									
Gratton, Robert	4								
4177487 Canada Inc.	PI		O	2013-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(594 400)	29.7400	3 766 409
			O	2013-04-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 200)	28.6367	3 718 209
			O	2013-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(166 700)	28.5135	3 551 509
Corporation Minière Inmet									
Actions ordinaires									
First Quantum Minerals Ltd	3		O	2013-04-05	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	412 783		1 352 513
FQM (Akubra) Inc.	PI		O	2013-04-05	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	4 813 952		63 853 531
Martinez-Caro, Fernando	5								
The FMC 2012 Family Trust	PI		O	2013-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8)	67.8700	1 800
			O	2013-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	68.0700	1 100
			O	2013-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	68.0900	700
			O	2013-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	68.0100	500
			O	2013-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	68.1200	0
Corporation Or Sulliden Itée									
Actions ordinaires									
Agnico-Eagle Mines Limited	3		O	2013-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	26 966 292		26 966 292
Bons de souscription									
Agnico-Eagle Mines Limited	3		O	2013-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	18 876 404		18 876 404
Counsel Corporation									
Actions ordinaires									
FCMI Financial Corporation	3		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	1.2400	5 497 101
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97 100)	1.2400	5 400 001
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	1.3400	5 394 501
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	1.3400	5 392 001
finkelstein, kenneth jeffrey	5		O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	1 250 000	0.7300	2 860 000
			O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	250 000	0.5900	3 110 000
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 350 000)	1.2500	1 760 000
Options									
finkelstein, kenneth jeffrey	5		O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	(1 250 000)	0.7300	375 000
			O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	0.5900	125 000
Crescent Point Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Balutis, David	7		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 333		556 414
			O	2013-04-01	D	97 - Autre	(1 333)		555 081
Borggard, Bradley Harlan	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 333		26 918
			O	2013-04-01	D	97 - Autre	(933)		25 985
Christie, Derek Wayne	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 078		177 050
			O	2013-04-01	D	97 - Autre	(4 831)		172 219
Cugnet, Kenney Frank	4								
Ken Jo Holdings	PI		O	2013-04-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	36.7600	301 165
Gritzfeldt, Ryan Chad Raymond	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 833		110 640

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-04-01	D	97 - Autre	(1 933)		108 707
LAMONT, KENNETH	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 333		165 787
			O	2013-04-01	D	97 - Autre	(2 133)		163 654
MacDonald, Tamara	7		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 000		244 980
			O	2013-04-01	D	97 - Autre	(2 400)		242 580
Saxberg, Scott	4		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 789		949 657
			O	2013-04-01	D	97 - Autre	(7 516)		942 141
Smith, Clifford Neil	7		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 000		277 206
			O	2013-04-01	D	97 - Autre	(3 200)		274 006
Stangl, Trent Terry	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 667		130 122
			O	2013-04-01	D	97 - Autre	(1 867)		128 255
TISDALE, GREGORY	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 139	40.9100	
			M	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	448	40.9100	115 725
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 000		165 985
			O	2013-04-01	D	97 - Autre	(3 200)		162 785
Toews, Steven George	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 333		123 913
			O	2013-04-01	D	97 - Autre	(1 733)		122 180
Restricted Share Units									
Balutis, David	7		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		113 843
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 333)		110 510
Borggard, Bradley Harlan	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		47 111
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 333)		44 778
Christie, Derek Wayne	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 857		88 788
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 078)		76 710
Gritzfeldt, Ryan Chad Raymond	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 500		82 847
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 833)		78 014
LAMONT, KENNETH	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 000		100 355
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 333)		95 022
MacDonald, Tamara	7		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 000		122 223
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 000)		116 223
Saxberg, Scott	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	56 368		286 965
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 789)		268 176
Smith, Clifford Neil	7		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 000		140 247
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 000)		132 247
Stangl, Trent Terry	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 000		80 997
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 667)		76 330
TISDALE, GREGORY	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 000		146 922
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 000)		138 922
Toews, Steven George	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 000		72 995
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 333)		68 662
Crew Energy Inc.									
Options									
Brussa, John Albert	4		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	33 800	7.1700	180 800
FISCHER, KURTIS	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 700	717.0000	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	56 700	717.0000	
			M'	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	56 700	7.1700	257 700
Morgan, Robert J.	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	143 400	7.1700	
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	143 400	7.1700	
			M'	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	143 400	7.1700	503 400
Shwed, Dale Orest	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	180 000	7.1700	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	180 000	7.1700	781 000
Smith, David G.	4		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 800	7.1700	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	24 800	7.1700	87 800
SMITH, GARY PARKER	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 500	7.1700	
			M	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 500	7.1700	
			M'	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	67 500	7.1700	346 500

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Truscott, Kenneth	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	143 400	7.1700	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	143 400	7.1700	575 400
Performance Awards									
Brussa, John Albert	4		O	2003-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 300		4 300
FISCHER, KURTIS	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 100		
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 100		7 100
Morgan, Robert J.	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 200		
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 200		14 200
Nerland, Dennis Leroy	4		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100		
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 100		3 100
Shwed, Dale Orest	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 800		
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 800		19 800
Smith, David G.	4		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100		
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 100		3 100
SMITH, GARY PARKER	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 500		
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 500		8 500
Truscott, Kenneth	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 200		
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 200		14 200
Restricted Awards									
Brussa, John Albert	4		O	2003-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		1 500
FISCHER, KURTIS	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400		
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 400		2 400
Morgan, Robert J.	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800		
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 800		4 800
Nerland, Dennis Leroy	4		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100		
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 100		1 100
Shwed, Dale Orest	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600		
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600		6 600
Smith, David G.	4		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100		
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 100		1 100
SMITH, GARY PARKER	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900		
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 900		2 900
Truscott, Kenneth	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800		
			M	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 800		4 800
Crius Energy Trust									
Droits Restricted Trust Units									
Ajello, James	4		O	2013-04-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 132)		0
Burden, Brian	4		O	2013-04-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 132)		0
Gries, Jr., Robert	4		O	2013-04-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 264)		0
Huggard, Robert	4		O	2013-04-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 132)		0
Kerr, David	4		O	2013-04-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 132)		0
Sullivan, Daniel	4		O	2013-04-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 132)		0
Parts de fiducie									
Ajello, James	4		O	2013-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 132		2 132
Burden, Brian	4		O	2013-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 132		2 132
Gries, Jr., Robert	4		O	2013-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 264		4 264
Huggard, Robert	4		O	2013-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 132		2 132
Kerr, David	4		O	2013-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 132		2 132
Sullivan, Daniel	4		O	2013-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-04-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 132		2 132
Dacha Strategic Metals Inc.									
Actions ordinaires									
Puccetti, Peter H.	4, 5		O	2012-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-03-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 000	0.1744	61 000
RRSP Account - Peter Puccetti	PI		O	2012-11-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	0.1744	31 000
Dejour Energy Inc.									
Options									
Bretzloff, Phillip David	5								
0781852 BC Ltd	PI		O	2011-04-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-04	I	50 - Attribution d'options	225 000	0.1800	225 000
Hodgkinson, Robert	3		O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	775 000	0.1800	1 550 000
Matheson, David Norman	5		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
			O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1800	750 000
DELPHI ENERGY CORP.									
Actions ordinaires									
Angelidis, Tony	4, 5		O	2013-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 620	1.0400	752 187
Batteke, Hugo	5		O	2013-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 108	1.0400	187 603
Galvin, Michael	5		O	2013-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 211	1.0400	94 612
Hume, Rod Allan	5		O	2013-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 722	1.0400	168 620
Kohlhammer, Brian	5		O	2013-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 335	1.0400	141 746
Reid, David James	4, 5		O	2013-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 663	1.0400	235 175
Detour Gold Corporation									
Options									
Falzon, Andre Roger	4		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
DiaMedica Inc.									
Actions ordinaires									
robbins, mark	5		O	2012-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9000	10 000*
DirectCash Payments Inc.									
Actions ordinaires									
MATTHEWS, DARRYL	5		O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(307)	26.0500	3 626
Divestco Inc.									
Bons de souscription									
Brillon, Wade	4		O	2012-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(2 090 910)		0
Chiarastella, Daniele	5		O	2012-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(248 559)		0
Gemma Chiarastella	PI		O	2012-12-31	C	55 - Expiration de bons de souscription	(88 586)		0
RRSP - Canaccord	PI		O	2012-12-31	I	55 - Expiration de bons de souscription	(73 409)		0
Gough, Michael	4		O	2012-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(454 546)		0
Hepton, Mathew	5		O	2012-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(180 000)		0
First Assoicates Investments Inc. for Moira Anne Hepton	PI		O	2012-12-31	C	55 - Expiration de bons de souscription	(956 364)		0
Hornsby, Lonn	7		O	2012-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1 008 936)		0
878557 Alberta Ltd.	PI		O	2012-12-31	I	55 - Expiration de bons de souscription	(127 494)		0
Molnar, Edward Lawrence	4		O	2012-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(454 546)		0
Popadynetz, Stephen	5		O	2012-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(2 090 909)		0
Sinclair-Smith, Steven James	5		O	2012-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1 215 909)		0
Catherine Sinclair-Smith	PI		O	2012-12-31	C	55 - Expiration de bons de souscription	(375 000)		0
Tobman, William	4		O	2012-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(454 546)		0
Dominion Citrus Income Fund									
Parts de fiducie									
Blair, Michael Finley Lawrence	3								
Renegade Capital Corporation	PI		O	2013-04-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.2400	3 863 000*
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.2400	3 869 500*
			O	2013-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.2300	3 877 000*
			O	2013-04-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	123 000	0.2600	4 000 000*

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
DragonWave Inc.									
Actions ordinaires									
Farrar, David Russell	7, 5		O	2013-04-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 204	1.6359	244 466
Frederick, Russell, James	5		O	2013-04-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 102	1.6359	85 540
Dundee Corporation									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
MacRae, Garth A. C.	4, 5		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 200)	35.0000	470 072
Dundee Energy Limited (formerly Eurogas Corporation)									
Actions ordinaires									
Berry, Cameron	4								
Joint Account - Cameron and Eloise Berry	PI		O	2013-04-03	I	57 - Exercice de droits de souscription	714	0.3400	5 714
Dundee Corporation	3		O	2013-04-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 317 356	0.3900	106 538 848
Goodman, Jonathan Carter	4								
ITF Jacqueline Goodman	PI		O	2013-04-05	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 562	0.9700	
		R	M	2008-04-24	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 562	0.9700	7 812
ITF Matthew Goodman	PI	R	O	2008-04-04	I	56 - Attribution de droits de souscription	312	0.9700	1 562
Goodman, Ned	4, 6, 5		O	2013-04-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	133 475	0.3900	1 067 803
Khan, Mohammad Jaffar	4, 5		O	2013-04-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	73 660		589 285
MacRae, Garth A. C.	4, 6		O	2013-04-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	108 000	0.3900	868 000
Presot, Lucie	6		O	2013-04-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 428	0.3400	11 428
Sherley, Bruce Walter	5		O	2013-04-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	73 553	0.3900	682 928
Roberta Sherley	PI		O	2013-04-04	I	57 - Exercice de droits de souscription	22 879	0.3900	183 035
Droits									
Beauchamp, Normand	4		O	2013-04-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 813)		0
Berry, Cameron	4								
Joint Account - Cameron and Eloise Berry	PI		O	2013-04-03	I	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	0.3400	0
Dundee Corporation	3		O	2013-04-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(93 221 492)	0.3900	0
Goodman, Jonathan Carter	4		O	2013-04-05	D	58 - Expiration de droits de souscription	(437 500)		0
ITF Jacqueline Goodman	PI		O	2013-03-12	I	56 - Attribution de droits de souscription	6 250		
			M	2013-03-12	I	56 - Attribution de droits de souscription	7 812		7 812
			O	2013-04-05	I	58 - Expiration de droits de souscription	(7 812)		0
ITF Matthew Goodman	PI		O	2013-03-12	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 250		
			M	2013-03-12	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 562		1 562
			O	2013-04-05	I	58 - Expiration de droits de souscription	(1 562)		0
Goodman, Ned	4, 6, 5		O	2013-04-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(934 328)	0.3900	0
Khan, Mohammad Jaffar	4, 5		O	2013-04-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(515 625)		0
lowy, frederick hans	6		O	2013-04-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	(16 000)		0
MacRae, Garth A. C.	4, 6		O	2013-04-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(756 000)		4 000
			O	2013-04-04	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 000)		0
Presot, Lucie	6		O	2013-04-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)	0.3400	0
Sherley, Bruce Walter	5		O	2013-04-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(514 873)	0.3900	0
Roberta Sherley	PI		O	2013-04-04	I	57 - Exercice de droits de souscription	(160 156)	0.3900	0
Dundee Precious Metals Inc.									
Actions ordinaires									
Nixon, Peter	4		O	2013-04-02	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.3700	5 754
			O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.4600	754
Singer, Ronald	4		O	2013-04-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.3700	10 000
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)		0
Options									
Nixon, Peter	4		O	2013-04-02	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	1.3700	80 000
Singer, Ronald	4		O	2013-04-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	1.3700	73 333
East Africa Metals Inc.									
Actions ordinaires									
Fu, Shuixing	4		O	2013-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			222 833
Smith, Andrew Lee	4, 5		O	2013-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			509 834
Wang, Jingbin	4, 6		O	2013-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			330 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Beijing Donia Resources Co., Ltd.	PI		O	2013-04-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 169 590
SinoTech (Hong Kong) Corporation Limited	PI		O	2013-04-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 333 333
EGI Financial Holdings Inc.									
Actions ordinaires									
EGI Financial Holdings Inc.	1		O	2013-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 300	10.9583	15 300
			O	2013-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(15 300)		0
Eldorado Gold Corporation									
Actions ordinaires									
Chubbs, Fabiana Elizabeth	5		O	2013-04-04	D	36 - Conversion ou échange	10 474	8.2100	19 420
Eldorado Gold Corporation	1								
Valiant Trust Company	PI		O	2013-04-04	C	38 - Rachat ou annulation	(10 474)		919 891
			O	2013-04-02	C	38 - Rachat ou annulation	(17 943)		930 365
Skayman, Paul James	5		O	2013-04-02	D	36 - Conversion ou échange	17 943	9.5300	40 859
Wright, Paul Nicholas	4, 5		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	8.4000	495 750
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	8.3900	501 750
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	8.3700	507 750
Restricted Share Units									
Chubbs, Fabiana Elizabeth	5								
Valiant Trust	PI		O	2013-04-04	I	36 - Conversion ou échange	(10 474)		66 818
Skayman, Paul James	5								
Valiant Trust	PI		O	2013-04-02	I	36 - Conversion ou échange	(5 680)		65 896
			O	2013-04-02	I	36 - Conversion ou échange	(9 164)		56 732
			O	2013-04-02	I	36 - Conversion ou échange	(3 099)		53 633
Element Financial Corporation									
Options									
Campbell, Donald Paul	7		O	2012-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	100 000	8.0600	100 000
Grosso, Steve A	7		O	2012-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	100 000	8.0600	100 000
Paradis, Rene Jennine	7		O	2012-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-02-22	D	50 - Attribution d'options	35 000	8.0600	35 000
Emera Incorporated									
DSU									
Armour, Wesley Gordon	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	674		25 273
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	246		25 519
Bragg, James Lee	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	299		4 781
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	45		4 826
Briggs, Robert Stearns	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	284		3 455
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32		3 487
Chrominska, Sylvia Dolores	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	780		7 194
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64		7 258
Edgeworth, Allan Leslie	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	670		25 565
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	249		25 814
Eisenhauer, James Daniel	7		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 100		16 212
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151		16 363
Ivany, Raymond Edmund	7		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	684		3 763
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31		3 794
Loewen, Lynn	4		O	2013-02-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	434		434
McLennan, John T.	7		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 562		49 154
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	477		49 631
Pether, Donald Allison	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	981		14 549
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	136		14 685
Rosen, Andrea Sarah	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	851		23 194
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	224		23 418
Rounding, Marie Catherine	7		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	405		10 536

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101		10 637
Sergel, Richard	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	284		2 649
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24		2 673
SHEPPARD, Mary Jacqueline	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 010		16 598
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	150		16 748
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	129		16 877
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6		16 883
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
Deferred Share Units									
Pantelidis, James	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 863		79 146
Pearce, Roy	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 269		31 658
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund									
Parts de fiducie									
Energy Indexplus Dividend Fund	1		O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	7.7500	1 480 795
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	7.8500	1 482 095
Ensign Energy Services Inc.									
Actions ordinaires									
Surkan, Gail Donelda	4		O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52	17.1873	9 611*
RRSP-Gail Surkan	PI		O	2013-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57	17.1873	9 098*
Droits Deferred Share Units (Common Shares)									
Kangas, Leonard	4		O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	17.0500	11 203*
Schroeder, John G.	4		O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	17.0500	11 203*
Surkan, Gail Donelda	4		O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	17.0500	4 183*
Equal Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Chapman, Wendell Percy	5		O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	253	3.9000	58 746
			O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	313	3.8900	59 059
Chimahusky, John S.	5		O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61	3.8400USD	40 766
			O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	472	3.8400USD	41 238
Klapko, Donald Charles	4, 5		O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 072	3.9000	340 111
			O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 158	3.8900	343 269
Restricted Shares									
Chapman, Wendell Percy	5		O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	329		104 929
			O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	402		105 331
			O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	909		106 240
Chimahusky, John S.	5		O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	196		126 709
			O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216		126 925
			O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	509		127 434
Klapko, Donald Charles	4, 5		O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	784		339 374
			O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 030		341 404
Smalling, Scott Anthony	5		O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	444		85 444
			O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	444		85 888
			O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	444		86 332
Equitable Group Inc.									
Actions ordinaires									
Edmunds, William Reid	7		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	20.6000	5 623
			O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	24.7500	7 623
			O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	38.3400	5 623
Sperling, Jody Lynn	5		O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	1 800	20.6000	1 858*
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	39.2400	58*
Options Options granted									
Edmunds, William Reid	7		O	2013-04-01	D	51 - Exercice d'options	(3 300)	20.6000	41 905
			O	2013-04-01	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	24.7500	39 905
Sperling, Jody Lynn	5		O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	(1 800)	20.6000	12 242*
Erdene Resource Development Corporation									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Droits Deferred Share Units									
Akerley, Peter	4, 5		O	2004-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 482	0.1400	33 482
BURTON, WILLIAM B.	4		O	2004-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 857	0.1400	17 857
Byrne, John Philip	4		O	2004-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 857	0.1400	17 857
Carnell, David	4		O	2003-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 857	0.1400	17 857
Cowan, John Christopher	4		O	2003-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 500	0.1400	22 500
MacDonald, Kenneth	4		O	2003-02-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 750	0.1400	18 750
Webster, Philip L.	4		O	2006-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 857	0.1400	17 857
Esperanza Resources Corp.									
Actions ordinaires									
Smith, Gregory	4, 5		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	1.0200	207 800*
Essential Energy Services Ltd.									
Actions ordinaires									
Essential Energy Services Ltd.	1		O	2013-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	2.1000	3 800
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	2.1000	9 000
Mowbray, Allan George	5		O	2013-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Evertz Technologies Limited									
Actions ordinaires									
Patel, Rakesh Thakor	7								
2240144 Ontario Inc.	PI		O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	15.8000	1 087 000
Exchange Income Corporation									
Actions ordinaires									
Filmon, Gary	4		O	2012-01-20	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 732)		3 446
4268424 Manitoba Ltd.	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 193	24.6800	18 732
Gary Filmon RRSP	PI		O	2012-01-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	12 345		22 635
			O	2012-01-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	12 732		35 367
Gary's Margin Acct	PI		O	2009-07-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
NBCN Clearing Inc.	PI		O	2012-01-20	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 345)		0
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)									
Actions à droit de vote subalterne									
EXFO Inc.	1		O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	4.5770	6 300
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)	4.5770	0
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	4.5335USD	5 100
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)	4.5335USD	0
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	4.5342	3 600
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)	4.5342	0
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	4.4984USD	5 100
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)	4.4984USD	0
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	4.4628	6 100
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)	4.4628	0
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 501	4.3840USD	5 501
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 501)	4.3840USD	0
Exploration Dios Inc.									
Actions ordinaires									
Girard, Marie-José	4, 5		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1100	930 195
Exploration Puma Inc.									
Actions ordinaires									
Robillard, Marcel	4, 5		O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1300	927 500

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Exploration Typhon Inc.									
Actions ordinaires catégorie "A"									
McDonald, David	4, 5		O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1550	
REER	PI		M	2013-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1550	50 000
			O	2003-01-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Faircourt Gold Income Corp.									
Actions ordinaires									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	6.1896	30 200
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	6.4782	32 500
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.2000	33 500
Financière Sun Life inc.									
Actions ordinaires									
Bogart, Thomas A.	5		O	2013-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151	27.6500	
			M	2013-03-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151	27.6500	
			M'	2013-03-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151	27.0245	12 195
Parts Sun Shares									
Saunders, Mark	5		O	2013-03-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	665	27.8500	
			M	2013-03-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	665	27.6500	51 731
Finning International Inc.									
Actions ordinaires									
Villegas, Juan Carlos	5		O	2013-03-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	25.5200	27 220
		R	O	2013-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 070)	24.2302USD	16 150
First Capital Realty Inc.									
Actions ordinaires									
Chouinard, Roger	7		O	2013-03-31	D	97 - Autre	12	18.4800	3 179
Kozak, Brian	5		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	18.8010	99 815
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	18.8030	96 815
Stephen, Andrea	4		O	2013-03-31	D	97 - Autre	497	18.4800	2 547
Débentures convertibles unsecured 5.70 - FCR.DB.D - due June 30, 2017									
First Capital Realty Inc.	1		O	2013-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.0999	$ 8 000.00
			O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.1000	$ 8 000.00
			O	2013-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.1000	$ 8 000.00
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.0934	$ 8 000.00
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.0988	$ 8 000.00
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.0990	$ 8 000.00
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	$ 7 000.00	1.0990	$ 7 000.00
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.0975	$ 8 000.00
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.0975	$ 8 000.00
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.0999	$ 8 000.00
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.0974	$ 8 000.00
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.1000	$ 8 000.00
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.1000	$ 8 000.00
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.1000	$ 8 000.00
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.0999	$ 8 000.00
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.0989	$ 8 000.00
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.0937	$ 8 000.00
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.0937	$ 8 000.00
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	$ 8 000.00	1.0894	$ 8 000.00
			O	2013-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.0999	$ 0.00
			O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.1000	$ 0.00
			O	2013-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.1000	$ 0.00
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.0934	$ 0.00
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.0988	$ 0.00
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.0990	$ 0.00
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	($ 7 000.00)	1.0990	$ 0.00

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.0975	$ 0.00
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.0975	$ 0.00
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.0999	$ 0.00
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.0974	$ 0.00
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.1000	$ 0.00
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.1000	$ 0.00
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.1000	$ 0.00
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.0999	$ 0.00
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.0989	$ 0.00
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.0937	$ 0.00
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.0937	$ 0.00
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	($ 8 000.00)	1.0894	$ 0.00
Deferred Share Units									
hetz, nathan	4, 6		O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 575	16.6875	
			M	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 575	16.6875	70 463
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 510	18.4000	
			M	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9 510	18.4000	79 973
First Quantum Minerals Ltd									
Actions ordinaires									
Hanley, Michael	4		O	2013-03-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	19.1600	11 400
		R	O	2013-03-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	19.1500	16 000
Focus Graphite Inc.									
Actions ordinaires									
York, Jeffrey	3		O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.5400	4 481 633
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.5300	4 484 633
			O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5200	4 494 633
Fonds de placement immobilier BTB									
Débentures convertibles Série B									
Beauchamp, Normand	4								
Capital NDSL inc.	PI		O	2013-03-31	I	38 - Rachat ou annulation	($ 100 000.00)		$ 0.00
Cyr, Benoit	5		O	2013-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	($ 5 000.00)		$ 0.00
Parts de fiducie									
Cyr, Benoit	5		O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.7500	14 932
			O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 025	4.7700	15 957
Parts différées									
Lord, Richard	4		O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 969	4.6320	
			M	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 969	4.6320	18 950
			O	2013-04-02	D	35 - Dividende en actions	374		
			M	2013-03-31	D	35 - Dividende en actions	374		19 324
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
Parts de fiducie									
Anderson, Francis Bushe Blain	4		O	2013-04-04	D	46 - Contrepartie de services	1 470	4.8900	10 278
Gross, Morton	4		O	2013-04-04	D	46 - Contrepartie de services	1 406	4.8900	37 223
Kitt, Michael	4		O	2013-04-04	D	46 - Contrepartie de services	1 151	4.8900	48 963
Mangalji, Fereed Sadrudin	4								
Westmont Hospitality Group	PI		O	2013-04-04	C	46 - Contrepartie de services	1 151	4.8900	2 743 235
Mangalji, Majid	5		O	2013-04-04	D	46 - Contrepartie de services	1 406	4.8900	38 145
Westmont Hospitality Group	PI		O	2013-04-04	C	46 - Contrepartie de services	1 151	4.8900	2 743 235
Mohamed, Minhas	4		O	2013-04-04	D	46 - Contrepartie de services	1 151	4.8900	38 617
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	354	4.8900	
			M	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	361	4.8900	38 978
Fonds de revenu à taux variable									
Parts									
Floating Rate Income Fund	1		O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.6200	100
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.6300	900

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.7600	200
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	10.7598	4 100
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)		0
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	10.7700	4 800
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	(4 800)		0
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	10.7700	3 900
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)		0
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.6100	1 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.6000	200
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD									
Parts									
Simpson, John H.	5		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	12.2300	19 295
Foraco International SA									
Actions ordinaires									
Foraco International SA	1		O	2013-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.3500	1 044 698
			O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	2.3390	1 053 598
			O	2013-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	2.2760	1 059 898
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	2.0578	1 068 798
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.9031	1 077 698
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	1.8678	1 079 498
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	1.8521	1 080 898
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.8875	1 089 798
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.8790	1 098 698
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.8900	1 107 598
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.8500	1 116 498
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.8878	1 125 398
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	1.8600	1 134 298
Fortis Inc.									
Actions ordinaires									
Scott, Christopher F.	7		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 600
FPI Granite Inc.									
Deferred Share Units									
Dey, Peter James	4		O	2013-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 583	38.6900	1 583
Freehold Royalties Ltd.									
Actions ordinaires									
Canadian National Railway Company, Administrator of the CN T	3								
Rife Resources Ltd.	PI		O	2013-03-31	I	46 - Contrepartie de services	48 028	23.3800	3 936 888
Gabriel Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Tanase, Dragos	5		O	2011-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Droits DSUs									
Sinclair, Alistair Murray	4		O	2013-04-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 792		99 011
Droits RSUs - Restricted Share Units									
Brown, Richard Paul	5		O	2012-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(4 438)		
		R	M	2012-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(4 438)		8 876
Henry, Jonathan	4, 5	R	O	2012-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(18 208)		36 415
Vaughan, Maxwell Lucas	5	R	O	2012-12-13	D	59 - Exercice au comptant	(2 774)		5 547
Options									
Suciu, Nicolae Gruia	5	R	O	2012-12-14	D	51 - Exercice d'options	(694)	1.5600	634 722
Tanase, Dragos	5	R	O	2012-12-14	D	51 - Exercice d'options	(102 000)	1.5600	1 491 444

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Genworth MI Canada Inc.									
Deferred Share Units									
Gillespie, Robert T.E	4		O	2013-04-01	D	46 - Contrepartie de services	575	24.9900	10 059
Horn, Sidney M.	4		O	2013-04-01	D	46 - Contrepartie de services	775	24.9900	12 219
Kelly, Brian Michael	4, 7		O	2013-04-01	D	46 - Contrepartie de services	348	24.9900	9 443
Walker, John Logan	7		O	2013-04-01	D	46 - Contrepartie de services	575	24.9900	5 397
GeoGlobal Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Roy, Jean Paul Joseph	4, 3		O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(201 827)	0.0325USD	16 920 204
George Weston Limitee									
Droits -Deferred Share Units									
Bachand, Stephen Eugene	7								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37		7 196
Baillie, A. Charles	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	124		24 751
Bryant, Warren	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32		6 849
Dart, Robert John	6								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61		11 821
Eby, Peter	4								
Deferred Share Unit	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	143		28 396
Entwistle, Darren	4		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18		3 901
Graham, Anthony R.	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	114		22 635
Lacey, John Stewart	7								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37		7 491
Marcoux, Isabelle	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65		13 047
Prichard, John Robert Stobo	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	114		22 913
Rahilly, Thomas Francis	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86		17 300
Stymiest, Barbara Gayle	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20		4 347
Gibson Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Osatiuk, Warren Frederick	7		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)		35 071
Glen Eagle Resources Inc.									
Options									
Chamard, Guy	4		O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	75 000		275 000
Rosenberg, Frank	4		O	2013-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.3000	300 000
Global Champions Split Corp.									
Capital Shares									
BAM Investments Corp.	3		O	2013-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2013-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000 000		2 000 000
Voting Shares									
BAM Investments Corp.	3		O	2013-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2013-03-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10
GLV Inc.									
Actions à droit de vote subalterne GLV.A									
Bélanger, Chantal	4		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 700	2.4300	35 300
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	2.4500	40 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Great Canadian Gaming Corporation									
Actions ordinaires									
Great Canadian Gaming Corporation	1		O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1800	2 000
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	9.1900	4 200
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 500	9.2000	29 700
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	9.2000	36 000
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	162 840	9.2500	198 840
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	29 700	9.2500	228 540
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	137 500	9.2000	366 040
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	329 500	9.3500	695 540
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	9.2500	720 540
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1500	722 540
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1600	724 540
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	9.2200	732 240
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.2200	732 840
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	17 400	9.2500	750 240
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.2100	750 540
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.2200	751 040
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	(695 540)		55 500
Parts Deferred Shares									
Gaffney, Thomas Wayne	4	R	O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	670	9.3300	30 670
Groupe Canam Inc									
Options									
Paquet, Annie	5		O	2010-12-08	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	7.5000	
			M	2010-12-04	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	7.5000	
			M'	2010-12-04	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	7.5000	
			M''	2010-12-04	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	7.5000	2 000
Rocco, Russell	5		O	2010-12-08	D	52 - Expiration d'options	(6 000)	7.5000	
			M	2010-12-04	D	52 - Expiration d'options	(6 000)	7.5000	
			M'	2010-12-04	D	52 - Expiration d'options	(6 000)	7.5000	2 500
Groupe Colabor Inc.									
Actions ordinaires									
Brouillette, Geneviève	7								
Lorraine Ménard	PI		O	2013-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	7.2600	5 400
			O	2013-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	7.2800	4 400
			O	2013-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	7.2900	3 200
			O	2013-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	7.3000	1 000
			O	2013-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	7.3100	0
Groupe HNZ inc. (anciennement Groupe Hélicoptères Canadiens inc.)									
Actions ordinaires									
Blakely, Robert George	5		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	20.3300	2 120
Groupe Retaurants Imvescor Inc.									
Actions ordinaires									
Doyle, Stephen	5		O	2011-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.3800	8 000
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
Unités d'actions différées (administrateurs)									
Bourne, Ian Alexander	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	679	41.9080	7 671
Goldman, David	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	597	41.9080	15 875
HAMMICK, Patricia A.	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	597	41.9080	9 910
LESSARD, Pierre H.	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	597	41.9080	18 903
Marcoux, Edythe Alexia	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	597	41.9080	13 565
Marsden, Lorna Ruth	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	597	41.9080	13 224
Mongeau, Claude	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	843	41.9080	25 788
Morgan, Gwyn	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 857	41.9080	43 031

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
PARKER, Michael D.	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	843	41.9080	8 038
Sbiti, Chakib	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	679	41.9080	1 325
SIEGEL, Eric	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	843	41.9080	3 777
STEVENSON, Lawrence N.	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	597	41.9080	14 187
Guyana Goldfields Inc.									
Actions ordinaires									
Murphy, Paul	5		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	2.2500	100 000
Hartco Inc.									
Actions ordinaires									
Hart, Jeffrey	5		O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	2.6000	69 100
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.5500	64 100
Options									
Gervais, Harold	5		O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		0
Hemisphere GPS Inc.									
Actions ordinaires									
Anderson, Mark	4								
GVM, Inc.	PI		O	2013-03-26	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 723 705	0.7300	8 171 115
Heiniger, Richard Wayne	4								
Rick & Debra Heiniger	PI		O	2005-04-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 500	0.7200	20 500
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.7200	28 500
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.7300	35 500
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 500	0.7400	71 000
			O	2013-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8100	76 000
Héroux-Devtek Inc.									
Actions ordinaires									
Langelier, Remy	5		O	2013-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 170
Holloway Lodging Corporation									
Actions ordinaires									
Rapps, Michael	4, 6		O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 088	3.6000	17 000
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	3.5200	17 600
Temple Hotels Inc.	3		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600 000)	3.5000	3 319 045
Home Capital Group Inc.									
Actions ordinaires									
Decina, Pino	5		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	57.3017	575
			O	2013-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	58.6344	576
Pino Decina RSP	PI		O	2013-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	57.3017	253
			O	2013-03-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	58.6344	254
Holland, Marie	5		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	57.3017	761
			O	2013-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	58.6344	786
Hong, John	5								
John Hong RSP	PI		O	2013-03-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	57.3017	397
			O	2013-03-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	58.6344	409
Purba, Sanjiv	5		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	57.3017	1 550
			O	2013-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	58.6344	1 587
Reid, Martin	5		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	57.3017	6 484
			O	2013-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	58.6344	6 541
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	57.3017	167 829
			O	2013-03-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	58.6344	167 888
Horizon North Logistics Inc.									
Actions ordinaires									
Graham, Roderick William	4								
RSP	PI		O	2007-01-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 200	5.5600	21 200
			O	2013-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	5.5500	30 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Nabholz, Kevin Drew	4		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 700	5.4700	182 700
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 300	5.2900	200 000
Newmark, Russell	4								
E. Gruben's Transport Ltd.	PI		O	2013-03-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 700)	5.8059	2 894 840
			O	2013-04-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 100)	5.6000	2 874 740
			O	2013-04-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 400)	5.6583	2 824 340
			O	2013-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(94 400)	5.5521	2 729 940
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	5.5000	2 629 940
HudBay Minerals Inc.									
Actions ordinaires									
Garofalo, David	7, 5		O	2013-03-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	507	10.0300	102 961
Imperial Metals Corporation									
Actions ordinaires									
Imperial Metals Corporation	1		O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	900	13.5000	1 784
Indexplus Income Fund									
Parts de fiducie									
IndexPlus Income Fund	1		O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.5100	31 441 088
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
unités d'actions différées (uda)-differed shared units (dsa)									
Belec, Anne	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	585	36.4800	8 178
Gadbois, L.G. Serge	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	243	36.4800	5 810
Lamoureux, Claude	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	504	36.4800	6 170
LeBoutillier, John	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	729	36.4800	22 580
McGuire, Francis Phillip	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	682	36.4800	25 692
Pantelidis, James	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	734	36.4800	21 237
Peterson, David Robert	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	605	36.4800	23 290
Unites d'actions liees au rendement / Performance Share Unit									
BOUWERS, Gerald	7		O	2003-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 028	31.6200	3 028
			O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	109	29.7400	3 137
		R	O	2013-02-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 933	33.5500	6 070
Chabot, René	5		O	2001-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 846	31.6200	2 846
			O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	102	29.7400	2 948
		R	O	2013-02-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 758	33.5500	5 706
Charest, Yvon	4, 5		O	2003-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 062	31.6200	7 062
			O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	254	29.7400	7 316
		R	O	2013-02-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 842	33.5500	14 158
Michaud, Bruno	5		O	2003-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 416	31.6200	1 416
			O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	51	29.7400	1 467
		R	O	2013-02-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 372	33.5500	2 839
Pépin, Normand	5		O	2003-02-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 786	31.6200	4 786
			O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	172	29.7400	4 958
		R	O	2013-02-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 637	33.5500	9 595
Ricard, Denis	5		O	2003-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 846	31.6200	2 846
			O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	102	29.7400	2 948
		R	O	2013-02-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 758	33.5500	5 706
Scandiffio, David	7		O	2003-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-04-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 867	31.5700	2 867
			O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	102	29.7400	2 969
		R	O	2013-02-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 773	33.5500	5 742
Stickney, Michael Lee	5		O	2000-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
		R	O	2012-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 900	31.6200	2 900
			O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	104	29.7400	3 004
		R	O	2013-02-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 810	33.5500	5 814
Tremblay, Michel	5		O	2008-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 565	31.6200	4 565
			O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	164	29.7400	4 729
		R	O	2013-02-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 422	33.5500	9 151
Infrastructures Armtec Inc.									
Actions ordinaires									
Cameron, Donald W.	4								
Joint - Donald Cameron and Rosemary Cameron	PI		O	2013-04-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.3500	20 000
Jamieson, Brian W.	4								
Brian Jamieson and Margaret Jamieson (spouse) Jointly	PI		O	2013-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	2.3600	36 420
Intermap Technologies Corporation									
Options									
Bakken, Jennifer	8		O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4400	209 500
Jackson, Nigel Derek	5		O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4400	320 134
InterRent Real Estate Investment Trust									
Deferred Units									
Amirault, Paul	4	R	O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 478		81 975
Bouzanis, Paul	4	R	O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 576		182 057
Leslie, Ronald A.	4	R	O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 638		44 511
Levinson, Jacie Sydney	4	R	O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 386		130 396
Stone, Victor Reginald	4	R	O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 671		106 712
IOU Financial Inc.									
Bons de souscription									
Palos Merchant Fund L.P.	3		O	2012-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 327 107
			O	2013-04-05	D	55 - Expiration de bons de souscription	(625 000)	0.5000	702 107
			O	2013-04-08	D	55 - Expiration de bons de souscription	(100 831)	0.4000	601 276
IROC Energy Services Corp.									
Actions ordinaires									
Sebastian, Timothy John	5		O	2013-03-27	D	51 - Exercice d'options	25 000	1.0500	176 135
Options									
Sebastian, Timothy John	5	R	O	2013-03-27	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	1.0500	190 746
Ivanplats Limited									
Actions ordinaires Class A									
Hushovd, Oyvind	4		O	2012-10-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-09	D	36 - Conversion ou échange	1 000 000		1 000 000
Johansson, Lars-Eric	7, 5		O	2012-10-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-09	D	36 - Conversion ou échange	2 916 666		2 916 666
Actions ordinaires Class B									
Hushovd, Oyvind	4		O	2013-04-09	D	36 - Conversion ou échange	(1 000 000)		0
Johansson, Lars-Eric	7, 5		O	2013-04-09	D	36 - Conversion ou échange	(2 916 666)		0
Jaguar Mining Inc.									
Options									
Willock, Thomas Douglas	5		O	2013-04-05	D	50 - Attribution d'options	200 000		300 000
Junex Inc.									
Actions ordinaires									
Junex Inc.	1		O	2013-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.6000	587 500
			O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.6000	592 500
			O	2013-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.5900	597 500
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	0.5700	607 000
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.6000	612 000
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	0.6000	616 500
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.6000	619 500

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	0.6000	622 000
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.6000	627 000
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.5900	637 000
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.6000	642 000
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.6000	647 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	0.5900	656 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.5900	666 000
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.5900	676 000
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.5800	681 000
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.5800	691 000
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.6300	692 500
Just Energy Group Inc.									
Droits Directors Compensation Plan									
Brussa, John Albert	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 122		15 665
Giffin, Gordon D.	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 167		44 375
KIRBY, MICHAEL	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 042		14 597
Segal, Hugh David	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 058		15 029
SLADOJE, GEORGE	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	551		551
SMITH, BRIAN	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 773		61 428
Kelt Exploration Ltd.									
Actions ordinaires									
Dales, Robert John	4		O	2013-04-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	650 000	5.5500	1 370 665
Errico, Douglas Jeffery	5		O	2013-04-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	18 000	5.5500	394 572
Guinan, William Charles	4, 5		O	2013-04-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	350 000	5.5500	915 206
Lalani, Sadiq	5								
Held Under Broker	PI		O	2013-04-05	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	175 000	5.5500	1 196 950
			O	2013-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 050	6.8000	1 200 000
MacArthur, Douglas Owen	5								
Colette A MacArthur	PI		O	2013-04-05	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	5.5500	205 538
McIntyre, Eldon Angus	4		O	2013-04-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 250 000	5.5500	2 916 525
			O	2013-04-05	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(29 000)	2.3200	2 887 525
Miles, Patrick William George	5		O	2013-04-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	5.5500	732 168
Sinclair, Neil Graham	4		O	2013-04-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	834 000	5.5500	1 721 857
Wilson, David John	4, 5, 3		O	2013-04-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 100 000	5.5500	7 101 173
Keyera Corp.									
Actions ordinaires									
Catell, Robert B.	4								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2013-04-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	340	56.6986	340
Davies, Michael Bruce Cook	4								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2013-04-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	304	56.6986	304
Laird, Nancy M.	4								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2013-04-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	254	56.6986	254
Nichols, H. Neil	4								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2013-04-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	507	56.6986	507
Stedman, William Richard	4								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2013-04-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	56.6986	66
Kinross Gold Corporation									
Actions ordinaires									
Colnett, Lisa	5		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 200)	7.1500	27 250
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 200	7.1700	48 450
Droits Deferred Share Units									
Brough, John A.	4		O	2013-03-31	D	46 - Contrepartie de services	4 586	8.0400	38 842
			O	2013-03-31	D	97 - Autre	349	8.0900	39 191
Carrington, John Kemp	4		O	2013-03-31	D	46 - Contrepartie de services	7 463	8.0400	64 500
			O	2013-03-31	D	97 - Autre	581	8.0400	65 081
Huxley, John M.H.	4		O	2013-03-31	D	46 - Contrepartie de services	4 276	8.0400	65 836

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-31	D	97 - Autre	627	8.0400	66 463
Irving, Kenneth Colin	4		O	2013-03-31	D	46 - Contrepartie de services	3 731	8.0400	20 485
			O	2013-03-31	D	97 - Autre	171	8.0400	20 656
Keyes, John A.	4		O	2013-03-31	D	46 - Contrepartie de services	5 947	8.0400	49 429
			O	2013-03-31	D	97 - Autre	443	8.0400	49 872
McLeod-Seltzer, Catherine	4		O	2013-03-31	D	46 - Contrepartie de services	3 731	8.0400	44 065
			O	2013-03-31	D	97 - Autre	411	8.0400	44 476
Oliver, John Edwin	4, 5		O	2013-03-31	D	46 - Contrepartie de services	6 919	8.0400	121 835
			O	2013-03-31	D	97 - Autre	1 171	8.0400	123 006
Reid, Terence C. W.	4		O	2013-03-31	D	46 - Contrepartie de services	7 618	8.0400	89 728
			O	2013-03-31	D	97 - Autre	837	8.0400	90 565
La Banque Toronto-Dominion									
Droits Deferred Share Units (DSU)									
Thompson, John Munro	4		O	2013-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	204	82.7870	22 037
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE									
Actions ordinaires									
JC CLARK LTD.	3		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	1.0500	2 047 600
La Societe Canadian Tire Limitee									
Actions sans droit de vote Class A									
Collver, Robyn Anne	7, 5, 3								
DPSP CAP Committee Members of the Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	820 142
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.8500	819 942
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 842
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 742
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 642
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 542
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 442
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 342
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 242
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 476)	71.8500	817 766
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 666
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 566
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 466
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 366
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 266
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 166
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 066
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	816 966
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	816 866
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.5000	816 166
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	71.4800	816 162
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20)	71.5200	816 142
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	816 042
Lynar, Hugh	3								
DPSP CAP Committee Members of the Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	820 142
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.8500	819 942
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 842
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 742
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 642
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 542
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 442
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 342
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 242
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 476)	71.8500	817 766

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 666
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 566
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 466
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 366
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 266
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 166
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 066
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	816 966
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	816 866
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	816 766
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.5000	816 066
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	71.4800	816 062
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20)	71.5200	816 042
McCann, Dean Charles	5								
DPSP CAP Committee Members of the Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	820 142
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.8500	819 942
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 842
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 742
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 642
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 542
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 442
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 342
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8500	819 242
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 476)	71.8500	817 766
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 666
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 566
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 466
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 366
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 266
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 166
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	817 066
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	816 966
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	816 866
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7500	816 766
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.5000	816 066
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	71.4800	816 062
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20)	71.5200	816 042
Deferred Share Units									
Aitchison, Iain Cameron	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	288	71.2140	5 296
Furlong, John Aloysius Francis	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	239	71.2140	1 976
Lampe, Jonathan	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	269	71.2140	708
L'Heureux, Claude R.	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	491	71.2140	4 149
McCann, Dean Charles	5		O	2003-03-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 442	69.3550	1 442
Potter, Frank	4, 7		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	211	71.2140	10 450
Price, Timothy Robert	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	421	71.2140	11 853
Rossy, Alan	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	258	71.2140	2 151
Saunders, Peter Bryce	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	288	71.2140	5 276
Savage, Graham William	4, 7		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	210	71.2140	7 477
Vallance, George Alexander	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	534	71.2140	4 492
La Societe de Gestion AGF Limitee									
Actions ordinaires Class B									
Bogart, Robert	5		O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	10.7000	31 305
Laboratoires Paladin Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Beaudet, Mark	4, 5		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	135	47.6800	3 561
			O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33		3 594
Freeman, Michael	5		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	47.6800	7 756
			O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4		7 760
Goodman, Jonathan	4, 5, 3		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44		158 786
Sakhia, Samira	5		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	47.6800	7 161
			O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31		7 192
Options Stock Options									
Beaudet, Mark	4, 5		O	2013-03-04	D	50 - Attribution d'options	37 500	49.8600	215 250
Freeman, Michael	5		O	2013-03-15	D	50 - Attribution d'options	25 000	49.8600	
			M	2013-03-15	D	50 - Attribution d'options	25 000	49.8600	101 250
Larose, Patrice	5		O	2013-03-04	D	50 - Attribution d'options	15 000	49.8600	45 000*
Sakhia, Samira	5		O	2013-03-04	D	50 - Attribution d'options	25 000	49.8600	
			M	2013-03-04	D	50 - Attribution d'options	25 000	49.8600	166 250
Lake Shore Gold Corp.									
Actions ordinaires									
Ramsay, Van Norman	5		O	2013-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 800
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
Actions ordinaires									
Tocci, Joseph	5		O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	31 752	10.8808	57 895
Options									
Tocci, Joseph	5		O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	(152 439)	3.6100	85 000
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
Actions à droit de vote subalterne Catégorie A									
Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc.	1		O	2013-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(36 800)		76 900
			O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(42 800)		74 200
			O	2013-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(34 100)		40 100
			O	2013-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	40 100	15.8978	117 000
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	(40 100)		0
Les Compagnies Loblaw Limitee									
Droits - Deferred Share Units									
Bachand, Stephen Eugene	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75		15 201
Beeston, Paul	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	149		29 327
Binning, Paviter Singh	6								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15		2 885
Fell, Anthony S.	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	202		40 118
Germain, Christiane	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23		4 976
Graham, Anthony R.	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	163		32 375
Lacey, John Stewart	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97		19 421
Lockhart, Nancy	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	152		30 190
O'Neill, Thomas Charles	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93		18 425
Wetmore, John Donald	4								
Deferred Share Units	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73		14 564
Les Industries Dorel Inc.									
Droits Deferred Share Units									
Baird, Robert	5		O	2013-03-01	D	35 - Dividende en actions	38	36.5300	4 561
Benedetti, Alain	4		O	2013-03-01	D	35 - Dividende en actions	173	36.5300	20 681
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	536	40.6100	21 217

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Cohen, Dian	4		O	2013-03-01	D	35 - Dividende en actions	108	36.5300	
			M	2013-03-01	D	35 - Dividende en actions	108	36.5300	12 991
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	462	40.6100	
			M	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	462	40.6100	13 453
Duchesne, Rupert	4		O	2013-03-01	D	35 - Dividende en actions	68	36.5300	8 140
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	407	40.6100	8 547
Gordon, Harold P.	4		O	2013-03-01	D	35 - Dividende en actions	201	36.5300	24 064
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	573	40.6100	24 637
Tousson, Maurice	4		O	2013-03-01	D	35 - Dividende en actions	232	36.5300	27 819
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	714	40.6100	
			M	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	715	40.6100	28 534
Droits Executive Deferred Share Units									
Baird, Robert	5		O	2013-03-01	D	35 - Dividende en actions	43	36.6800	5 126
Braunstein, Norman	4		O	2013-03-01	D	35 - Dividende en actions	66	36.6800	7 860
Jacomin, Jean-Claude	5		O	2013-03-01	D	35 - Dividende en actions	27	36.6800	3 233
Rana, Franco	5		O	2013-03-01	D	35 - Dividende en actions	48	36.6800	5 723
Schwartz, Jeffrey	4, 5, 3		O	2013-03-01	D	35 - Dividende en actions	48	36.6800	5 723
Segel, Jeffrey	4, 5, 3		O	2013-03-01	D	35 - Dividende en actions	48	36.6800	5 723
Warren, Barry	4		O	2013-03-01	D	35 - Dividende en actions	11	36.6800	1 361
Les Petroles Calvalley Inc.									
Options									
ELMS, GERALD JOHN	5		O	2013-04-05	D	50 - Attribution d'options	40 000		400 000
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
Actions ordinaires									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 033 502
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	41.0000	12 533 502
Chamandy, Glenn J.	4, 5								
Windermere Bank & Trust Ltd.	PI		O	2013-04-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(36 000)	39.8872USD	8 468 293
			O	2013-04-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(36 000)	40.1440USD	8 432 293
			O	2013-04-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(36 000)	39.9533USD	8 396 293
			O	2013-04-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(36 000)	39.5411USD	8 360 293
			O	2013-04-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(36 000)	39.1710USD	8 324 293
Liquor Stores N.A. Ltd.									
Actions ordinaires									
Bereznicki, Henry Andrew	4								
Berbank Realty Management Ltd.	PI		O	2013-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	18.0200	20 200
			O	2013-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	18.0300	22 200
			O	2013-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	18.0000	25 100
			O	2013-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.0300	25 200
			O	2013-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	18.0500	30 000
Dinning, James Francis	4								
Elbow Holdings Inc.	PI		O	2013-04-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	18.1200	4 127
Logistec Corporation									
Actions à droit de vote subalterne Class B									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	600	26.8167	800
Long Run Exploration Ltd.									
Options									
Bushfield, Corine Renae Knight	5		O	2013-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-03-29	D	50 - Attribution d'options	300 000	4.5300	300 000
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.									
(DSUs, DRSUs, SARs)									
Bentz, Brian C.	4		O	2013-03-31	D	46 - Contrepartie de services	232		6 075
Celli, John	7		O	2012-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000	68.9500	30 000
Chambers, Thomas S.	4		O	2013-03-31	D	46 - Contrepartie de services	300		13 337
Chookaszian, Dennis	4		O	2013-03-31	D	46 - Contrepartie de services	284		11 696

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Kenning, Brian Graham	4		O	2013-03-31	D	46 - Contrepartie de services	255		8 467
Phillips, Robert L.	4		O	2013-03-31	D	46 - Contrepartie de services	565		18 108
Salloum, Fares Fouad	4		O	2013-03-31	D	46 - Contrepartie de services	264		9 513
Magna International Inc.									
Actions ordinaires									
Kotagiri, Seetarama	5		O	2013-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 200
Magna International Inc.	1		O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	55.3653USD	90 000
			O	2013-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	55.3419USD	180 000
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	55.0262USD	270 000
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	55.3561USD	360 000
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	65 500	55.7381USD	425 500
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	13 715	56.2472USD	439 215
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	56.3733USD	539 215
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	56.2719USD	639 215
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	(270 000)		369 215
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	45 700	56.4216USD	414 915
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	56.1441USD	539 915
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	33 700	56.4292USD	573 615
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	750 000	55.3030	1 323 615
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(700 000)		623 615
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		573 615
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	(573 615)		0
Options									
Kotagiri, Seetarama	5		O	2013-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			37 500
Man GLG Emerging Markets Income Fund									
Parts Class A									
Man GLG Emerging Markets Income Fund	1		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 600	8.3900	14 600
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(14 600)		0
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 300	8.3700	11 300
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(11 300)		0
			O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.3600	500
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	8.3300	22 000
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(22 000)		0
Marret Resource Corp.									
Actions ordinaires									
Allan, Barry	4		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 310	4.5927	587 667*
Darlene Litman	PI		O	2013-04-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	990	4.5927	232 464*
Matamec Explorations Inc.									
Actions ordinaires									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2013-04-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.1688	13 750 001
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.1688	13 750 001
MCAN Mortgage Corporation									
Actions ordinaires									
Cruise, Brydon	4								
BMO InvestorLine (Joint Holding)	PI		O	2013-03-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	649	14.5000	31 051
BMO InvestorLine (RRSP)	PI		O	2013-03-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 078	14.5000	51 524
Jandrisits, William John	4, 7, 5		O	2013-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 586		54 994
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2013-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	13.7314	2 150
			O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	14.2200	2 233
			O	2013-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	14.3800	2 315
			O	2013-02-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	14.7500	2 395
			O	2013-02-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	14.4804	2 477
			O	2013-03-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	14.7200	2 560

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	14.5008	2 613
			O	2013-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	14.8497	2 695
			O	2013-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 586)		109
Oldenburg, Tammy	5		O	2013-04-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	10 199		37 644*
BMO Nesbitt Burns #2 (non RRSP)	PI		O	2003-08-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 700		10 700*
			O	2013-04-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 700)	14.9017	0
			O	2013-04-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 981		3 981*
			O	2013-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 981)	14.8984	0
BMO Nesbitt Burns (non RRSP)	PI		O	2013-04-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 700)		3 981*
			O	2013-04-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 981)		0
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2013-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	192	13.7314	9 728
			O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	14.2200	9 784
			O	2013-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	14.3800	9 839
			O	2013-02-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	14.7500	9 893
			O	2013-02-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	14.4804	9 948
			O	2013-03-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	14.7200	10 004
			O	2013-03-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	212	14.5008	10 216
			O	2013-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	14.8497	10 272*
			O	2013-04-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 199)		73*
Pinto, Sylvia	5								
Assante Capital Mgmt Ltd. - TFSA - Roland Pinto	PI		O	2013-03-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	14.5000	1 451
Assante Capital Mgmt Ltd. - TFSA - Sylvia Pinto	PI		O	2013-03-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	14.5000	1 474
Stuebing, Robert A.	4								
HSBC InvestDirect - Eileen Stuebing - TFSA	PI		O	2013-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	13.7300	2 180
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	14.7900	2 480
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96	14.7900	2 576
			O	2013-04-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	14.5000	2 622
HSBC InvestDirect - Robert Stuebing - TFSA	PI		O	2013-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	13.7300	2 182
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	14.7900	2 482
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96	14.7900	2 578
			O	2013-04-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46	14.5000	2 624
HSBC Securities Inc. - Eileen Stuebing	PI		O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	14.8100	18 534
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	14.8000	17 734
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	14.8000	16 134
HSBC SecuritiesInc - Robert Stuebing Locked-In RRSP	PI		O	2013-01-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	370	13.7300	18 525
			O	2013-04-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	396	14.5000	18 921
MDN INC.									
Actions ordinaires									
Legault, Raymond	4		O	2013-04-02	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	7 166		181 609
Medical Facilities Corporation									
Actions ordinaires									
Medical Facilities Corporation	1		O	2013-04-01	D	36 - Conversion ou échange	19 853		28 642 761
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	14.9860	28 639 261
			O	2013-04-03	D	36 - Conversion ou échange	1 374		28 640 635
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	14.9933	28 637 635
			O	2013-04-04	D	36 - Conversion ou échange	9 847		28 647 482
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	14.8115	28 645 482
			O	2013-04-05	D	36 - Conversion ou échange	381		28 645 863
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	14.8825	28 641 863
			O	2013-04-08	D	36 - Conversion ou échange	534		28 642 397
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	14.8125	28 640 397
Medicure Inc									
Actions ordinaires									
Friesen, Albert David	4, 5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3200	794 867
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3400	804 867

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.3200	834 867
MEG Energy Corp.									
Actions ordinaires									
BOYD, Grant William	5		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	30.2500	3 418
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	30.2600	4 418
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	30.2700	4 493
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	30.2800	4 593
Hodgins, Robert Bruce	4		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	29.9800	3 511
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	29.9900	3 611
Janice Hodgins RRSP	PI		O	2013-04-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	30.0300	1 500
			O	2013-04-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	30.0400	2 000
MEGA Brands Inc.									
Actions ordinaires									
Bertrand, Victor Joseph	4, 3								
RBC Dominion Securities	PI		O	2013-04-09	I	38 - Rachat ou annulation	845 500	9.9400	925 950
Bons de souscription Warrants 1									
Bertrand, Victor Joseph	4, 3		O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(15 482 000)	9.9400	0
RBC Dominion Securities	PI		O	2013-04-09	I	38 - Rachat ou annulation	(1 428 000)	9.9400	0
Débentures 10 senior secured debenture in the principal amt of $1000									
Bendayan, Michel	5		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	($ 117.00)		$ 1 766.00
Bertrand, Marc	4, 5		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	($ 22 529.00)		$ 341 942.00
Bertrand, Vic	4, 5		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	($ 5 747.00)		$ 237 233.00
Bertrand, Victor Joseph	4, 3		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	($ 444 712.00)		
			M	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	($ 450 646.00)		$ 6 839 708.00
RBC Dominion Securities	PI		O	2013-04-01	I	38 - Rachat ou annulation	($ 41 018.00)		
			M	2013-04-01	I	38 - Rachat ou annulation	($ 41 566.00)		$ 630 868.00
Di Iorio, Nicola	4		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	($ 582.00)		$ 8 836.00
Ferrante, Peter	5		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	($ 582.00)		$ 8 836.00
Girgis, Mark P.	5		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	($ 582.00)		$ 8 836.00
Rivett, Paul	4		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	($ 2 911.00)		$ 44 179.00
Methanex Corporation									
Actions ordinaires									
Milner, Randall M.	5		O	2012-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 306		
			M	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 306		12 780
MethylGene Inc.									
Options									
Reid, Gregory	5		O	2013-03-29	D	51 - Exercice d'options	(8 800)	2.2400	
			M	2013-03-29	D	52 - Expiration d'options	(8 800)	2.2400	236 500
Metro inc.									
Actions ordinaires									
Metro inc.	1		O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	(330 000)		101 200
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.6900	200
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	62.7500	1 800
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	62.7700	2 300
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	62.8000	5 000
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.9000	5 200
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	62.9200	5 400
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	62.9400	6 600
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	10 600	62.9500	17 200
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	600	62.9800	17 800
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	62.9900	19 600
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	16 900	63.0000	36 500
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	63.0700	46 400

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	12 100	63.1000	58 500
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	62.6000	59 500
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	600	62.6500	60 100
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	700	62.6600	60 800
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	62.7000	61 800
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	62.8000	63 700
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	62.8500	64 900
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	62.9000	71 500
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	62.9200	71 600
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	23 300	62.9500	94 900
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	62.9900	99 800
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	63.0000	101 200
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	(58 500)		42 700
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(42 700)		0
Middlefield Can-Global REIT Income Fund									
Parts de fiducie									
Can-Global REIT Income Fund	1		O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.0000	155 000
Millrock Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Beischer, Gregory Allan	4		O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1500USD	695 333
MINES ABCOURT INC.									
Actions ordinaires catégorie B									
Hinse, Renaud	4, 5								
Décochib inc.	PI		O	2013-04-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0850	7 694 875
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 000	0.0750	7 718 875
Mines Agnico-Eagle Limitee									
Actions ordinaires									
Allan, Don	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	110	40.6700	33 021
Baker, Leanne Marie	4		O	2013-03-18	D	35 - Dividende en actions	30	39.8000USD	11 530
Beaumont, Doug	4		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	10	40.6700	19 970
Blackburn, Alain	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	110	40.6700	24 559
Boyd, Sean	4, 5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	627	40.6700	
			M	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	627	40.6700	166 429
Cafazzo, Lino	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	19	40.6700	
			M	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	19	40.6700	5 060
Celej, Martine	4		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	30	40.6700	8 030
Cook, Mathew	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	19	40.6700	3 958
Cousin, Paul	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	19	40.6700	9 390
Datta, Picklu	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	38	40.6700	10 354
Davis, Clifford John	4		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	30	40.6700	12 030
Gemmell, Robert	4		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	30	40.6700	16 030
Gilbert, Patrice	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	83	40.6700	20 931
Gosselin, Guy	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	19	40.6700	7 248
Grondin, Louise	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	110	40.6700	27 170
Haga, Ingmar Erik Johan	5		O	2013-03-15	D	36 - Conversion ou échange	19	40.6700	10 703
Haldane, Timothy Quentin	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	108	39.8000USD	31 045
Kraft, Bernie	4		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	10	40.6700	14 667
Laing, R. Gregory	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	110	40.6700	33 596
Leclerc, Michel	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	19	40.6700	5 275
Legault, Marc	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	82	40.6700	30 133
Leiderman, Mel	4		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	30	40.6700	12 030
Medina, Luis Felipe	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	28	39.8000USD	7 679
Nasso, James D.	4		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	25	40.6700	23 314
Pellerin, Jean-Luk	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	38	40.6700	8 818
Provencher, Christian	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	29	40.6700	7 473
Riley, Sean	4		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	30	40.6700	8 030

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Roberts, John Merfyn	4		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	30	40.6700	12 030
Robitaille, Jean	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	113	40.6700	58 455
Smith, David	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	110	4067.0000	33 085
Stockford, Howard Roger	4		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	20	40.6700	11 088
Sylvestre, Yvon	5		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	117	40.6700	25 922
Voutilainen, Pertti	4		O	2013-03-15	D	35 - Dividende en actions	10	40.6700	16 810
Mines Aurizon Ltee									
Actions ordinaires									
Bourcier, Christian	5		O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	15 000	4.3400	17 000*
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	4.3400	2 000
			O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	8 750	4.3400	10 750*
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 750)	4.3400	2 000*
Options Incentive									
Bourcier, Christian	5		O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	4.3500	321 250
			O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	(8 750)	4.3400	312 500
MINT Income Fund									
Parts de fiducie									
MINT Income Fund	1		O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	9.9700	43 108 612
Morneau Shepell Inc.									
Actions ordinaires									
Chisholm, Robert William	5		O	2011-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.1900	
			M	2011-03-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.1900	38 771
			O	2012-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	13.0100	
			M	2012-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.0100	35 952
Andrea Chisholm	PI		O	2011-03-16	C	90 - Changements relatifs à la propriété	9 000	13.0100	
			M	2011-03-16	C	90 - Changements relatifs à la propriété	9 000	10.1900	34 843
			O	2012-12-10	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 000)	13.0100	32 935
Morneau Sobeco Income Fund									
Parts de fiducie									
Chisholm, Robert William	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	246	10.4600	38 017
Andrea Chisholm	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	164	10.4600	26 007
Nemaska Lithium Inc. (antérieurement EXPLORATION NEMASKA INC.)									
Actions ordinaires									
Bourassa, guy georges	4, 5		O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2500	1 510 001
			O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2400	1 520 001
			O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2450	1 525 001
Neptune Technologies & Bioressources Inc.									
Options									
Ripplinger, John	5		O	2013-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
NeuroBioPharm Inc.									
Bons de souscription Série 2011-2									
Ripplinger, John	5		O	2013-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
New Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Toews, Susan Caroline	5		O	2013-03-18	D	51 - Exercice d'options	28 800	2.7100	29 800
			O	2013-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 800)	2.7100	1 000
			O	2013-03-18	D	51 - Exercice d'options	41 000	7.8400	42 000
			O	2013-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 000)	7.8400	1 000
Options									
Petersen, Mark Alexander	5		O	2012-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 280)	5.6333	
			M	2012-05-16	D	51 - Exercice d'options	(8 280)	5.6333	
			M'	2012-05-16	D	51 - Exercice d'options	(9 200)	5.6333	469 133
			O	2012-11-30	D	51 - Exercice d'options	(10 020)	5.5900	
			M	2012-11-30	D	51 - Exercice d'options	(11 133)	5.5900	458 000
New Pacific Metals Corp.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
New Pacific Metals Corp.	1		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.6200	246 524
			O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.6200	248 024
Newalta Corporation									
Actions ordinaires									
Pardo, Felix	7		O	2013-04-02	D	51 - Exercice d'options	5 408	5.3100	
Pardo Family LLC	PI		M	2013-04-02	I	51 - Exercice d'options	5 408	5.3100	40 731
Options									
Pardo, Felix	7		O	2013-04-02	D	51 - Exercice d'options	(8 500)	5.3100	0
NexJ Systems Inc.									
Actions ordinaires									
Holland, William T.	4		O	2013-03-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(908 500)	3.3800	0
Eastwood Capital Corp.	PI		O	2011-05-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	908 500	3.3800	908 500
Nordion Inc.									
Options									
West, Steven	5		O	2013-03-31	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		1 026 100
North American Energy Partners Inc.									
Actions ordinaires									
Ferron, Martin Robert	4, 5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 200	4.4900	739 900
			O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	4.3100	745 700
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	4.1800	758 700
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	4.0600	766 700
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.0700	770 700
			O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	4.0800	775 100
Droits Performance Share Units (Common Shares)									
Blackley, David	5	R	O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 308		79 409
		R	O	2013-03-31	D	59 - Exercice au comptant	(5 891)	4.6500	71 992
		R	O	2013-03-31	D	59 - Exercice au comptant	(5 891)	4.6600	66 101
		R	O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 138		92 547
Ferron, Martin Robert	4, 5		O	2012-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		50 000
Lambert, Joseph Charles	5	R	O	2013-03-31	D	59 - Exercice au comptant	(4 643)	4.6600	59 595
		R	O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 896		72 491
Palmer, Barry Wade	5	R	O	2013-03-31	D	59 - Exercice au comptant	(2 475)	4.6600	26 722
		R	O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 340		39 062
Robert, Bernard Thomas	5	R	O	2013-03-31	D	59 - Exercice au comptant	(5 178)	4.6600	67 961
		R	O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 781		79 742
Northland Power Inc.									
Deferred Share Units (DSU)									
Durfy, Sean Michael	4		O	2013-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	114	17.5900	2 377
Gloutney, Pierre	4		O	2013-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	57	17.5900	3 318
Harder, Vernon Peter	4		O	2013-04-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	114	17.5900	3 194
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust									
Deferred Units									
Barkin, Martin	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	708	12.7200	9 853
Baron, Robert	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 180	12.7200	16 422
Crotty, Bernard W.	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 180	12.7200	16 422
Dalla Lana, Paul	4, 5		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 180	12.7200	11 663
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 180	12.7200	8 870
Krizan, Jan	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 180	12.7200	7 469
Parts de fiducie									
Dalla Lana, Paul	4, 5								
Northwest Operating Trust	PI		O	2013-04-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	12.7500	1 789 742
			O	2013-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	12.7500	1 786 642
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 900)	12.7500	1 775 742

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	12.7600	1 774 642
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 500)	12.7500	1 746 142
Northwest Operating Trust	3		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	12.7500	1 789 742
			O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	12.7500	1 786 642
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 900)	12.7500	1 775 742
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	12.7600	1 774 642
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 500)	12.7500	1 746 142
Novadaq Technologies Inc.									
Actions ordinaires									
Davidson, Aaron	4		O	2011-10-06	D	36 - Conversion ou échange	16 642		36 930
Menawat, Dr., Arun	4, 5		O	2011-10-06	D	36 - Conversion ou échange	28 846		576 846
NOVAGOLD RESOURCES INC.									
Actions ordinaires									
Williams, Richard	5		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Droits Performance Share Unit									
Williams, Richard	5		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Options									
Williams, Richard	5		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
Nuinsco Resources Limited									
Options									
Archibald, George Fraser	4		O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	200 000		2 050 000
Franklin, James	4		O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	200 000		1 050 000
Galipeau, René Réal	4, 5		O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	550 000		4 350 000
Guimaraes, Edmundo Gontardo	4		O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	200 000		1 150 000
Jones, Paul, Latimer	5		O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	300 000		3 100 000
Mchaina, David Mhina	5		O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	250 000		1 625 000
Singer, Marvin Joseph	4		O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0300	1 150 000
Stokes, Sean Duncanson	5		O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	250 000		1 950 000
Sutcliffe, Alison Jayne	5		O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	250 000		1 500 000
Wardell, Bob	4		O	2013-04-04	D	50 - Attribution d'options	200 000		2 650 000
ONEX CORPORATION									
Actions à droit de vote subalterne									
Le Blanc, Robert Michael	7		O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	47.3400	348 175
OPEL Technologies Inc.									
Actions ordinaires									
Taylor, Geoff	4		O	2013-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 228 998
Options									
Taylor, Geoff	4		O	2013-04-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 365 000
Pacific Rubiales Energy Corp.									
Actions ordinaires									
LeGallais, Christopher J.	5		O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	19.9900	1 000
Pantin, Ronald	4, 5								
Golden Loricera Holdings Limited	PI		O	2013-04-02	I	51 - Exercice d'options	424 800	4.7000	1 674 800
Options									
Pantin, Ronald	4, 5								
Golden Loricera Holdings Limited	PI		O	2013-04-02	I	51 - Exercice d'options	(424 800)	4.7000	3 923 634
Parallel Energy Trust									
Droits (TURIP)									
Dilts, Nancy Faye	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	27 000	4.3000	153 000
Miller, Richard Nelson	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	115 000	4.3000	424 000
Swindell, Tony	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	115 000	4.3000	365 000
Paramount Resources Ltd.									
Actions ordinaires Class A									
Claugus, Thomas Eugene	4		O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	36.0800USD	151 100
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	35.0200USD	150 600
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	34.6200USD	150 500

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bay	PI		O	2013-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	36.0800USD	1 201 600
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	35.0200USD	1 197 800
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	34.6200USD	1 196 800
Bay II	PI		O	2013-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	36.0800USD	1 403 400
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	35.0200USD	1 399 000
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	34.6200USD	1 397 900
Bay Offshore	PI		O	2013-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	36.0800USD	3 360 700
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 600)	35.0200USD	3 350 100
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	34.6200USD	3 347 500
Lyxor	PI		O	2013-04-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	36.0800USD	250 200
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	35.0200USD	249 400
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	34.6200USD	249 200
Partners Real Estate Investment Trust									
Parts									
Arruda, Emanuel, F.	6								
IGW Public Limited Partnership	PI		O	2013-04-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	575 000	8.5000	3 771 965
Gant, Adam, D.	4, 6, 5								
IGW Public Limited Partnership	PI		O	2013-04-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	575 000	8.5000	3 771 965
IGW Real Estate Investment Trust Limited Partnership	3								
IGW Public Limited Partnership	PI	R	O	2013-04-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	575 000	8.5000	3 771 965
Pason Systems Inc.									
DSU									
Brooks, Gilbert Allen	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	82		8 116
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		9 616
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	61		9 677
Cobbe, Murray Lynn	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	82		8 116
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	61		8 177
Collins, T Jay	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	29		6 165
Fink, Franz Josef	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	55		6 658
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 499		8 157
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	705		8 862
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	51		8 913
Hill, James Douglas	4, 5, 3		O	1996-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500		1 500
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 763		3 263
Patheon Inc.									
Options									
Mancuso, Antonella	7		O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	(49 748)	3.2500	535 252
			O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.5800	485 252
			O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	(42 000)	2.5900	443 252
			O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	(45 600)	2.6000	397 652
			O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	(13 250)	1.8500	384 402
Restricted Voting Shares (Common Shares redesignated-Apr/07)									
Mancuso, Antonella	7		O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	49 748	3.2500	49 748
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49 748)	4.1500	0
			O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.5800	50 000
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	4.1500	0
			O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	42 000	2.5900	42 000
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 000)	4.1500	0
			O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	45 600	2.6000	45 600
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 600)	4.1500	0
			O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	13 250	1.8500	13 250
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 250)	4.1500	0
Pathfinder Convertible Debenture Fund									
Parts de fiducie									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	11.1600	4 578 736

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Pengrowth Energy Corporation									
Actions ordinaires									
EVANS, DAVID DEAN	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	568	4.7500	25 566
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 362	4.7500	26 928
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	379	4.5500	27 307
Pethealth Inc.									
Actions ordinaires									
Pethealth Inc.	1		O	2013-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.9600	444 668
			O	2013-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.9700	519 668
			O	2013-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 418	0.9900	522 086
			O	2013-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	240 000	0.9700	762 086
			O	2013-03-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 418	1.0200	764 504
			O	2013-03-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 418	1.0400	324 254
			O	2013-03-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.0500	324 354
			O	2013-03-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	139 776	1.0900	464 130
			O	2013-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 418	1.0900	466 548
			O	2013-03-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	1.0700	468 848
			O	2013-03-29	D	38 - Rachat ou annulation	(468 848)		0
Options									
Warren, Edward Mark	4, 6, 5, 3		O	2011-03-18	D	52 - Expiration d'options	(170 445)	2.2000	
			M	2011-03-18	D	52 - Expiration d'options	(170 455)	2.2000	459 045
			O	2013-04-09	D	52 - Expiration d'options	(53 295)	1.2000	508 023*
PetroBakken Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Kanters, William	5		O	2013-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250	8.3200	5 050
			O	2013-04-08	D	59 - Exercice au comptant	(533)	8.3200	4 517
			O	2013-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 878	8.3139	18 395
			O	2013-04-08	D	59 - Exercice au comptant	(5 835)	8.3139	12 560
McKINNON, KENNETH RICHARD	4, 7		O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 051	8.7800	325 027
Droits Incentive									
Kanters, William	5		O	2013-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 250)		33 754
			O	2013-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 878)		19 876
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
McKINNON, KENNETH RICHARD	4		O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6800	275 388
Petrolia Inc.									
Actions ordinaires									
Proulx, André	4, 5		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.8400	1 569 785*
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.8500	1 571 785*
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.8600	1 573 285*
Proulx, Isabelle	5		O	2013-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.8400	171 881*
Petrominerales Ltd.									
Actions ordinaires									
McKINNON, KENNETH RICHARD	4		O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 142	5.9600	214 140
Pinetree Capital Ltd.									
Options									
Inwentash, Sheldon	4, 5		O	2013-04-10	D	52 - Expiration d'options	(1 000 000)	3.1400	5 250 000
Points International Ltd.									
Actions ordinaires									
Barnard, Christopher	5		O	2013-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	569		178 953
Lam, Anthony	5		O	2013-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	455		8 955
Lockhard, Peter	5		O	2013-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	504		504
MacLean, Robert	4, 5		O	2013-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	698		195 127
Murdoch, Inez Mary Christine	5		O	2011-02-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	338		338

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Simons, David Alan	5		O	2013-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	443		443
Tongue, Martin John	5		O	2013-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	273		773
Droits Share Units									
Barnard, Christopher	5	R	O	2013-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 061)		4 626
Lam, Anthony	5		O	2013-03-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(850)		
		R	M	2013-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(850)		4 914
Lockhard, Peter	5	R	O	2013-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(941)		5 437
MacLean, Robert	4, 5	R	O	2013-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 300)		7 935
Murdoch, Inez Mary Christine	5	R	O	2013-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(633)		3 658
Simons, David Alan	5	R	O	2013-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(828)		29 785
Tongue, Martin John	5	R	O	2013-03-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(513)		3 538
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
Droits Deferred Share Units									
Burley, Christopher Michael	4		O	2013-02-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	27	42.0000	5 415
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	308	39.9000	5 723
Howe, Dallas J.	4		O	2013-02-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	571	42.0000	113 124
Martell, Keith	4		O	2013-02-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	98	42.0000	19 483
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	308	39.9000	19 791
Mogford, Mary	4		O	2013-02-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	428	42.0000	84 749
Precious Metals Bullion Trust									
Parts									
Precious Metals Bullion Trust	1		O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	800	15.5100	800
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	15.5100	0
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	900	15.6000	900
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	15.6000	0
Precision Drilling Corporation									
Deferred Share Units									
Donovan, William T.	4		O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 497		
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 164		
Gibson, Robert James Sinclair	4		O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 742		
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 414		
			M	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 607		
Hagerman, Allen R.	4		O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 648		
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 194		
			M	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 276		
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 838		
			M	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 497		
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 164		
Meyers, Kevin Omar	4		O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 179		
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 164		
Murray, Patrick M.	4		O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 497		
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 607		
Pheasey, Frederick W.	4		O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 962		
Phillips, Robert L.	4		O	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 497		
			O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 164		
Deferred Share Units - effective January 1, 2012									
Donovan, William T.	4		M	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 497		
			M'	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 498		1 498
			M	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 164		
			M'	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 365		3 863
			O	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 910		
			M	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 704		6 567
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 738		
			M	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 738		
			M'	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 807		9 414
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 497		11 965

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Gibson, Brian James	4		O	2013-04-04	D	46 - Contrepartie de services	3 870	9.0100	15 626*
Gibson, Robert James Sinclair	4		M	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 742		
			M'	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 746		3 746
			M'	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 607		
			M"	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 943		7 689
			O	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 987		
			M	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 910		
			M'	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 704		10 393
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 738		
			M	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 806		13 262
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 497		15 834
Hagerman, Allen R.	4		M	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 648		
			M'	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 652		3 652
			M'	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 276		
			M"	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 768		9 420
			O	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 613		
			M	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 144		15 564
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 796		
			M	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 939		21 598
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 452		27 173
Letwin, Stephen Joseph James	4		M'	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 497		
			M"	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 498		1 498
			M	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 164		
			M'	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 365		3 863
			O	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 910		
			M	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 704		6 567
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 738		
			M	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 807		9 414
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 489		12 957
Meyers, Kevin Omar	4		M	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 179		
			M'	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 183		4 183
			M	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 164		
			M'	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 365		6 548
			O	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 910		
			M	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 704		9 252
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 738		
			M	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 601		11 909
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 497		14 475
Murray, Patrick M.	4		M	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 497		
			M'	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 498		1 498
			M	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 607		
			M'	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 943		5 441
			O	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 910		
			M	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 704		8 145
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 738		
			M	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 806		11 000
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 497		13 559
Pheasey, Frederick W.	4		M	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 962		
			M'	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 965		2 965
Phillips, Robert L.	4		M	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 497		
			M'	2012-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 498		1 498
			M	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 164		
			M'	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 365		3 863
			O	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 910		
			M	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 704		6 567
			O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 738		

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 807		9 414
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 497		11 965
Premier Gold Mines Limited									
Actions ordinaires									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 800	2.4500	3 098 901
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 200	2.4450	3 108 101
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	2.4500	3 123 101
Scherkus, Ebe	4		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.5775	210 000
Prescient Mining Corp..									
Actions ordinaires									
levy, marc evan	4		O	2013-04-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0500	1 046 223
Primaris Retail Real Estate Investment Trust									
Parts de fiducie									
H&R Real Estate Investment Trust	3		O	2013-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-04	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1		1
Prosperity Goldfields Corp.									
Bons de souscription									
Inwentash, Sheldon	3		O	2013-04-06	D	55 - Expiration de bons de souscription	(2 000 000)	0.4500	708 333
Richmond Capital LLP (managers of Richmond Partners Master L	3		O	2013-04-06	D	55 - Expiration de bons de souscription	5 001 969		10 003 938
Quebecor inc.									
Actions à droit de vote multiple Catégorie A									
Les Placements Péladeau inc.	3		O	2013-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 135 864
Actions à droit de vote subalterne Catégorie B									
Les Placements Péladeau inc.	3		O	2013-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 800
Quincaillerie Richelieu Ltée									
Actions ordinaires									
Grenier, Guy	5		O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	2 000	2000.0000	
			M	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	2 000	40.0900	29 419
Ladouceur, Christian	5		O	2013-04-04	D	51 - Exercice d'options	2 500	39.7600	3 223
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.5400	3 123
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.5100	3 023
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	39.7200	2 823
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	39.6700	923
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.7500	823
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.7600	723
Options									
Grenier, Guy	5		O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	40.0900	62 000
Ladouceur, Christian	5		O	2013-04-04	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	39.7600	3 750
Unités d'actions différées									
Chicoyne, Denyse	4		O	2013-03-28	D	97 - Autre	(51)		
			M	2013-03-28	D	97 - Autre	(51)		13 852
Courteau, Robert	4		O	2013-03-28	D	97 - Autre	(102)		
			M	2013-03-28	D	97 - Autre	(102)		13 844
DOUVILLE, Jean R.	4		O	2013-03-28	D	97 - Autre	(51)		
			M	2013-03-28	D	97 - Autre	(51)		14 035
Poulin, Marc	4		O	2013-03-28	D	97 - Autre	(51)		
			M	2013-03-28	D	97 - Autre	(51)		140
Proteau, Jocelyn	4		O	2013-03-28	D	97 - Autre	(51)		
			M	2013-03-28	D	97 - Autre	(51)		6 545
Ram Power, Corp.									
2013 8.5 Secured Debentures									
Mitchell, Antony	4, 5		O	2010-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-03-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	$ 250 000.00		$ 250 000.00
Sinclair, Alistair Murray	4, 5, 3		O	2004-11-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-03-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 6 000.00	1000.0000	$ 6 000.00

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
2013 Warrants									
Mitchell, Antony	4, 5		O	2010-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000		250 000
Sinclair, Alistair Murray	4, 5, 3		O	2004-11-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 000 000	0.3000	6 000 000
Ravensource Fund (formerly The First Asia Income Fund)									
Parts de fiducie									
Hodgson, Patrick William Egerton	3								
The Patrick Hodgson Family Foundation	PI		O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.9000	60 210*
Red Pine Exploration Inc.									
Actions ordinaires									
Yarie, Quentin	4		O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 000	0.0050	1 188 000
			O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.0050	1 204 000
			O	2013-04-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0050	1 229 000
REIT INDEXPLUS Income Fund									
Parts de fiducie									
Lauzon, Robert	6		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	11.8300	0
REIT Indexplus Income Fund	1		O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	11.7600	4 854 158
Ressources Affinor Inc.									
Actions ordinaires									
Nicoletti, Martin	4, 5								
Corporation Financière SKTM Ltée.	PI		O	2013-04-01	I	46 - Contrepartie de services	82 500	0.0500	282 500
VEILLETTE, CLAUDE	4, 5, 3		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 000	0.0150	453 000
Ressources Canaco ltée									
Actions ordinaires									
Bitelli, Alessandro	5		O	2013-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			925 881
Chase, Robert	4		O	2013-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			216 374
Clark, Richard Peter	4, 5		O	2013-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 511 695
Pettman Managment Ltd.	PI		O	2013-04-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 273 086
Davidson, Alexander John	4		O	2013-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			133 333
Fu, Shuixing	4, 6		O	2013-04-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(445 667)		222 833
Jackson, Lawrence Simon	4, 5		O	2013-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			515 341
Stuart, Hugh David	5		O	2013-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			790 098
Wang, Jingbin	4, 6		O	2013-04-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(660 000)		330 000
Options									
Fu, Shuixing	4, 6		O	2013-04-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(633 333)		316 667
Wang, Jingbin	4, 6		O	2013-04-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(873 333)		436 667
Ressources Pershimco inc.									
Actions ordinaires									
Arcand, Claude	4		O	2013-04-02	D	51 - Exercice d'options	2 000	0.3000	187 000
			O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.3500	185 000
Bureau, Loïc	5								
CELI	PI		O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3350	65 990
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3350	66 990
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3350	67 990
			O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 210	0.3400	77 200
Options									
Arcand, Claude	4		O	2013-04-02	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		628 500
Ressources Robex Inc.									
Actions ordinaires									
ROUSSELET, AUGUSTIN	5		O	2013-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			170 000
MLB CONSEIL	PI		O	2013-04-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			47 000
Ressources Sirios Inc.									
Bons de souscription									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2013-03-23	D	55 - Expiration de bons de souscription	(3 214)		0
Ressources Teck Limitée									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Class B Subordinate Voting Shares									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	27.6300	8 683 997
Teck Resources Limited	1		O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	98 981	29.9343	98 981
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	98 176	28.2563	197 157
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	192 981	28.6577	390 138
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	101 360	28.0307	491 498
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	207 781	28.5401	699 279
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	153 408	27.9124	852 687
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	230 000	28.8007	885 530
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	147 257	28.3238	1 032 787
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(197 157)		655 530
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(294 341)		738 446
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	(361 189)		377 257
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	(377 257)		0
Deferred Share Units									
Ashar, Mayank Mulraj	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	524	28.6000	22 288
Bennett, Jalynn H.	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	262	28.6000	23 101
Chee, Felix	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	524	28.6000	11 724
Cockwell, Jack Lynn	4	R	O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	524		18 320
Dowling, Edward Camp	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	524	28.6000	1 011
Kubota, Takeshi	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	524	28.6000	4 247
Kuriyama, Takashi	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	524	28.6000	28 317
Seyffert, Warren S. R.	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	524	28.6000	37 075
Thompson, Chris M	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	524	28.6000	34 504
Rock Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Bey, Allen J.	4, 5		O	2013-04-08	D	51 - Exercice d'options	66 666	0.8400	259 578
Campbell, Jeffrey G.	5		O	2013-04-08	D	51 - Exercice d'options	66 666	0.8400	292 567
Wilson, James Kenneth	4		O	2013-04-08	D	51 - Exercice d'options	11 666	11666.0000	
			M	2013-04-08	D	51 - Exercice d'options	11 666	0.8400	11 666
Options									
Adams, Malcolm	4		O	2013-04-05	D	52 - Expiration d'options	(6 000)		45 000
Bey, Allen J.	4, 5		O	2013-04-05	D	52 - Expiration d'options	(30 000)		406 332
			O	2013-04-08	D	51 - Exercice d'options	(66 666)	0.8400	339 666
Campbell, Jeffrey G.	5		O	2013-04-05	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		351 666
			O	2013-04-08	D	51 - Exercice d'options	(66 666)	0.8400	285 000
Wilson, James Kenneth	4		O	2013-04-05	D	52 - Expiration d'options	(6 000)		55 666
			O	2013-04-08	D	51 - Exercice d'options	(11 666)	0.8400	44 000
Rogers Communications Inc.									
Deferred Share Units									
Sirois, Charles	4		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	576	39.5100	
			M	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	538	39.5100	3 658
			O	2012-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	40.3500	
			M	2012-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	39.5600	3 120
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	442	45.2400	4 127
			O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	51.1900	4 158
Restricted Share Units of Rogers Telecommunications Limited									
Horn, Alan Douglas	4, 7, 6, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	458		56 190
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 067		86 621
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	544		86 982
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	501		56 691
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 166		87 787
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 249		88 231
			O	2013-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(32 306)	48.4050	57 957
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	862		88 649

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 206		89 437
		R	O	2012-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 479		115 128
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	826		90 263
		R	O	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 821		84 058
			O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	280		58 237
			O	2012-04-29	D	38 - Rachat ou annulation	(28 690)	37.2421	86 438
Hull, Thomas Ian	4, 6		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36		4 130
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83		6 248
			O	2012-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42		8 431
			O	2012-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 238)	35.8670	6 193
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35		4 165
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81		6 329
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87		6 280
			O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19		6 445
			O	2013-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 240)	48.4050	4 205
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60		6 389
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84		6 364
		R	O	2012-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		8 389
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62		6 426
		R	O	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		6 205
Rogers Control Trust	3								
Rogers Telecommunications Limited	PI		O	2008-12-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-12-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			151 125
			O	2010-06-04	I	38 - Rachat ou annulation	(5 432)	36.4197	145 693
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93		145 786
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	397		146 183
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180		146 363
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	458		146 821
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	350		147 171
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 025		148 196
		R	O	2011-02-16	I	56 - Attribution de droits de souscription	58 863		207 059
			O	2011-03-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51		207 110
			O	2011-03-03	I	38 - Rachat ou annulation	(5 530)	34.2533	201 580
			O	2011-05-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41		201 621
			O	2011-05-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40		201 661
			O	2011-05-11	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20		201 681
			O	2011-05-11	I	38 - Rachat ou annulation	(2 153)		199 528
			O	2011-05-11	I	38 - Rachat ou annulation	(2 093)		197 435
			O	2011-05-11	I	38 - Rachat ou annulation	(2 020)		195 415
			O	2011-12-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	924		196 339
			O	2011-12-01	I	38 - Rachat ou annulation	(24 380)	37.0360	171 959
			O	2011-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	420		172 379
			O	2011-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 067		173 446
			O	2011-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	747		174 193
			O	2011-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 299		176 492
			O	2011-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 700		178 192
		R	O	2012-02-22	I	56 - Attribution de droits de souscription	56 479		234 671
			O	2012-03-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100		234 771
			O	2012-03-02	I	38 - Rachat ou annulation	(11 182)	37.9568	223 589
			O	2012-04-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	544		224 133
			O	2012-04-29	I	38 - Rachat ou annulation	(28 691)	37.2421	195 442
			O	2012-05-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	378		195 820
			O	2012-05-22	I	38 - Rachat ou annulation	(20 133)	35.8670	175 687
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 466		178 153
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 380		180 533
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 758		182 291

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-02-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	547		182 838
			O	2013-02-26	I	38 - Rachat ou annulation	(63 666)	48.4050	119 172
		R	O	2013-02-28	I	56 - Attribution de droits de souscription	54 563		173 735
Rogers, Edward	4, 7, 6, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36		4 130
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83		6 248
			O	2012-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42		8 431
			O	2012-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 238)	35.8670	6 193
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35		4 165
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87		6 280
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81		6 329
			O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19		6 445
			O	2013-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 240)	48.4050	4 205
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60		6 389
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84		6 364
		R	O	2012-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		8 389
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62		6 426
		R	O	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		6 205
Rogers, Loretta A.	4, 6		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36		4 130
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83		6 248
			O	2012-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42		8 431
			O	2012-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 238)	35.8670	6 193
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35		4 165
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81		6 329
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87		6 280
			O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19		6 445
			O	2013-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 240)	48.4050	4 205
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60		6 389
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84		6 364
		R	O	2012-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		8 389
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62		6 426
		R	O	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		6 205
Rogers, Martha	4, 6		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36		4 130
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83		6 248
			O	2012-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42		8 431
			O	2012-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 238)	35.8670	6 193
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35		4 165
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81		6 329
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87		6 280
			O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19		6 445
			O	2013-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 240)	48.4050	4 205
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60		6 389
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84		6 364
		R	O	2012-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		8 389
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62		6 426
		R	O	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		6 205
Rogers, Melinda M.	4, 7, 6, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36		4 130
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83		6 248
			O	2012-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42		8 431
			O	2012-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 238)	35.8670	6 193
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35		4 165
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81		6 329
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87		6 280
			O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19		6 445
			O	2013-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 240)	48.4050	4 205

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60		6 389
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84		6 364
		R	O	2012-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		8 389
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62		6 426
		R	O	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		6 205
TORY, JOHN HOWARD	4, 6		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36		4 130
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83		6 248
			O	2012-05-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42		8 431
			O	2012-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 238)	35.8670	6 193
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35		4 165
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81		6 329
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87		6 280
			O	2013-02-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19		6 445
			O	2013-02-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 240)	48.4050	4 205
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60		6 389
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84		6 364
		R	O	2012-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		8 389
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62		6 426
		R	O	2013-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		6 205
Rogers Sugar Inc.									
Actions ordinaires									
Ross, M. Dallas H.	4		O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	6.2500	26 028
			O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	6.2500	26 728
RONA inc.									
Options									
Jovian, Paul	5		O	2013-03-28	D	50 - Attribution d'options	21 100	11.1100	
			M	2013-03-28	D	50 - Attribution d'options	21 100	11.1100	
			M'	2013-03-28	D	50 - Attribution d'options	21 100	11.1100	70 800
Salabi, Karim	5		O	2013-03-28	D	50 - Attribution d'options	31 900	11.1100	
			M	2013-03-28	D	50 - Attribution d'options	31 900	11.1100	
			M'	2013-03-28	D	50 - Attribution d'options	31 900	11.1100	75 100
Sawyer, Robert	4, 5		O	2013-03-28	D	50 - Attribution d'options	200 000	11.1100	
			M	2013-03-28	D	50 - Attribution d'options	200 000	11.1100	200 000
Sharpe, Paul	5		O	2013-03-28	D	50 - Attribution d'options	6 700	11.1100	
			M	2013-03-28	D	50 - Attribution d'options	6 700	11.1100	
			M'	2013-03-28	D	50 - Attribution d'options	6 700	11.1100	6 700
Unités d'actions différées / Deferred Share Unit									
Blanchet, Suzanne	4		O	2013-03-31	D	35 - Dividende en actions	79	11.1460	12 464
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 187	11.1460	14 651
Brunet, Réal	4		O	2013-03-31	D	35 - Dividende en actions	109	11.1460	17 192
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 579	11.1460	19 771
Caya, Louise	4		O	2013-03-31	D	35 - Dividende en actions	202	11.1460	31 864
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 807	11.1460	33 671
Chevrier, Robert	4, 5		O	2013-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 750	11.1460	8 750
Dorval, T Bernard	4		O	2013-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 851	11.1460	1 851
Dufresne, Guy	4		O	2013-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 375	11.1460	1 375
Fortin, Richard	4		O	2013-03-31	D	35 - Dividende en actions	216	11.1460	33 916
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 845	11.1460	38 761
Gilbertson, Barry Gordon	4		O	2013-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 698	11.1460	1 698
Hébert, Jean-Guy	4		O	2013-03-31	D	35 - Dividende en actions	144	11.1460	22 606
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 252	11.1460	26 858
Michel, Alain	4		O	2013-03-31	D	35 - Dividende en actions	302	11.1460	47 518

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	644	11.1460	48 162
Molson, Geoffrey E.	4		O	2013-03-31	D	35 - Dividende en actions	29	11.1460	4 509
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 093	11.1460	8 602
Palerme, Patrick	4		O	2013-03-31	D	35 - Dividende en actions	126	11.1460	19 773
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	691	11.1460	20 464
Pantelidis, James	4		O	2013-03-31	D	35 - Dividende en actions	237	11.1460	37 245
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 228	11.1460	48 473
Paré, Robert	4, 5		O	2013-03-31	D	35 - Dividende en actions	294	11.1460	46 235
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 521	11.1460	49 756
Vachon, Jean-Roch	4		O	2013-03-31	D	35 - Dividende en actions	246	11.1460	38 790
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 732	11.1460	45 522
Voorheis, George Wesley Thomas	4		O	2013-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 799	11.1460	1 799
Unités d'actions restreintes/Restricted Share Units									
Bernier, Claude	5		O	2013-03-29	D	59 - Exercice au comptant	(6 662)		
		R	M	2012-03-29	D	59 - Exercice au comptant	(6 662)		
			M'	2013-03-29	D	59 - Exercice au comptant	(6 662)		
			M"	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(6 662)		
			M"'	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(6 662)	9.3335	37 814
Brouillette, Richard	5	R	O	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 326)		
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 326)	9.3335	15 423
Carr, David James	5	R	O	2012-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 971)		
			M	2012-06-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 971)	9.3335	20 649
Charlebois, France	5	R	O	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(884)		
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(884)	9.3335	12 675
Chaussé, André	5	R	O	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(714)		
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(714)	9.3335	6 936
Dumont, Normand	5	R	O	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(41 367)		
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(6 492)	9.3335	(80 415)
Farrugia, Robert Philip	5	R	O	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 360)		
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 360)	9.3335	8 450
Foltinek, Ian	5	R	O	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(578)		
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(578)	9.3335	5 262
Jovian, Paul	5	R	O	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(9 171)		
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(9 171)	9.3335	37 675
			O	2013-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 400	11.1100	
			M	2013-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 400	11.1100	54 603
Lalonde, Marie-Claude	5	R	O	2012-03-10	D	59 - Exercice au comptant	(3 127)		
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(3 127)	9.3335	19 915
Milot, Stéphane	5	R	O	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(714)		
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(714)	9.3335	6 635
Nantel, Luc	5	R	O	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(2 617)		
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(2 617)	9.3335	17 913
Proulx, Christian	5	R	O	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(3 705)		
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(3 705)	9.3335	39 880
Rodier, Luc	5	R	O	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 564)		
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(1 564)	9.3335	37 863
Salabi, Karim	5		O	2013-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 600	11.1100	
			M	2013-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 600	11.1100	48 879
Sharpe, Paul	5		O	2013-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 300	11.1100	
			M	2013-03-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 300	11.1100	20 668
Soucy, Marie-Claude	5	R	O	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(2 481)		
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(2 481)	9.3335	22 083
St-Louis, Mario	5	R	O	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(3 025)		
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(3 025)	9.3335	25 992
Storfer, Michael	7, 5	R	O	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(3 875)		

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2012-05-26	D	59 - Exercice au comptant	(3 875)	9.3335	55 881
Royal Host Inc.									
Actions ordinaires									
Royal Host Inc.	1		O	2013-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(13 400)	0.8900	(9 900)
			O	2013-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	13 400	0.9000	3 500
Débentures convertibles 5.90 unsecured subordinated, Series D, due June 30, 2014									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2013-04-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 349 000.00	88.9000	$ 409 000.00*
			O	2013-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 331 000.00	88.0900	$ 740 000.00*
Royal Host Inc.	1		O	2013-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	($ 70 000.00)	88.0900	($ 43 000.00)
			O	2013-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	$ 52 000.00	88.0800	$ 9 000.00
Débentures convertibles 6.00 unsecured subordinated, Series B, due October 31, 2015									
Royal Host Inc.	1		O	2013-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	($ 60 000.00)	87.0200	($ 50 000.00)
			O	2013-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	$ 50 000.00	87.2300	$ 0.00
Débentures convertibles 6.25 unsecured subordinated, Series C, due Sept 30, 2013									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 11 000.00	86.3900	$ 63 000.00*
			O	2013-04-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 24 000.00	86.4300	$ 87 000.00*
			O	2013-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 189 000.00	86.8200	$ 276 000.00*
Royal Host Inc.	1		O	2013-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	($ 56 000.00)	85.5500	($ 80 000.00)
			O	2013-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	$ 75 000.00	85.1000	($ 5 000.00)
Rusoro Mining Ltd.									
Actions ordinaires									
Hediger, Peter	4								
Wagner and Partner	PI		O	2013-04-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	438 600	0.0500	21 830 600
Sandvine Corporation									
Actions ordinaires									
Sandvine Corporation	1		O	2013-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	184 000	1.9200	184 000
			O	2013-03-31	D	38 - Rachat ou annulation	(184 000)	1.9200	0
Saputo Inc.									
Actions ordinaires									
Saputo inc.	1		O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	425 000	49.0100	425 000
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	(425 000)		0
Savanna Energy Services Corp.									
Actions ordinaires									
MULLEN, Kenneth Brandon	4, 5		O	2013-04-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	6.0300	143 415
Options									
MULLEN, Kenneth Brandon	4, 5		O	2013-04-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.0300	464 776
Savaria Corporation									
Actions ordinaires									
Bernier, Hélène	5		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.6400	14 200
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	1.5000	10 000
Secure Energy Services Inc.									
Actions ordinaires									
Markel, Brad	5		O	2013-04-05	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.6000	30 000
Options									
Markel, Brad	5		O	2013-04-05	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.6000	34 200

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
ShawCor Ltee									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
Dunn, Ronald Joseph	5		O	2012-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	16.6800	
			M	2012-03-08	D	51 - Exercice d'options	12 000	16.6800	27 313
			O	2013-03-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 874	42.3700	
			M	2013-03-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 126)	42.3700	21 187
			O	2013-03-28	D	51 - Exercice d'options	12 000	13.2500	33 187
			O	2013-04-05	D	36 - Conversion ou échange	(33 187)		0
Hutchison, Leslie	4		O	2013-03-31	D	36 - Conversion ou échange	(17 366)		0
Love, Gary Scott	5		O	2013-04-01	D	36 - Conversion ou échange	(17 000)		0
Passler, Gregory George	5		O	2013-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			101
			O	2013-04-10	D	36 - Conversion ou échange	(101)		0
Pierroz, Paul Anthony	5		O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	16 000	15.5100	17 000
			O	2013-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.2600	16 900
			O	2013-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 700)	41.2500	7 200
			O	2013-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	41.3700	6 800
			O	2013-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	41.3500	5 800
			O	2013-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.3800	5 700
			O	2013-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	41.3700	4 600
			O	2013-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.3200	4 500
			O	2013-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.2600	4 400
			O	2013-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.4250	4 300
			O	2013-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	41.4100	1 400
			O	2013-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	41.4000	1 100
			O	2013-03-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.2600	1 000
			O	2013-04-03	D	36 - Conversion ou échange	(1 000)		0
Actions ordinaires									
Dunn, Ronald Joseph	5		O	1997-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	36 - Conversion ou échange	33 187		33 187
Hutchison, Leslie	4		O	2002-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	36 - Conversion ou échange	17 366		17 366
			O	2013-03-31	D	51 - Exercice d'options	4 000	15.9400	21 366
			O	2013-03-31	D	51 - Exercice d'options	10 000	17.5000	31 366
			O	2013-03-31	D	51 - Exercice d'options	12 000	16.9000	43 366
			O	2013-03-31	D	51 - Exercice d'options	12 000	25.0200	55 366
			O	2013-03-31	D	51 - Exercice d'options	12 000	29.9000	67 366
			O	2013-03-31	D	51 - Exercice d'options	12 000	15.5100	79 366
			O	2013-03-31	D	51 - Exercice d'options	20 000	17.2400	99 366
Love, Gary Scott	5		O	2013-04-01	D	36 - Conversion ou échange	17 000		22 000
			O	2013-03-25	D	51 - Exercice d'options	28 000	16.9000	28 000
			O	2013-03-26	D	51 - Exercice d'options	28 000	20.7900	28 000
			O	2013-03-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	41.0100	0
			O	2013-03-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	41.1900	0
Passler, Gregory George	5		O	2013-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-10	D	36 - Conversion ou échange	101		101
Pierroz, Paul Anthony	5		O	2008-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-03	D	36 - Conversion ou échange	1 000		1 000
Tikkanen, John Douglas	5		O	2003-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	51 - Exercice d'options	4 800	15.9400	
			M	2013-03-26	D	51 - Exercice d'options	4 800	15.9400	4 800
			O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	41.1369	
			M	2013-03-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	41.1369	0
			O	2013-03-26	D	51 - Exercice d'options	12 000	17.5000	12 000
			O	2013-03-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	41.1017	0
			O	2013-03-26	D	51 - Exercice d'options	16 700	16.9000	16 700

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
		R	O	2013-03-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 700)	41.1014	0
			O	2013-03-28	D	51 - Exercice d'options	2 400	16.7500	2 400
		R	O	2013-03-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	42.3000	0
			O	2013-03-28	D	51 - Exercice d'options	1 300	16.9000	1 300
			O	2013-03-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	42.3000	0
Employee Share Unit									
Passler, Gregory George	5		O	2013-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			731
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	225		956
Tabak, Joseph	5		O	2013-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 042
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	471		1 513
Tikkanen, John Douglas	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 507		32 446
Options									
Dunn, Ronald Joseph	5		O	2013-03-28	D	51 - Exercice d'options	12 000	42.3800	
			M'	2013-03-28	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	13.2500	89 810
Hutchison, Leslie	4		O	2013-03-31	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	15.9400	133 985
			O	2013-03-31	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	17.5000	123 985
			O	2013-03-31	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	16.9000	111 985
			O	2013-03-31	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	25.0200	99 985
			O	2013-03-31	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	29.9000	87 985
			O	2013-03-31	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	15.5100	75 985
			O	2013-03-31	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	17.2400	55 985
Passler, Gregory George	5		O	2013-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 400
Pierroz, Paul Anthony	5		O	2013-03-22	D	50 - Attribution d'options	5 400	41.2800	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	5 400	41.2800	55 900
Tabak, Joseph	5		O	2013-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000
Tikkanen, John Douglas	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	22 900		110 900
			O	2013-04-01	D	51 - Exercice d'options	(4 800)	15.9400	
			M	2013-03-26	D	51 - Exercice d'options	(4 800)	15.9400	120 400
			O	2013-04-01	D	51 - Exercice d'options	12 000	17.5000	
			M	2013-03-26	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	17.5000	108 400
			O	2013-03-26	D	51 - Exercice d'options	(16 700)	16.9000	91 700
			O	2013-03-28	D	51 - Exercice d'options	(2 400)	16.7500	89 300
			O	2013-03-28	D	51 - Exercice d'options	(1 300)	16.9000	88 000
Options Class A									
Pierroz, Paul Anthony	5		O	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	41.3000	
			M	2013-03-22	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	15.5100	50 500
Options Units - Class A									
Dunn, Ronald Joseph	5		M	2013-03-28	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	42.3800	
Sherritt International Corporation									
Actions ordinaires									
Marcoux, Edythe Alexia	4		O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 900	4.6200	40 900
Shore Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Shyluk, Greg	5		O	2013-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			36 739
Options									
Shyluk, Greg	5		O	2013-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			225 000
Silver Standard Resources Inc.									
Deferred Share Unit									
ANGLIN, Mike Arthur E.	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 334	10.8700	33 771
Campbell, Richard Cunningham	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 839	10.8700	22 061
Herrero, Gustavo Adolfo	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 104	10.8700	5 509
Paterson, Richard	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 334	10.8700	35 430
Reid, Steven Paul	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 839	10.8700	3 378
TOMSETT, PETER WILLIAM	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 749	10.8700	63 437
Societe Aurifere Barrick									
Droits Deferred Share Units (cash settled)									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Beck, Howard Leighton	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 712	29.2000USD	40 096
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	269	28.5900USD	40 365
Birchall, Charles William David	4, 5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	28.5900USD	4 109
CARTY, DONALD	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 712	29.2000USD	31 764
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	28.5900USD	31 974
Cisneros, Gustavo Alfredo	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 712	29.2000USD	39 734
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	266	28.5900USD	40 000
Franklin, Robert	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	942	29.2000USD	17 352
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	115	28.5900USD	17 467
Harvey, Joseph Brett	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	942	29.2000USD	17 619
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	116	28.5900USD	17 735
Moyo, Dambisa	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	942	29.2000USD	5 488
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	28.5900USD	5 520
Munk, Anthony	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 712	29.2000USD	28 742
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	189	28.5900USD	28 931
Shapiro, Steven J.	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	942	29.2000USD	19 719
			O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	131	28.5900USD	19 850
Thornton, John Lawson	4, 5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	28.5900USD	1 080
Societe d'energie Talisman Inc.									
Actions ordinaires									
Herbert, Richard	5		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(66)	12.4200	63 974
			O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 700)	12.4000	48 274
Deferred Share Units									
Herbert, Richard	5		O	2009-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 326		24 326
Kvisle, Harold N.	4, 5		O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	248		510 965
			O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	133		511 098
			M	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	2 491		513 589
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	31 209		544 798
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 004		551 802
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	475 069		1 026 871
Levitt, Brian	4		O	2013-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 090		2 090
ROONEY, ROBERT ROSS	5		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 568		21 568
Smith, Paul Robert	5		O	2009-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 917		32 917
Thomson, Scott	5		O	2008-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 726		38 726
Performance Share Units									
ADAMS, David Michael	5		O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	226		40 720
BLAKELEY, Alexander Paul	5		O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	1 189		212 550
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	183 572		396 122
Herbert, Richard	5		O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	1 189		212 550
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	164 447		376 997
Kvisle, Harold N.	4, 5		O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	2 491		
ROONEY, ROBERT ROSS	5		O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	941		168 102
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	126 888		294 990
Smith, Paul Robert	5		O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	1 203		214 983
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	183 572		398 555
Thomson, Scott	5		O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	1 112		198 686
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	150 195		348 881
van der Gaag, Aernout Cornelis	5		O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	90		16 141
Warwick, Paul Cyril	5		O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	1 080		192 965
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	183 572		376 537
WESLEY, HELEN JUNE	5		O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	831		148 531

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	115 722		264 253
Restricted Share Units									
ADAMS, David Michael	5		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 938		30 938
van der Gaag, Aernout Cornelis	5		O	2012-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 255		20 255
Warwick, Paul Cyril	5		O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	315		56 340
WESLEY, HELEN JUNE	5		O	2013-03-29	D	35 - Dividende en actions	47		47
			O	2013-03-29	D	59 - Exercice au comptant	(47)		0
Société financière IGM Inc.									
Actions ordinaires									
IGM Financial Inc.	1		O	2013-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.4590	5 000
			O	2013-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.2700	5 000
			O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.5905	5 000
			O	2013-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.6920	5 000
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.7908	5 000
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.3460	5 000
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.5818	5 000
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.2586	5 000
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.6394	5 000
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.3720	5 000
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.6076	5 000
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.6582	5 000
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.7378	5 000
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.5008	5 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.9900	5 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.8878	5 000
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.3076	5 000
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.4706	5 000
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.5230	5 000
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
AGP Deferred Share Units									
Penman, Alexander Scott	7		O	2003-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			73 315
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 827	41.9200	75 142
			O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 490	45.6700	78 632
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 112	42.5200	82 744
			O	2013-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 025	43.5000	83 769
Options									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Gould, J. Luke	7		O	2013-04-09	D	52 - Expiration d'options	(1 367)		44 825
McCullum, David	7		O	2013-04-09	D	52 - Expiration d'options	(2 967)		110 573
Merchand, Edward	7		O	2013-04-09	D	52 - Expiration d'options	(2 667)		87 438
Murdoch, Robert Charles	5		O	2013-04-09	D	52 - Expiration d'options	(2 533)		43 215
Warren, Allan	7		O	2013-04-09	D	52 - Expiration d'options	(3 633)		118 530
Softchoice Corporation									
Droits Deferred Share Units									
Coogan, Keith Roger	4		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39		6 982
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	447		7 429
Lamoureux, Gilles	4		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119		21 253
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	447		21 700
Linton, William	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	744		30 852
			O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	169		30 108
Luba, Robert Walter	4		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	147		26 099
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	447		26 546
Pentland, Lawrence	4		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4		655
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	447		1 102
Perry, Carol Susan	4		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29		5 112
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	447		5 559
Reesor, Allan James	4		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	147		26 099
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	447		26 546
Ritchie, Mary	4		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29		5 112
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	447		5 559
Robinson, William Peter	4		O	2013-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	147		26 099
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	447		26 546
Solutions Extenway Inc.									
Options									
Laferrière, Richard F.	4, 5		O	2013-03-28	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.1300	
		R	M	2013-03-28	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.1300	2 300 000
Sprott Physical Silver Trust									
Parts									
Sprott, Eric S.	7								
Sprott Foundation	PI	R	O	2012-02-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	15.6991	
			M	2012-02-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	15.6991	5 189 201
		R	O	2012-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	15.9014	
			M	2012-02-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	15.9014	5 139 201
		R	O	2013-03-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 000)	11.4767	4 842 870
		R	O	2013-03-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	11.6101	4 642 870
		R	O	2013-03-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	11.4196	4 442 870
			O	2013-03-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	11.4403	
		R	M	2013-03-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	11.4403	4 242 870
		R	O	2013-03-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	11.3886	3 942 870
		R	O	2013-03-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	11.3239	3 642 870
		R	O	2013-03-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	11.2476	3 342 870
			O	2013-04-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(237 045)	10.8119	2 805 825
			O	2013-04-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(252 400)	10.6395	2 553 425
		R	O	2012-12-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 500)	11.9250	5 106 701
			O	2012-12-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(102 231)	11.8910	5 004 470
		R	O	2013-02-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64 900)	11.3440	4 907 870
		R	O	2013-02-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 700)	12.6600	4 972 770
			O	2013-04-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	11.0580	3 042 870
			O	2013-04-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	10.5522	2 253 425
			O	2013-04-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	10.7038	1 953 425
			O	2013-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	10.7131	1 753 425
			O	2013-04-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	10.9555	1 253 425
Spyglass Resources Corp.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Balderston, Dennis Blair	4		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 602
Buchanan, Thomas William	4, 5		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			235 460
Kim Buchanan - RSP (Scotia)	PI		O	2013-03-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 141
Kim Buchanan (NBF)	PI		O	2013-03-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			39 736
RSP (NBF)	PI		O	2013-03-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 905
Scimitar (NBF)	PI		O	2013-03-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			392 585
Scimitar (Scotia)	PI		O	2013-03-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			258 060
Tom and Kim Buchanan - ESP (NBF)	PI		O	2013-03-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			330
Cowan, Kelly Dean	5		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			138 239
Kathy Cowan	PI		O	2013-03-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 543
Dundas, Gary	4		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			550 367
960349 Alberta Ltd.	PI		O	2013-03-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			46 745
Anne Dundas	PI		O	2013-03-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-03-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 655
Findlay, Randall J.	4		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			90 505
Fournier, Daniel Paul-Emile	5		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			58 910
HARRISON, PETER T	4		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 017
Milford, John Calverley	5		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			62 837
Milford Family Trust	PI		O	2013-03-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 091
RSP	PI		O	2013-03-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 800
O'Byrne, Daniel James	5		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			216 997
Smith, Jeffrey T.	4		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 608
Jane A. Smith	PI		O	2013-03-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 589
Walker, Mark Nicholas	5		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			229 284
Terry Tobin	PI		O	2013-03-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			144
WRIGHT, JOHN DAVID	4		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			65 455
Stantec Inc.									
Actions ordinaires									
Pappas, James	7		O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(449)	42.4600USD	2 330
Stellar OrAfrique Inc.									
Actions ordinaires									
Cloutier, Raymond	4		O	2013-04-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(46 350)		5 150
Giroux, Maurice	4, 5		O	2013-04-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 195 272)		355 030
			O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1100	370 030
			O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1000	380 030
2429-7327 Québec Inc.	PI		O	2013-04-01	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(966 287)		107 365
Maurice Giroux REER	PI		O	2013-04-01	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(121 500)		13 500
MGWA International	PI		O	2013-04-01	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(108 000)		12 000
Ryan, John	4		O	2013-04-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 698 230)		299 803
Bons de souscription									
Cloutier, Raymond	4		O	2011-12-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(23 850)	0.1200	2 650
			O	2011-12-30	D	55 - Expiration de bons de souscription	(2 650)	0.1000	0
Giroux, Maurice	4, 5		O	2012-07-23	D	55 - Expiration de bons de souscription	(2 000 000)	0.1000	0
Ryan, John	4		O	2013-04-06	D	55 - Expiration de bons de souscription	(500 000)		0
Options									
Cloutier, Raymond	4		O	2013-04-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(135 000)	1.0000	95 000
			O	2013-04-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(72 000)	1.5000	23 000
Giroux, Maurice	4, 5		O	2013-04-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(900 000)	1.0000	100 000
Lalonde, Jean-François	4		O	2013-04-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(450 000)	1.0000	50 000
Nicoletti, Martin	5		O	2013-04-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(450 000)	1.0000	50 000
Strongco Corporation									
Actions ordinaires									
Forbes, Christopher	5		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	5.4000	15 318
Ostrander, William	5		O	2013-04-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	164	5.4000	1 391

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)									
Actions ordinaires									
Student Transportation Inc	1		O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	34 600	6.4374USD	547 708
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	6.1700USD	555 708
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	6.2300USD	577 708
Style de Vie Amica Inc.									
Actions ordinaires									
Poladian, Shant Noubar	4		O	2013-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Options									
Poladian, Shant Noubar	4		O	2013-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-10	D	50 - Attribution d'options	40 000	8.8900	40 000
Suncor Energie Inc.									
Actions ordinaires									
Suncor Energy Inc.	1		O	2013-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	767 600	30.8700	767 600
			O	2013-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(767 600)		0
			O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	485 800	30.8700	485 800
			O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(485 800)		0
			O	2013-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	322 100	31.0500	322 100
			O	2013-03-05	D	38 - Rachat ou annulation	(322 100)		0
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	320 200	31.2300	320 200
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	(320 200)		0
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	315 700	31.6700	315 700
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	(315 700)		0
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	318 000	31.4400	318 000
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(318 000)		0
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	317 200	31.5200	317 200
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	(317 200)		0
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	315 100	31.7300	315 100
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(315 100)		0
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	318 800	31.3700	318 800
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	(318 800)		0
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	319 000	31.3500	319 000
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	(319 000)		0
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	314 300	31.8100	314 300
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(314 300)		0
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	320 600	31.1900	320 600
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	(320 600)		0
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	274 000	31.0100	274 000
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(274 000)		0
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	273 100	31.1100	273 100
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(273 100)		0
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	272 700	31.1600	272 700
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(272 700)		0
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	322 800	30.9800	322 800
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(322 800)		0
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	323 700	30.8800	323 700
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(323 700)		0
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	324 700	30.8000	324 700
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(324 700)		0
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	328 500	30.4400	328 500
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(328 500)		0
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	327 300	30.5400	327 300
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	(327 300)		0
Superior Plus Corp.									
Droits Performance Share Units									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Lavigne, Stéphane	7		O	2012-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 049	11.9356	9 049
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	215	10.6600	9 264
McCamus, Gregory Lorne	5		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 345	11.9356	52 033
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	365	10.6600	52 398
Minhas, Inder Zora	5		O	2009-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 332	11.9356	3 332
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	10.6600	3 411
Smillie, Thomas Gordon	5		O	2010-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 213	11.9356	6 213
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	148	10.6600	6 361
Timmons, Paul Stephen	4		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 345	11.9356	50 487
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	365	10.6600	50 852
Tims, David J.	5		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 059	11.9356	41 313
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	263	10.6600	41 576
Vanderberg, Paul James	5		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 007	11.9356	46 672
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	310	10.6600	46 982
Webb, Stephen Joseph	5		O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 972	11.9356	5 972
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	142	10.6600	6 114
Wonnick, Ross Gordon Campbell	5		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 519	11.9356	3 519
Wrisley, Keith Allen	7		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 640	11.9356	10 744
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	134	10.6600	10 878
Droits Restricted Share Units									
Lavigne, Stéphane	7		O	2012-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 032	11.9356	6 032
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	144	10.6600	6 176
McCamus, Gregory Lorne	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 230	11.9356	10 230
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	244	10.6600	10 474
Minhas, Inder Zora	5		O	2009-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 998	11.9356	4 998
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	10.6600	5 117
Smillie, Thomas Gordon	5		O	2010-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 142	11.9356	4 142
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	10.6600	4 241
Timmons, Paul Stephen	4		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 230	11.9356	10 230
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	244	10.6600	10 474
Tims, David J.	5		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 059	11.9356	11 059
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	263	10.6600	11 322
Vanderberg, Paul James	5		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 672	11.9356	8 672
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	206	10.6600	8 878
Webb, Stephen Joseph	5		O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 982	11.9356	3 982
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	10.6600	4 077
Wonnick, Ross Gordon Campbell	5		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 346	11.9356	2 346
Wrisley, Keith Allen	7		O	2012-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 760	11.9356	3 760
			O	2013-04-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90	10.6600	3 850
Tahoe Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Sweeney, Paul Bristol	4		O	2013-04-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(101 000)		210 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Williamson, Kenneth Frank	4, 6		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	19.1000	70 000
Taylor North American Equity Opportunities Fund									
Parts									
Taylor North American Equity Opportunities Fund	1		O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.2100	1 300
			O	2013-03-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	11.2100	0
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.4000	3 000
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.4000	0
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.4600	3 000
			O	2013-03-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.4600	0
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.6500	500
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	11.6500	0
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.5500	2 000
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	11.5500	0
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	11.7000	2 100
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	11.7000	0
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.7000	3 000
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.7000	0
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.6000	3 000
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.6000	0
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.6500	3 000
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.6500	0
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.6500	3 000
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.6500	0
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.6500	3 000
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.6500	0
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.6600	3 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.6600	0
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	11.5500	2 400
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	11.5500	0
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.6000	3 000
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.6000	0
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.5800	1 000
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	11.5800	0
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.6200	3 000
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.6200	0
Tech Leaders Income Fund									
Parts									
Tech Leaders Income Fund	1		O	2013-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3200	3 000
			O	2013-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3200	0
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4100	3 000
			O	2013-03-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4100	0
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4000	3 000
			O	2013-03-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4000	0
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4000	3 000
			O	2013-03-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4000	0
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4000	3 000
			O	2013-03-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4000	0
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4400	3 000
			O	2013-03-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4400	0
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3800	3 000
			O	2013-03-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3800	0
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3300	3 000
			O	2013-03-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3300	0
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3200	3 000
			O	2013-03-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3200	0
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3300	3 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3300	0
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3500	3 000
			O	2013-03-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3500	0
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4500	3 000
			O	2013-03-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4500	0
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3600	3 000
			O	2013-03-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3600	0
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3500	3 000
			O	2013-03-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3500	0
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.3000	2 000
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.3000	0
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.2900	1 000
			O	2013-03-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.2900	0
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4000	3 000
			O	2013-03-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4000	0
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.3900	1 000
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.3900	0
Technologies D-Box inc									
Actions ordinaires Class A									
Mcmaster, Claude	5		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 000	0.1972	1 312 856*
TELUS Corporation									
Deferred Share Units									
Auchinleck, Richard H. (Dick)	4		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336	69.8800	
			M	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336	69.8800	52 368
Baillie, A. Charles	4		O	2013-03-31	D	35 - Dividende en actions	394	69.8800	50 695
Day, Stockwell	4		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	358	69.8800	3 237
Ducros, Pierre	4		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	179	69.8800	34 649
MacKinnon, William	4		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	207	69.8800	14 667
Manley, John Paul	4		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	358	69.8800	1 965
TerraVest Capital Inc.									
Actions ordinaires									
Armoyan, George	4, 3		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	4.0000	1 994 900
TerraVest Capital Inc.	1		O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	3.7500	3 000
The Brick Ltd.									
Actions ordinaires									
Barbaro, Rinaldo D	4, 7		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(334 463)	5.4000	0
Barbaro Enterprises Ltd.	PI		O	2013-03-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(34 000)	5.4000	0
Ginetta Barbaro	PI		O	2013-03-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(128 985)	5.4000	0
Ron and Ginetta Barbaro	PI		O	2013-03-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(27 794)	5.4000	0
Clarke, Peter	7		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 720)	5.4000	0
Comrie, Paul Gordon	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(162 437)	5.4000	0
Geisbauer, John-Paul	4		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 000)	5.4000	0
Gregson, William	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(325 200)	5.4000	0
RSP	PI		O	2013-03-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(70 000)	5.4000	0
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(60 000)	5.4000	0
Grondin, Kenneth Joseph	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(10 000)	5.4000	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						regroupement ou acquisition			
Denise Grondin RRSP	PI		O	2013-03-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)	5.4000	0
RRSP	PI		O	2013-03-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)	5.4000	0
Hodgson, Christopher Douglas	4		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(7 200)	5.4000	0
Chris Hodgson Enterprises Ltd.	PI		O	2013-03-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 500)	5.4000	0
Marie Hodgson	PI		O	2013-03-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 200)	5.4000	0
RRSP Account	PI		O	2013-03-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 000)	5.4000	0
Ieraci, Domenic	4, 7								
Mary-Jane Ieraci	PI		O	2013-03-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 000)	5.4000	0
The 2006 Ieraci Family Trust	PI		O	2013-03-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 000)	5.4000	0
Konkle, Violet	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(28 950)	5.4000	0
Erin Konkle	PI		O	2013-03-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 620)	5.4000	0
Jarrett Konkle	PI		O	2013-03-28	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 635)	5.4000	0
Pyshniak, Orest	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 300)	5.4000	0
Sabatino, Shane Joseph	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 102)	5.4000	0
Deferred Shares									
Barbaro, Rinaldo D	4, 7		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(97 109)	5.4000	0
Geisbauer, John-Paul	4		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(42 358)	5.4000	0
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(61 190)	5.4000	0
Hodgson, Christopher Douglas	4		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(69 617)	5.4000	0
Ieraci, Domenic	4, 7		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(65 071)	5.4000	0
Martin, Bradley	4		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(4 193)	5.4000	0
Rivett, Paul	4		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(52 977)	5.4000	0
Options									
Burns, Ian	7		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 659)	2.2800	14 281
			O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(14 281)	2.5800	0
Caldwell, Jim	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(22 665)	2.2800	20 465
			O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 465)	2.5800	0
Comrie, Paul Gordon	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(30 220)	2.2800	81 462
			O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)	2.5800	31 462

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(31 462)	2.5800	0
Gregson, William	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 400 000)	2.2800	0
Grondin, Kenneth Joseph	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 705)	2.5800	0
Gupta, Arvind	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 699)	2.5800	0
Hannah, Richard Stephen	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 625)	2.2800	20 465
			O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 465)	2.5800	0
Konkle, Violet	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(82 418)	2.2800	1 079 864
			O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(79 864)	2.5800	1 000 000
			O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 000 000)	3.3100	0
Nakonechny, Gregory Paul	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(17 737)	2.5800	0
Pyshniak, Orest	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(9 341)	2.2800	8 435
			O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 435)	2.5800	0
Sabatino, Shane Joseph	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 637)	2.2800	11 525
			O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 525)	2.5800	0
Performance Shares									
Burns, Ian	7		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 625)	5.4000	17 141
Caldwell, Jim	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(29 852)	5.4000	24 563
Comrie, Paul Gordon	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(189 803)	5.4000	37 761
Hannah, Richard Stephen	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(24 750)	5.4000	24 563
Konkle, Violet	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(108 553)	5.4000	95 856
Nakonechny, Gregory Paul	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(11 941)	5.4000	10 408
Pyshniak, Orest	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 303)	5.4000	10 124
Sabatino, Shane Joseph	5		O	2013-03-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 645)	5.4000	13 833
Theratechnologies Inc.									
Actions ordinaires									
Ingalls & Snyder, LLC	3								
various managed accounts	PI		O	2013-04-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	0.2605USD	6 721 535
Thomson Reuters Corporation									
Actions ordinaires									
Collier, Timothy	7		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	44		43 311
Tigray Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Granata, Peter	5								
pgranat001	PI		O	2013-04-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bons de souscription									
Granata, Peter	5								
pgranat001	PI		O	2013-04-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 000
Options									
Granata, Peter	5								
pgranat001	PI		O	2013-04-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			65 000
Toromont Industries Ltd.									
Droits Deferred Share Units (cash settled)									
Casson, Randall	7, 2		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	78	23.1500	14 006*
Chisholm, Jeffrey Scott	4		O	2013-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	10	21.2200	
			M	2013-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	9	21.2200	1 841*
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	233	23.1000	2 766*
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14	23.1500	2 780*
Cuddy, Mike	7		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	51	23.1500	9 049*
Franklin, Robert	4		O	2013-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	113	21.2200	
			M	2013-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	110	21.2200	
			M'	2013-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	110	21.2200	20 009*
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	454	23.1000	21 155*
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	116	23.1500	21 271*
GALLOWAY, DAVID ALEXANDER	4		O	2013-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	202	21.2200	
			M	2013-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	196	21.2200	35 973*
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	887	23.1000	37 552*
			O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	206	23.1500	37 758*
Hill, Wayne S.	4, 5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	23.1500	696*
Jewer, Paul Randolph	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	159	23.1500	28 555*
McCallum, John S.	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	23.1500	696*
McLeod, Steven Douglas	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	17	23.1500	3 022*
Medhurst, Scott	4, 5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	55	23.1500	9 918*
Ogilvie, Robert M.	4, 5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	112	23.1500	19 985*
Wetherald, David	5		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	70	23.1500	12 490*
Torstar Corporation									
Droits Deferred Share Units									
Babick, Donald	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 566		26 957
Berger, Elaine Margaret Ellen	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 498		23 027
Clark, Burton Neil	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 968		12 189
Cruickshank, John Douglas	5		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	239		13 873
Dea, Joan	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 544		25 656
Harvey, Campbell Russell	4, 3		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 617		29 928
Holland, David Patrick	4, 5		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	723		41 962
Honderich, John Allen	4, 3		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 572		27 315
Hughes, Linda	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 009		14 515
Jauernig, Daniel	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 185		40 894
Oliver, Ian Alan	7		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	235		13 628
Samji, Alnasir Hussein Habib	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 739		36 989
Thall, Martin	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 617		29 928
Weiss, Paul Raymond	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 210		26 212
Yaffe, Phyllis	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 210		26 212
Options Class B non-voting shares									
Beyette, Marie Elizabeth	5		O	2013-03-22	D	52 - Expiration d'options	(7 000)		130 062
DeMarchi, Lorenzo John David	5		O	2013-03-22	D	52 - Expiration d'options	(7 000)		350 562
Hayes, Donna Marie	7		O	2013-03-22	D	52 - Expiration d'options	(37 500)		512 346
Hewitt, Patricia Louise	5		O	2013-03-22	D	52 - Expiration d'options	(8 000)		48 969
Holland, David Patrick	4, 5		O	2013-03-22	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		1 148 750
McLeod, Ian Alexander	7		O	2013-03-22	D	52 - Expiration d'options	(438)		14 716
Oliver, Ian Alan	7		O	2013-03-22	D	52 - Expiration d'options	(2 325)		195 517
Smith, David Todd	5		O	2013-03-22	D	52 - Expiration d'options	(7 000)		146 577

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Total Energy Services Inc.									
Actions ordinaires									
Pachkowski, Bruce Lawrence	4								
Growth Capital Corp	PI		O	2013-04-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	14.1400	139 300
			O	2013-04-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	14.1400	149 300
Tourmaline Oil Corp.									
Actions ordinaires									
Baker, Lee Allan	4		O	2013-04-01	D	51 - Exercice d'options	5 000		5 000
			O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	39.2668	0
Keenan, Kevin	4		O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	50 000		423 555
Nowek, Stan	5		O	2013-04-02	D	51 - Exercice d'options	33 333		664 332
			O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 333)	39.4459	630 999
Options									
Baker, Lee Allan	4		O	2013-04-01	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	18.3500	90 000
Keenan, Kevin	4		O	2013-04-03	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	7.0000	110 000
Nowek, Stan	5		O	2013-04-02	D	51 - Exercice d'options	(33 333)	10.0000	263 333
TransAlta Corporation									
Actions ordinaires									
Fohrer, Alan John	8		O	2013-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
DSU (Deferred Share Units)									
Fohrer, Alan John	8		O	2013-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
TransForce Inc.									
Options									
Bédard, Alain	4	R	O	2012-07-26	D	50 - Attribution d'options	418 620		
			M	2012-07-26	D	50 - Attribution d'options	418 600		2 220 500
Trevali Mining Corporation									
Actions ordinaires									
Marinov, Daniel	5		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.8800	2 000
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.8700	2 500
Options									
Marinov, Daniel	5		O	2013-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Trican Well Service Ltd.									
Actions ordinaires									
Robinson, Douglas F.	4		O	2012-05-11	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(20 000)		0
RRSP	PI		O	2003-06-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-05-11	I	90 - Changements relatifs à la propriété	20 000		20 000
		R	O	2012-07-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	154	10.9900	20 154
		R	O	2013-01-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	129	13.2600	20 283
Droits Deferred Share Units (DSUs)									
Pourbaix, Alex	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 033		17 428
Taylor, Dean Edward	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	516		12 438
Droits Restricted Share Units (RSUs)									
Browne, David James	5		O	2013-04-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	88		4 755
			O	2013-04-09	D	59 - Exercice au comptant	(3 200)	14.1700	1 555
Wichuk, Randal Bernard	2		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	38		9 705
			O	2013-04-05	D	59 - Exercice au comptant	(1 371)	14.1700	8 334
Trinidad Drilling Ltd.									
Actions ordinaires									
Heier, Michael Erskine	4		O	2008-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			289 053
			M	2012-04-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 237)	6.4199	53 889
RRSP Account	PI		O	2012-04-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 237)	6.4199	
Troy Resources Limited									
Actions ordinaires									
DIX, David Russell	4								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
UBS Wealth Mgt - DR Dix Account	PI		O	2010-01-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	2.1165	40 000
Parish, Clement Robin Woodbine	4		O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.9700	160 577
El Oro Ltd	PI		O	2013-04-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.1160	4 188 668
TSO3 inc.									
Actions ordinaires									
Deschamps, Benoît	5		O	2013-04-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 162	0.9200	18 314
Tuscany Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
TUSCANY ENERGY LTD., TUSCANY ENERGY LTD.	1		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.0600	40 000
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	0.0600	0
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 000	0.0600	56 000
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	(56 000)	0.0600	0
Tuscany International Drilling Inc.									
Actions ordinaires									
Dawson, Walter Alfred	4								
Perfco Investments Ltd.	PI		O	2013-04-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	381 000	0.1080	36 013 176
			O	2013-04-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	636 000	0.1084	36 649 176
Lozano, Andres	5		O	2013-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.1050USD	75 000
Options									
Lozano, Andres	5		O	2013-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500 000
TVI Pacific Inc.									
Actions ordinaires									
Cramm, C. Brian	4		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0250	305 698
Twin Butte Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Bowman, Robert D.	5		O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 126)	2.3900	129 628
			O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 173)	2.3700	29 455
Hall, Bruce William	5		O	2013-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	44 822		468 569
			O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 638)		456 931
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4, 5		O	2013-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	56 023		4 464 107
Steckley, Warren D.	4		O	2013-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 202	2.4400	183 593
Steele, Alan	5		O	2013-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	44 822		964 633
Trickett, William Austin	4		O	2013-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 202		203 879
			O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 550)		201 329
Share Units-restricted									
Hall, Bruce William	5		O	2013-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(44 822)		98 799*
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4, 5		O	2013-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(56 023)		112 507*
Steckley, Warren D.	4		O	2013-04-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 202)		57 872*
Steele, Alan	5		O	2013-04-08	D	51 - Exercice d'options	(44 822)		
			M	2013-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(44 822)		101 973*
Trickett, William Austin	4		O	2013-04-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 202)		83 598*
U.S. Agency Mortgage-Backed REIT Advantaged Fund									
Parts Class A									
Murdoch, W. Neil	5								
Murdoch Family Trust	PI		O	2012-10-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	9.2200	4 000
			O	2013-04-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.1000	6 000
Unigold Inc.									
Actions ordinaires									
Al-Shair, Talal A.	6								
SHAIRCO FOR TRADING, INDUSTRY & CONTRACTING CO., LTD.	PI		O	2013-04-02	I	51 - Exercice d'options	250 000	0.2500	26 153 000
			O	2013-04-02	I	51 - Exercice d'options	300 000	0.2600	26 453 000
			O	2013-04-02	I	51 - Exercice d'options	300 000	0.3300	26 753 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bons de souscription									
Al-Shair, Talal A.	6								
SHAIRCO FOR TRADING, INDUSTRY & CONTRACTING CO., LTD.	PI		O	2007-07-11	I	55 - Expiration de bons de souscription	(3 303 000)	0.7500	0
Options									
Al-Shair, Talal A.	6		O	2013-04-02	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	0.2500	600 000
			O	2013-04-02	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	0.2600	300 000
			O	2013-04-02	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	0.3300	0
Uni-Sélect Inc.									
Unités d'actions différées (UAD) / Deferred Share Unit Plan									
Marleau, Hubert	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	252	19.8100	670
Uranium Focused Energy Fund									
Parts de fiducie									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	2.3000	19 826 201
			O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.3100	19 828 001
Veresen Inc.									
Actions ordinaires									
Ciccaglione Van Driel, Julia Serafina	5		O	2013-03-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.0200	127 140
		R	O	2013-03-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	13.0200	122 440
			O	2013-03-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.0300	122 140
			O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.0300	122 040
			O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.0300	121 940
			O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.0300	121 740
			O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	13.0300	118 140
			O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	13.0300	117 440
			O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	13.0000	117 040
			O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	13.0000	112 440
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.8400	112 340
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.8400	112 240
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	12.8400	111 440
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	12.8400	110 940
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.8400	110 840
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.8400	110 740
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.8400	110 640
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	12.8400	107 440
			O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.9400	102 440
			O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	12.9600	97 440
			O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	12.9300	87 440
Vermilion Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Davidson, Kenneth	4		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 679	52.2800	33 234
Donadeo, Lorenzo	4, 5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	62 651	52.2800	3 369 827
Donovan, John	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	35 778	52.2800	184 518
Engbloom, Robert John	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 679	52.2800	20 079
Ghersinich, Claudio	4		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 679	52.2800	29 874
Hergott, Terrance Gerald	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 258	52.2800	10 408
Hicks, Curtis W.	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	35 778	52.2800	144 975
Jasinski, Mona Jean	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 598	52.2800	41 748
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 827	52.2800	43 575
KILLI, Joseph F.	4		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 679	52.2800	50 009
Macdonald, Larry	4		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 821	52.2800	75 293
Madison, William F.	4		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 679	52.2800	22 438
Marchant, Timothy	4		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 679	52.2800	17 801
Marino, Anthony William	5		O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 737	52.2800	21 011
Schut, Gerard	5		O	2012-06-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 587	52.2800	9 587

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	691	52.2800	10 278
Droits Share Awards									
Davidson, Kenneth	4		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	51.8400	10 878
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 679)	52.2800	6 199
Donadeo, Lorenzo	4, 5		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	708	51.8400	128 870
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(62 651)	52.2800	66 219
Donovan, John	5		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	404	51.8400	67 365
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(35 778)	52.2800	31 587
Engbloom, Robert John	5		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	51.8400	10 878
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 679)	52.2800	6 199
Ghersinich, Claudio	4		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	51.8400	10 879
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 679)	52.2800	6 200
Hergott, Terrance Gerald	5		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93	51.8400	24 586
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 258)	52.2800	16 328
Hicks, Curtis W.	5		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	404	51.8400	68 450
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(35 778)	52.2800	32 672
Jasinski, Mona Jean	5		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	219	51.8400	43 244
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 598)	52.2800	25 646
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 827)	52.2800	23 819
KILLI, Joseph F.	4		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	51.8400	10 878
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 679)	52.2800	6 199
Macdonald, Larry	4		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	51.8400	13 531
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 821)	52.2800	7 710
Madison, William F.	4		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	51.8400	10 878
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 679)	52.2800	6 199
Marchant, Timothy	4		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	51.8400	10 878
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 679)	52.2800	6 199
Marino, Anthony William	5		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	200	51.8400	62 569
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 737)	52.2800	44 832
Schut, Gerard	5		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	116	51.8400	30 601
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 587)	52.2800	21 014
			O	2013-04-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(691)	52.2800	20 323
Vicwest Inc.									
Actions ordinaires									
Osborne, Colin	5		O	2013-04-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 986	12.6500	143 444
Deferred Share Units									
Berrill, Fraser Reeve	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 338		74 368
Hampson, Philip R.O.	4		O	2013-04-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 356		54 138
Mang, Wayne Paul Elton	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	923		32 821
Manning, Neil Donald	4		O	2013-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 198		5 339
Wallbridge Mining Company Limited									
Options Stock Option Plan									
Bailey, Joshua	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.0800	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	175 000	0.0950	724 990
Farsangi, Parviz	4		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0800	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0950	1 050 000
Galipeau, René Réal	4		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.0800	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.0950	2 025 000
HOLMES, WARREN	4		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	325 000	0.0950	1 550 000
Horst, Roland	4		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.0800	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.0950	1 025 000
Kord-Gharachorloo, Faramarz	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.0800	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.0950	1 950 000
McBride, Jon	4		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0800	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0950	1 650 000
Montgomery, Mary Irene	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0800	

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.0950	1 100 000
Sittler, Darryl	4		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0800	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.0950	1 375 000
Soever, Alar	4, 5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.0800	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.0950	2 475 000
Weirmeir, Michael	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.0800	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.0950	594 990
Zubal, Linda	5		O	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0800	
			M	2013-04-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0950	480 000
Wesdome Gold Mines Ltd.									
Actions ordinaires									
Blais, Marc	4		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.5400	24 500
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5800	25 000
Pollitt, Donovan Arthur	5		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.5600	1 441 207
			O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.5600	1 446 207
			O	2013-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.5600	1 451 707
West Fraser Timber Co. Ltd.									
Deferred Share Unit									
Binkley, Clark	4		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	27		16 858
Gibson, J. Duncan	4		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	12		7 493
Hughes, Larry Sanford	5		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2		1 722
Ketcham, Samuel Wright	4		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3		2 050
Ludwig, Harald Horst	4		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	26		16 603
Miller, Gerald	4		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	1		1 053
Phillips, Robert L.	4		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	3		2 050
Rennie, Janice Gaye	4		O	2013-04-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	12		7 638
WesternZagros Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Richard Chandler Holdings	3								
Jasmine Capital Investments Pte Limited	PI		O	2013-04-04	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 147 271	1.2500	71 817 271
Westshore Terminals Investment Corporation									
Actions ordinaires									
Canfield, Brian	4		O	2012-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	24.2360	1 900
		R	O	2012-12-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	28.7950	2 100
		R	O	2013-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	27.0400	2 850
		R	O	2013-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175	26.1940	3 025
Whistler Blackcomb Holdings Inc.									
Actions ordinaires									
Brownlie, David Barrie	4, 5		O	2013-01-18	D	36 - Conversion ou échange	8 333		16 932
Doi, Susan Tamiko	5		O	2013-01-18	D	36 - Conversion ou échange	1 666		3 505
Forseth, Douglas James	5		O	2013-01-18	D	36 - Conversion ou échange	2 833		5 763
Rempel, Stuart Nicolas	5		O	2013-01-18	D	36 - Conversion ou échange	2 833		5 810
Droits Restricted Stock Units									
Brownlie, David Barrie	4, 5		O	2013-01-18	D	36 - Conversion ou échange	(8 333)		8 333
Doi, Susan Tamiko	5		O	2013-01-18	D	36 - Conversion ou échange	(1 666)		1 667
Forseth, Douglas James	5		O	2013-01-18	D	36 - Conversion ou échange	(2 833)		2 833
Rempel, Stuart Nicolas	5		O	2013-01-18	D	36 - Conversion ou échange	(2 833)		2 833
Wi-LAN Inc.									
Actions ordinaires									
Wi-LAN Inc.	1		O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	(120 000)		25 000
			O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.0645	35 000
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.0810	45 000
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.0202	55 000
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	4.1124	65 000
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.9947	75 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Williams Creek Gold Limited									
Actions ordinaires									
Interinvest Corporation	3								
Interinvest US	PI	R	O	2013-03-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	119 400	0.1900USD	12 005 279
			O	2013-04-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1500USD	12 007 279
World Energy Solutions, Inc.									
Actions ordinaires									
Domaleski, Richard	4		O	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	4.2603USD	285 949
			O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 522)	4.0193USD	275 427
			O	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	4.0100USD	274 527
Yieldplus Income Fund									
Parts de fiducie									
Yieldplus Income Fund	1		O	2013-03-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	7.5600	84 288 910
Zargon Oil & Gas Ltd.									
Actions ordinaires									
Hansen, Craig Henry	4, 5		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.2500	262 912
			O	2013-04-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	7.1400	269 912
Peplinski, James	4		O	2013-04-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	7.1000	38 998

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

À partir du 1er novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 $ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 $.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 $ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 $ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 $ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 $ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Aigner, Stefan				
	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2013-03-05	2013-04-05	ON
Amirault, Paul				
	InterRent Real Estate Investment Trust	2013-03-31	2013-04-07	ON
Andrews, Larry				
	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2013-03-05	2013-04-05	ON
BAM Investments Corp.				
	Brookfield Property Partners L.P.	2013-03-25	2013-04-10	ON
	Brookfield Property Partners L.P.	2013-03-26	2013-04-10	ON
	Brookfield Property Partners L.P.	2013-03-27	2013-04-10	ON
	Brookfield Property Partners L.P.	2013-03-28	2013-04-10	ON
	Brookfield Property Partners L.P.	2013-04-01	2013-04-10	ON
Barnard, Christopher				
	Points International Ltd.	2013-03-19	2013-04-04	ON
Blackley, David				
	North American Energy Partners Inc.	2013-03-31	2013-04-08	AB
	North American Energy Partners Inc.	2013-03-31	2013-04-08	AB
	North American Energy Partners Inc.	2013-04-01	2013-04-08	AB
	North American Energy Partners Inc.	2013-04-01	2013-04-08	AB
BOUWERS, Gerald				
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2012-05-02**	**2013-04-10**	**QC**
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2013-02-08**	**2013-04-10**	**QC**
Bouzanis, Paul				
	InterRent Real Estate Investment Trust	2013-03-31	2013-04-07	ON
Brown, Richard Paul				
	Gabriel Resources Ltd.	2012-12-13	2013-04-08	ON
Bushfield, Corine Renae Knight				
	Long Run Exploration Ltd.	2013-03-29	2013-04-04	AB
Campbell, Donald Paul				
	Element Financial Corporation	2013-02-22	2013-04-04	ON
Canfield, Brian				
	Westshore Terminals Investment Corporation	2012-07-05	2013-04-03	BC
	Westshore Terminals Investment Corporation	2012-12-07	2013-04-03	BC
	Westshore Terminals Investment Corporation	2013-02-15	2013-04-03	BC
	Westshore Terminals Investment Corporation	2013-02-22	2013-04-03	BC

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Chabot, René				
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2012-05-02**	**2013-04-10**	**QC**
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2013-02-08**	**2013-04-10**	**QC**
Charest, Yvon				
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2012-05-02**	**2013-04-10**	**QC**
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2013-02-08**	**2013-04-10**	**QC**
Ciccaglione Van Driel, Julia Serafina				
	Veresen Inc.	2013-03-28	2013-04-05	AB
Claypool, William				
	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2013-03-05	2013-04-05	ON
Cockwell, Jack Lynn				
	Ressources Teck Limitée	2013-03-31	2013-04-08	BC
Evans, Norman Charles				
	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2013-03-05	2013-04-05	ON
Ferron, Martin Robert				
	North American Energy Partners Inc.	2013-04-01	2013-04-08	AB
Gaffney, Thomas Wayne				
	Great Canadian Gaming Corporation	2013-04-01	2013-04-08	BC
Garriock, William Charles				
	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2013-03-05	2013-04-05	ON
Goodman, Jonathan Carter				
	Dundee Energy Limited (formerly Eurogas Corporation)	2008-04-04	2013-04-05	ON
	Dundee Energy Limited (formerly Eurogas Corporation)	2008-04-24	2013-04-05	ON
Gross, Jason				
	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2013-03-05	2013-04-05	ON
Grosso, Steve A				
	Element Financial Corporation	2013-02-22	2013-04-04	ON
Hanley, Michael				
	First Quantum Minerals Ltd	2013-03-28	2013-04-08	BC
Henry, Jonathan				
	Gabriel Resources Ltd.	2012-12-13	2013-04-08	ON
Hirst, Edward Raye				
	Canaccord Financial Inc.	2013-03-13	2013-04-09	BC
Horn, Alan Douglas				
	Rogers Communications Inc.	2012-02-22	2013-04-05	ON
	Rogers Communications Inc.	2013-02-28	2013-04-05	ON
Hull, Thomas Ian				
	Rogers Communications Inc.	2012-02-22	2013-04-05	ON
	Rogers Communications Inc.	2013-02-28	2013-04-05	ON
IGW Real Estate Investment Trust Limited				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Partnership				
	Partners Real Estate Investment Trust	2013-04-01	2013-04-07	BC
Interinvest Corporation				
	Williams Creek Gold Limited	2013-03-28	2013-04-09	BC
Johnson, Robert Anthony				
	Bellatrix Exploration Ltd.	2013-03-31	2013-04-09	AB
Laferrière, Richard F.				
	Solutions Extenway Inc.	**2013-03-28**	**2013-04-10**	**QC**
Lam, Anthony				
	Points International Ltd.	2013-03-19	2013-04-04	ON
Lambert, Joseph Charles				
	North American Energy Partners Inc.	2013-03-31	2013-04-08	AB
	North American Energy Partners Inc.	2013-04-01	2013-04-08	AB
Leslie, Ronald A.				
	InterRent Real Estate Investment Trust	2013-03-31	2013-04-07	ON
Levinson, Jacie Sydney				
	InterRent Real Estate Investment Trust	2013-03-31	2013-04-07	ON
Link, Lindsay Robert				
	Calfrac Well Services Ltd.	2013-03-08	2013-04-05	AB
Lockhard, Peter				
	Points International Ltd.	2013-03-19	2013-04-04	ON
MacLean, Robert				
	Points International Ltd.	2013-03-19	2013-04-04	ON
McDole, Gerald P.				
	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2013-03-05	2013-04-05	ON
Michaud, Bruno				
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2012-05-02**	**2013-04-10**	**QC**
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2013-02-08**	**2013-04-10**	**QC**
Mitchell, Antony				
	Ram Power, Corp.	2013-03-27	2013-04-05	BC
Mull, John				
	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2013-03-05	2013-04-05	ON
Murdoch, Inez Mary Christine				
	Points International Ltd.	2013-03-19	2013-04-04	ON
Orysiuk, Thomas Louis				
	AutoCanada Inc.	2012-03-16	2013-04-03	AB
	AutoCanada Inc.	2013-03-18	2013-04-03	AB
	AutoCanada Inc.	2013-03-21	2013-04-03	AB
	AutoCanada Inc.	2013-03-21	2013-04-03	AB
Palmer, Barry Wade				
	North American Energy Partners Inc.	2013-03-31	2013-04-08	AB
	North American Energy Partners Inc.	2013-04-01	2013-04-08	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Paradis, Rene Jennine				
	Element Financial Corporation	2013-02-22	2013-04-04	ON
Pépin, Normand				
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2012-05-02**	**2013-04-10**	**QC**
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2013-02-08**	**2013-04-10**	**QC**
Priestner, Patrick John				
	AutoCanada Inc.	2013-03-21	2013-04-03	AB
	AutoCanada Inc.	2013-03-21	2013-04-03	AB
Puccetti, Peter H.				
	Dacha Strategic Metals Inc.	2013-03-28	2013-04-05	ON
Ricard, Denis				
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2012-05-02**	**2013-04-10**	**QC**
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2013-02-08**	**2013-04-10**	**QC**
Robert, Bernard Thomas				
	North American Energy Partners Inc.	2013-03-31	2013-04-08	AB
	North American Energy Partners Inc.	2013-04-01	2013-04-08	AB
Robinson, Douglas F.				
	Trican Well Service Ltd.	2012-07-13	2013-04-10	AB
	Trican Well Service Ltd.	2013-01-14	2013-04-10	AB
Rogers Control Trust				
	Rogers Communications Inc.	2011-02-16	2013-04-05	ON
	Rogers Communications Inc.	2012-02-22	2013-04-05	ON
	Rogers Communications Inc.	2013-02-28	2013-04-05	ON
Rogers, Edward				
	Rogers Communications Inc.	2012-02-22	2013-04-05	ON
	Rogers Communications Inc.	2013-02-28	2013-04-05	ON
Rogers, Loretta A.				
	Rogers Communications Inc.	2012-02-22	2013-04-05	ON
	Rogers Communications Inc.	2013-02-28	2013-04-05	ON
Rogers, Martha				
	Rogers Communications Inc.	2012-02-22	2013-04-05	ON
	Rogers Communications Inc.	2013-02-28	2013-04-05	ON
Rogers, Melinda M.				
	Rogers Communications Inc.	2012-02-22	2013-04-05	ON
	Rogers Communications Inc.	2013-02-28	2013-04-05	ON
Rose, Stephen Richard Edward				
	AutoCanada Inc.	2012-03-16	2013-04-03	AB
	AutoCanada Inc.	2013-03-18	2013-04-03	AB
	AutoCanada Inc.	2013-03-21	2013-04-03	AB
	AutoCanada Inc.	2013-03-21	2013-04-03	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Sarantakes, Evan John				
	Absolute Software Corporation	2013-03-18	2013-04-04	BC
	Absolute Software Corporation	2013-03-21	2013-04-04	BC
	Absolute Software Corporation	2013-03-22	2013-04-04	BC
Scandiffio, David				
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2012-04-26**	**2013-04-10**	**QC**
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2013-02-12**	**2013-04-10**	**QC**
Sebastian, Timothy John				
	IROC Energy Services Corp.	2013-03-27	2013-04-08	AB
Simons, David Alan				
	Points International Ltd.	2013-03-19	2013-04-04	ON
Sinclair, Alistair Murray				
	Ram Power, Corp.	2013-03-27	2013-04-05	BC
Sprott, Eric S.				
	Sprott Physical Silver Trust	2012-12-28	2013-04-05	ON
	Sprott Physical Silver Trust	2013-02-04	2013-04-05	ON
	Sprott Physical Silver Trust	2013-02-28	2013-04-05	ON
	Sprott Physical Silver Trust	2013-03-20	2013-04-03	ON
	Sprott Physical Silver Trust	2013-03-21	2013-04-03	ON
	Sprott Physical Silver Trust	2013-03-22	2013-04-03	ON
	Sprott Physical Silver Trust	2013-03-25	2013-04-03	ON
	Sprott Physical Silver Trust	2013-03-26	2013-04-03	ON
	Sprott Physical Silver Trust	2013-03-27	2013-04-03	ON
	Sprott Physical Silver Trust	2013-03-28	2013-04-03	ON
Stickney, Michael Lee				
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2012-05-02**	**2013-04-10**	**QC**
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2013-02-08**	**2013-04-10**	**QC**
Stone, Victor Reginald				
	InterRent Real Estate Investment Trust	2013-03-31	2013-04-07	ON
Suciu, Nicolae Gruia				
	Gabriel Resources Ltd.	2012-12-14	2013-04-08	ON
Tanase, Dragos				
	Gabriel Resources Ltd.	2012-12-14	2013-04-08	ON
Tikkanen, John Douglas				
	ShawCor Ltee	2013-03-26	2013-04-05	ON
	ShawCor Ltee	2013-03-28	2013-04-05	ON
Tongue, Martin John				
	Points International Ltd.	2013-03-19	2013-04-04	ON
TORY, JOHN HOWARD				
	Rogers Communications Inc.	2012-02-22	2013-04-05	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
	Rogers Communications Inc.	2013-02-28	2013-04-05	ON
Tremblay, Michel				
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2012-05-02**	**2013-04-10**	**QC**
	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	**2013-02-08**	**2013-04-10**	**QC**
Vaughan, Maxwell Lucas				
	Gabriel Resources Ltd.	2012-12-13	2013-04-08	ON
Villegas, Juan Carlos				
	Finning International Inc.	2013-03-22	2013-04-09	BC
Wiseman, Stephen R.				
	Cipher Pharmaceuticals Inc.	2013-03-05	2013-04-08	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
CO_2 Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2010-07-14	Actions ordinaires	2013-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Ergorecherche Ltée	Actions inscrites	2012-12-18	Actions ordinaires	2015-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
Innovente inc.	Actions inscrites	2012-12-13	Actions ordinaires	2015-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2011-07-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Mines Richmont Inc.	Actions inscrites	2010-02-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Nemaska Lithium Inc.	Actions inscrites	2011-12-16	Actions ordinaires	2014-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2012-04-27	Actions ordinaires	2015-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
PyroGenèse Canada Inc.	Actions inscrites	2011-11-08	Actions ordinaires	2014-12-31
Ressources Métanor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies Sonomax Inc.	Actions inscrites	2011-08-17	Actions ordinaires	2014-12-31
TSO_3 inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÈGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Implantation des prix implicites pour les options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBX) et les options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (OGB) – Modifications des procédures applicables à l'annulation ou à l'ajustement d'opérations

L'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications aux procédures applicables à l'annulation ou à l'ajustement d'opérations. Les modifications proposées visent à permettre d'implanter des prix implicites pour les options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois et les options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 3 mai 2013, à :

M[e] Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22[e] étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
Analyste
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Éric Mailhot
Analyste expert
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4357
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4357

Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : eric.mailhot@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Exécution d'applications pour les stratégies d'options sur actions – Modifications aux procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées – Procédures applicables à l'exécution de stratégies impliquant des options

L'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications aux procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées et aux procédures applicables à l'exécution de stratégies impliquant des options. Les modifications proposées visent à permettre l'exécution d'applications pour les stratégies d'options sur actions exécutées par l'entremise de la fonctionnalité de stratégies intrajournalières définies par l'utilisateur (la fonctionnalité « SDU ») de la Bourse.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 3 mai 2013, à :

M[e] Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22[e] étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
Analyste
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Éric Mailhot
Analyste expert
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4357
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4357
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : eric.mailhot@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Passage du traitement mensuel standard des échéances du samedi au vendredi soir – Modifications des caractéristiques des contrats d'options sur actions et des contrats d'options sur fonds négociés en bourse – Modifications de l'article 6637 de la Règle Six de la Bourse

L'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications aux caractéristiques des contrats relatifs aux options sur actions et aux options sur fonds négociés en bourse et à l'article 6637 de la Règle Six de la Bourse. Les modifications proposées visent à spécifier que les échéances auront lieu le dernier jour de négociation, et non le jour suivant le dernier jour de négociation.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 3 mai 2013, à :

M^{e} Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^{e} étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Dan Chebat
Analyste
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4369
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4369
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : dan.chebat@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modifications aux procédures relatives à l'exécution d'opérations de base sans risque sur les contrats à terme sur indices S&P/TSX et sur les contrats à terme sur les actions canadiennes et aux procédures reliées à l'exécution et à la déclaration d'opérations d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrats et de substitutions d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme – Modifications au formulaire de déclaration prescrit pour les opérations avec termes spéciaux

L'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications aux procédures relatives à l'exécution d'opérations avec termes spéciaux. Les modifications proposées visent à rendre plus précis le libellé des procédures de négociation reliées à ces opérations avec termes spéciaux et du formulaire de déclaration.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 8 mai 2013, à :

M^e^ Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e^ étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
Analyste
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Éric Mailhot
Analyste expert
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4357
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4357
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : eric.mailhot@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modifications aux règles de Bourse de Montréal Inc. – Actualisation de l'article 1102 de la Règle Un « Réglementation de la Bourse »

L'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») publie le projet, déposé par la Bourse, de modifications à l'article 1102 de la Règle Un. Les modifications proposées visent à supprimer certaines définitions devenues désuètes et à actualiser celles relatives aux participants agréés corporatifs, aux participants agréés en société, aux participants agréés étrangers et aux opérations de liquidation.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 8 mai 2013, à :

M^e^ Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e^ étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Maxime Lévesque
Analyste
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4324
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4324
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : maxime.levesque@lautorite.qc.ca

☒	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	☒	Back-office - Options
☐	Négociation - Dérivés sur actions et indices	☒	Technologie
☒	Back-office - Contrats à terme	☒	Réglementation
		☐	MCeX

CIRCULAIRE
Le 3 avril 2013

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

IMPLANTATION DES PRIX IMPLICITES POUR LES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (OBX) ET LES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DIX ANS (OGB)

ET

MODIFICATIONS DES PROCÉDURES APPLICABLES À L'ANNULATION OU À L'AJUSTEMENT D'OPÉRATIONS

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») a approuvé les modifications aux *Procédures applicables à l'annulation ou à l'ajustement d'opérations* (les « procédures ») de la Bourse afin de permettre implanter des prix implicites pour les options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBX) et les options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (OGB). À l'heure actuelle, les prix implicites ne s'appliquent qu'aux contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) et aux options sur actions.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le **3 mai 2013**. Prière de soumettre ces commentaires à :

M^e^ Pauline Ascoli
Vice-présidente, Affaires juridiques, produits dérivés
Bourse de Montréal Inc.
Tour de l a Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Circulaire no. : 055-2013

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

M^{e} Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^{e} étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications proposées ainsi que les procédures d'applications modifiées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de règles et politiques l'approbation des règles et procédures. Les règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

Circulaire no. : 055-2013

IMPLANTATION DES PRIX IMPLICITES POUR LES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (OBX) ET LES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DIX ANS (OGB)

ET

MODIFICATIONS DES PROCÉDURES APPLICABLES À L'ANNULATION OU À L'AJUSTEMENT D'OPÉRATIONS

I. INTRODUCTION

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») compte implanter des prix implicites pour les options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBX) et les options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (OGB). À l'heure actuelle, les prix implicites ne s'appliquent qu'aux contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) et aux options sur actions. Afin d'implanter les prix implicites pour les contrats susmentionnés, la Bourse propose par les présentes de modifier en conséquence les procédures applicables à l'annulation ou à l'ajustement d'opérations (les « procédures »).

Définitions

Algorithme d'établissement de prix implicites (AEPI)
Outil du moteur de négociation SOLA qui crée des ordres implicites en utilisant des ordres réguliers sur des instruments différents mais connexes.

Ordres implicites
Ordres générés par l'AEPI (en utilisant des ordres réguliers) et enregistrés dans le registre des ordres par l'engin de négociation.

Ordre implicite « in »
Ordre implicite généré par l'AEPI en utilisant des ordres réguliers sur des pattes individuelles.

Ordre implicite « out »
Ordre implicite généré par l'AEPI en combinant un ordre régulier faisant partie d'une stratégie et un ordre régulier sur une patte individuelle qui compose la stratégie.

Stratégie
Combinaison d'au moins deux instruments dérivés.

II. ANALYSE DÉTAILLÉE

A. Argumentaire

Le 24 avril 2009, la Bourse a intégré l'algorithme d'établissement de prix implicites à son moteur de négociation SOLA pour les contrats à terme BAX. Depuis, les marchés des contrats à terme BAX ont beaucoup gagné en efficience et enregistrent une hausse soutenue au chapitre des volumes de négociation. En outre, le nombre d'annulations ou d'ajustements d'opérations imputables à une saisie d'ordres erronée a diminué de façon appréciable.

Opérations sur contrats à terme BAX annulées ou ajustées		
	Opérations	**Volume**
2007	18	330
2008	56	2 064
2009	4	101
2010	0	0
2011	3	20
2012	1	35
Total	**82**	**2 550**

Ainsi, la Bourse souhaite implanter l'établissement des prix implicites pour les contrats à terme OBX et OGB.

À l'heure actuelle, les participants agréés peuvent exécuter des opérations de stratégie sur les OBX et OGB en soumettant des ordres réguliers sur les instruments connexes de la stratégie. Les contreparties ne peuvent dès lors négocier les stratégies qu'aux prix affichés. Dans certains cas cependant, les participants agréés peuvent exécuter une stratégie en négociant les pattes séparément afin d'obtenir de meilleurs prix. Pour ce faire, ils doivent utiliser la fonction prévue à cette fin dans les applications logicielles de négociation. L'exécution d'une telle stratégie expose les participants agréés aux risques liés aux pattes et à l'exécution, à savoir que la conclusion de toutes les pattes de la stratégie dans les quantités et selon les écarts de prix souhaités n'est pas garantie. En implantant les prix implicites, la Bourse éliminera ces risques étant donné que son moteur de négociation ne traitera les pattes de la stratégie que si elles peuvent être exécutées selon la quantité et l'écart de prix désirés. Par ailleurs, s'il est possible d'exécuter la stratégie à de meilleurs prix que ceux qui sont affichés dans le registre des ordres, le moteur de négociation procédera à l'exécution.

Les OBX et les OGB sont caractérisés par de très faibles volumes de négociation et peu ou pas de profondeur de marché. Par conséquent, en cas de saisie d'ordre erronée par un participant agréé, il y a de fortes possibilités que les opérations soient exécutées à des prix en dehors de la fourchette de non-annulation de la Bourse. Une telle situation nécessiterait l'intervention des superviseurs du marché du service des opérations de marché de la Bourse afin qu'ils ramènent aux prix extrêmes de la fourchette de non-annulation toutes les opérations exécutées à des prix en dehors de la fourchette. L'implantation des prix implicites atténuerait les risques qu'un tel scénario se produise, car les ordres affichés sur les stratégies comporteraient des prix sur les pattes de la stratégie qui reflètent la conjoncture du marché.

Inversement, les ordres affichés sur les contrats comporteraient des prix implicites sur la stratégie connexe. Par conséquent, en cas de saisie d'ordre erronée, les ordres implicites sur les mois d'échéance et sur les stratégies permettraient de bloquer les opérations qui, autrement, pourraient être exécutées à des prix en dehors de la fourchette de non-annulation. De plus, grâce à l'établissement des prix implicites, les ordres réguliers affichés sur les mois d'échéance ou sur les stratégies connexes comporteront des ordres respectivement sur les stratégies connexes et sur les mois d'échéance. Ainsi, un autre niveau de profondeur et de liquidité s'ajoute aux registres d'ordres pour ces instruments plutôt illiquides.

Enfin, l'algorithme d'établissement des prix attribuera des prix en temps réel aux pattes des stratégies OBX et OGB. Selon la pratique de négociation actuelle de la Bourse, lorsqu'une stratégie est exécutée par l'entremise d'un instrument de stratégie inscrit, le moteur de négociation SOLA de la Bourse attribue un prix à chacune des pattes de la stratégie. Ces prix sont établis en attribuant le prix de règlement de la veille à la patte ayant l'échéance la plus rapprochée, puis en ajustant le prix (en ajoutant le prix de la stratégie au prix de la patte ayant l'échéance la plus rapprochée ou en soustrayant le premier du second) afin d'obtenir le prix de la patte dont l'échéance est la plus éloignée. Cette méthode d'établissement du prix des pattes d'une stratégie ne reflète pas forcément la conjoncture du marché au moment de l'exécution de la stratégie. Par conséquent, les jours où les prix des contrats augmentent ou diminuent sensiblement, les participants agréés risquent de voir les fonds dans leurs comptes fluctuer de façon très marquée. Grâce à l'établissement des prix implicites, les prix sont appliqués aux pattes de la stratégie en utilisant les prix en temps réel du marché, ce qui atténue le risque que de telles entrées et sorties de fonds surviennent en cas de variation importante des prix par rapport au prix de règlement de la veille.

L'établissement des prix implicites pour les OBX et les OGB procurera plusieurs avantages importants aux participants au marché :

1. Les participants agréés ne courront plus les risques liés aux pattes inhérents à l'utilisation des fonctions relatives aux pattes de leurs applications logicielles de négociation.

2. L'algorithme d'établissement des prix cherche toujours le meilleur prix disponible en fonction de la stratégie et de chaque ordre sur contrat, ce qui accroît l'efficience et améliore l'exécution au bénéfice des clients.

3. Les risques de saisie d'ordre erronée sont réduits, tout comme, du même coup, le nombre d'annulations ou d'ajustements par le service des opérations de marché.

4. Un niveau de liquidité est ajouté aux registres d'ordres sur stratégies et sur contrats, améliorant ainsi la liquidité et la profondeur du marché pour certains produits de la Bourse à volume moins important.

5. Les prix attribués aux pattes de la stratégie reflèteront la conjoncture du marché au moment de l'exécution, ce qui devrait réduire les risques de fluctuations très marquées des fonds dans les comptes des clients.

B. Analyse comparative

Les bourses de dérivés suivantes offrent des produits similaires à ceux de la Bourse et proposent des prix implicites.

	Produits	**Prix implicites**	**Incréments de la fourchette de non-annulation pour les mois d'échéance**	**Fourchette de non-annulation pour les ordres implicites sur stratégie**
CME	Options sur contrats Eurodollar de trois mois	Oui	2 points d'indice minimaux avec au moins 1 point d'indice	Semblable à la fourchette de non-annulation de chaque patte
	Options sur contrats à terme sur billets du Trésor américain de 10 ans	Oui	20 % de la prime correspond à la fraction 2/64 avec au moins 1 point d'indice	Semblable à la fourchette de non-annulation de chaque patte
NYSE/Liffe	Options sur contrats Euribor de trois mois	Oui	7 points de base pour les huit premiers trimestres, y compris les échéances rapprochées, 10 points de base par la suite	40 % de chaque patte
	Options sur contrats Long Gilt	Oui	15 points de base	40 % de chaque patte
ASX	Options sur contrats australiens sur acceptations bancaires de 90 jours	Oui	19,5 points de base	Chaque opération sera traitée séparément quelle que soit la stratégie ou la nature éventuelle de l'opération.
	Options sur contrats australiens sur obligations du Trésor de 10 ans	Oui	19,5 points de base	Chaque opération sera traitée séparément quelle que soit la stratégie ou la nature éventuelle de l'opération.

III. MODIFICATION PROPOSÉE DE LA RÉGLEMENTATION

A. Procédures applicables à l'annulation ou à l'ajustement d'opérations

Par les présentes, la Bourse propose de modifier ses procédures applicables à l'annulation ou à l'ajustement d'opérations, plus précisément en modifiant le paragraphe 5.3 « Validation – Fourchette de non-annulation » comme suit :

OBX

Les procédures d'annulation dans leur forme actuelle ne contiennent pas de catégorie pour les stratégies OBX. Il est donc proposé d'ajouter une catégorie intitulée **« Options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois – Stratégies OBX »**.

Dans la catégorie décrite ci-dessus, la Bourse propose d'ajouter deux sous-catégories intitulées **« Ordres réguliers sur stratégies »** et **« Ordres implicites sur stratégies ».**

Pour les besoins des deux sous-catégories décrites ci-dessus, il est proposé que les incréments utilisés pour calculer la fourchette de non-annulation applicable aux **ordres réguliers sur stratégies** soient de **« 5 points de base »** et que les incréments utilisés pour calculer la fourchette de non-annulation applicable aux **ordres implicites sur stratégies** correspondent à **« la somme des incréments des pattes individuelles de la stratégie ».**

OGB

À l'heure actuelle, les incréments utilisés pour calculer la fourchette de non-annulation applicable aux contrats OGB sont de 40 points de base. Après avoir procédé à une analyse comparative des contrats comparables sur les bourses internationales, il est évident que les incréments de 40 points de base sont trop importants. De plus, compte tenu de l'illiquidité relative des contrats OGB, il est recommandé de réduire les incréments utilisés pour calculer la fourchette de non-annulation applicable à ces contrats de manière à limiter la perte potentielle d'un participant agréé en cas de saisie d'ordre erronée. La Bourse propose donc que les incréments soient réduits à 20 points de base afin d'harmoniser le contrat OGB avec ses pairs sur les marchés internationaux.

Les procédures applicables à l'annulation dans leur forme actuelle ne contiennent pas de catégorie pour les stratégies OGB. Il est donc proposé d'ajouter une catégorie intitulée **« Options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans – Stratégies OGB ».**

Dans la catégorie décrite ci-dessus, la Bourse propose d'ajouter deux sous-catégories intitulées **« Ordres réguliers sur stratégies »** et **« Ordres implicites sur stratégies ».**

Pour les besoins des deux sous-catégories décrites ci-dessus, il est proposé que les incréments utilisés pour calculer la fourchette de non-annulation applicable aux **ordres réguliers sur stratégies** soient de **« 20 points de base »** et que les incréments utilisés pour calculer la fourchette de non-annulation applicable aux **ordres implicites sur stratégies »** correspondent à **« la somme des incréments des pattes individuelles de la stratégie ».**

IV. OBJECTIFS ET CONSÉQUENCES

Les modifications proposées aux procédures de la Bourse qui sont exposées dans la présente analyse visent à permettre l'implantation des prix implicites pour les contrats à terme OBX et OGB.

L'implantation des prix implicites pour ces instruments améliorerait la liquidité et la profondeur de marché de ces produits.

En allant de l'avant avec l'implantation, la Bourse réduirait les risques de saisies d'ordre erronées.

V. INTÉRÊT PUBLIC

Les modifications proposées amélioreront la qualité du marché des options sur contrats à terme en augmentant la liquidité ainsi que la profondeur du marché des produits faisant l'objet de la présente analyse, ce qui devrait accroître l'efficience du marché. En outre, l'implantation des prix implicites devrait atténuer les risques de saisies d'ordre erronées à l'égard de ces produits. La liquidité, la profondeur du marché et l'efficience des marchés sont les principaux objectifs de la Bourse, qui considère que l'implantation proposée des prix implicites pour les contrats à terme OBX et OGB est dans l'intérêt public.

VI. PROCESSUS

Les modifications proposées, y compris la présente analyse, seront présentées au Comité Règles et Politiques de la Bourse pour approbation et seront transmises à l'Autorité des marchés financiers conformément à la procédure d'autocertification et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à titre d'information.

VII. RÉFÉRENCES

Règles de la CME, chapitre 5, *Trading Qualifications and Practice*, règle 588 : *Trading Cancellations and Price Adjustments*, *article G Globex No Bust Ranges*

CME, *Trade Cancellations and Price Adjustments*
http://www.cmegroup.com/rulebook/CBOT/I/5/88.html

NYSE Liffe, *Trade Invalidations – Value Ranges*, annexe 1, page 1
https://globalderivatives.nyx.com/sites/globalderivatives.nyx.com/files/502511_2.pdf

Annulations d'opérations de l'ASX
https://www.asxonline.com/intradoc-cgi/groups/participant_services/documents/communications/asx_031700.pdf

VIII. DOCUMENTS EN ANNEXE

Procédures applicables à l'annulation ou à l'ajustement d'opérations.

PROCÉDURES APPLICABLES À L'ANNULATION OU À L'AJUSTEMENT D'OPÉRATIONS

1. RÈGLES APPLICABLES

Les procédures ci-après sont en cohérence et réfèrent aux articles suivants de la Règle Six de la Bourse :

6303 - Validation, modification ou annulation d'une opération
6381 - Annulation d'opérations
6383 - Prix repère
6384 - Décision du superviseur de marché de la Bourse
6385 - Délais de décision et notifications

2. SOMMAIRE DES RÈGLES RELIÉES

Afin de préserver un marché juste et équitable, des opérations peuvent être annulées par la Bourse si ces opérations nuisent au bon déroulement ou à la qualité du marché ou dans toute autre circonstance jugée appropriée compte tenu de la conjoncture du marché au moment de ces opérations ou lorsque les parties sont d'un commun accord.

3. OBJECTIF

Les procédures décrites aux présentes visent l'objectif suivant :

- S'assurer que toutes les opérations sont exécutées à un prix approprié, compte tenu de la conjoncture du marché (intégrité), et s'assurer que les erreurs de saisie peuvent être corrigées.

4. LIMITES APPLICABLES AUX SÉANCES DE NÉGOCIATION DURANT LESQUELLES LE SOUS-JACENT N'EST PAS OFFERT POUR LA NÉGOCIATION

Les procédures ci-après ont une application limitée dans le cas d'une séance de négociation durant laquelle les produits boursiers sous-jacents ne sont pas offerts pour la négociation.

4.1 OPÉRATIONS AVEC ERREUR DE SAISIE DE L'ORDRE

Durant de telles séances, le service des Opérations de marché de la Bourse (les « Opérations de marché ») n'établira pas de fourchette de non-annulation. En conséquence, durant de telles séances, aucune opération ne sera ajustée par les Opérations de marché et toutes les opérations seront maintenues au niveau du prix négocié à moins que l'une des parties à l'opération ne signale une erreur de saisie d'un ordre (« opération erronée ») et que les deux parties consentent à annuler l'opération en résultant. Par conséquent, une opération erronée identifiée en tant que telle par une partie à l'opération et que les deux parties consentent à annuler doit être annulée par les Opérations de marché. Les Opérations de marché procéderont

à l'annulation convenue de l'opération erronée dans les 15 minutes qui suivent l'exécution de l'opération comme il est prévu à l'article 6381 des Règles de la Bourse.

4.2 FOURCHETTE DE NÉGOCIATION

La Bourse établira une fourchette de négociation basée sur le prix de règlement de la journée précédente pour les séances de négociation durant lesquelles les instruments boursiers sous-jacents ne sont pas offerts pour la négociation. Pour cette séance donnée, la négociation ne sera permise que dans la fourchette de négociation. Les ordres à l'extérieur de la fourchette de négociation ne seront pas acceptés dans le système. Dans le cas où soit le haut ou le bas de la fourchette de négociation sont atteints, la négociation sera permise seulement à ce niveau limite jusqu'à ce que le marché soit réaligné à l'intérieur de la fourchette de négociation.

4.3 SÉANCE INITIALE – FOURCHETTE DE NON ANNULATION

Nonobstant l'article 4.1, durant la séance initiale, le dernier prix enregistré suite à l'exécution d'une opération sur le titre sous-jacent sur une Bourse Reconnue ou un système de négociation parallèle tel que défini dans le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché («SNP Canadien») sera utilisé pour déterminer la fourchette de non annulation. Si le superviseur de marché juge que le prix de l'opération exécutée durant la séance initiale se situait dans la fourchette de non-annulation, il prendra les mesures appropriées conformément à l'article 5.4. Si le superviseur de marché juge que le prix de l'opération exécutée durant la séance initiale se trouvait à l'extérieur de la fourchette de non annulation, il prendra les mesures appropriées conformément à l'article 5.5.

5. DESCRIPTION DES SÉANCES DE NÉGOCIATION DURANT LESQUELLES LE SOUS-JACENT EST OFFERT POUR LA NÉGOCIATION OU DONT LA VALEUR EST FACILEMENT DISPONIBLE

5.1 DÉTECTION ET DÉLAIS

a) Opérations découlant d'une erreur de saisie d'un ordre

Les participants agréés ont la responsabilité de signaler sans délai les opérations découlant d'une opération erronée aux Opérations de marché. Dès qu'une opération erronée découlant d'une erreur de saisie d'un ordre est décelée par le participant agréé, ce dernier doit demander l'ajustement ou l'annulation de l'opération erronée à un superviseur de marché de la Bourse en appelant le service des Opérations de marché au 514 871-7871 ou au 1 888 693-6366. Si le superviseur de marché juge que le prix de l'opération erronée se situait dans la fourchette de non-annulation, il prendra les mesures appropriées conformément à l'article 5.4. Si le superviseur de marché juge que le prix de l'opération erronée se trouvait à l'extérieur de la fourchette de non annulation, il prendra les mesures appropriées conformément à l'article 5.5.

b) Opérations nuisibles au bon déroulement ou à la qualité du marché

Si le service des Opérations de marché décèle des opérations qui sont jugées nuisibles au bon déroulement ou à la qualité du marché, les superviseurs de marché peuvent ajuster ou annuler l'opération. Pour les besoins de la présente procédure, les opérations exécutées à un prix à

l'extérieur de la fourchette de non annulation sont réputées être des opérations nuisibles au bon déroulement ou à la qualité du marché. Si le superviseur de marché juge qu'une opération nuisible au bon déroulement ou à la qualité du marché s'est produite, il prendra les mesures appropriées conformément à l'article 5.5.

5.2 ORDRES IMPLICITES SUR STRATÉGIES

« Ordres réguliers » : Ordres acheminés par les participants agréés au système de négociation de la Bourse.

« Ordres implicites » : Ordres générés par l'algorithme d'établissement de prix implicites (en utilisant des ordres réguliers) et enregistrés dans le registre des ordres par l'engin de négociation.

« Ordres implicites sur stratégies » : Ordres générés par l'algorithme d'établissement de prix implicites composés d'ordres réguliers, un ordre pour chaque patte individuelle.

« Ordres réguliers sur stratégies » : Ordres acheminés par les participants agréés au système de négociation de la Bourse, sur instruments composés de deux pattes ou plus.

Une opération stratégie résultant d'un ordre implicite sur stratégie est en réalité composée d'au moins deux ordres réguliers distincts, un ordre pour chaque patte individuelle. Pour les fins de la présente procédure, si une opération erronée survient sur un ordre implicite sur stratégie, l'opération stratégie sera réputée avoir été exécutée au moyen d'ordres réguliers distincts pour chaque patte individuelle.

Par conséquent, l'incrément prescrit utilisé pour établir la fourchette de non-annulation afin d'ajuster une opération stratégie erronée résultant d'un ordre implicite sur stratégie sera égal au minimum à l'incrément d'une des pattes individuelles et au maximum à la somme des incréments de chaque patte individuelle.

5.3 VALIDATION – FOURCHETTE DE NON-ANNULATION

La fourchette de non-annulation est définie comme étant l'intervalle de prix à l'intérieur duquel une opération ne peut être annulée complètement ni ajustée par les Opérations de marché.

Pour établir la fourchette de non-annulation, les superviseurs de marché :

- déterminent, conformément à l'article 6383 des Règles, quel était le prix repère pour l'instrument dérivé avant l'opération. Pour ce faire, le superviseur de marché tiendra compte de toute l'information pertinente, y compris le dernier prix négocié, un meilleur cours acheteur ou cours vendeur, un prix plus récent pour un instrument dérivé connexe (par exemple, un mois d'échéance différent) et les prix d'instruments dérivés semblables qui se négocient sur d'autres marchés;

- appliquent les incréments suivants (ajouts et déductions) au prix repère :

INSTRUMENT DÉRIVÉ	INCRÉMENT
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois – BAX (tous les mois trimestriels et à échéance rapprochée)	5 points de base
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois – BAX – Stratégies - Ordres réguliers sur stratégies - Ordres implicites sur stratégies	 5 points de base Somme des incréments des pattes individuelles d'une stratégie.
Options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois	5 points de base
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada Ordres réguliers sur stratégies	40 points de base 20 points de base
Options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada	~~40~~ 20 points de base
Contrats à terme sur indices S&P/TSX Ordres réguliers sur stratégies	1% du prix repère de ces contrats à terme 5 % des incréments pour le mois donné
Contrats à terme 30 jours sur le taux repo à un jour Ordres réguliers sur stratégies	5 points de base 5 points de base
Contrats à terme sur swap indexé à un jour - OIS	5 points de base
Contrats à terme sur swap indexé à un jour – OIS – Stratégies - Ordres réguliers sur stratégies - Ordres implicites sur stratégies	 5 points de base Somme des incréments des pattes individuelles d'une stratégie.
Contrats à terme et options sur contrats à terme Stratégies intergroupes - Ordres réguliers sur stratégies - Ordres implicites sur stratégies	Somme des incréments des pattes individuelles d'une stratégie
Options sur actions, sur devises, sur FNB et sur indices Intervalles de prix : 0,00 $ à 5,00 $ 5,01 $ à 10,00 $ 10,01 $ à 20,00 $ 20,00 $ et plus	 0,10 $ 0,25 $ 0,50 $ 0,75 $
Options sur actions, sur devises, sur FNB et sur indices Stratégies : - Ordres réguliers sur stratégies - Ordres implicites sur stratégies	 Somme des incréments des pattes individuelles d'une stratégie
Options commanditées Intervalles de prix : 0,001 $ à 0,99 $ 1,00 $ et plus	 0,25 $ 0.50 $

INSTRUMENT DÉRIVÉ	INCRÉMENT
Options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois – OBX Stratégies - Ordres réguliers sur stratégies - Ordres implicites sur stratégies	5 points de base Somme des incréments des pattes individuelles d'une stratégie
Options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada – OGB Stratégies - Ordres réguliers sur stratégies - Ordres implicites sur stratégies	20 points de base Somme des incréments des pattes individuelles d'une stratégie
Contrats à terme sur actions canadiennes Séances régulières et prolongées	1. 0,50 $, si le prix acceptable de ces contrats à terme est inférieur à 25 $; 2. 1,00 $, si le prix acceptable de ces contrats à terme est égal ou supérieur à 25 $ mais inférieur à 100 $; 3. 1% du prix acceptable de ces contrats à terme, si le prix acceptable de ces contrats à terme est égal ou supérieur à 100 $.
Séance initiale	5% du prix repère de ces contrats à terme
Contrats à terme sur pétrole brut canadien	5% du prix repère de ces contrats à terme

5.4 PRIX DE L'OPÉRATION À L'INTÉRIEUR DE LA FOURCHETTE DE NON-ANNULATION

Si le superviseur de marché détermine que le prix de l'opération erronée qui lui a été signalée se situe à l'intérieur de la fourchette de non-annulation, l'opération sera alors maintenue et aucune autre mesure ne sera prise à moins que les deux parties à l'opération erronée ne conviennent de l'annulation.

Les opérations erronées que les deux parties conviennent d'annuler peuvent être annulées à l'intérieur de la séance de négociation (initiale, régulière ou prolongée) durant laquelle elle est survenue. Les Opérations de marché procéderont à l'annulation convenue de l'opération erronée dans les 15 minutes qui suivent l'exécution de l'opération comme le prévoit l'article 6381 des Règles de la Bourse.

5.5 PRIX DE L'OPÉRATION À L'EXTÉRIEUR DE LA FOURCHETTE DE NON-ANNULATION

Lorsqu'une opération ayant un prix d'exécution à l'extérieur de la fourchette de non-annulation est signalée aux Opérations de marché en tant qu'erreur, ou lorsqu'elle est par ailleurs détectée par les Opérations de marché, le superviseur de marché déterminera si le prix de l'opération se

trouve à l'intérieur ou à l'extérieur de la fourchette de non-annulation pour l'instrument dérivé visé.

Si le superviseur de marché détermine que le prix de l'opération se situe à l'extérieur de la fourchette de non-annulation, il s'efforcera de contacter toutes les parties à l'opération pour les aviser de la situation.

a) Règle générale

L'opération ayant un prix d'exécution qui se trouve à l'extérieur de la fourchette de non-annulation est ajustée par les Opérations de marché à la limite de la fourchette de non-annulation.

Les Opérations de marché ajusteront les opérations erronées au mieux des intérêts du marché et des participants.L'objectif principal lors de l'ajustement d'opérations erronées est de minimiser l'impact pour tous les participants agréés impliqués dans les opérations erronées et tout particulièrement ceux qui avaient un ordre régulier dans le carnet d'ordres.

b) Exceptions

Toutefois, dans les circonstances suivantes, l'opération sera annulée par les Opérations de marché :

1. Les deux parties à l'opération peuvent être contactées dans un délai raisonnable et conviennent de l'annulation de l'opération.

2. Aucune des parties à l'opération n'est soit un participant agréé, soit le porteur inscrit d'un numéro d'identification SAM.

c) Ordres implicites

Conformément à la règle générale, les opérations ayant un prix d'exécution qui se trouve à l'extérieur de la fourchette de non-annulation et qui n'ont pas été annulées seront ajustées à la limite de la fourchette de non annulation. Dans un tel cas, si l'opération comportait un ou plusieurs ordres implicites liés, l'initiateur de l'opération erronée originale sera responsable de l'opération découlant de l'ordre ou des ordres implicites liés. L'initiateur de l'erreur pourrait donc finir par être partie aux opérations découlant de l'ordre ou des ordres implicites liés.

d) Décision

La décision d'annuler ou d'ajuster sera rendue par un superviseur de marché dans les 30 minutes suivant la communication de l'erreur et de la demande d'annulation par l'une des parties, ou de la détection par les Opérations de marché, conformément à l'article 6385 des Règles de la Bourse.

5.6 AUTRES CAS JUSTIFIANT L'ANNULATION D'OPÉRATIONS

Les Opérations de marché examineront toutes les circonstances d'une opération en vue de déterminer si celle-ci est conforme à la réglementation de la Bourse. Il sera tenu compte, notamment, des facteurs suivants : la conjoncture du marché immédiatement avant et après l'exécution de l'opération; la volatilité du marché; les prix des instruments connexes sur d'autres

marchés et le fait qu'une ou plusieurs parties à l'opération jugent que celle-ci a été exécutée à un prix valide.

En cas de panne de fonctionnement du système, il se peut que le système automatisé de négociation de la Bourse gèle et que les ordres s'accumulent en attente de traitement. Une fois que le problème aura été résolu, il y aura une séance de pré-ouverture au cours de laquelle les activités de négociation sur chaque instrument dérivé seront interrompues en vue de modifier les paramètres relatifs à l'heure d'ouverture. Cette séance de pré-ouverture permettra aux participants du marché de modifier des ordres et de s'assurer que la panne de système n'a eu aucune conséquence sur l'intégrité du marché. Toutefois, lorsque le système n'est pas gelé, les ordres en attente de traitement pourraient être exécutés avant que la Bourse ne puisse interrompre les activités sur les instruments dérivés. En de telles circonstances, les superviseurs de marché peuvent dans l'intérêt véritable du marché et des participants, devoir annuler des opérations résultant de telles exécutions.

En cas de mouvements de volatilité excessive des cours d'un instrument sous-jacent, la bourse à la cote de laquelle le titre sous-jacent est inscrit peut bloquer l'instrument et peut ajuster les opérations qui se trouvent à l'extérieur du contexte du marché. Lorsque les Opérations de marché ont connaissance d'un tel blocage, la Bourse bloquera l'instrument dérivé correspondant. Si des ordres en cours visant l'instrument dérivé correspondant sont exécutés avant que les Opérations de marché ne puissent manuellement bloquer l'instrument dérivé, les Opérations de marché annuleront les opérations découlant de telles exécutions.

5.7 DÉCISION

Le superviseur de marché rendra sa décision d'annuler ou de refuser d'annuler une opération assujettie à l'article 5.6 dans les 30 minutes qui suivent la demande d'annulation ou la détection faite par les Opérations de marché, conformément à l'article 6385 des Règles de la Bourse.

Si le superviseur de marché décide d'annuler l'opération, il radiera l'opération des registres. De plus, si des ordres « stop » ont été déclenchés et, par conséquent, exécutés en raison des opérations annulées, ces opérations « stop » seront également annulées et les ordres « stop » devront être rétablis dans le registre des ordres par les initiateurs de ces ordres. Des messages faisant état de l'annulation des opérations seront diffusés.

Lorsqu'une opération est annulée; si elle provenait d'un ordre régulier affiché dans le carnet d'ordres, la priorité originale temps/prix (FIFO) ne sera pas maintenue si l'initiateur de l'ordre original désire rétablir son ordre après l'annulation. L'ordre annulé devra donc être saisi à nouveau dans le système de négociation par l'initiateur de l'ordre original. Ce nouveau temps de saisie de l'ordre sera le temps officiel de saisie de l'ordre rétabli.

Si le superviseur de marché décide de ne pas annuler l'opération, les parties à cette opération ne peuvent de leur propre chef décider de l'annuler en ayant recours à un transfert de position par l'intermédiaire de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés.

☒	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	☒	Back-office - Options
☐	Négociation - Dérivés sur actions et indices	☒	Technologie
☒	Back-office - Contrats à terme	☒	Réglementation
		☐	MCeX

CIRCULAIRE
Le 3 avril 2013

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

EXÉCUTION D'APPLICATIONS POUR LES STRATÉGIES D'OPTIONS SUR ACTIONS

MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'APPLICATIONS ET À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS PRÉ-ARRANGÉES

ET

PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE STRATÉGIES IMPLIQUANT DES OPTIONS

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») a approuvé les modifications aux *Procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées* (« procédures relatives aux applications ») et aux *Procédures applicables à l'exécution de stratégies impliquant des options* (« procédures relatives aux stratégies d'options ») de la Bourse afin de permettre l'exécution d'applications pour les stratégies d'options sur actions exécutées par l'entremise de la fonctionnalité de stratégies intrajournalières définies par l'utilisateur (la fonctionnalité « SDU ») de la Bourse.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le **3 mai 2013**. Prière de soumettre ces commentaires à :

M^e^ Pauline Ascoli
Vice-présidente, Affaires juridiques, produits dérivés
Bourse de Montréal Inc.
Tour de l a Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Circulaire no. : 056-2013

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

M^e^ Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e^ étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications proposées ainsi que les procédures d'applications modifiées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de règles et politiques l'approbation des règles et procédures. Les règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

Circulaire no. : 056-2013

EXÉCUTION D'APPLICATIONS POUR LES STRATÉGIES D'OPTIONS SUR ACTIONS

MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'APPLICATIONS ET À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS PRÉ-ARRANGÉES

ET

PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE STRATÉGIES IMPLIQUANT DES OPTIONS

I. INTRODUCTION

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a l'intention de permettre l'exécution d'applications pour les stratégies d'options sur actions exécutées par l'entremise de la fonctionnalité de stratégies intrajournalières définies par l'utilisateur (la fonctionnalité « SDU ») de la Bourse. Afin d'implanter les changements décrits ci-dessus, la Bourse propose par les présentes de modifier les procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées (« procédures relatives aux applications ») et les procédures applicables à l'exécution de stratégies impliquant des options (« procédures relatives aux stratégies d'options »).

Définitions

Algorithme d'établissement de prix implicites (AEPI)
Outil du moteur de négociation SOLA qui crée des ordres implicites en utilisant des ordres réguliers sur des instruments différents mais connexes.

Ordres implicites
Ordres générés par l'AEPI (en utilisant des ordres réguliers) et enregistrés dans le registre des ordres par l'engin de négociation.

Ordre implicite « in »
Ordre implicite généré par l'AEPI en utilisant des ordres réguliers sur des pattes individuelles.

Ordre implicite « out »
Ordre implicite généré par l'AEPI en combinant un ordre régulier faisant partie d'une stratégie et un ordre régulier sur une patte individuelle qui compose la stratégie.

Stratégie
Combinaison d'au moins deux instruments dérivés

II. ANALYSE DÉTAILLÉE

A. Argumentaire

Le 21 mars 2011, la Bourse a lancé la fonctionnalité SDU sur son moteur de négociation SOLA® pour les marchés des options sur actions, sur indices, sur fonds négociés en bourse (FNB) et sur devise (« marchés des options »). Grâce à la mise en œuvre de la fonctionnalité SDU, les participants agréés peuvent désormais définir des stratégies sur mesure en fonction de leurs besoins particuliers en matière de gestion du risque. Les stratégies nouvellement définies sont ensuite diffusées à tous les participants agréés par l'entremise du flux HSVF (« High Speed Vendor Feed ») sur une base intrajournalière.

La mise en œuvre de la fonctionnalité SDU a fourni une solution de rechange plus rapide et plus efficace à la création et à l'exécution d'opérations de stratégies que ce que peuvent offrir les opérations de stratégies actuellement créées et exécutées manuellement. De plus, les stratégies exécutées au moyen de la fonctionnalité SDU de la Bourse permettent l'utilisation de prix implicites. La caractéristique des prix implicites de la fonctionnalité SDU garantit que les cours acheteur et les cours vendeur affichés pour les pattes de l'instrument composant la stratégie impliqueront des prix pour l'instrument de la stratégie (implicite « in ») et que, inversement, les cours acheteur et les cours vendeur de la stratégie affichés pour les instruments de la stratégie impliqueront des cours acheteur et des cours vendeur pour les pattes des instruments composant la stratégie (implicite « out »). Par conséquent, les stratégies exécutées par l'entremise de la fonctionnalité SDU accroissent considérablement la liquidité et la transparence des marchés d'options de la Bourse.

Dans l'environnement actuel de négociation de la Bourse, la majorité des ordres sur stratégie d'options sont transmis aux superviseurs du marché du service des opérations de marché (« SOM ») de la Bourse par les participants agréés en vue d'une exécution manuelle, pour les raisons suivantes :

1. dans certains cas, les participants agréés n'ont pas d'autres choix, car le type de stratégie n'est pas accepté par le système de négociation de la Bourse et que, par conséquent, la stratégie ne peut pas être créée. Les opérations delta selon lesquelles une patte de la stratégie est une option inscrite négociée sur les marchés de la Bourse et la seconde est l'instrument sous-jacent (action) inscrit à la Bourse de Toronto en sont un bon exemple;

2. dans d'autres cas, les fournisseurs indépendants de logiciel (« FIL ») qui fournissent des applications logicielles aux participants agréés pour se connecter à la Bourse n'ont pas fait les mises à niveau nécessaires qui permettraient à un participant agréé de créer et d'exécuter les stratégies par l'entremise de la fonctionnalité SDU de la Bourse.

Dans les deux cas décrits ci-dessus, les participants agréés qui souhaitent exécuter manuellement des opérations de stratégie d'options doivent communiquer avec les superviseurs du marché du SOM et indiquer la stratégie d'options voulue. Les renseignements fournis doivent également contenir les séries d'options impliquées, le ratio de quantité pour chaque patte de la stratégie, le prix et la quantité totale pour la stratégie. Dans le cas d'une opération delta, le participant agréé doit également indiquer le cours de référence pour la patte en actions de la stratégie.

Les superviseurs du marché communiqueront par la suite avec les mainteneurs de marché admissibles désignés pour la catégorie d'options visée qui offrent un marché d'acheteurs et de vendeurs sur chaque instrument de la stratégie contenus dans la fourchette de non-annulation des instruments qui composent la stratégie, avec un minimum de dix contrats par côté, afin de vérifier s'ils souhaitent être une contrepartie à l'opération stratégie décrite ci-dessus.

On communiquera avec les mainteneurs de marché admissibles afin de leur présenter la stratégie soumise par le participant agréé. Si le ou les mainteneurs de marché acceptent les prix indiqués par le SOM, les opérations sont saisies puis diffusées à toutes les parties pertinentes (participants agréés, mainteneurs de marché et bourse, le cas échéant). Inversement, si, après qu'on a communiqué avec tous les mainteneurs de marché, il n'y aucune contrepartie intéressée à l'opération, l'ordre sur stratégie est alors annulé. Dans les deux cas décrits ci-dessus, le participant agréé qui a présenté l'ordre sur stratégie sera informé des résultats.

L'utilisation de la fonctionnalité SDU par les participants agréés s'est récemment beaucoup accrue.

	NOMBRE DE STRATÉGIES CRÉÉES	VOLUME
janv. 2012	6	0
févr. 2012	4	0
mars 2012	2	0
avril 2012	0	0
mai 2012	0	0
juin 2012	6	0
juil. 2012	2	0
août 2012	1	0
sept 2012	2	0
oct. 2012	6	0
nov. 2012	6	0
déc. 2012	43	6 292
janv. 2013	41	5 004
Total	**119**	**11 296**

Dans l'environnement actuel de négociation de la Bourse, les applications avec garantie d'exécution minimale de 50 % sont permises par les procédures relatives aux applications, mais il est nécessaire de communiquer avec le SOM afin qu'elles soient exécutées manuellement puisque la fonctionnalité SDU n'a pas été conçu de manière à garantir que le participant agréé présentant l'opération conserve 50 % de la quantité totale en vue de l'exécution d'une application. Par conséquent, certains participants agréés se sont informés afin de savoir si les applications sur SDU étaient permises. Après un examen des règles et procédures de la Bourse, on a déterminé que bien qu'un participant agréé puisse théoriquement créer des stratégies et exécuter des applications par l'entremise de la fonctionnalité SDU, les procédures de la Bourse ne fournissent pas de cadre réglementaire clair à ce sujet. Effectivement, les procédures relatives aux

applications n'indiquent pas la manière dont les participants agréés doivent procéder pour l'exécution d'applications sur des opérations de stratégie. De plus, le langage utilisé dans les procédures relatives aux stratégies d'options semble laisser entendre que les opérations de stratégie ne peuvent pas être exécutées par l'entremise de la fonctionnalité SDU.

Par conséquent, la Bourse a l'intention de modifier ses procédures relatives aux applications et aux stratégies d'options afin de clarifier cette situation et de faire en sorte que les participants agréés disposent d'un cadre réglementaire clair permettant d'exécuter les applications sur les stratégies d'options par l'entremise de la fonctionnalité SDU.

B. Analyse comparative

Les bourses de dérivés suivantes permettent l'exécution de stratégie d'options sur actions :

	Produits	**Prix implicite**	**Délai prescrit**
CBOE	Stratégies d'options sur actions, sur indices et sur FNB	Oui	1 seconde
Australian Securities Exchange ASX	Options sur indices et sur FNB	Oui	5 secondes
Eurex	Stratégies d'options sur actions, sur indices et sur FNB	Oui	5 secondes

III. MODIFICATION PROPOSÉE DE LA RÉGLEMENTATION

A. Procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées

La Bourse propose par les présentes de modifier les Procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées comme suit :

1. modifier le tableau des procédures relatives aux applications afin que, sous les rubriques « Options sur actions et devises» et « Options sur indices boursiers », les « Stratégies définies par l'utilisateur (SDU) » soient incluses dans la catégorie des produits admissibles;

2. modifier le tableau des procédures relatives aux applications afin que le délai prescrit du produit admissible nouvellement créé « Stratégies définies par l'utilisateur » décrit ci-dessus soit de « 5 secondes »;

3. modifier le tableau des procédures relatives aux applications afin que le seuil de quantité minimale du produit admissible nouvellement créé « Stratégies définies par l'utilisateur » indique « Aucun seuil ».

B. Procédures applicables à l'exécution des stratégies impliquant des options

La Bourse propose par les présentes de modifier les Procédures applicables à l'exécution des stratégies impliquant des options comme suit :

1. modifier le paragraphe D des procédures en ajoutant la rubrique « Exécution des applications sur une stratégie impliquant des options »;

2. modifier le paragraphe D des procédures afin que, sous la rubrique « Exécution des applications sur une stratégie impliquant des options », il y ait deux possibilités distinctes pour l'exécution des applications sur des stratégies d'options sur actions :

   a) les applications sur les stratégies d'options sur actions ayant une garantie d'exécution minimale de 50 % ne seront pas acceptées par voie électronique;

   b) les applications sur les stratégies d'options sur actions n'ayant **pas** de garantie minimale d'exécution de 50 % seront acceptées par voie électronique.

Dans les deux cas, les participants agréés sont invités à consulter les procédures relatives aux applications à des fins de référence.

IV. OBJECTIFS ET CONSÉQUENCES

Les modifications proposées aux procédures de la Bourse qui sont décrites dans le présent document visent à permettre des applications sur les stratégies d'options sur actions qui sont exécutées par l'entremise de la fonctionnalité SDU de la Bourse.

Les modifications devraient fournir un cadre réglementaire clair au sein duquel les participants agréés peuvent exécuter des applications sur les opérations d'options sur actions exécutées par l'entremise de la fonctionnalité SDU.

L'utilisation accrue de la fonctionnalité SDU pour l'exécution des opérations de stratégie sur les marchés des options sur actions devrait augmenter la liquidité et la transparence sur les marchés des options.

V. INTÉRÊT PUBLIC

Les modifications proposées fourniront un cadre réglementaire clair au sein duquel il sera possible d'exécuter des applications sur les stratégies d'options sur actions par l'entremise de la fonctionnalité SDU, ce qui améliorera la transparence des marchés d'options sur actions. Cela devrait mener à l'utilisation accrue de la fonctionnalité SDU qui, à son tour, devrait améliorer la qualité et la liquidité du marché des options sur actions. La transparence, la liquidité et la qualité des marchés constituent des objectifs clés de la Bourse, qui considère que les modifications proposées aux procédures qui permettraient l'exécution d'applications sur les stratégies d'options sur actions par l'entremise de la fonctionnalité SDU sont dans l'intérêt public.

VI. PROCESSUS

Les modifications proposées, y compris la présente analyse, seront présentées au Comité Règles et Politiques de la Bourse pour approbation et soumises à l'Autorité des marchés financiers conformément au processus d'autocertification et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à titre d'information.

VII. RÉFÉRENCES

CBOE C2 Rules – page 66, section D, paragraphe 6.50 : Order Exposure Requirement, http://www.c2exchange.com/publish/C2Rules/C2Rules.pdf.

Australian Securities Exchange: *ASX 24 Operating Rules:* procédure 4401, paragraphe 4, *http://www.asxgroup.com.au/media/PDFs/asx_24_procedures.pdf*.

Eurex, paragraphe 2.6, Cross *Trades and Pre-Arranged Trades* sous-paragraphe (3), *https://www.eurexchange.com/blob/exchange-en/3138-47006/294830/2/data/trading_conditions_en_ab-03122012.pdf.pdf*.

VIII. DOCUMENTS EN ANNEXE

Procédures relatives à l'exécution d'applications et l'exécution d'opérations pré-arrangées.

Procédures applicables à l'exécution des stratégies impliquant des options.

PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'APPLICATIONS ET À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS PRÉ-ARRANGÉES

Conformément aux dispositions de l'article 6380 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) concernant les applications et opérations pré-arrangées, les produits admissibles, les délais prescrits entre la saisie de deux ordres et les seuils de quantité minimale sont les suivants.

PRODUITS ADMISSIBLES	DÉLAI PRESCRIT	SEUIL DE QUANTITÉ MINIMALE
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) :		
Quatre premiers mois d'échéance du cycle trimestriel, sans compter les mois d'échéance rapprochés	5 secondes	Aucun seuil
Autres mois d'échéance et stratégies	15 secondes	Aucun seuil
Contrats à terme 30 jours sur le taux « repo » à un jour (ONX) :		
Mois initial	5 secondes	Aucun seuil
Autres mois d'échéance et stratégies	15 secondes	Aucun seuil
Contrats à terme sur swap indexé à un jour (OIS) :		
Mois initial	5 secondes	Aucun seuil
Autres mois d'échéance et stratégies	15 secondes	Aucun seuil
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada :		
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	Aucun seuil
Contrats à terme sur indices S&P/TSX :		
Tous mois d'échéance	0 seconde	≥ 100 contrats
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	< 100 contrats
Contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e) du Canada :		
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	Aucun seuil
Contrats à terme sur pétrole brut canadien :		
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	Aucun seuil
Options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois :		
Tous mois d'échéance et stratégies	0 seconde	≥ 250 contrats
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	< 250 contrats
Options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (OGB) :		
Tous mois d'échéance et stratégies	0 seconde	≥ 250 contrats
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	< 250 contrats

Options sur actions et devises :		
Tous mois d'échéance	0 seconde	≥ 100 contrats
Tous mois d'échéance	5 secondes	< 100 contrats
Toutes les stratégies SDU	5 secondes	Aucun seuil

Options sur indices boursiers :		
Tous mois d'échéance	0 seconde	≥ 50 contrats
Tous mois d'échéance	5 secondes	< 50 contrats
Toutes les stratégies SDU	5 secondes	Aucun seuil

Contrats à terme sur actions canadiennes :		
Tous mois d'échéance et stratégies	0 seconde	≥ 100 contrats
Tous mois d'échéance et stratégies	5 secondes	< 100 contrats

Stratégies intergroupes sur contrats à terme et options sur contrats à terme :		
Toutes les stratégies	5 secondes	Aucun seuil

La priorité chronologique des ordres doit être respectée en ce qui a trait à la saisie de l'ordre initial en premier lors de l'exécution d'une application ou d'une opération pré-arrangée.

Le participant au marché doit s'assurer que tous les ordres au registre central des ordres, quelque soit leur type, qui sont à des prix limites meilleurs ou égaux au prix de l'application ou de l'opération pré-arrangée soient exécutés avant de conclure ladite opération.

CONTRATS D'OPTIONS SUR ACTIONS, D'OPTIONS SUR INDICES BOURSIERS ET D'OPTIONS SUR DEVISES

Les applications et les opérations pré-arrangées ne peuvent être exécutées que selon l'une des procédures ci-dessous:

Procédure avec délai prescrit pour les quantités inférieures au seuil de quantité minimale

Un participant au marché qui désire effectuer une application ou une opération pré-arrangée doit saisir l'ordre dans le système de négociation pour la quantité totale de l'opération envisagée. Par la suite, le participant doit respecter un délai égal au délai prescrit avant d'exécuter une opération de sens inverse pour la quantité résiduelle.

La **quantité résiduelle** est la portion de la quantité originale qui reste une fois que les ordres entrés au registre des ordres avec un prix limite plus avantageux ou égal au prix de l'opération envisagée ont été exécutés. S'il n'y a aucun ordre exécuté, la quantité résiduelle est égale à la quantité originale de l'opération envisagée.

Procédure sans délai prescrit pour les quantités égales ou supérieures au seuil de quantité minimale

Si le participant au marché désire exécuter une application ou une opération pré-arrangée à l'intérieur des cours acheteur et vendeur :

- le participant peut utiliser une fonction système particulière pour entrer l'application ou l'opération pré-arrangée sans délai d'affichage; ou

- le participant peut saisir un côté de l'ordre et négocier immédiatement contre ce dernier s'il désire qu'il soit exécuté directement dans le marché (avec la possibilité de risque d'exécution).

Procédure pour les stratégies exécutées par l'intermédiaire de la fonctionnalité SDU

Un participant au marché qui désire exécuter une application ou une opération pré-arrangée sur une stratégie par l'intermédiaire de la fonctionnalité SDU doit saisir l'ordre dans le système de négociation pour la quantité totale de l'opération envisagée. Par la suite, le participant doit respecter un délai égal au délai prescrit avant d'exécuter une opération de sens inverse pour la quantité résiduelle.

La **quantité résiduelle** est la portion de la quantité originale qui reste une fois que les ordres entrés au registre des ordres avec un prix limite plus avantageux ou égal au prix de l'opération envisagée ont été exécutés. S'il n'y a aucun ordre exécuté, la quantité résiduelle est égale à la quantité originale de l'opération envisagée.

Note : Il n'est pas permis de cumuler des ordres pour atteindre le seuil de quantité minimale admissible.

Opération avec garantie d'exécution d'au moins 50 %

Si un participant au marché désire exécuter une application ou une opération pré-arrangée sur une stratégie, il doit communiquer avec un officiel du marché et donner les détails de l'opération envisagée soit : la quantité totale, le prix et le ou les côtés de l'opération sur le(s)quel(s) le participant au marché est tenu d'accorder une priorité.

Les mainteneurs de marché pourront participer à l'opération jusqu'à concurrence de 50 % de la quantité visée par ladite opération.

Le participant au marché pourra exécuter l'opération sur la quantité qui reste (au moins 50 % de la quantité plus toute quantité non prise sur le 50 % qui avait été offert aux mainteneurs de marché).

DIVERS

Les produits admissibles, leur seuil de quantité minimale et délais respectifs seront modifiés de temps à autre pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de négociation et des pratiques opérationnelles de la Bourse. Une circulaire sera diffusée par la Bourse chaque fois qu'une modification ou une révision est apportée à l'un ou l'autre de ces deux critères.

PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE STRATÉGIES IMPLIQUANT DES OPTIONS

1. OBJECTIF

L'objectif des présentes procédures est de prévoir et faciliter la négociation de stratégies d'options sur titres pour les participants agréés. Pour les fins des présentes, les options sur titres incluent les options sur actions, les options sur indices, les options sur devises et les options sur fonds négociés en bourse. Tout participant agréé peut élaborer des stratégies définies par l'utilisateur (des « **SDU** ») par l'entremise des terminaux de négociation individuels permettant la diffusion et la négociation de stratégies sur mesure. S'il lui est impossible d'utiliser de tels terminaux, le participant agréé communique avec le Service des opérations de marché (le « **SOM** ») de Bourse de Montréal inc. (la « **Bourse** ») au 1 866 576-8836 ou au 514 871-7877 afin d'être assisté pour l'élaboration d'une SDU ou la présentation d'une stratégie d'options aux mainteneurs de marché désignés et, le cas échéant, pour en assurer l'exécution manuelle dans le système de négociation de la Bourse.

2. DESCRIPTION

Élaboration par le participant agréé

Pour demander que soit élaborée une SDU, le participant agréé envoie un message au système de négociation de la Bourse en utilisant n'importe lequel des protocoles supportés (SAIL, FIX ou STAMP). Le message doit contenir les paramètres de la stratégie que le participant agréé souhaite afficher.

La Bourse détermine de temps à autre quels types de stratégie sont acceptés par la fonctionnalité permettant les SDU et avisera le marché de ces critères d'acceptation.

La fonctionnalité permettant les SDU permet d'attester que la stratégie élaborée fait partie de celles qui sont acceptées par le système. Suivant son acceptation, la nouvelle stratégie est diffusée au marché par l'entremise du flux vendeur haute vitesse de la Bourse de la même façon que les autres instruments. En cas de refus, un message d'erreur est retourné au participant agréé qui a fait la demande.

Un mécanisme est alors enclenché afin de limiter le nombre de stratégies élaborées par le participant agréé. Le SOM limite le nombre de demandes que chaque participant agréé peut faire par séance. La Bourse détermine ce nombre maximal selon la capacité de ses systèmes et avisera le marché de celui-ci. S'il épuise le nombre quotidien de demandes auxquelles il a droit, le participant agréé ne peut élaborer de nouvelle stratégie ce jour-là. Inversement, il obtient un crédit si l'élaboration d'une nouvelle stratégie génère au moins une opération au cours de la séance de négociation.

Élaboration par le SOM

Si le participant agréé n'est pas en mesure d'élaborer des SDU, le participant agréé peut communiquer avec le SOM et demander que soit élaborée une SDU. La SDU doit être conforme aux critères d'acceptation déterminés de temps à autre par la Bourse.

La fonctionnalité permettant les SDU permet d'attester que la stratégie élaborée fait partie de celles qui sont acceptées par le système. Suivant son acceptation, la nouvelle stratégie est diffusée au marché par l'entremise du flux vendeur haute vitesse de la Bourse de la même façon que les autres instruments.

Dans un tel cas, l'assistance du SOM se limite à l'élaboration des SDU. Les participants agréés sont responsables de la saisie des ordres.

Exécution par le SOM

S'il est impossible d'élaborer et de diffuser une stratégie au moyen de la SDU parce que la Bourse n'accepte pas le type de stratégie ou que le participant agréé n'est pas en mesure d'élaborer des SDU, le participant agréé peut néanmoins présenter une stratégie en respectant la procédure suivante :

A) Le participant agréé communique avec le SOM et indique la stratégie d'options voulue. Il précise les séries d'options impliquées, le ratio de quantité, le prix ainsi que la quantité totale de l'ordre. Le participant agréé doit avoir reçu l'ordre et en avoir enregistré l'heure et la date avant de communiquer avec le SOM. Si la stratégie voulue comporte une patte en actions, le participant agréé indique également le cours de référence sous-jacent et le nombre d'actions visées par la stratégie.

B) Le SOM communique avec les mainteneurs de marché désignés pour la catégorie d'options visée. Un mainteneur de marché admissible est celui qui offre un marché d'acheteurs et de vendeurs contenus dans la fourchette de non annulation de l'instrument et impliquant un minimum de 10 contrats par côté. Le SOM applique alors la procédure suivante :

   (i) pour les stratégies impliquant moins de 50 contrats par patte, le SOM communique avec chaque mainteneur de marché figurant sur la liste de rotation tenue par le SOM à tour de rôle;

   (ii) pour les stratégies impliquant entre 50 et 99 contrats par patte, le SOM communique avec les mainteneurs de marché par groupes de deux, selon leur rang dans la liste de rotation;

   (iii) pour les stratégies impliquant 100 contrats et plus par patte, le SOM communique avec tous les mainteneurs de marché.

   Pour les stratégies impliquant plusieurs pattes, le SOM prend en considération l'option dont l'échéance est la plus éloignée pour déterminer avec quels mainteneurs de marché admissibles il doit communiquer. Le SOM entre en contact avec les mainteneurs de marché admissibles afin de leur présenter la stratégie soumise par le participant agréé. Si le ou les mainteneurs de marché acceptent les prix indiqués par le SOM, l'opération est saisie puis diffusée à tous les intéressés (participants agréés, mainteneurs de marché et bourse, le cas échéant).

C) Les mainteneurs de marché peuvent fournir les cours acheteurs, les cours vendeurs et les quantités correspondants :

   (i) si les mainteneurs de marché décident de participer à la stratégie, ils doivent être disposés à négocier toutes les parties inhérentes à l'opération (toutes les séries et les actions), mais ne sont pas tenus de négocier la quantité totale;

(ii) si un mainteneur de marché n'est pas disponible dans les 15 secondes suivant l'appel téléphonique du superviseur de marché rattaché au SOM, on ne tentera pas de communiquer avec lui de nouveau. Le mainteneur de marché doit répondre au SOM au plus tard 30 secondes environ après que celui-ci lui a fourni la description de la stratégie. Un délai de réponse supplémentaire pourra être accordé dans le cas de stratégies particulièrement complexes. Si toutes les tentatives échouent, l'ordre sera rejeté.

D) S'il arrive que la stratégie ne puisse être exécutée, le SOM informe le participant agréé des meilleurs cours acheteurs/vendeurs correspondants ainsi que des quantités correspondantes obtenus des mainteneurs de marché. Après avoir négocié et confirmé les détails de l'opération, le SOM saisit le tout dans le système de négociation de la Bourse et diffuse l'information sur le marché. La stratégie de négociation est diffusée par l'intermédiaire du site Web de la Bourse et les cours et les volumes des pattes sont diffusés par l'entremise du flux de données de la Bourse. Si l'opération comporte une patte en actions et que la patte en options a été exécutée, le SOM soumet la partie en actions de la stratégie au marché sur lequel se négocie le titre.

Exécution d'une application sur ~~une~~ ~~des~~ stratégies impliquant des options

1) Les ~~opérations~~ applications assorties d'une garantie d'exécution d'au moins 50 % ne sont pas acceptées par voie électronique. Veuillez vous référer aux *Procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées*.

2) Les applications sur les stratégies d'options sur actions **non assorties** d'une garantie d'exécution d'au moins 50 % sont acceptées par voie électronique. Veuillez vous référer aux *Procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées.*

☒	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	☒	Back-office - Options
☐	Négociation - Dérivés sur actions et indices	☒	Technologie
☒	Back-office - Contrats à terme	☒	Réglementation
		☐	MCeX

CIRCULAIRE
Le 3 avril 2013

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

PASSAGE DU TRAITEMENT MENSUEL STANDARD DES ÉCHÉANCES DU SAMEDI AU VENDREDI SOIR

MODIFICATIONS DES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS D'OPTIONS SUR ACTIONS ET DES CONTRATS D'OPTIONS SUR FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

ET

MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 6637 DE LA RÈGLE SIX DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») a approuvé les modifications aux caractéristiques des contrats relatifs aux options sur actions et aux options sur fonds négociés en bourse et à l'article 6637 de la Règle Six de la Bourse afin de spécifier que les échéances auront lieu le dernier jour de négociation, et non le jour suivant le dernier jour de négociation. Ces changements entreront en vigueur le 21 juin 2013 afin de maintenir la cohésion du traitement des échéances par rapport aux marchés américain et européen.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le **3 mai 2013**. Prière de soumettre ces commentaires à :

M^e^ Pauline Ascoli
Vice-présidente, Affaires juridiques, produits dérivés
Bourse de Montréal Inc.
Tour de l a Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Circulaire no. : 057-2013

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

M^e^ Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e^ étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications proposées ainsi que les procédures d'applications modifiées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de règles et politiques l'approbation des règles et procédures. Les règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

Circulaire no. : 057-2013

PASSAGE DU TRAITEMENT MENSUEL STANDARD DES ÉCHÉANCES DU SAMEDI AU VENDREDI SOIR

MODIFICATIONS DES CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS D'OPTIONS SUR ACTIONS ET DES CONTRATS D'OPTIONS SUR FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 6637 DE LA RÈGLE SIX DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

I. APERÇU

Depuis quelques années, l'ensemble du secteur a comme objectif de changer le traitement mensuel standard des échéances pour le faire passer du samedi au vendredi. L'Options Clearing Corporation (l'OCC), la société de compensation pour toutes les bourses d'options aux États-Unis, a confirmé que l'échéance des options passerait du samedi au vendredi soir à compter du 21 juin 2013.[1] La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), la chambre de compensation de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse), a annoncé son intention de coordonner le passage du traitement des échéances au vendredi soir avec l'OCC.[2] Par conséquent, les modifications des Règles de la Bourse et les modifications afférentes apportées aux caractéristiques des contrats d'options sur actions et des contrats d'options sur fonds négociés en bourse de la Bourse doivent aussi entrer en vigueur le 21 juin 2013. À partir de cette date, l'échéance des options aura lieu le vendredi pour tous les produits dérivés sur actions des États-Unis, du Canada et de l'Europe.[3]

Tableau I – Processus actuel de traitement des échéances des options

Jour	Heure	Événement
Vendredi	16 h	Clôture des opérations sur les options
Vendredi	17 h	Heure limite de soumission des directives de traitement des échéances des options
Samedi	15 h	Fin du processus de traitement des échéances des options à la CDCC

[1] Infocourriel de l'OCC, novembre 2012. URL : http://www.theocc.com/about/publications/occ-news/archives/nov2012.html

[2] Avis aux membres de la CDCC nº 035-13. URL : http://www.cdcc.ca/u_avis_fr/035-13_fr.pdf

[3] Pour la CDCC, si le troisième vendredi du mois n'est pas un jour ouvrable, l'échéance de l'option aura lieu le jour ouvrable précédent.

Tableau II – Processus de traitement des échéances des options à compter du 21 juin 2013

Jour	Heure	Événement
Vendredi	16 h	Clôture des opérations sur les options
Vendredi	17 h	Heure limite de soumission des directives de traitement des échéances des options
Samedi	Entre 12 h 30 et 1 h30	Fin du processus de traitement des échéances des options à la CDCC

Au cours des neuf dernières années, l'OCC et la CDCC se sont investies dans de nombreuses initiatives à l'échelle du secteur afin de changer les heures d'ouverture et de réduire les seuils de levée automatique[4], dans le but ultime de faire passer le traitement des échéances des options du samedi au vendredi soir.

La réduction des seuils de levée est l'élément clé dans le passage du traitement des échéances au vendredi soir, puisque de plus petits seuils entraînent la réduction du risque opérationnel et l'amélioration du traitement par les services post-marché.[5]

Tableau III – Réductions des seuils à l'OCC et à la CDCC pour faciliter le passage des échéances du samedi au vendredi soir

Année	Type de client	Réduction	Seuil réduit
2004	Client	0,75 $	0,25 $
2004	Firme	0,25 $	0,15 $
2004	Mainteneur de marché	0,25 $	0,15 $
2006	Client	0,25 $	0,05 $
2006	Firme	0,15 $	0,05 $
2006	Mainteneur de marché	0,15 $	0,05 $
2008	Tous types	0,05 $	0,01 $

II. ANALYSE

Description et analyse des incidences

Il existe un certain nombre d'avantages liés au passage au vendredi du traitement des échéances. En harmonisant le processus d'échéance pour toutes les options, le risque systémique inhérent au traitement de multiples échéances sur différents jours sera réduit. Les membres compensateurs n'auront d'autre choix que de rapprocher leurs opérations et d'établir le solde de leurs positions en temps réel, ce qui réduira le risque, tant pour les membres

[4] La levée automatique est une procédure mise en place par les chambres de compensation pour protéger les détenteurs d'options. Elle consiste en la levée automatique des options en jeu par la chambre de compensation lorsque le montant en jeu égale ou surpasse le seuil préétabli par la chambre de compensation.

[5] SIFMA – *The Continuing Evolution of Options Clearing.*
URL : https://www.sifma.org/uploadedfiles/events/2012/operations_conference_and_exhibit_2012/thecontinuingevolution.pdf

compensateurs que pour les participants au marché, qu'une opération non rapprochée avec un membre compensateur qui tombe en défaut soit en cours. Les membres compensateurs pourront également effectuer le jour même la gestion des risques liés aux données de compensation.

De plus, les coûts seront diminués pour les membres compensateurs et les participants au marché puisque les besoins en personnel le samedi seront soit éliminés ou grandement réduits. Les services des technologies disposeront d'une plus grande flexibilité à l'égard de l'exécution de processus la fin de semaine et le traitement des échéances sur les marchés nord-américains sera harmonisé avec celui des marchés européens.

Processus de rédaction

Le processus de rédaction a été motivé par la nécessité d'harmoniser le traitement des échéances des marchés canadiens avec celui des marchés américains et européens.

Impacts sur les systèmes technologiques

Les modifications proposées n'auront aucune incidence sur les systèmes technologiques de la Bourse. L'incidence sur les systèmes technologiques de la CDCC, des membres compensateurs ou d'autres participants au marché se limitera à effectuer le traitement des échéances le troisième vendredi soir du mois au lieu du troisième samedi matin du mois.

Analyse comparative

Traitement des échéances pour les options sur actions et les options sur fonds négociés en bourse (« FNB »)		
Bourse	**Contrats**	**Échéance**
CBOE	Options sur actions et options sur FNB	L'échéance passera du samedi au vendredi soir à compter du 21 juin 2013.
The Boston Options Exchange	Options sur actions et options sur FNB	L'échéance passera du samedi au vendredi soir à compter du 21 juin 2013.
NASDAQ	Options sur actions et options sur FNB	L'échéance passera du samedi au vendredi soir à compter du 21 juin 2013.
NYSE AMEX	Options sur actions et options sur FNB	L'échéance passera du samedi au vendredi soir à compter du 21 juin 2013.
BATS Options	Options sur actions et options sur FNB	L'échéance passera du samedi au vendredi soir à compter du 21 juin 2013.
C2	Options sur actions et options sur FNB	L'échéance passera du samedi au vendredi soir à compter du 21 juin 2013.
ISE	Options sur actions et options sur FNB	L'échéance passera du samedi au vendredi soir à compter du 21 juin 2013.
NASDAQ PHLX	Options sur actions et options sur FNB	L'échéance passera du samedi au vendredi soir à compter du 21 juin 2013.

III. RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS PROPOSÉES DES RÈGLES DE LA BOURSE

La Bourse propose de modifier les caractéristiques des contrats relatifs aux options sur actions et aux options sur fonds négociés en bourse afin de stipuler que les échéances auront lieu le dernier jour de négociation, et non le jour suivant le dernier jour de négociation. De plus, la Bourse prévoit modifier l'article 6637 de la Règle Six à la suite du changement de la date d'échéance. Ces changements devraient entrer en vigueur le 21 juin 2013.

IV. OBJECTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES DES RÈGLES DE LA BOURSE

L'objectif de la modification projetée est de maintenir la cohésion du traitement des échéances par rapport aux marchés américain et européen.

V. INTÉRÊT PUBLIC

Les modifications proposées profiteront aux participants en faisant coïncider le traitement des échéances sur le marché canadien au traitement des échéances sur les marchés américain et européen. Ces modifications proposées des Règles de la Bourse et des caractéristiques des contrats ne sont pas contraires à l'intérêt public.

VI. PROCESSUS

Les modifications proposées de la Règle Six seront soumises pour approbation au Comité de Règles et Politiques de la Bourse et à l'Autorité des marchés financiers conformément au processus d'autocertification et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à titre informatif.

VII. RÉFÉRENCES

SIFMA – The Continuing Evolution of Options Clearing
https://www.sifma.org/uploadedfiles/events/2012/operations_conference_and_exhibit_2012/thecontinuingevolution.pdf

VIII. DOCUMENTS EN ANNEXE

1. Caractéristiques des contrats d'options sur actions
2. Caractéristiques des contrats d'options sur fonds négociés en bourse
3. Article 6637 de la Règle Six de Bourse de Montréal Inc.
4. Avis de l'OCC à l'intention de tous ses membres compensateurs et de tous ses centres de traitement à façon
5. Sollicitation de commentaires de la CDCC : Modification aux règles et au manuel des opérations – Passage du traitement standard mensuel du samedi d'expiration au vendredi soir

Caractéristiques

Options sur actions

Unité de négociation	100 actions des sociétés admissibles à l'inscription d'options.
Mois d'échéance	Cycle ordinaire : deux échéances rapprochées et deux échéances trimestrielles selon le cycle d'échéance (.pdf). Échéance annuelle de janvier pour des termes d'un an et plus (options à long terme).
Cotation des prix	Cotés en devise canadienne.
Dernier jour de négociation	La négociation des options sur actions se termine le 3e vendredi du mois d'échéance ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le 1er jour ouvrable précédent. L'option viendra à échéance le ~~samedi suivant le~~ dernier jour de négociation ~~du mois d'échéance~~.
Type de contrat	Style américain. La levée s'effectue par l'entremise de la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (la CDCC) et la livraison s'effectue par les Services de dépôt et de compensation CDS Inc., le 3e jour ouvrable suivant l'avis de levée.
Unité de fluctuation des prix	• Minimum de 0,01 $CAN pour les options dont le prix est inférieur à 0,10 $CAN. • Minimum de 0,05 $CAN pour les options dont le prix est égal ou supérieur à 0,10 $CAN. La prime de chaque contrat est obtenue en multipliant la cote par 100 (ex. : cote à 2,75 $CAN X 100 = 275 $CAN).
Prix de levée	5 prix de levée autour du prix de la valeur sous-jacente.
Seuil de déclaration	250 contrats d'options
Limite de variation des cours	Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation du sous-jacent (coupe-circuit).
Heures de négociation (heure de Montréal)	9 h 30 à 16 h La séance régulière du marché des options sur actions débutera à 9h30. Chaque classe d'options sera ouverte à la négociation au moment où une opération est exécutée sur le titre sous jacent sur une bourse canadienne reconnue. Si une telle opération ne survient pas, la classe d'option sera ouverte à la négociation à 9h35.
Chambre de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC)

Caractéristiques - Négociation
09.12.11, 02.04.12

Caractéristiques

Options sur FNB

Unité de négociation	100 parts de l'un des fonds négociés en bourse.
Mois d'échéance	Trois mois rapprochés plus les deux prochains mois du cycle trimestriel mars, juin, septembre et décembre. Une échéance annuelle de mars (options à long terme).
Cotation des prix	Cotés en devise canadienne.
Dernier jour de négociation	La négociation se termine le 3e vendredi du mois d'échéance ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le 1er jour ouvrable précédent. L'option viendra à échéance le ~~samedi suivant le~~ dernier jour de négociation.
Type de contrat	Style américain. La levée s'effectue par l'entremise de la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (la CDCC) et la livraison s'effectue par les Services de dépôt et de compensation CDS Inc., le 3e jour ouvrable suivant l'avis de levée.
Unité de fluctuation des prix	• 0,01 $CAN pour toute prime de moins de 0,10 $CAN • 0,05 $CAN pour toute prime de 0,10 $CAN et plus
Prix de levée	• Intervalle minimal de 0,50 $CAN • Intervalle minimal de 1,00 $CAN (options à long terme)
Seuil de déclaration	500 contrats du même côté du marché, toutes échéances confondues.
Limite de variation des cours	Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation des actions sous-jacentes (coupe-circuit).
Heures de négociation (heure de Montréal)	9 h 30 à 16 h La séance régulière du marché des options sur actions débutera à 9h30. Chaque classe d'options sera ouverte à la négociation au moment où une opération est exécutée sur le titre sous jacent sur une bourse canadienne reconnue. Si une telle opération ne survient pas, la classe d'option sera ouverte à la négociation à 9h35.
Chambre de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC)

Caractéristiques - Négociation
09.12.11, 02.04.12

6637 Date d'échéance
(06.08.86, 20.03.91, 17.12.91, 10.11.92, 07.04.94, 07.09.99, 11.02.00, 28.01.02, 26.09.05, 00.00.00)

a) Aucune transaction de contrats d'options de séries venant à échéance ne doit être faite après la clôture des négociations le dernier jour de négociation.

b) Dans le cas des options sur actions, des options sur obligations, ~~et~~ des options sur fonds négociés en bourse, des options sur indice et des options sur devise ~~sur unités de participation indicielle,~~ la date d'échéance est le ~~samedi suivant le~~ troisième vendredi du mois d'échéance s'il s'agit d'un jour ouvrable. Si ce n'est pas un jour ouvrable, la date d'échéance sera le premier jour ouvrable précédent. ~~Dans le cas des options sur indice, la date d'échéance est le troisième vendredi du mois d'échéance du contrat ou, si l'indice n'est pas publié ce jour là, le premier jour précédant où l'indice doit être publié.~~ Dans le cas des options sur contrats à terme, la date d'échéance est le dernier jour de négociation. ~~Dans le cas des options sur devises, la date d'échéance est le troisième vendredi du mois d'échéance sauf si le taux de change fixé par la Banque du Canada n'est pas publié ce jour là, la date d'échéance sera le premier jour de négociation précédant pour lequel le taux de change de la Banque du Canada est publié.~~

c) Dans le cas d'options commanditées, la date d'échéance est déterminée par le commanditaire, telle que définie dans l'information divulguée aux investisseurs et à la Bourse ou inscrite dans la documentation du produit et prévue à l'article 6643 des Règles de la Bourse.

TO: **ALL OCC CLEARING MEMBERS AND SERVICE BUREAUS**

FROM: **DAVE HARRISON,**
VICE PRESIDENT – MEMBER SERVICES

DATE: **AUGUST 28, 2012**

SUBJECT: **INDUSTRY MOVE TO EXPIRATION FRIDAY PROCESSING**

At the July 2012 Board of Directors meeting, OCC received unanimous approval to pursue the transition of Standard Monthly expiration processing from Saturday morning to Friday evening. As part of this approval it was confirmed that June 2013 will be the first month for expiration processing to occur on Friday evening.

The expiration date of existing option contracts will not change. The Board of Directors approved OCC's plan to establish a cutover date of February 1st, 2015. All standard monthly options with an expiration prior to February 1st, 2015 will retain a Saturday expiration date, and all standard monthly options expiring after February 1st, 2015 will have a Friday expiration date. This cutover date will not impact any existing FLEX contracts.

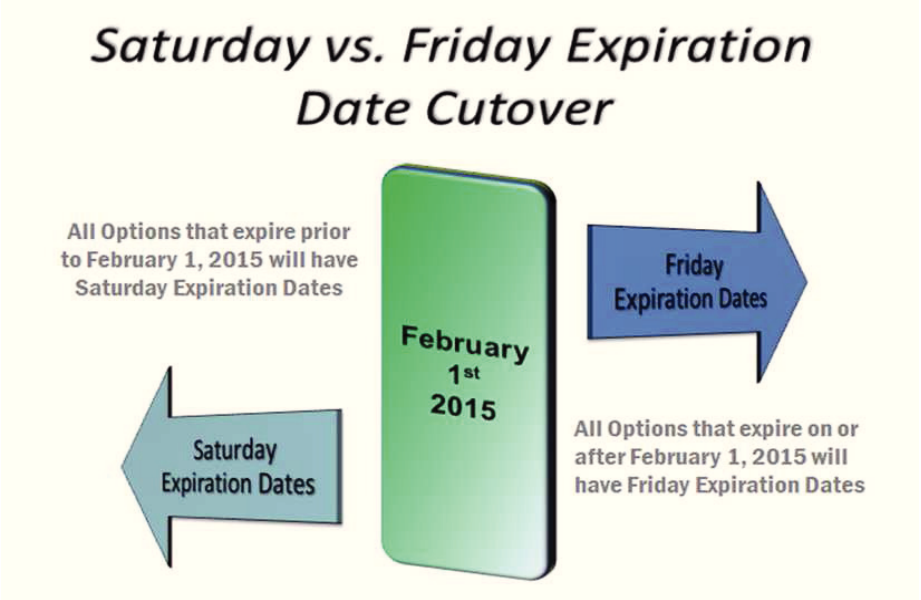

If you have any questions regarding this memo, please contact the Member Services Help Desk at the following numbers: 800-544-6091 or 800-621-6072. Exchange personnel may also e-mail us regarding the Expiration Friday Project at expfriday@theocc.com.

AVIS AUX MEMBRES
No. 2013 – 035
Le 5 février 2013

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATION AUX RÈGLES ET AU MANUEL DES OPÉRATIONS
PASSAGE DU TRAITEMENT STANDARD MENSUEL
DU SAMEDI D'EXPIRATION AU VENDREDI SOIR

Le 1er février 2013, le conseil d'administration de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) a approuvé des modifications aux règles et au manuel des opérations de la CDCC. Les modifications proposées consistent à passer au vendredi d'expiration rendant la CDCC en harmonie avec la pratique de l'OCC et des marchés européens en matière de procédure d'expiration.

Veuillez trouver ci-joint un document d'analyse de même que la modification proposée.

Processus d'établissement de règles

La CDCC est reconnue à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) par l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité).

Le Conseil d'administration de la CDCC a le pouvoir d'adopter ou de modifier les règles et le manuel des opérations de la CDCC. Ces modifications sont présentées à l'Autorité conformément au processus d'autocertification.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis. Prière de soumettre ces commentaires à:

Me Pauline Ascoli
Secrétaire adjointe
Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800 square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité à l'attention de :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse, C.P. 246
800, square Victoria, 22e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Pour toutes questions ou informations, les membres compensateurs peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower
130, rue King ouest, 5ième étage
Toronto, Ontario
M5X 1J2
Tél. : 416-367-2463
Téléc. : 416-367-2473

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Téléc. : 514-871-3530

www.cdcc.ca

PASSAGE DU TRAITEMENT STANDARD MENSUEL DU SAMEDI D'EXPIRATION AU VENDREDI SOIR

MODIFICATION DES RÈGLES ET DU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CDCC

A. Aperçu

Un membre de l'équipe de direction de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) siège au comité chargé de la simplification du traitement des échéances (le « comité ») de l'Options Clearing Corporation (l'OCC) afin de veiller à ce que les processus de la CDCC demeurent compatibles avec ceux de l'OCC.

Depuis quelques années, le secteur a comme objectif de changer le traitement standard des échéances pour le faire passer du samedi au vendredi. La CDCC a uni ses efforts à ceux de ses membres compensateurs et de l'OCC pour simplifier le traitement des échéances. L'abaissement du seuil de déclenchement d'une opération auto-exécutoire, actuellement établie à un cent, et le changement d'heure limite du samedi d'expiration, actuellement fixée à 10 h, heure normale de l'Est, visaient tous deux à faire passer toutes les échéances du samedi au vendredi à la fin de la journée. Le passage au vendredi d'expiration harmonisera le traitement des échéances de la CDCC avec la pratique de l'OCC et des marchés européens. En outre, la Bourse de Montréal étudie actuellement un certain nombre de projets aux termes desquels la CDCC serait tenue de traiter des échéances quotidiennement.

La CDCC a tenu ses membres compensateurs informés du présent projet au moyen de réunions de groupes d'utilisateurs et d'avis opérationnels. Elle a l'intention de mettre en œuvre le présent changement pour l'échéance de juin 2013, conformément aux délais de l'OCC.

B. Analyse

Nature et objet des modifications proposées

Un certain nombre de modifications doivent être apportées aux règles de la CDCC pour passer du samedi d'expiration au vendredi d'expiration, notamment aux dispositions suivantes :

1. Règle A-1, article A-102 – modification des définitions des termes « jour ouvrable », « date d'échéance » et « heure d'échéance »;
2. Règle B-2, paragraphe B-201(6) – modification des délais relatifs au vendredi d'expiration;
3. Règle B-3, paragraphes B-305(3) et B-307a) et l) et alinéas B-307b)(ii) et h)(ii) – modification des modalités temporelles de la levée;
4. Règle B-10, paragraphe B-1004(1) – modification des modalités temporelles de la levée;
5. Règle B-16, paragraphe B-1603(1) – modification des modalités temporelles de la levée.

Les sections suivantes du manuel des opérations doivent également être modifiées :

1. Section 1, page 3 – remplacement du terme « samedi d'expiration » par « vendredi d'expiration »;
2. Section 2, page 1 – modification des délais relatifs au vendredi d'expiration;
3. Section 2, page 5 – modification de tous les délais pour l'accès en ligne pour le vendredi d'expiration;
4. Section 3, pages 5 et 6 – modification du titre du rapport de la CDCC intitulé *Échéance des options* et modification des descriptions du rapport MT01 / *Options Daily Transaction Report* (Relevé quotidien des opérations sur options) et du rapport MP11 / *Expired Options Positions Report* (Relevé des positions sur options échues);
5. Section 6, page 2 – remplacement des occurrences du terme « samedi d'expiration » par « vendredi d'expiration ».

Description et analyse des incidences

Afin de réussir le passage au vendredi d'expiration, la CDCC a lancé le projet FiXML, grâce auquel les membres compensateurs pourront accéder à la messagerie en temps réel qui facilite les rapprochements en temps réel effectués par les membres compensateurs.

Le 7 novembre 2011, la CDCC a diffusé l'*avis opérationnel 2011-M96* afin d'annoncer qu'elle avait publié les guides intitulés *SOLA Clearing API FiXML Specifications Guide* et *SOLA Clearing API FiXML Business Design Guide*. Avant la publication de ces documents, la CDCC avait sollicité et reçu des commentaires d'un certain nombre de sociétés au sujet du contenu de la messagerie.

Le 14 novembre 2011, la CDCC a diffusé l'*avis opérationnel 2011-105* pour solliciter les commentaires des membres compensateurs, qui ont été pris en compte pendant l'élaboration du projet.

Le 23 décembre 2011, la CDCC a diffusé l'*avis opérationnel* 2011-M118 pour annoncer les dates cibles relatives à la disponibilité de l'environnement d'essai et au lancement du service dans l'environnement de production.

La CDCC a communiqué avec tous les membres compensateurs et les fournisseurs de services afin de veiller à ce que les membres de leur équipe technique soient au courant du projet important dont il est question aux présentes. L'objectif de la CDCC consiste à rapprocher les dates des opérations et la compensation des positions en temps réel pour tous les membres compensateurs ainsi qu'à harmoniser ce changement avec celui de l'OCC.

Les *avis opérationnels 2011-M96, 2011-105 et 2011-M118* de la CDCC sont joints aux présentes.

Processus de rédaction

Le processus de rédaction a été motivé par la nécessité de demeurer conforme aux pratiques de l'OCC.

Aucune autre option n'a été envisagée.

Incidence sur les systèmes technologiques

L'incidence sur les systèmes technologiques de la CDCC, des membres compensateurs ou d'autres participants au marché se limite à effectuer le traitement des échéances le troisième vendredi soir du mois au lieu du troisième samedi matin du mois.

Analyse comparative

Les modifications proposées sont conformes à celles de l'OCC.

Le document de l'OCC intitulé *FAQ – Vendredi d'expiration* daté du mois d'août 2012 qui est joint aux présentes expose en détail le modèle que propose l'OCC pour le remplacement du samedi d'expiration par le vendredi d'expiration.

C. Intérêt public

Les présentes modifications à apporter aux règles et au manuel des opérations de la CDCC ne sont pas contraires à l'intérêt public.

D. Processus

Les modifications proposées sont assujetties à l'approbation du conseil de la CDCC. Une fois approuvées, les modifications proposées, y compris la présente analyse, seront transmises à l'Autorité des marchés financiers conformément au processus d'autocertification, ainsi qu'à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à titre informatif. Les modifications proposées et l'analyse sont également assujetties à l'approbation de la Banque du Canada conformément à l'accord de surveillance réglementaire.

E. Documents en annexe

- Règles modifiées A-1, B-2, B-3, B-10 et B-16 de la CDCC
- Sections modifiées 1, 2, 3 et 6 du manuel des opérations
- Avis opérationnels 2011-M96, 2011-105 et 2011-M118
- Document FAQ – Vendredi d'expiration de l'OCC daté du mois d'août 2012

CHAPITRE A — RÈGLES DIVERSES

RÈGLE A-1 DÉFINITIONS

Article A-101 Champ d'application

Pour l'application des présentes règles, sauf si le contexte s'y oppose ou à moins que d'autres définitions ne soient précisées, les termes utilisés ont l'acception qui leur est attribuée à l'article A-102.

Article A-102 Définitions

« achat initial » — opération boursière ayant pour effet de créer ou d'accroître une position acheteur sur la série de contrats à terme ou d'options faisant l'objet de l'opération;

« achat liquidatif » — opération boursière ayant pour effet de réduire ou de liquider une position vendeur sur la série de contrats à terme ou d'options faisant l'objet de l'opération;

« agent de calcul » — la Société lorsqu'elle calcule certains montants de liquidation conformément au paragraphe A-409 9);

« agent de livraison » — l'entité par l'entremise de laquelle la société effectuera le transfert du bien sous-jacent entre l'acheteur et le vendeur;

« agent de livraison garant » — agent de livraison qui a la responsabilité de garantir l'acquisition ou la livraison du bien sous-jacent en cas de défaut de livraison;

« appel de marge intra-journalier » – l'obligation de déposer une marge supplémentaire, comme en décide la Société conformément à l'article A 705, à tout moment où la Société juge cette démarche nécessaire et notamment aux moments indiqués à la section 2 du Manuel des opérations;

« autorité compétente » – s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A 409(3);

« avis de levée » — avis remis à la Société en la forme prescrite par elle et l'avisant de l'intention du membre compensateur remettant cet avis de lever une option;

« avis de livraison » — avis remis à la Société en la forme prescrite par elle et l'avisant de l'intention du membre compensateur remettant cet avis de livrer le bien sous-jacent à un contrat à terme;

« banque membre compensateur » — membre compensateur qui est une banque assujettie à la Loi sur les banques (Canada), telle que modifiée de temps à autre;

« bien non livré » – s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A 409(6);

« bien sous-jacent » — bien ou actif faisant l'objet d'un instrument dérivé ou d'un IMHC et qui détermine la valeur de celui-ci. Il peut s'agir d'une marchandise ou d'un instrument financier tels une action, une obligation, une devise, un indice boursier ou économique ou de tout autre bien ou actif;

« bien sous-jacent acceptable » — bien sous-jacent déterminé comme acceptable pour compensation par la Société;

« bien sous-jacent équivalent » — titres précisés à l'article A-708 de la présente règle;

« bons du Trésor acceptables » — titres de dette à court terme, ayant une échéance de moins d'un an, émis par le Gouvernement du Canada et vendus au-dessous du pair;

« bourse » — bourse dont les opérations sont garanties et/ou compensées par l'intermédiaire de la Société;

« cas d'insolvabilité » — s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A-409 3);

« cas de défaut » – s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A 409(2);

« CDCS » – acronyme représentant « Canadian Derivatives Clearing Service » (Service canadien de compensation de produits dérivés), faisant référence au système de compensation et de règlement exploité par la CDCC, qui est régi par les règles;

« CDS » — Services de dépôt et de compensation CDS inc., agissant en qualité de dépositaire officiel de titres au Canada ou en toute autre qualité, ou tout successeur de celui-ci;

« centre d'échange » — endroit local où a lieu l'échange des biens sous-jacents;

« centre transactionnel reconnu » — marché bilatéral ou multilatéral, autre qu'une bourse, où acheteurs et vendeurs concluent des opérations sur des types d'instruments acceptables, y compris des négociations bilatérales entre deux membres compensateurs soumettant des opérations sur titres à revenu fixe et qui remplit l'une ou l'autre des exigences suivantes : i) dans le cas d'un centre transactionnel qui est un système de négociation parallèle (« SNP »), il est admissible en tant que tel et se conforme aux obligations applicables du règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché (« 21-101 ») et du règlement 23-101 sur les règles de négociation (« 23-101 »), comme la Société le détermine, et ii) dans le cas d'un intermédiaire entre courtiers sur obligations (« ICO »), il est admissible en tant que tel et se conforme aux règles de l'OCRCVM applicables, y compris la règle 2800 de l'OCRCVM et aux obligations applicables de 21-101 et de 23-101, comme la Société le détermine, et iii) dans le cas de négociations bilatérales entre membres compensateurs soumettant des opérations sur titres à revenu fixe visant un membre compensateur membre d'un OAR, le membre compensateur membre d'un OAR se conforme aux obligations applicables de 21-101 et de 23-101, comme la Société le détermine;

« classe de contrats à terme » — tous les contrats à terme qui portent sur le même bien sous-jacent;

« classe d'options » — toutes les options de même style, s'inscrivant dans la même gamme de maturité et portant sur le même bien sous-jacent;

« client » — client d'un membre compensateur qui n'est pas teneur de marché ni ne négocie pour le compte d'un courtier en valeurs mobilières;

« coefficient de suffisance du capital (CSC) » — documents indiqués par le Bureau du surintendant des institutions financières dans ses principes directeurs, ayant trait aux exigences en matière de capital applicables aux banques;

« communication électronique » — s'entend, à l'égard de la Société, d'un ou de plusieurs des éléments suivants : la communication d'un avis, d'un rapport ou d'un autre renseignement sur le site Web de la Société, la transmission d'un avis, d'un rapport ou d'une autre information à un membre compensateur

par voie de courrier électronique et le fait de rendre disponible sur l'ordinateur de la Société, sous une forme accessible à un membre compensateur, un avis, un rapport ou un autre renseignement;

« compte-client » — le ou les comptes devant être établis pour les opérations des clients du membre compensateur conformément aux articles B-102, B-103, C-102, C-103, D-102 et D-103;

« compte-client compensé » — type de compte-client qui requiert qu'une documentation spécifique soit signée entre le membre compensateur et la Société, dans lequel les positions d'un seul client sont détenues sur une base nette;

« compte de règlement des comptes-clients » — compte établi conformément aux dispositions de l'article A-403;

« compte de règlement liquidatif » — compte établi suite au défaut d'un membre compensateur, en vue de reconnaître la valeur de l'ensemble des gains, pertes et frais dus au membre compensateur non conforme ou par lui lors de la liquidation des positions et des dépôts de garantie, conformément à l'article A-402;

« compte de teneur de marché » — le ou les comptes devant être établis pour les opérations boursières d'un teneur de marché du membre compensateur, conformément aux dispositions des articles B-102, B-103, C-102 et C-103;

« compte-firme » — le ou les comptes devant être établis pour les opérations de firme des membres compensateurs conformément aux articles B-102, B-103, C-102, C-103, D-102 et D-103;

« comptes de règlement » — a le sens qui est attribué à cette expression par l'article A-217;

« compte polyvalent » — compte de teneur de marché et/ou compte-client compensé;

« conditions du contrat » — les conditions prescrites par la bourse pertinente à l'égard d'une option ou d'un contrat à terme en particulier;

« confirmation d'opération » — document officiel émis à un membre compensateur qui détaille les attributs de l'opération IMHC et signale l'acceptation de l'opération pour compensation par la Société;

« Conseil » — Conseil d'administration de la Société;

« contrat à terme » :

a) soit, dans le cas d'un contrat à terme donnant lieu à la livraison du bien sous-jacent, engagement à livrer ou à prendre livraison d'une quantité, d'une qualité ou d'une catégorie du bien sous-jacent au cours d'un mois futur désigné, à un prix convenu au moment de la négociation du contrat en bourse;

b) soit, dans le cas d'un contrat à terme donnant lieu à un règlement en espèces, engagement à verser à la Société ou à recevoir de celle-ci la différence entre le prix de règlement final et le prix de l'opération conformément aux modalités standard énoncées par la bourse où le contrat est conclu, lequel est compensé par la Société;

« convention de dépositaire » — une convention conclue entre la Société et un dépositaire agréé;

« courbe des cours à terme » — l'ensemble des prix à terme d'une marchandise obtenu en consolidant tous les prix de référence par maturité, tel que décrit à l'article D-201;

« cours du marché » — cours global de négociation de l'unité du bien sous-jacent qui est déterminé par la ou les bourses concernées;

« critères d'acceptation » — critères établis par la Société pour l'acceptation ou le rejet d'un IMHC conformément aux dispositions de l'article D-104;

« CUSIP/ISIN » — acronymes représentant respectivement Committee on Uniform Security Identification Procedures et International Securities Identification Number, utilisés aux présentes pour désigner un identificateur de valeur attribué par CDS à un titre acceptable;

« date d'échéance » — sauf indication contraire, ~~le samedi suivant immédiatement~~ le troisième vendredi du mois et de l'année au cours desquels l'option vient à échéance;

« date de la demande de calcul du montant du règlement en espèces » – s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A 409(6);

« défaut de livraison » — un défaut de livraison au sens prévu (i) au paragraphe A-804 1) lorsqu'il s'agit de la livraison d'un titre acceptable, (ii) à l'article B-407 lorsqu'il s'agit de la livraison de tout bien sous-jacent d'une option, (iii) à l'article C-512 lorsqu'il s'agit de la livraison du bien sous-jacent d'un contrat à terme autre qu'un titre acceptable, ou (iv) à l'article D-304 lorsqu'il s'agit du bien sous-jacent d'un IMHC qui n'est pas une opération sur titres à revenu fixe;

« date de maturité » — date à laquelle sont exécutées les obligations finales d'une opération;

« défaut de paiement » — s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A-409 4);

« défaut de paiement contre livraison » — s'entend au sens attribué à cette expression à la section A-806;

« date de règlement de la levée » — la date prescrite par la bourse pertinente dans les conditions du contrat d'une option en particulier;

« date de résiliation anticipée » — s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A-409 7);

« délai de règlement livraison contre paiement net du matin » – s'entend au sens attribué à cette expression à l'article D 601;

« délai du cycle de compensation de l'après-midi » – s'entend au sens attribué à cette expression à l'article D 601;

« délai du cycle de compensation du matin » – s'entend au sens attribué à cette expression à l'article D 601;

« demande de calcul du montant du règlement en espèces » — s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A-409 6);

« demande de livraison » – s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A 409(6);

« demande de paiement » – s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A 409(5);

« demande de paiement de règlement en espèces » — s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A 409 6);

« demande d'adhésion » — la demande d'adhésion, laquelle une fois remplie par un membre compensateur postulant et acceptée par la Société fait partie de la convention d'adhésion, ainsi que les règles qui sont intégrées par renvoi dans la convention d'adhésion et en font partie, tel que cette demande d'adhésion peut de temps à autre être modifiée, changée, complétée ou remplacée, en totalité ou en partie;

« dépositaire agréé » — établissement financier agréé par la Société pour agir en cette capacité conformément aux critères établis au paragraphe A-212(8);

« dépositaire officiel de titres » — tout dépositaire officiel de titres que la Société juge acceptable, y compris CDS;

« dépôt » — paiement, dépôt ou transfert d'espèces, de titres, de certificats, de biens, de biens sous-jacents, de biens sous-jacents équivalents ou d'autres biens ou droits;

« dépôt additionnel » — montant additionnel requis du membre compensateur en sus du dépôt du fonds de compensation conformément à l'article A-606;

« dépôt de base » — dépôt minimum requis au fonds de compensation de chaque membre compensateur conformément à l'article A-603;

« dépôt de garantie » — s'entend, collectivement :

a) des titres, des espèces ainsi que des documents, chèques, biens sous-jacents, biens sous-jacents équivalents, positions acheteur et positions vendeur;

b) des dépôts exigés ou effectués conformément aux dispositions de la règle A-6, « Dépôts au fonds de compensation », de la règle A-7, « Marges », de la règle B-4, « Livraison et paiement en regard des options levées », de la règle C-5, « Livraison du bien sous-jacent aux contrats à terme », et de la règle D-3, « Livraison physique du bien sous-jacent aux instruments du marché hors cote », notamment les marges, les dépôts de base, les dépôts supplémentaires, les dépôts variables, les récépissés d'entiercement d'option de vente, les dépôts du bien sous-jacent d'une option d'achat, les dépôts du bien sous-jacent d'un contrat à terme et les autres formes de dépôts qui sont acceptés par la Société de temps à autre;

c) des titres mis en gage ou cédés à la Société par l'intermédiaire d'un dépositaire officiel de titres;

qui sont déposés par le membre compensateur ou en son nom auprès de la Société;

« dépôt du bien sous-jacent d'un contrat à terme » — le dépôt du bien sous-jacent d'un contrat à terme par un dépositaire agréé agissant pour le compte d'un membre compensateur ou d'un client de celui-ci à la Société par l'intermédiaire d'un dépositaire officiel de titres;

« dépôt du bien sous-jacent d'une option d'achat » — le dépôt du bien sous-jacent d'une option d'achat par un dépositaire agréé agissant pour le compte d'un membre compensateur ou d'un client de celui-ci à la Société par l'intermédiaire d'un dépositaire officiel de titres;

« dépôt variable » — dépôt au fonds de compensation qui peut être requis en sus du dépôt de base conformément à l'article A-603;

« document » ou « effet » — s'entend d'une lettre, d'un billet ou d'un chèque au sens de la Loi sur les lettres de change (Canada) ou un autre écrit attestant d'un droit à un paiement d'argent et qui est du genre de ceux qui sont transférés dans le cours normal des affaires par livraison, dûment endossés ou cédés, à l'exclusion d'un titre;

« documents de la CDCC » — les documents, données et renseignements que la Société a créés ou compilés et qu'elle fournit aux membres compensateurs sous toute forme, y compris les logiciels, les marques de commerce, les logos, les noms de domaine, la documentation (y compris les règles), les traitements approuvés, les renseignements techniques, les systèmes (y compris les systèmes de compensation et les systèmes de transmission électronique), le matériel et les réseaux qui constituent le CDCS que la Société fournit aux membres compensateurs;

« double option » ou « opération sur double option » — nombre égal d'options d'achat et d'options de vente portant sur le même bien sous-jacent et ayant le même prix de levée et la même date d'échéance;

« écran des échéances » — image-écran électronique mise à la disposition des membres compensateurs relativement à la règle B-3;

« espèces » - la devise ayant cours légal au Canada;

« entité » — s'entend, notamment, d'un particulier, d'une société par actions, d'une société de personnes, d'une fiducie et d'une organisation ou d'une association non constituée en société;

« entité du même groupe » — relativement à un membre compensateur, toute entité qui est contrôlée, directement ou indirectement, par le membre compensateur, toute entité qui contrôle, directement ou indirectement, le membre compensateur, et toute entité qui est, directement ou indirectement, sous contrôle commun avec le membre compensateur. Pour les besoins de la présente définition, le « contrôle » d'un membre compensateur ou d'une entité s'entend de la propriété de la majorité des droits de vote du membre compensateur ou de l'entité;

« évaluation à la valeur marchande » — valeur établie par la Société représentant la valeur liquidative d'une opération ou d'un compte détenu par un membre compensateur tel que défini à l'article D-202;

« exigence de livraison brute » — la quantité de titres acceptables, exprimée sur une base brute, devant être livrée physiquement par l'intermédiaire d'un dépositaire officiel de titres par un membre compensateur ou à ce dernier, conformément au paragraphe D-606 10);

« exigence de livraison correspondante de la CDCC » — s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A-804(4);

« exigence de paiement contre livraison net du matin » – s'entend au sens attribué à cette expression à l'article D 601;

« exigence de paiement brut contre livraison » — montant, exprimé sur une base brute, devant être payé contre livraison physique par l'intermédiaire d'un dépositaire officiel de titres par un membre compensateur ou à ce dernier, conformément au paragraphe D-606 10);

« exigence de livraison nette » — en ce qui a trait à des titres acceptables, la quantité de titres, exprimée sur une base nette, devant être livrée physiquement par l'intermédiaire d'un dépositaire officiel de titres par un membre compensateur ou à ce dernier, conformément à l'alinéa A-801 2) d), et en ce qui a trait à un bien sous-jacent d'un IMHC avec livraison physique autre qu'un titre acceptable, la quantité de ce bien sous-jacent, exprimée sur une base nette, devant être livrée physiquement par l'intermédiaire d'un agent de livraison par un membre compensateur ou à ce dernier, conformément à l'article D-303;

« exigence de paiement net contre livraison » — montant, exprimé sur une base nette, devant être payé contre livraison physique par l'intermédiaire d'un dépositaire officiel de titres par un membre compensateur ou à ce dernier, conformément à l'alinéa A-801 2) c);

« exigence de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi » – s'entend au sens attribué à cette expression à l'article D 601;

« exigences de livraison en attente » – s'entend au sens attribué à cette expression à l'article D 601;

« exigences de paiement contre livraison en attente » – s'entend au sens attribué à cette expression à l'article D 601;

« facilité de crédit intra-journalière de la CDCC » – la facilité de crédit intra-journalière de la Société, dont le montant peut varier à l'occasion, moyennant un préavis aux membres compensateurs;

« firme » — membre compensateur agissant pour son propre compte;

« fonds de compensation » — fonds établi conformément à la règle A-6, « Dépôts au fonds de compensation »;

« fournisseur de titres » — membre compensateur qui a envers la Société une exigence de livraison nette à l'égard d'un titre acceptable conformément au paragraphe D-606 3) et à l'alinéa A-801 2) d) ou une exigence de livraison brute à l'égard d'un titre acceptable conformément au paragraphe D-606 10), selon le cas;

« groupe de classes » — ensemble des contrats d'options et contrats à terme visant le même bien sous-jacent;

« heure d'échéance » — heure à la date d'échéance, fixée par la Société, à laquelle échoit l'option. L'heure d'échéance, à moins de changement subséquent par la Société, est ~~10~~ 22 h ~~00~~ 45 à la date d'échéance;

« heure de fermeture des bureaux » — heure à laquelle prend fin le jour ouvrable, comme il est mentionné dans le manuel des opérations de la CCDC. L'heure peut, au seul gré de la Société, être modifiée pour qu'il soit tenu compte des jours de négociation écourtés des bourses;

« heure de règlement » — en ce qui a trait à une opération et à un jour ouvrable donné, l'heure de ce jour ouvrable établie par la Société dans le manuel des opérations et, si aucun jour ouvrable n'est précisé, l'heure du jour ouvrable suivant immédiatement le jour de l'opération, la date de calcul ou la date de paiement du coupon, selon le cas, établie par la Société dans le manuel des opérations et à laquelle le règlement des gains et pertes, les primes, toutes les couvertures des marges et tous les autres paiements exigés à l'égard du jour ouvrable, du jour de l'opération, de la date de calcul ou de la date de paiement du coupon doivent avoir été reçus par la Société;

« heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée » — s'entend au sens attribué à cette expression à l'article D-601;

« heure limite de compensation » — relativement à un jour ouvrable et à un membre compensateur, l'heure indiquée dans le manuel des opérations un tel jour ouvrable aux fins d'établir, à l'égard de ce membre compensateur, toutes les obligations nettes de paiement et de livraison qu'a contractées ce membre compensateur ou qui lui sont dues conformément aux présentes règles un tel jour ouvrable;

« heure limite de soumission » – s'entend au sens attribué à cette expression à l'article D 601;

« instrument dérivé » — signifie un instrument financier dont la valeur est basée sur un bien sous-jacent. Sans limiter la généralité de ce qui précède, il peut s'agir d'une marchandise ou d'un instrument financier tels une action, une obligation, une devise, un indice boursier ou économique ou de tout autre bien ou actif;

« instrument du marché hors cote » ou « IMHC » — toute opération négociée de façon bilatérale ainsi que toute opération conclue dans tout centre transactionnel reconnu;

« intérêt en cours » ou « position en cours » — position de l'acheteur ou du vendeur d'une option, d'un contrat à terme ou d'un IMHC;

« jour ouvrable » — jour, quel qu'il soit, où les bureaux de la Société sont ouverts pour affaires~~. Le terme « jour ouvrable » exclut la date d'échéance de toute option qui vient à échéance un samedi~~;

« limites de risque » — a trait à l'ensemble des limites de gestion du risque imposées par la Société aux activités de compensation des membres compensateurs, telles qu'elles sont mises à jour périodiquement par la Société;

« livraison en bonne et due forme » — dans le cadre des présentes, les biens sous-jacents ne sont réputés avoir été livrés en bonne et due forme qu'au moment où la forme dans laquelle ils ont été livrés constitue une bonne livraison conformément aux conditions du contrat;

« manuel des risques » — le manuel désigné comme tel par la Société et toute annexe du manuel des risques, y compris le manuel de défaut, dans sa version modifiée de temps à autre;

« manuel de défaut » — le manuel désigné comme tel par la Société, dans sa version modifiée de temps à autre;

« manuel des opérations » — le manuel désigné comme tel par la Société, et toute annexe du manuel des opérations, y compris le manuel des risques, dans sa version modifiée de temps à autre;

« marchandise » — tout produit agricole, forestier ou marin, minerai, métal, hydrocarbure, gaz naturel, électricité, devise, pierre précieuse ou autre pierre de joaillerie, et tout bien, article, service, droit ou intérêt, ou classe de ceux-ci, à l'état naturel ou traité;

« marge » — les dépôts requis ou effectués conformément aux dispositions de la règle A-7, « Marges »;

« membre compensateur » — candidat admis à titre de membre compensateur de la Société;

« membre compensateur membre d'un OAR» — membre compensateur établi sur le territoire de vérification de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières;

« membre compensateur non conforme » — a le sens qui est attribué à cette expression par l'article A-1A04;

« membre compensateur soumettant des opérations sur titres à revenu fixe » — a le sens qui est attribué à ce terme à l'article D-601;

« mois de livraison » — mois civil au cours duquel un contrat à terme peut être réglé par la livraison ou la réception du bien sous-jacent;

« montant à maturité » — flux monétaire résultant de l'expiration d'un IMHC;

« montant de règlement » — montant calculé conformément aux présentes règles et devant être payé au membre compensateur livreur au moment de la livraison ou du règlement en espèces du bien sous-jacent à une opération;

« montant de règlement de la levée » — montant que la Société doit payer au membre compensateur qui lève une option de vente ou qui a été assigné sur une option d'achat, sur livraison du bien sous-jacent;

« montant de règlement en espèces » — le montant calculé par l'agent de calcul conformément au paragraphe A-409 6);

« montant de règlement final » — le montant calculé par l'agent de calcul conformément au paragraphe A-409 10);

« montant de règlement quotidien net » — montant qui figure dans le « sommaire quotidien des règlements »;

« montants dus » – s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe D 409(10);

« non-livraison » — s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A-409 6);

« non-paiement » — s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A-409 5);

« non-paiement du montant de règlement en espèces par suite d'une non-livraison » — s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A-409 6);

« non-paiement du règlement en espèces » — s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A-409 6);

« obligation de livraison mobile » — relativement à un membre compensateur qui est un fournisseur de titres, la quantité d'un titre acceptable donné qu'il a omis de livrer à la Société aux termes d'une exigence de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi consistant en une obligation de livrer des titres acceptables conformément au paragraphe A-801 4) ou d'une exigence de livraison brute découlant de toute opération même jour soumise après le délai du cycle de compensation de l'après-midi et avant l'heure limite de soumission conformément au paragraphe D-606 10), selon le cas, le jour ouvrable où elle était exigible avant l'heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée, laquelle est intégrée dans le calcul de l'exigence de livraison nette du jour ouvrable qui suit (et de l'exigence de

livraison nette de chaque jour ouvrable ultérieur) de ce membre compensateur, conformément aux modalités et jusqu'au moment prévus aux termes du paragraphe A-804 1); et relativement à la Société et à un membre compensateur qui est un receveur de titres, la quantité d'un titre acceptable donné que la Société a omis de livrer à ce membre compensateur aux termes d'une exigence de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi consistant en une obligation de livrer des titres acceptables conformément au paragraphe A 801 4) ou d'une exigence de livraison brute découlant de toute opération même jour soumise après le délai du cycle de compensation de l'après-midi et avant l'heure limite de soumission conformément au paragraphe D-606 10), selon le cas, le jour ouvrable où elle était exigible avant l'heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée (en conséquence directe de l'omission du fournisseur de titres de livrer la totalité ou une partie de son exigence de règlement de livraison contre paiement net de l'après-midi consistant en une obligation de livrer des titres acceptables ou de son exigence de livraison brute découlant de toute opération même jour soumise après le délai du cycle de compensation de l'après-midi et avant l'heure limite de soumission, selon le cas, à l'égard de ce titre acceptable ce jour ouvrable là), laquelle est intégrée dans le calcul de l'exigence de livraison nette de la Société du jour ouvrable qui suit (et de l'exigence de livraison nette de chaque jour ouvrable ultérieur) en faveur de ces membres compensateurs, conformément aux modalités et jusqu'au moment prévus aux termes du paragraphe A-804 2);

« obligation de paiement reportée » – relativement à la Société, le montant suivant lequel son exigence de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi consistant en une obligation de payer contre livraison des titres acceptables ou son exigence de paiement brut contre livraison découlant de toute opération même jour soumise après le délai du cycle de compensation de l'après-midi et avant l'heure limite de soumission, selon le cas, en faveur d'un fournisseur de titres a été réduite par suite de l'omission du fournisseur de titres de livrer des titres acceptables le jour ouvrable où ils étaient exigibles avant l'heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée et dont le paiement par la Société de cette réduction a été reporté jusqu'à la livraison complète par le fournisseur de titres conformément au paragraphe A 804(1); et relativement à un membre compensateur qui est un receveur de titres, le montant par lequel son exigence de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi prévoyant une obligation de payer contre livraison des titres acceptables ou son exigence de paiement brut contre livraison découlant de toute opération même jour soumise après le délai du cycle de compensation de l'après-midi et avant l'heure limite de soumission, selon le cas, en faveur de la Société a été réduite par suite de l'omission de la Société de livrer des titres acceptables le jour ouvrable où ils étaient exigibles avant l'heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée et dont le paiement par ce membre compensateur de cette réduction a été reporté jusqu'à la livraison complète par la Société conformément au paragraphe A 804(2);

« obligation hypothécaire du Canada » — obligation à échéance in fine assortie d'un coupon semestriel à taux fixe, qui est émise par la Fiducie du Canada pour l'habitation et cautionnée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

« opération » — tout contrat à terme, option et instrument du marché hors cote déterminé comme acceptable pour compensation par la Société;

« opération boursière » — opération effectuée par l'entremise d'une bourse aux fins suivantes :

a) l'achat ou la vente d'une option ou la diminution ou la liquidation d'une position acheteur ou vendeur sur une option;

b) l'achat ou la vente d'un contrat à terme ou la diminution ou la liquidation d'une position acheteur ou vendeur sur un contrat à terme;

« opération même jour » — s'entend au sens attribué à cette expression à l'article D-601;

« opération sur titres à revenu fixe » — a le sens qui est attribué à ce terme à l'article D-601;

« option » ou « contrat d'option » — contrat qui, à moins d'avis contraire, donne au membre compensateur acheteur le droit d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) une quantité donnée d'un bien sous-jacent à un prix de levée fixe durant un certain délai et qui oblige le membre compensateur vendeur à vendre (option d'achat) ou à acheter (option de vente) le bien sous-jacent, conformément aux modalités standard énoncées par la bourse sur laquelle le contrat est négocié ou aux modalités que la société détermine acceptable, lequel est compensé par la Société;

« option à parité » — option d'achat ou option de vente dont le prix de levée est égal au cours du marché du bien sous-jacent;

« option américaine » ou « option de style américain » — option qui peut être levée en tout temps à partir du moment de son émission jusqu'à sa date d'échéance;

« option en jeu » — option d'achat dont le prix de levée est inférieur, ou option de vente dont le prix de levée est supérieur, au cours du marché du bien sous-jacent;

« option européenne » ou « option de style européen » — option qui ne peut être levée qu'à sa date d'échéance;

« option hors-jeu » — option d'achat dont le prix de levée est supérieur, ou option de vente dont le prix de levée est inférieur, au cours du marché du bien sous-jacent;

« position acheteur » — droit qu'un membre compensateur détient :

a) soit en qualité de titulaire d'une ou de plusieurs options d'une série d'options;

b) soit en qualité d'acheteur d'un ou de plusieurs contrats à terme d'une série de contrats à terme;

c) soit en qualité d'acheteur d'instruments du marché hors cote;

« position assignée » — position d'un membre compensateur dans un compte pour lequel le membre compensateur est désigné comme étant le membre compensateur pour ce compte;

« position levée » — position d'un membre compensateur dans tout compte à l'égard d'options qu'il a levées par rapport à ce compte;

« position mixte » :

a) soit le cas où un compte-client d'un membre compensateur comporte une position vendeur et une position acheteur sur une même classe d'options;

b) soit le cas où un compte-client d'un membre compensateur comporte une position acheteur et une position vendeur de contrats à terme;

« position vendeur » — l'obligation contractée par un membre compensateur comme suit :

a) soit en qualité de vendeur d'une ou de plusieurs options d'une même série d'options;

b) soit en qualité de vendeur d'un ou de plusieurs contrats à terme d'une même série de contrats à terme;

c) soit en qualité de vendeur d'un instrument du marché hors cote;

« président » — personne désignée par le Conseil comme chef de la direction et directeur administratif de la Société;

« prime quotidienne nette » — lorsqu'elle s'applique à un compte d'un membre compensateur pour toute heure de règlement, montant net exigible par la Société ou de la Société à l'heure de règlement relativement à toutes les opérations boursières sur options du membre compensateur portées à ce compte en qualité de membre compensateur acheteur ou de membre compensateur vendeur;

« prix à terme » — le prix extrait de la courbe des cours à terme et utilisé dans le calcul quotidien de l'évaluation à la valeur marchande et dans le processus de calcul de la marge, tel que décrit à l'article D-202;

« prix de levée » — prix fixé par quotité de négociation auquel le bien sous-jacent peut être acheté (dans le cas d'une option d'achat) ou vendu (dans le cas d'une option de vente) au moment de la levée d'une option, parfois désigné par prix d'exercice;

« prix de l'opération » — prix d'un contrat à terme convenu entre les parties au moment où le contrat est négocié en bourse;

« prix de référence » — prix déterminé par la Société conformément à l'article D-201;

« prix de règlement » — prix officiel d'un contrat à terme à la clôture d'une séance de négociation et déterminé conformément aux dispositions de l'article C-301;

« procédures en insolvabilité » — s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A-409 3);

« quantité de référence » — taille de l'opération IMHC exprimée directement ou en fonction de la quotité de négociation et du nombre de contrats sous-jacents à l'opération IMHC;

« quotité de négociation » — à l'égard de toute série de contrats à terme et série d'options s'entend du nombre de biens sous-jacents désigné par la Société et la bourse où l'instrument dérivé est négocié comme étant le nombre de biens assujettis à un même contrat de contrat à terme ou d'option;

« rapport d'activité consolidé » — rapport quotidien faisant état de toutes les opérations sur options, contrats à terme et IMHC;

« rapport d'activité consolidé détaillé sur les contrats à terme » — rapport généré quotidiennement par la Société comprenant la position globale de contrats à terme détenue par un membre compensateur et qui indique également le règlement des gains et pertes du membre compensateur pour la journée;

« rapport d'activité consolidé sur les contrats à terme des comptes auxiliaires » — rapport généré quotidiennement par la Société comprenant la position globale détenue par un membre compensateur dans chacun de ses comptes auxiliaires et qui indique également le règlement des gains et pertes relativement à chaque compte auxiliaire pour la journée;

« rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes » — ensemble des documents exigés aux termes des règles applicables de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières;

« récépissé de dépôt » — un récépissé d'entiercement d'option de vente, un dépôt du bien sous-jacent d'une option d'achat ou un dépôt du bien sous-jacent d'un contrat à terme;

« récépissé d'entiercement d'option de vente » — récépissé, dans la forme acceptable par la Société, produit par un dépositaire agréé attestant qu'il détient le montant du prix de levée d'une option de vente en espèces pour le compte d'un membre compensateur ou d'un client de celui-ci, en fiducie pour la Société;

« receveur de titres » — membre compensateur envers lequel la Société a une exigence de livraison nette à l'égard d'un titre acceptable conformément au paragraphe D-606 3) et à l'alinéa A-801 2) d) ou une exigence de livraison brute à l'égard d'un titre acceptable conformément au paragraphe D-606 10), selon le cas;

« registre » — tout registre désigné par la Société qui, aux fins de la compensation de contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO2e) avec règlement physique, a été établi afin d'assurer une comptabilité précise de la détention, du transfert, de l'acquisition, du retour, de l'annulation et du remplacement des unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO2e);

« règlement des gains et pertes » — règlement, à la Société, des gains et pertes enregistrés sur les positions en cours à l'égard de contrats à terme, conformément aux dispositions de l'article C-302;

« règlements » — règlements de la Société qui peuvent être modifiés de temps à autre;

« règles » ou « présentes règles » — les règles de la Société et le manuel des opérations, tel que ces règles et ce manuel peuvent de temps à autre être modifiés, changés, complétés ou remplacés, en totalité ou en partie;

« relevé quotidien des opérations sur options » — rapport généré par la Société indiquant la prime nette à payer ou à recevoir;

« représentant autorisé » — personne à l'égard de laquelle le membre compensateur a déposé une attestation de compétence conformément à l'article A-202;

« revenu du coupon » — s'entend au sens attribué à cette expression à l'article D-601;

« risque résiduel à découvert » — montant de risque déterminé par la Société comme étant à découvert selon le modèle de marge, déterminé en fonction d'une estimation de la perte qui serait encourue par la Société lors d'un test de solidité financière effectué par la simulation d'une situation de stress extrême mais plausible sur le marché. Ce risque résiduel découvert est calculé et attribué aux membres compensateurs par le biais de leur contribution au fonds de compensation;

« série de contrats à terme » — tous les contrats à terme de la même classe portant sur la même quantité d'un bien sous-jacent et ayant le même mois de livraison;

« série d'options » — toutes les options de la même classe, de même type, portant sur la même quantité d'un bien sous-jacent, ayant le même prix de levée et la même date d'échéance;

« Société » ou « CDCC » — Corporation canadienne de compensation de produits dérivés;

« sommaire quotidien des règlements » – le sommaire désigné comme tel par la Société, de la façon décrite dans le manuel des opérations;

« style d'option » — classification d'une option comme étant soit une option américaine, soit une option européenne (les chapitres A et B des présentes règles s'appliquent aux deux styles d'options sauf indication contraire);

« taux CORRA » – s'entend au sens attribué à cette expression à l'article D 601;

« teneur de marché » — personne qui a été autorisée par la bourse sur laquelle elle négocie à effectuer des opérations pour son propre compte ou pour le compte du membre de la bourse ou du non-membre qui l'emploie, ou pour qui elle agit en qualité de mandataire dans les opérations sur options ou sur contrats à terme; la présente définition englobe également un négociateur de contrats à terme, un négociateur d'options, un membre négociateur, un mainteneur de marché et un spécialiste de marché;

« titre » — s'entend d'un document :

a) qui est émis au porteur, à ordre ou sous forme nominative;

b) du genre de ceux qui sont habituellement négociés sur les bourses ou les marchés, ou qui sont généralement reconnus dans les secteurs où il sont émis ou utilisés comme véhicule de placement;

c) d'une catégorie ou série ou, selon ses modalités, qui peut être divisé en catégories ou en séries de documents;

d) qui atteste d'une action, d'une participation ou d'un autre intérêt dans des biens ou dans une entreprise ou qui atteste d'une obligation de l'émetteur;

ce terme vise également un document, qui n'est pas attesté par un certificat, dont l'émission et le transfert sont inscrits dans des registres tenus à cette fin par l'émetteur ou en son nom;

« titre acceptable » — titre que la Société détermine comme acceptable aux fins de compensation des opérations sur titres à revenu fixe et des contrats à terme dont le titre livrable est un titre à revenu fixe;

« traitements approuvés » — toute fonction de CDCS visant le traitement des opérations aux fins de compensation par la Société. La CDCC peut offrir plus d'un traitement approuvé à l'égard de tout service de compensation;

« transmission de confirmation » — transmission électronique effectuée par un membre compensateur à la Société, confirmant que le relevé d'échéance décrit à l'article B-307 a été accepté;

« types d'instruments acceptables » ou « IMHC acceptables » — instruments du marché hors cote qui sont déterminés comme acceptables pour compensation par la Société;

« type de produit » — attribut d'un IMHC qui décrit les droits et obligations des contreparties qui prennent part à l'opération en ce qui a trait aux flux monétaires;

« type d'option » — option de vente ou option d'achat;

« urgence » — situation ayant une incidence importante sur les activités de la Société découlant de : i) notamment une émeute, une guerre ou des hostilités déclarées entre des nations, des troubles publics, des cas de force majeure, des incendies, des accidents, des grèves, des tremblements de terre, des conflits de travail, l'absence de facilités de transport, l'incapacité d'obtenir des matériaux, l'impossibilité ou le défaut d'obtenir une quantité suffisante d'énergie, de gaz ou de combustible, la défaillance des ordinateurs (attribuable à un problème mécanique ou résultant d'une mauvaise utilisation), le mauvais fonctionnement ou l'indisponibilité d'un système de paiement, d'un système informatique, d'un système de virement télégraphique ou d'un système de transfert d'une banque ou des restrictions applicables à un tel système, et toute autre cause d'incapacité qui est indépendante de la volonté de la Société; ii) toute mesure prise par le Canada, un gouvernement étranger, une province, un État ou une entité ou un gouvernement local, une autorité, un organisme ou une société, et toute bourse, dépositaire officiel de titres, centre transactionnel reconnu, centre d'échange et agent de livraison; iii) la faillite ou l'insolvabilité d'un membre compensateur ou l'imposition d'une injonction ou autre mesure restrictive par un organisme gouvernemental, un tribunal ou un arbitre à l'égard d'un membre compensateur pouvant porter atteinte à la capacité de ce membre compensateur de s'acquitter de ses obligations; iv) toute circonstance dans laquelle le membre compensateur, un dépositaire officiel de titres ou une autre entité n'a pas exécuté des obligations relatives à des contrats, est insolvable, ou se trouve dans une situation financière ou d'exploitation ou exerce ses activités de telle sorte que cette entité ne puisse continuer de faire affaire sans mettre en jeu la sécurité des éléments d'actif de la Société ou de l'un de ses membres compensateurs; ou v) toute autre circonstance inhabituelle, imprévisible ou défavorable ayant une incidence importante sur les opérations de la Société;

« valeur d'opération » – s'entend au sens attribué à cette expression au paragraphe A 409(10);

« valeur de résiliation » — le montant calculé par l'agent de calcul conformément au paragraphe A 409 10);

« valeur implicite » — la valeur calculée par l'agent de calcul conformément au paragraphe A-409 6);

« valeur mobilière » — se rapporte à un titre tel que défini aux présentes;

« vente initiale » — opération boursière ayant pour effet de créer ou d'accroître une position vendeur sur la série de contrats à terme ou d'options qui fait l'objet de l'opération;

« vente liquidative » — opération boursière ayant pour effet de réduire ou de liquider une position acheteur sur la série de contrats à terme ou d'options qui fait l'objet de l'opération;

« y compris » — s'entend, lorsque cette expression est utilisée dans les présentes règles, de l'expression « sans restriction ».

TMX | CDCC

RÈGLE B-2 RELEVÉ D'OPÉRATIONS

Article B-201 Relevé des opérations sur options

1) Avant l'heure de règlement de chaque jour ouvrable, la Société doit remettre à chaque membre compensateur un rapport d'activité consolidé pour chaque compte qu'il maintient auprès de la Société. Le rapport d'activité consolidé doit notamment indiquer les opérations boursières qu'il a effectuées dans chaque compte le jour ouvrable précédent.

2) À chaque date d'échéance, la Société doit remettre à chaque membre compensateur un relevé (le « relevé quotidien des opérations ») qui doit indiquer les opérations boursières que le membre compensateur a effectuées dans chaque compte le dernier jour de négociation pour des options qui expirent à cette date d'échéance.

3) À chaque jour ouvrable et date d'échéance, la Société doit remettre un rapport d'opérations à chaque membre compensateur de chaque bourse.

4) Pour chaque opération boursière d'options qui y figure, le rapport d'activité consolidé doit indiquer les éléments suivants :

   a) l'identité du membre compensateur acheteur, celle du membre compensateur vendeur;

   b) la classe et la série d'options;

   c) la prime par quotité de négociation;

   d) le nombre de contrats;

   e) pour une opération au compte-client, s'il s'agit d'une opération initiale ou liquidative;

   f) tout autre renseignement pouvant être exigé par la Société.

5) Il revient à chaque membre compensateur de s'assurer de l'exactitude de tout relevé qui lui est remis conformément aux paragraphes 1) et 2) du présent article B-201. Si l'on soupçonne une erreur, il revient également à chaque membre compensateur, lorsque la chose est possible, de la corriger auprès du membre compensateur ayant effectué l'autre côté de l'opération boursière et les membres compensateurs doivent conjointement communiquer la correction à la Société. Si l'erreur ne peut être corrigée, l'opération doit être conjointement rapportée à la Société comme étant rejetée par les deux membres compensateurs qui y ont participé.

6) Chaque membre compensateur a jusqu'à 22 h 45 à la date d'échéance pour les séries d'options qui arrivent à échéance (ou tout autre moment pouvant être précisé), et jusqu'à une heure et demie avant la fermeture des bureaux, le jour ouvrable qui suit celui d'une opération boursière lorsque ce n'est pas une série d'options qui arrive à échéance, pour aviser la Société, en la manière prescrite, de toute erreur pouvant exister. À défaut de recevoir un tel avis avant l'échéance fixée et à moins que la Société n'ait rejeté la correction de l'erreur, ce qu'elle peut faire si elle le juge approprié, l'opération boursière acceptée par la Société, et telle qu'elle paraît dans le relevé, doit être finale et acceptée par les membres compensateurs y ayant participé.

7) Chaque membre compensateur est responsable envers la Société de toute opération boursière déclarée à cette dernière par une bourse où le membre compensateur est identifié comme membre compensateur acheteur ou membre compensateur vendeur de la Société, ou comme chambre de compensation associée responsable de cette opération boursière, peu importe l'exactitude du relevé de la bourse, à moins que la Société ne soit avisée d'une erreur conformément à la présente règle.

TMX | CDCC

RÈGLE B-3 SOUMISSION ET ASSIGNATION DES AVIS DE LEVÉE

Article B-301 Levée d'options

Les options émises et non échues peuvent être levées des deux façons suivantes seulement :

1) **Option de style américain**

a) soit le jour d'échéance conformément à l'article B-307 des présentes;

b) soit, dans le cas d'un membre compensateur désirant lever une option à un autre moment que la date d'échéance, en soumettant un avis de levée à la Société au plus tard à l'heure de fermeture des bureaux n'importe quel jour ouvrable.

2) **Option de style européen**

a) la date d'échéance conformément à l'article B-307 des présentes.

Seul le membre compensateur qui a la position acheteur pertinente peut présenter un avis de levée relatif à cette position.

Article B-302 Soumission des avis de levée

1) Chaque avis de levée doit référer à une option complète, et aucune option ne peut être levée partiellement.

2) Toute présentation d'un avis de levée d'options conformément au paragraphe B-301 1) est irrévocable. Cependant, un avis de levée erroné peut être annulé par le membre compensateur jusqu'à l'heure de fermeture des bureaux le jour ouvrable où l'avis de levée erroné a été soumis.

3) Toute présentation d'un avis de levée d'options conformément au paragraphe B-301 2) est irrévocable.

4) Un avis de levée peut être soumis à l'égard d'un achat initial que la Société n'a pas encore accepté et sera assigné par la Société en même temps et de la même manière que les avis de levée déposés le même jour ouvrable mais concernant des options déjà émises. Cependant, tout avis de levée est réputé nul et non avenu si l'achat initial à l'égard duquel il a été soumis n'est pas accepté par la Société à la date d'échéance ou, au plus tard, le jour ouvrable qui suit immédiatement celui du dépôt de l'avis de levée.

Article B-303 Restriction à la soumission d'avis de levée

Lorsque la Société ou une bourse dont le membre compensateur est membre, agissant conformément à ses règles, impose une restriction sur la levée d'une ou de plusieurs séries d'options de style américain pour le motif que la restriction est réputée souhaitable pour maintenir un marché équitable et ordonné à l'égard des options ou du bien sous-jacent, ou qu'elle vise autrement l'intérêt du marché en général ou la protection des investisseurs, les options de ces séries ne peuvent être levées par un membre compensateur sauf conformément aux conditions de la restriction. Malgré ce qui précède, aucune restriction sur la levée ne peut demeurer en vigueur à l'égard d'une série d'options le jour d'échéance de

cette série ni, dans le cas d'une série d'options de style américain, pendant les 10 jours précédant immédiatement la date d'échéance de cette série.

Article B-304 Acceptation des avis de levée

Tout avis de levée dûment présenté à la Société conformément à l'alinéa B-301 1) b) ou présumé avoir été dûment présenté conformément à l'article B-307 doit être normalement et habituellement accepté par la Société, le jour même de sa présentation, à moins que la Société ne juge qu'il ne serait pas dans son intérêt, ni dans celui du public ou de l'intégrité du marché d'en faire ainsi. La Société n'est pas tenue de vérifier si l'avis de levée qu'elle a reçu d'un de ses membres compensateurs est ou est réputé avoir été déposé en bonne et due forme.

Article B-305 Assignation au hasard des avis de levée

1) Conformément à la pratique de sélection au hasard établie par la Société, les avis de levée acceptés par la Société sont assignés aux comptes qui ont des positions vendeur en cours dans la série d'options visée. La Société doit traiter les comptes de tous ses membres compensateurs sur un pied d'égalité, pourvu, toutefois, qu'un avis de levée d'options portant sur plus de 10 options soit assigné au hasard aux comptes, en lots n'excédant pas 10 options, sauf si l'assignation se fait à la date d'échéance des options, auquel cas l'assignation peut se faire au hasard mais globalement.

2) Sous réserve du paragraphe B-309 2), l'assignation d'un avis de levée doit être faite au plus tard à 8 h 00 le jour ouvrable suivant celui où l'avis de levée a été présenté conformément à l'alinéa B-301 1) b) ou était réputé soumis conformément à l'article B-307.

3) Lorsqu'un avis de levée est soumis conformément à l'alinéa B-301 1) b), son assignation est réputée soumise le jour où l'avis de levée a été présenté. Lorsqu'un avis de levée est soumis conformément à l'alinéa B-301 1) a), l'assignation d'une telle option est réputée soumise à compter de ~~le jour ouvrable précédent le jour~~la date d'échéance.

4) Aucun avis de levée ne sera assigné à un membre compensateur qui a été suspendu pour défaut ou insolvabilité. Un avis de levée assigné à un membre compensateur avant une telle suspension lui sera retiré et subséquemment réassigné à un autre membre compensateur conformément au présent article.

Article B-306 Rapport des levées et des assignations

Un membre compensateur qui présente un avis de levée et celui à qui un avis de levée est assigné doivent être avisés de la réception et de l'assignation de cet avis de levée par l'un ou l'autre des relevés suivants :

a) soit les relevés (le « relevé des options levées et assignées » et le « relevé des livraisons d'options non réglées ») délivrés le jour ouvrable suivant;

b) soit un relevé (le « relevé d'échéance ») pour les séries d'options venant à échéance délivré seulement à la date d'échéance.

Article B-307 Modalités de levée à la date d'échéance

Les règles suivantes s'appliquent à la levée d'options faite à la date d'échéance :

a) au plus tard à ~~8 h 00~~19 h 45, à chaque jour d'échéance, la Société doit mettre à la disposition de chacun de ses membres compensateurs une grille des échéances indiquant, par compte, toutes les options venant à échéance de chacun de leurs comptes respectifs auprès de la Société. La grille des échéances doit montrer le cours de clôture (selon la définition des présentes) du bien sous-jacent concerné pour chacune des séries d'options énumérées sur la grille des échéances, de même que tout autre renseignement que la Société juge pertinent;

b) i) tout membre compensateur est tenu de consulter la grille des échéances par voie électronique et chaque membre compensateur peut aviser la Société du nombre d'options de chacune des séries qui doivent être levées pour chaque compte. Lorsqu'aucune option ne doit être levée pour un compte donné, le membre compensateur doit en aviser la Société.

ii) tout membre compensateur doit effectuer une transmission de confirmation dans la forme prescrite, au plus tard à ~~l'heure d'échéance~~22 h 45 à la date d'échéance. Les directives de levée d'options transmises à la Société sont irrévocables et ne peuvent être modifiées subséquemment.

c) tout membre compensateur est tenu de comparer la grille des échéances à ses propres registres de positions et de vérifier l'exactitude des cours de clôture figurant dans celle-ci. Lorsqu'un membre compensateur découvre une erreur ou une omission sur la grille des échéances, il doit en aviser la Société et lui prêter son concours pour remédier à tout écart. Lorsque les registres de positions d'un membre compensateur indiquent des options venant à échéance qui ne figurent pas sur la grille des échéances, et lorsque le membre compensateur et la Société ne parviennent pas à concilier leurs positions respectives, le membre compensateur peut lever toute option qui ne figure pas sur la grille des échéances (dans la mesure où il est établi par la suite que cette option figurait dans les comptes du membre compensateur) en inscrivant les données dans la grille des échéances, accompagnée des directives de levée pertinentes, ou en soumettant des avis de levée relativement à cette option, conformément aux dispositions du paragraphe d) ci-après;

d) lorsqu'après la transmission de sa confirmation mais avant l'heure d'échéance, un membre compensateur désire lever d'autres options venant à échéance, en plus de celles qu'il a déjà demandé à la Société de lever, il peut le faire en soumettant un avis de levée écrit à la Société avant l'heure d'échéance, en utilisant les moyens que la Société désignera occasionnellement;

e) tout membre compensateur est réputé avoir soumis à la Société, immédiatement avant l'heure d'échéance à la date d'échéance, un avis de levée relativement à :

i) tout contrat d'options figurant sur la grille des échéances du membre compensateur et dans lequel ce dernier avise la Société de lever l'option en conformité des dispositions des paragraphes b), c) ou d) du présent article B-307;

ii) toute option de chacune des séries d'options figurant sur la grille des échéances du membre compensateur qui fait partie d'une classe d'options assujettie à la levée automatique, pour laquelle le prix de levée est inférieur (dans le cas d'une option d'achat) ou supérieur (dans le cas d'une option de vente) au cours de clôture du bien sous-jacent concerné d'un certain montant tel qu'établi par la Société occasionnellement, sauf si le

membre compensateur a dûment avisé la Société, conformément aux dispositions du paragraphe b) du présent article B-307, de ne lever aucune des séries en cause attribuées à ce compte, ou de n'en lever qu'une partie. Lorsque le membre compensateur ne veut pas que cette option soit levée, il lui incombe d'en aviser correctement la Société, conformément aux dispositions du paragraphe b) du présent article B-307.

INTERPRÉTATION ET POLITIQUE : Les limites prédéterminées en regard de l'alinéa B-307 e) ii) sont les suivantes :

options sur actions, argent, obligations et unités de participation indicielle
- 0,01 $ ou plus en jeu pour les comptes-clients.

- 0,01 $ ou plus en jeu pour les comptes-firme et comptes de teneur de marché;

options sur indice, or et contrats à terme
- aucune limite. Toutes les positions acheteur en jeu seront automatiquement levées;

f) tout membre compensateur doit garantir à la Société qu'un représentant autorisé peut être rejoint par téléphone aux heures stipulées par la Société à chaque date d'échéance;

g) la Société n'assume aucune responsabilité envers tout membre compensateur relativement à tous coûts, réclamations, pertes, dommages ou frais découlant de la levée ou de la non-levée d'une option par suite d'une erreur ou d'une omission (qu'elle ait trait à l'inclusion d'options, à l'établissement des cours de clôture, aux calculs ou à tout autre facteur) sur une grille des échéances, que le membre compensateur ait vérifié ou non cette grille des échéances. Un membre compensateur qui ne se conforme pas aux dispositions des alinéas b) i) et ii) et du paragraphe f) doit indemniser et dégager la Société de toute responsabilité relativement à tous coûts, pertes, frais ou réclamations qui pourraient découler, directement ou indirectement, du défaut du membre compensateur de se conformer à ces dispositions;

h) à toute date d'échéance, la Société peut à son gré prolonger une partie ou la totalité des délais stipulés aux paragraphes a) à f); toutefois, il est précisé que, sous réserve de l'article A-208 des présentes règles :

i) le délai de la transmission de confirmation à la Société ne peut jamais être prolongé au-delà de l'heure d'échéance;

ii) le délai au cours duquel on peut consulter la grille des échéances ne peut jamais être prolongé à moins de ~~deux~~ trois heures avant l'heure d'échéance.

i) le défaut, de la part d'un membre compensateur d'effectuer une transmission de confirmation en temps opportun, est réputé contrevenir aux règles et fera en sorte que ce membre compensateur sera réputé être un membre compensateur non conforme passible de mesures disciplinaires en application de la règle A-4 et de la règle A-5, sauf s'il a été empêché de retourner ce relevé à la Société en temps opportun par suite de circonstances ou d'événements extraordinaires (y compris, un incendie, une grève, une panne de courant, des conditions météorologiques inhabituelles, un accident, un défaut de fonctionnement de l'ordinateur, une intervention des autorités ou des moratoires portant sur les opérations commerciales ou bancaires);

j) un membre compensateur qui soumet un avis d'échéance en conformité avec le paragraphe d) après l'expiration du délai prescrit pour la transmission de confirmation est réputé contrevenir aux règles, est réputé être un membre compensateur non conforme et, de ce fait, est passible de mesures disciplinaires en application de la règle A-4 et de la règle A-5, sauf lorsque l'avis de levée est soumis pour le compte d'un client par le membre compensateur;

i) soit lorsque ce dernier est empêché de fournir à la Société en temps opportun les directives stipulées dans les présentes par suite de circonstances ou d'événements extraordinaires ou imprévus comme ceux qui sont décrits au paragraphe i), qui mettent le membre compensateur dans l'impossibilité de communiquer ces directives à la Société ou de recevoir et traiter les directives de ses clients;

ii) soit dans le cas de directives de levée données pour le compte de clients autres que des teneurs de marché ou autres courtiers et agents de change qui soumettent des directives de levée pour leurs propres comptes, le membre compensateur est convaincu que le client était dans l'impossibilité, par suite de circonstances extraordinaires, de fournir ces directives en temps opportun.

k) sans égard au fait qu'une transmission de confirmation soit réputée avoir été effectuée, ou qu'un avis de levée soit réputé avoir été soumis, en contravention des règles, selon les dispositions des paragraphes i) ou j), toute directive de levée dûment signifiée dans cette transmission ou cet avis est valide et prend effet pourvu que la transmission de confirmation ait été effectuée ou que l'avis ait été soumis avant l'heure d'échéance. Lorsqu'un membre compensateur effectue une transmission de confirmation après la fin du délai prescrit, ou dépose un avis de levée en conformité avec le paragraphe d) après sa transmission de confirmation, il est tenu d'aviser par écrit la Société des motifs précis du retard, dans les deux jours ouvrables qui suivent;

l) par « cours de clôture », employé dans le présent article B-307 relativement à tout bien sous-jacent, on entend le cours de clôture du bien sous-jacent à la clôture ou aux environs de la clôture des négociations, ~~le jour ouvrable précédant~~à la date d'échéance tel~~le qu'il~~ qu'elle est rapporté~~e~~ à la Société par la bourse principale; s'il n'y a pas eu d'opération sur cette bourse principale ce jour-là, le cours pour ce titre à la clôture ou aux environs de la clôture des négociations, tel qu'il est rapporté à la Société par l'autre bourse, sera utilisé;

Sans égard à ce qui précède, lorsqu'un bien sous-jacent n'a pas été négocié ~~au cours du jour ouvrable précédant immédiatement~~ à la date d'échéance, ou lorsque des circonstances indiquent qu'il peut y avoir une incertitude concernant le bien sous-jacent, la Société peut décider de ne pas fixer un cours de clôture pour celui-ci. Dans ce cas, la grille des échéances ne doit pas comporter de cours de clôture pour ce bien sous-jacent, et les membres compensateurs ne peuvent lever d'options sur celui-ci qu'en fournissant des directives de levée conformément aux dispositions des paragraphes b) ou e).

Article B-308 Assignation des avis de levée aux clients

1) Une assignation, à un compte autre que celui indiqué dans un relevé (le « relevé des options levées et assignées ») n'est pas permise.

2) Chaque membre compensateur doit établir une procédure précise pour l'attribution d'avis de levée assignés relativement à une position vendeur dans un de ses comptes-clients. L'attribution se fait soit en fonction du « premier entré, premier sorti », soit en fonction de la sélection au hasard ou selon toute autre méthode d'attribution juste et équitable envers les clients du membre

compensateur, et conforme aux règlements, règles et politiques de chaque bourse où l'option est négociée, le cas échéant. Cette procédure d'attribution et toute modification qui y est apportée doivent être déclarées, sur demande, à la Société.

3) Sauf s'il ne peut faire autrement, aucun membre compensateur ne doit permettre l'attribution d'un avis de levée à une position vendeur établie le jour même de l'attribution.

Article B-309 Réassignation

1) À l'exception d'une date d'échéance, les membres compensateurs ont jusqu'à une heure et demie avant l'heure de fermeture des bureaux le jour ouvrable suivant celui où l'assignation d'un avis de levée est prévu, conformément au paragraphe B-305 3), pour aviser la Société de toute condition qui pourrait rendre invalide cette assignation.

2) La Société peut réassigner un avis de levée, lorsqu'elle le juge nécessaire ou souhaitable, jusqu'à une demi-heure avant l'heure de fermeture des bureaux le jour ouvrable suivant la date de l'assignation initiale de l'avis.

RÈGLE B-10 OPTIONS DE STYLE EUROPÉEN SUR INDICE BOURSIER

La présente règle B-10 ne s'applique qu'aux options de style européen pour lesquelles le bien sous-jacent est un groupe d'indices. Ces options y sont appelées « options sur indice ».

Article B-1001 Définitions

Malgré les dispositions de l'article A-102 des présentes règles, les expressions suivantes en rapport avec les options sur indice de style européen sont définies comme suit :

« bien sous-jacent » — l'indice faisant l'objet de l'option.

« date d'échéance » — le troisième vendredi du mois.

« date de règlement de la levée » — le jour ouvrable suivant la date d'échéance.

« indice » — indice de valeurs créé par une bourse et déterminé en fonction de l'inclusion et de la représentation relative des cours du marché d'un groupe de valeurs.

« montant de règlement de la levée de l'option d'achat » — solde résultant de la soustraction du prix de levée total de la valeur courante totale.

« montant de règlement de la levée de l'option de vente » — solde résultant de la soustraction de la valeur courante totale du prix de levée total.

« option d'achat » — option de style européen négociable en bourse et conférant au membre compensateur titulaire le droit de recevoir de la Société, à la date d'échéance, le montant de règlement de la levée de l'option d'achat.

« option de vente » — option de style européen négociable en bourse et conférant au membre compensateur titulaire le droit de recevoir de la Société, à la date d'échéance, le montant de règlement de la levée de l'option de vente.

« quotité de négociation » — 10 unités.

« prix de levée total » — prix de levée d'une option, multiplié par le nombre de quotités de négociation du bien sous-jacent.

« valeur courante totale » — niveau d'un indice à l'ouverture de la séance de négociation à la date d'échéance de l'option, multiplié par 1 $ et par le nombre de quotités de négociation.

« valeur sous-jacente » — n'importe laquelle des valeurs comprises dans un indice faisant l'objet d'une classe d'options sur indice.

Article B-1002 Prix de levée

(retiré)

Article B-1003 Relevé des opérations sur options

Malgré le paragraphe B-201 6), chaque membre compensateur a jusqu'à une heure et demie avant l'heure de fermeture des bureaux, le jour ouvrable suivant le jour où l'opération a lieu, pour communiquer en la forme prescrite toute erreur à la Société. En l'absence d'avis à l'heure dite, l'opération boursière que la Société a acceptée et qui figure dans le relevé est finale et lie les membres compensateurs déclarés parties à celle-ci.

Article B-1004 Procédure de levée à l'échéance

1) Les options de style européen sur indice figureront avec les options de style américain sur le relevé des échéances publié ~~le samedi suivant~~à la date d'échéance, et toutes les positions acheteur en jeu seront automatiquement levées conformément à l'article B-307.

2) L'expression « cours de clôture » utilisée à l'article B-307 en rapport avec l'indice sous-jacent à une option de style européen sur indice s'entend du niveau de l'indice à l'ouverture du marché, à la date d'échéance, tel que la bourse en cause le communique à la Société. En l'absence d'indication de niveau pour l'indice en question, la Société peut choisir de ne pas fixer un « cours de clôture » pour l'option en cause. Le cas échéant, les relevés d'échéance ne comprendront pas un « cours de clôture » quotidien pour l'option et les membres compensateurs ne pourront la lever qu'en donnant des directives en ce sens conformément aux paragraphes B-307 b) ou e).

Article B-1005 Obligations et droits généraux des membres compensateurs

Malgré l'article B-110, en ce qui a trait aux options sur indice :

a) le membre compensateur qui détient une position acheteur sur une option d'achat a le droit, à la date d'échéance seulement, de recevoir de la Société, sur présentation d'un avis de levée, le montant de règlement de la levée de l'option d'achat;

b) le membre compensateur qui détient une position vendeur sur une option d'achat est tenu, sur réception d'un avis de levée pour cette option, de verser à la Société le montant de règlement de la levée de l'option d'achat;

c) le membre compensateur qui détient une position acheteur sur une option de vente a le droit, à la date d'échéance seulement, de recevoir de la Société, sur présentation d'un avis de levée, le montant de règlement de la levée de l'option de vente;

d) le membre compensateur qui détient une position vendeur sur une option de vente est tenu, sur réception d'un avis de levée pour cette option, de verser à la Société le montant de règlement de la levée de l'option de vente.

Article B-1006 Rajustements

D'ordinaire, la Société ne rajuste pas les conditions dont les options sur indice sont assorties lorsque les titres sous-jacents à l'indice sont ajoutés à celui-ci ou en sont retranchés, ou que le poids moyen relatif de l'un ou de plusieurs des titres compris dans l'indice est rajusté. Mais si la Société juge, à sa seule discrétion, que pareil ajout, retrait ou rajustement entraîne une discontinuité importante du niveau de l'indice, elle peut modifier les conditions des options sur indice en question par des mesures qu'elle juge, à sa seule discrétion, équitables pour les membres compensateurs qui détiennent des positions

acheteur ou vendeur sur ces contrats. Toute décision à l'égard des modifications conformément au présent article relève du comité des rajustements prévu par le paragraphe A-902 2).

Article B-1007 Valeur courante globale non publiée ou erronée

1) Si la Société détermine que la valeur courante globale de l'indice sous-jacent à une série d'options sur indice (la « série visée ») n'est pas communiquée ni autrement connue aux fins du calcul des montants de règlement de la levée d'une option d'achat ou d'une option de vente pour les options de la série visée qui sont levées, elle peut alors, en plus de toute mesure à sa disposition aux termes de ses règles;

   a) suspendre les obligations de règlement de levée ainsi que les membres compensateurs assignés relativement aux options sur indice de la série visée. Lorsque la Société juge que la valeur courante globale peut être obtenue, ou qu'elle a fixé les montants du règlement de la levée d'une option d'achat ou d'une option de vente conformément à l'alinéa b) du présent paragraphe, elle fixe une nouvelle date pour le règlement de l'option levée;

   b) fixer le montant de règlement de la levée de l'option d'achat ou de l'option de vente pour les contrats d'une série visée qui sont levés, selon les renseignements disponibles les plus précis sur la valeur courante totale exacte.

2) La valeur courante totale d'un indice donné, telle qu'elle est fournie par la bourse publiant cet indice, est réputée irrévocablement exacte; toutefois, lorsque la Société juge, à sa discrétion, que la valeur courante totale déclarée comporte une erreur importante, elle peut prendre les mesures qu'elle estime, à son gré, équitables et appropriées dans les circonstances. Sans limiter la portée de ce qui précède, la Société peut exiger l'utilisation d'une valeur courante totale modifiée à des fins de règlement.

Article B-1008 Livraison et paiement des options levées

Malgré les dispositions des articles B-403 à B-408 inclusivement, en ce qui a trait aux options sur indice, les options sur indice levées et assignées seront réglées au comptant à l'heure de règlement, à la date de règlement de la levée.

Article B-1009 Suspension d'un membre compensateur — Options levées

1) Malgré l'article A-408, à moins que la Société ne donne de directives contraires dans un cas particulier, les options sur indice levées auxquelles un membre compensateur est partie seront liquidées au moyen des procédures indiquées aux articles B-407 et B-408, respectivement; cependant, la Société peut décider de ne pas racheter ni revendre, selon le cas, les titres en cause sur le marché ouvert. Les pertes et gains qui découlent de ces rachats ou reventes d'office sont respectivement débités ou créditées, selon le cas, au compte de règlement liquidatif du membre compensateur suspendu; cependant, l'ensemble des pertes, lors de rachats ou de reventes d'office, inscrites au compte du teneur de marché sont d'abord débitées du compte en question dans la mesure où celui-ci contient des fonds, et seul le montant du déficit de ce compte est débité du compte de règlement liquidatif.

2) La Société doit procéder au règlement conformément à l'article B-1009 auprès de tous les membres compensateurs qui ont reçu un avis de levée déposé par un membre compensateur suspendu ou qui ont déposé des avis de levée qui ont été assignés au membre compensateur malgré sa suspension.

TMX | CDCC

RÈGLE B-16 OPTIONS SUR DEVISES

La présente règle B-16 ne s'applique qu'aux options de style européen pour lesquelles le bien sous-jacent est une devise. Ces options y sont appelées « options sur devises ».

Article B-1601 Définitions

Malgré les dispositions de l'article A-102 des présentes règles, les expressions suivantes en rapport avec les options sur devises étrangères de style européen sont définies comme suit :

« bien sous-jacent » — la devise étrangère faisant l'objet de l'option.

« date d'échéance » — le troisième vendredi du mois.

« date de règlement de la levée » — le jour ouvrable suivant la date d'échéance.

« montant de règlement de la levée de l'option d'achat » — solde résultant de la soustraction du prix de levée total de la valeur courante totale.

« montant de règlement de la levée de l'option de vente » — solde résultant de la soustraction de la valeur courante totale du prix de levée total.

« option d'achat » — option de style européen négociable en bourse et conférant au membre compensateur titulaire le droit de recevoir de la Société, à la date d'échéance, le montant de règlement de la levée de l'option d'achat.

« option de vente » — option de style européen négociable en bourse et conférant au membre compensateur titulaire le droit de recevoir de la Société, à la date d'échéance, le montant de règlement de la levée de l'option de vente.

« prix de levée total » — prix de levée d'une option, multiplié par le nombre de quotités de négociation du bien sous-jacent.

« quotité de négociation » — 10 000 unités, ou en multiple de cela, de la devise étrangère.

« valeur courante totale » — le taux de change exprimé en cents canadiens par unité de devise étrangère tel que fixé à midi par la Banque du Canada à la date d'échéance de l'option, multiplié par le nombre de quotités de négociation.

Article B-1602 Relevé des opérations sur options

Malgré le paragraphe B-201 6), chaque membre compensateur a jusqu'à une heure et demie avant l'heure de fermeture des bureaux, le jour ouvrable suivant le jour où l'opération a lieu, pour communiquer en la forme prescrite toute erreur à la Société. En l'absence d'avis à l'heure dite, l'opération boursière que la Société a acceptée et qui figure dans le relevé est finale et lie les membres compensateurs déclarés parties à celle-ci.

Article B-1603 Procédure de levée à l'échéance

1) Les options sur devises de style européen figureront avec les options de style américain sur le relevé des échéances publié ~~le samedi suivant~~à la date d'échéance, et toutes les positions acheteur en jeu seront automatiquement levées conformément à l'article B-307.

2) L'expression « cours de clôture » utilisée à l'article B-307 en rapport avec la devise sous-jacente à une option sur devise étrangère de style européen est le taux de change à midi fixé par la Banque du Canada exprimé en cents canadiens par unité de devise étrangère, à la date d'échéance, tel que la bourse en cause le communique à la Société.

Article B-1604 Obligations et droits généraux des membres compensateurs

Malgré l'article B-110, en ce qui a trait aux options sur devises :

a) le membre compensateur qui détient une position acheteur sur une option d'achat a le droit, à la date d'échéance seulement, de recevoir de la Société, sur présentation d'un avis de levée, le montant de règlement de la levée de l'option d'achat;

b) le membre compensateur qui détient une position vendeur sur une option d'achat est tenu, sur réception d'un avis de levée pour cette option, de verser à la Société le montant de règlement de la levée de l'option d'achat;

c) le membre compensateur qui détient une position acheteur sur une option de vente a le droit, à la date d'échéance seulement, de recevoir de la Société, sur présentation d'un avis de levée, le montant de règlement de la levée de l'option de vente;

d) le membre compensateur qui détient une position vendeur sur une option de vente est tenu, sur réception d'un avis de levée pour cette option, de verser à la Société le montant de règlement de la levée de l'option de vente.

Section : 1 - 1

PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS

PRÉAMBULE

Le présent manuel des opérations modifié et mis à jour annule et remplace les versions antérieures du manuel.

La CDCC et ses membres sont contractuellement liés par la convention d'adhésion, laquelle est constituée de la demande d'adhésion si elle est acceptée par la CDCC, dans sa version modifiée de temps à autre, laquelle intègre par renvoi les règles de la CDCC, dans leur version modifiée de temps à autre. Les règles de la CDCC comprennent le présent manuel des opérations, dans sa version modifiée de temps à autre. En cas d'incompatibilité, les dispositions des règles (le manuel des opérations étant exclu) ont préséance sur le présent manuel des opérations. Les dispositions des règles (le présent manuel des opérations étant inclu), en cas d'incompatibilité, ont préséance sur les dispositions de la demande d'adhésion.

Le manuel des opérations présente des détails pratiques concernant : i) certaines définitions, ii) les délais, iii) les rapports, iv) le traitement des opérations, v) les positions ouvertes, vi) les levées, les livraisons, les assignations et la remise, vii) le règlement, viii) le traitement des marges supplémentaires, et ix) les honoraires de compensation. Le manuel des opérations comprend deux annexes qui en font partie intégrante : a) le manuel des risques présentant des détails pratiques relatifs aux processus de gestion des risques de marge et d'autres risques, y compris le manuel de défaut (en appendice), et b) le modèle de convention de dépositaire.

Toutes les heures indiquées dans le présent manuel des opérations renvoient à l'heure de l'Est, à moins d'indication contraire.

Tous les montants inscrits dans le présent manuel des opérations renvoient à la monnaie canadienne, à moins d'indication contraire.

Certaines expressions utilisées dans le présent manuel des opérations s'entendent au sens qui leur est attribué dans les règles, à moins que le contexte n'indique un sens différent ou à moins qu'il ne soit expressément autrement défini aux présentes.

DÉFINITIONS

« **application de compensation de la CDCC** » CDCS et tous les processus s'y rattachant, tel qu'il peut être complété ou autrement évoluer de temps à autre.

« **auteur d'une levée** » Un membre compensateur qui détient une position acheteur sur une série d'options en particulier et présente un avis de levée à la CDCC.

« **auteur d'une livraison** » Un membre compensateur qui détient une position vendeur sur une série de contrats à terme en particulier et qui remet un avis de livraison ou est réputé le faire conformément aux règles, à la CDCC.

avis opérationnels » Avis officiels donnés aux membres compensateurs, représentant des éléments qui ne sont pas publiés sur le site Web de la CDCC. Ces documents sont accessibles sur le site Web sécurisé.

« **calendrier de production** » L'ensemble des délais qui sont suivis par la CDCC, comme il est prévu à la section 2 du présent manuel des opérations.

« **contrat à terme mini** » un contrat à terme portant sur le même bien sous-jacent qu'un contrat à terme standard, mais dont la quotité de négociation est une fraction de celle du contrat à terme standard conformément aux conditions du contrat

« **contrat à terme standard** » un contrat à terme par rapport auquel il existe un contrat à terme mini.

Section : 1 - 2

PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS

« **Converge** » Marque de commercialisation de la partie de l'application de compensation de la CDCC qui saisit et traite les opérations sur IMHC, y compris les opérations sur titres à revenu fixe.

« **délégataire** » Un membre compensateur qui détient une position vendeur sur un contrat d'options ou une position acheteur sur un contrat à terme et à qui la CDCC délègue l'obligation de faire livraison du bien sous-jacent, par suite de la présentation d'un avis de levée ou d'un avis de livraison par un autre membre compensateur (appelé auteur d'une levée ou auteur d'une livraison) détenant une position acheteur sur la série d'options pertinente ou une position vendeur sur la série de contrats à terme pertinente.

« **demande de compensation standard contre mini** » une demande d'un membre compensateur, dans la forme prescrite par la CDCC, de compenser (1) une ou plusieurs position(s) acheteur sur un contrat à terme standard contre le nombre équivalent de positions vendeur sur le contrat à terme mini correspondant (totalisant la même quantité du bien sous-jacent conformément au ratio prescrit par les conditions du contrat à terme mini), ayant le même mois de livraison et étant inscrites au même compte du membre compensateur, ou inversement.

« **dépôt spécifique** » un récépissé d'entiercement d'option de vente, un dépôt du bien sous-jacent d'une option d'achat ou un dépôt du bien sous-jacent d'un contrat à terme que la CDCC accepte comme bien sous-jacent équivalent pour couvrir une position vendeur spécifique.

« **écran d'interrogation** » L'interface graphique (GUI) de l'application de compensation de la CDCC.

« **éléments non réglés** » - Toute livraison du bien sous-jacent d'une option n'ayant pas été réglé au dépositaire officiel de titres.

« **fichier des positions en cours** » Base de données de l'application de compensation de la CDCC qui compile les positions en cours de tous les membres compensateurs. Chaque membre compensateur peut accéder à l'information relative à ses comptes uniquement, et non aux comptes d'autres membres compensateurs.

« **fonds d'écart** » Tout dépôt d'un membre compensateur à la CDCC à titre de marge additionnelle, conformément aux articles A-702, A-705, A-710, B-412, C-303, C-517 ou D-307 des règles, ou autrement détaillé à la section 8-2 du présent manuel des opérations.

« **garantie acceptable** » Des dépôts de garantie effectués par des membres compensateurs sous une forme que la CDCC juge acceptable comme il est prévu à l'article A-709 des règles.

« **levée automatique** » Un processus suivant lequel l'application de compensation de la CDCC lèvera les options en jeu à un seuil préétabli.

« **montants de revenu fixe évalués à la valeur marchande** » – Tous les paiements du taux de rachat EVM nets, les paiements EVM CSF nets et les obligations nettes de redressement EVM, au sens attribué à ces expressions à l'article D 601 des règles.

« **opération initiale** » Toute opération qui est soit un achat initial, soit une vente initiale, et qui dans tous les cas crée ou augmente l'intérêt en cours du membre compensateur.

« **opération liquidative** » Toute opération qui est soit un achat liquidatif, soit une vente liquidative, au sens défini dans les règles, et qui dans tous les cas réduit ou élimine l'intérêt en cours du membre compensateur.

« **options sur actions IMHC** » Des options sur actions du marché hors cote, comportant des caractéristiques qui diffèrent des options négociées en bourse et qui sont compensées par la CDCC par l'entremise de Converge.

Section : 1 - 3

PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS

« **pension sur titres courante** » - Une pension sur titres dont la patte d'ouverture a déjà été réglée au moment du rapport concerné.

« **pension sur titres future** » - Une pension sur titres dont la patte d'ouverture n'a pas encore été réglée au moment du rapport concerné.

« **période du PEPS** » La période de remise trimestrielle des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada, conformément aux conditions du contrat de la bourse pertinente.

« **position de règlement nette** » - Toutes les exigences de livraison nette futures et toutes les exigences de paiement net contre livraison futures d'un membre compensateur, telles que reportées par la CDCC sur une base journalière, en tenant compte de toutes les opérations sur titres à revenu fixe qui ont été réglées au courant de la journée et toutes nouvelles opérations sur titres à revenu fixe qui ont été novées à la CDCC.

~~« **samedi d'expiration** » Le samedi qui suit le troisième vendredi du mois.~~

« **site Web sécurisé** » Site Web sécurité destiné uniquement aux membres compensateurs qui exige une ouverture de cession et un mot de passe, où la CDCC publie des avis opérationnels ainsi que des documents qui sont uniquement destinés aux membres compensateurs.

« **Système de transfert de paiements de grande valeur » ou « STPGV** » Système électronique de transfert de fonds qui a été introduit en février 1999 par l'Association canadienne des paiements pour faciliter le transfert de paiements irrévocables en dollars canadiens partout au pays.

« **téléchargements FTP** » L'accès par les membres compensateurs à des fichiers et rapports sur un serveur FTP qui fait partie de l'application de compensation de la CDCC.

« **transfert de position** » Fonction de l'application de compensation de la CDCC qui déplace la position d'un membre compensateur vers un autre.

« **vendredi d'expiration** » Le troisième vendredi du mois, à moins que ce vendredi ne soit pas un jour ouvrable, auquel cas ce sera le jour ouvrable précédent le troisième vendredi du mois .

Section : 2 - 1

DÉLAIS

ACCÈS EN LIGNE

Les membres compensateurs doivent se connecter à l'application de compensation de la CDCC en se servant de leurs terminaux sur ordinateur personnel pour exécuter diverses fonctions (les membres compensateurs doivent fournir, à leurs frais, leurs propres terminaux sur ordinateur personnel et connexion Internet).

Toutes les instructions (corrections, changements de positions en cours, transferts de positions, dépôts, retraits et présentation d'avis de levée et d'avis de livraison) doivent être inscrites en ligne.

L'application de compensation de la CDCC permet aux membres compensateurs de visualiser leurs renseignements courants toute la journée de façon électronique (sauf pendant les entretiens périodiques ou les pannes imprévues). De plus, les membres compensateurs peuvent télécharger leurs rapports après 17 h 00 chaque jour grâce à la fonction de téléchargement FTP.

Si un membre compensateur n'a pas d'accès électronique (en raison de problèmes techniques) à l'application de compensation de la CDCC, la CDCC peut exécuter des instructions au nom du membre compensateur. Pour ce faire, le membre compensateur doit téléphoner à la CDCC et télécopier le formulaire approprié à la CDCC ou le numériser et l'envoyer par courriel. Ce formulaire doit être autorisé avec le timbre d'approbation du membre compensateur.

Les heures normales de bureau de la CDCC vont de 7 h 00 à 17 h 30 chaque jour ouvrable.

Pour ce qui est des activités opérationnelles relatives aux options dont la date d'expiration est un ~~samedi~~vendredi d'expiration, des membres du personnel de la CDCC sont sur place à partir de ~~8~~ 7 h jusqu'à quarante-cinq (45) minutes après la remise du relevé des options levées et cédées (MT02).

CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

Section : 2 - 2

DÉLAIS

DÉLAIS POUR L'ACCÈS EN LIGNE

CHAQUE JOUR OUVRABLE

Activité	Échéance
Heure de règlement des paiements pour le règlement à un jour	7 h 45
Opérations sur titres à revenu fixe – Délai du cycle de compensation du matin pour les exigences de paiement contre livraison en attente (exigences de paiement contre livraison net du matin envoyées à CDS pour règlement au cours du délai de règlement livraison contre paiement net du matin)	10 h 00 à 10 h 15
Délai de règlement livraison contre paiement net du matin	10 h 15 à 10 h 30
Appel de marge intra-journalier du matin	10 h 30
Appel de marge intra-journalier de l'après-midi	13 h 15
Dépôts spécifiques (retrait même jour)	13 h 15
Opérations sur titres à revenu fixe – Délai du cycle de compensation de l'après-midi à l'égard de toutes exigences de règlement en attente (exigences de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi envoyées à CDS pour règlement à l'heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée)	14 h 00 à 14 h 15
Dépôts en espèces (dépôts de garantie) – moins de 2 000 000 $ (dépôt même jour)	14 h 45
Dépôts en espèces (dépôts de garantie) – 2 000 000 $ et plus (avis de 2 jours ouvrables)	14 h 45
Demandes de retrait en espèces (dépôts de garantie) – moins de 2 000 000 $ (retrait même jour)	14 h 45
Demandes de retrait en espèces (dépôts de garantie) – 2 000 000 $ et plus (avis de 2 jours ouvrables)	14 h 45
Opérations sur titres à revenu fixe (opérations même jour) – Heure limite de soumission	15 h 30
Tous les dépôts de biens autres qu'en espèces (dépôts de garantie)	15 h 30
Toutes les demandes de retrait de biens autres qu'en espèces (dépôts de garantie) pour retrait le même jour	15 h 30
Toutes les demandes de substitution de biens autres qu'en espèces (dépôts de garantie) pour substitution le même jour	15 h 30
Dépôts spécifiques (évaluation à un jour)	15 h 30
Heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée	16 h 00

CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

Section : 2 - 3

DÉLAIS

IMHC (autre que les opérations sur titres à revenu fixe) – Entrée sans correspondance	16 h 30
Transferts de positions	17 h 25
Corrections d'opérations le jour même et à T+1	17 h 30
Changements aux positions en cours	17 h 30
Opérations sur titres à revenu fixe et contrats à terme sur titres acceptables – Heure limite de compensation (Les directives de règlement compensé (exigences de livraison nette et exigences de paiement net contre livraison) sont envoyées à CDS pour règlement le jour ouvrable suivant)	17 h 30

CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

Section : 2 - 4

DÉLAIS

DÉLAIS POUR L'ACCÈS EN LIGNE (suite)

CHAQUE JOUR OUVRABLE (suite)

Activité	Échéance
Contrats à terme – Demande de compensation standard contre mini	17 h 00
Contrats à terme – Remise d'avis de livraison	17 h 30
Options – Remise d'avis de levée	17 h 30
Fermeture de l'application de compensation de la CDCC – Fermeture des bureaux	17 h 30
Opérations sur titres à revenu fixe – Disponibles (début du prochain jour ouvrable)	19 h 00
Éléments non réglés Confirmation des éléments réglés devant être envoyés à la CDCC	16 h 15
Appels quotidiens de surveillance de marge de capital La CDCC avise les membres compensateurs de la marge supplémentaire requise	9 h 30
Obligation du membre compensateur de combler tout déficit	12 h 00 (midi)

DÉLAIS POUR L'ACCÈS EN LIGNE (suite en page suivante)

Section : 2 - 5

DÉLAIS

DÉLAIS POUR L'ACCÈS EN LIGNE (suite)

~~SAMEDI~~ VENDREDI D'EXPIRATION

Activité	Échéance
Rapports disponibles (téléchargement FTP) :	~~6~~ 17 h ~~00~~30
➢ Relevé des échéances (MX01)	
➢ Relevé quotidien des opérations sur options (MT01)	
➢ Liste des rajustements d'options/en espèces (MT03)	
Application de compensation de la CDCC disponible pour :	~~6~~ 19 h ~~00~~15
➢ Corrections d'opérations	à ~~10~~ 22 h ~~00~~15
➢ Changements de positions en cours	
➢ Transferts de positions	
➢ Changements à des levées automatiques	
➢ Saisie d'avis de levée	
➢ Annuler/corriger des levées ~~antérieures~~ (du vendredi)	
Fermeture de l'application de compensation de la CDCC	~~10~~ 22 h ~~01~~15
➢ La CDCC traite les données saisies sur les échéances	
Rapports disponibles (téléchargement FTP)	~~10 h 15~~
➢ Liste des rajustements au relevé des échéances (MX02)	~~à 10~~22 h 30
➢ Relevé des écarts d'échéance (MX03)	
Application de compensation de la CDCC disponible de nouveau	~~10~~ 22 h ~~15~~30
➢ Révision des données saisies sur les échéances	à ~~10~~ 22 h ~~30~~ 45
➢ Corrections des données saisies sur les échéances	
Fermeture de l'application de compensation de la CDCC	~~10~~ 22 h ~~30~~ 45
➢ Fermeture des bureaux	
Rapports disponibles (téléchargement FTD)	~~11~~ 00 h ~~45~~ 30
➢ Relevé des options levées et cédées (MT02)	
➢ Autres rapports et fichiers également disponibles	

DÉLAIS POUR L'ACCÈS EN LIGNE (suite en page suivante)

CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

Section : 2 - 6

DÉLAIS

DÉLAIS POUR L'ACCÈS EN LIGNE (suite)

PÉRIODE DU PEPS

Activité	**Échéance**
Déclaration quotidienne par les membres compensateurs des positions acheteurs dans chacun de leurs comptes par ordre chronologique	17 h 30
Présentation des avis de livraison	17 h 30

MISE EN GAGE

Les membres compensateurs doivent saisir les demandes de dépôt ou de retrait de garanties acceptables sur l'écran de mise en gage de l'application de compensation de la CDCC.

La CDCC surveille les écrans de mise en gage entre 9 h et 15 h 30 les jours ouvrables.

La CDCC vérifie la validité de chaque dépôt effectué par des membres compensateurs et s'assure que les retraits ne créent pas de déficits dans les comptes des membres compensateurs (marge, fonds de compensation ou fonds d'écart). Toute demande de retrait d'un dépôt spécifique devrait être saisie avant le déclenchement du processus d'appel de marge intrajournalier puisque les dépôts sont évalués à ce moment. Tout retrait de ce type saisi après ce moment ne sera pas traité puisqu'un tel retrait ne peut faire l'objet d'une évaluation convenable.

Les données saisies sur l'écran de mise en gage de l'application de compensation de la CDCC sont appariées par la CDCC avec les données saisies correspondantes du système d'information comptable du dépositaire officiel de titres pertinent.

Dans certains cas, l'échange de documents à un bureau de la CDCC par les membres compensateurs (accompagné d'une impression d'écran de la donnée saisie portant le timbre du membre compensateur) peut être accepté par la CDCC comme constituant un dépôt ou un retrait matériel.

Après l'exécution de tous les processus de validation, la CDCC confirme dans l'application de compensation de la CDCC les dépôts et/ou retraits des membres compensateurs.

Les dépôts, les retraits et les changements s'y rattachant seront pris en compte dans le rapport sur les dépôts et les retraits du jour ouvrable qui suit (MA01). Conformément aux règles de la CDCC, toute disparité que le membre compensateur note en regard de ses propres dossiers devrait être immédiatement signalée à la CDCC.

Section : 3 - 1

CDCC – Rapports

SUJETS DES RAPPORTS

Les rapports destinés aux membres compensateurs renferment les renseignements suivants :

Opérations	Rapports relatifs aux opérations des membres compensateurs, comme les données saisies sur les opérations, les corrections d'opérations, les rejets d'opérations et les levées/livraisons. Ces rapports commencent avec le code alphabétique MT.
Frais	Rapports relatifs à l'encaissement des frais de service auprès du membre compensateur. Ces rapports commencent avec le code alphabétique MB.
Règlements	Rapports relatifs aux primes, aux règlements des gains et pertes et à la marge. Ces rapports commencent avec le code alphabétique MS.
Actifs	Rapports relatifs à la maintenance de l'actif des membres compensateurs ainsi qu'aux renseignements de dépositaire. Ces rapports commencent avec le code alphabétique MA.
Livraison	Rapports relatifs aux obligations de livraison et aux livraisons non réglées. Ces rapports commencent avec le code alphabétique MD.
Positions	Rapports relatifs aux positions détenues par des membres compensateurs séparément des contrats à terme, des options, des IMHC et des opérations sur titres à revenu fixe. Ces rapports commencent avec le code MP.
Échéances	Rapports qu'utilisent les membres compensateurs pour vérifier les positions venant à échéance et les levées automatiques. Ces rapports commencent avec le code alphabétique MX.
Risque	Rapports relatifs à la gestion des risques. Ces rapports commencent avec le code alphabétique MR.

CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

Section : 3 - 2

CDCC – Rapports

DÉTAILS DES RAPPORTS

Code du rapport	Nom du rapport (en anglais – traduction française en italique)	Description du rapport
Quotidien :		
MA01	Deposits and Withdrawals Report *(Rapports sur les dépôts et retraits)*	Détails sur les dépôts et retraits du membre compensateur à l'égard de la marge, du fonds de compensation et du fonds d'écart. (**Nota :** on trouvera les lettres D, W et PW à côté de la date de dépôt).
MD01	Options Unsettled Delivery Report *(Relevé des livraisons d'options non réglées)*	Liste des livraisons non réglées pour des options.
MD51	Futures Unsettled Delivery Report *(Relevé des livraisons de contrats à terme non réglées)*	Liste des livraisons non réglées pour des contrats à terme - l'émission et le nombre de contrats à terme qui doivent être livrés - le compte auquel la livraison a été attribuée et le membre compensateur opposé - le montant de règlement et la date de règlement.
MD70	Fixed Income Net Settlement Delivery Status Report *(Rapport sur les règlements de titres à revenu fixe)*	L'état de l'activité quotidienne des règlements de titres acceptables auprès du dépositaire officiel de titres du membre compensateur.
MP01	Options Open Positions Report *(Rapport sur les positions en cours sur options)*	Liste de toutes les positions en cours pour les options de vente et d'achat du membre compensateur.
MP02	Sub-Account Options Open Positions Report *(Rapport sur les positions en cours sur options des comptes auxiliaires)*	Liste de toutes les positions en cours sur options dans les comptes auxiliaires des comptes-clients, comptes-firmes et comptes polyvalents du membre compensateur.
MP21	Contract Adjustment Report *(Rapport sur les rajustements de contrats)*	Liste des positions vendeurs et des positions acheteurs du membre compensateur avant et après le rajustement de contrats pertinents.
MP51	Futures Open Positions Report *(Rapport sur les positions en cours sur contrats à terme)*	Liste des positions en cours sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme du membre compensateur pour tous les comptes.
MP70	Fixed Income Forward Repo Position Report *(Rapport sur les pensions sur titres à revenu fixe futures)*	Liste des pensions sur titres du membre compensateur acceptées par la CDCC pour compensation.
MP71	Fixed Income Repo Conversion Position Report *(Rapport sur la conversion des pensions sur titres)*	Liste des pensions sur titres du membre compensateur qui sont passées de pensions sur titres futures à pensions sur titres courantes dans la journée.
MP73	Fixed Income Running Repo Open Positions Report *(Rapport sur les pensions sur titres courantes en cours)*	Liste des pensions sur titres courantes du membre compensateur à ce jour.

CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

Section : 3 - 3

CDCC – Rapports

MP75	Fixed Income Forward Net Settlement Positions Report *(Rapport sur les positions de règlement nettes futures)*	Liste des obligations futures de positions de règlement nettes du membre compensateur.
MP79	Daily Repo Rate Mark to Market Report *(Rapport du taux de rachat EVM journalier)*	Liste des paiements du taux de rachat EVM, des paiements EVM CSF et de l'obligation nette de redressement EVM du membre compensateur pour ce jour.
MR05	OTCI (Converge) Position Limits Usage Report *(Rapport sur l'utilisation des limites de position IMHC (Converge))*	Liste du pourcentage des limites de position sur IMHC (*Converge*) du membre compensateur utilisées.
MR50	Daily Capital Margin Monitoring Report *(Rapport de suivi quotidien de marge de capitalisation)*	Liste des exigences de marge et de capitalisation du membre compensateur. Indique si une marge supplémentaire est requise.
MS01	Daily Settlement Summary Report *(Sommaire quotidien des règlements)*	Liste des soldes d'actif avec les exigences de marge et le règlement en espèces en dollars canadiens et américains.
MS03	Trading and Margin Summary Report *(Rapport sommaire sur les opérations et la marge)*	Liste des primes sur options, des règlements des gains et pertes, des primes sur contrats à terme et des exigences de marge pour chaque compte auxiliaire. **Nota :** Ne comprend pas les rajustements d'opérations (T+1).
MS05	SPAN Performance Bond Summary Report *(Rapport sommaire sur le cautionnement d'exécution SPAN)*	Le rapport indique que les exigences de cautionnement d'exécution (marge) pour chaque membre compensateur par type de compte.
MS07	Intra-Day Margin Report *(Rapport sur la marge intrajournalière)*	Détails des appels de marge avec les exigences de marge par compte.
MS08	Daily Margin Activity Report *(Relevé quotidien des marges)*	Liste des détails des positions par groupe de classes avec les exigences de marge.
MS70	Fixed Income Net Settlement Position Activity Report *(Rapportd'activité sur la position de règlement net de titres à revenu fixe)*	Liste des opérations sur titres à revenu fixe qui composent la position de règlement net du membre compensateur.
MS75	Fixed Income End of Day Settlement Instruction Report *(Rapport des directives de fin de journée de règlement de titres à revenu fixe)*	Détail des directives de règlement net du membre compensateur, devant être communiquées au dépositaire officiel de titres après l'heure limite de compensation.
MT01	Options Daily Transaction Report *(Relevé quotidien des opérations sur options)*	Liste des détails pour tous les contrats d'options du jour ouvrable précédent.
MT02	Options Exercised and Assigned Report *(Rapport sur options levées et assignées)*	Liste des totaux pour les positions levées et les positions assignées sur options par série d'options (y compris les valeurs en dollars de débit et de crédit des opérations).

Section : 3 - 4

CDCC – Rapports

MT03	List of Options/Cash Adjustments Report *(Liste des rajustements d'options/en espèces)*	Liste de tous les rajustements d'opérations et changements de positions en cours, y compris les rajustements en espèces et les transferts de position.
MT05	Options Consolidated Activity Report *(Rapport d'activité consolidé sur les options)*	Liste de toutes les positions avec les activités, y compris les primes sur options.
MT06	Options Sub-Account Consolidated Activity Report *(Rapport d'activité consolidé sur les options des comptes auxiliaires)*	Liste des positions avec les activités, y compris les primes sur options uniquement pour les comptes auxiliaires de client, firme et polyvalent.
MT10	Unconfirmed Items Report *(Rapport sur les éléments non confirmés)*	Liste de tous les éléments qui demeuraient non confirmés par le membre compensateur opposé à la fin du jour ouvrable courant.
MT29	Trades Rejection Modification Report *(Rapport sur la modification de rejets d'opérations)*	Liste de tous les rejets d'opérations originaux et modifiés pour le membre compensateur.
MT51	Final Futures Daily Transaction Report *(Rapport quotidien des opérations sur contrats à terme final)*	Liste des détails des opérations pour toutes les activités sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme.
MT52	Futures Tenders and Assignments Report *(Relevé des livraisons et assignations de contrats à terme)*	Liste de tous les détails sur les avis de livraison et les positions assignées.
MT53	List of Futures/Cash Adjustments Report *(Liste des rajustements de contrats à terme)*	Liste des détails sur tous les rajustements d'opérations sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme, les changements de positions en cours, y compris les rajustements en espèces et les transferts de position.
MT54	Futures Trading Summary Report *(Rapport sommaire sur les opérations sur contrats à terme)*	Liste de toutes les séries de contrats à terme et d'options sur contrats à terme et des cours, et des volumes auxquels chaque série a été négociée. Liste du nombre de contrats achetés et vendus pour chacun des prix de l'opération sur série de contrats à terme.
MT66	Futures Sub-Account Consolidated Activity Report *(Rapport d'activité consolidé sur les contrats à terme des comptes auxiliaires)*	Liste des positions sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme avec les activités, y compris les règlements des gains et pertes et les primes sur contrats à terme respectivement, des comptes auxiliaires client, firme et polyvalent.
MT70	Fixed Income Novated Transactions Report *(Rapport des opérations sur titres à revenu fixe novées)*	Liste des opérations sur titres à revenu fixe quotidiennes du membre compensateur qui ont été novées à la CDCC conformément à l'application de compensation de la CDCC.
MT71	Fixed Income CSD Novated Trades Report *(Rapport du dépositaire officiel de titres sur les opérations sur titres à revenu fixe novées)*	Liste des informations fournies par le dépositaire officiel de titres à la CDCC concernant les operations sur titres à revenue fixe quotidiennes soumises pour compensation par le membre compensateur.

CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

Section : 3 - 5

CDCC – Rapports

MT73	Fixed Income Trade Rejection Report *(Rapport d'opérations sur titres à revenu fixe rejetées)*	Liste des details des opérations sur titres à revenue fixe qui ont été rejetées (DK) par la CDCC ou par le membre compensateur lui-même.
MT74	Fixed Income Not-Novated Transactions Report *(Rapport d'opérations sur titres à revenu fixe non novées)*	Liste des operations sur titres à revenue fixe quotidiennes n'ayant pas été novées à la CDCC, y compris celles qui sont rejetées ou orphelines.
MT92	Options on Futures Exercised & Assigned Report *(Rapport sur les options sur contrats à terme levées et assignées)*	Liste des totaux des positions levées et des positions assignées sur options sur contrats à terme par série. **Nota :** La valeur des positions levées et des positions assignées sur options sur contrats à terme est de néant.
MT99	Detailed Futures Consolidated Activity Report *(Rapport d'activité consolidé détaillé sur les contrats à terme)*	Liste détaillée de toutes les positions sur contrats à terme avec les activités, y compris les règlements des gains et pertes. Liste détaillée de toutes les positions sur options sur contrat à terme et activités, y compris les primes sur contrats à terme.
Mensuel :		
MA71	Clearing Fund Statement *(Relevé des dépôts au fonds de compensation)*	Indique l'obligation du membre compensateur à l'égard du fonds de compensation. Liste des dépôts courants du membre compensateur dans le fonds de compensation et de ce qui est dû.
MB01	Monthly Clearing Fees Invoice *(Facture mensuelle des frais de compensation)*	Ce rapport résume les frais mensuels de compensation sous forme de facture – IL N'Y A AUCUN PAIEMENT À EFFECTUER. Le système inclut automatiquement l'encaissement des frais dans le règlement quotidien au cours de la matinée du cinquième jour ouvrable du mois.
MB02	Monthly Clearing Fees Details Report *(Rapport mensuel détaillé sur les frais de compensation)*	Ce rapport renferme les quatre sous-rapports suivants : « Frais » - il s'agit des produits par compte auxiliaire. « Sommaire par catégorie » - il s'agit d'un sommaire par produit. « Sommaire par type d'opération sur compte » - il s'agit d'un sommaire des frais d'opération par compte auxiliaire.
MB03	Monthly Fixed Income Clearing Fees Invoice *(Facture mensuelle des frais de compensation liés aux opérations sur titres à revenu fixe)*	Ce rapport fait état des frais de compensation qui sont dus par le membre compensateur à l'égard de ses opérations sur titres à revenu fixe.
MT40	Broker Ranking by Account Report *(Rapport sur le classement des courtiers par compte)*	Classement individuel du membre compensateur au sein de la CDCC pour les contrats, la valeur négociée et les opérations (négociation uniquement) par mois avec cumul annuel.
Période du PEPS :		
MP56	FIFO Position Report *(Rapport sur la position du PEPS)*	Liste des séries de contrats à terme avec positions par ordre chronologique, contrats en positions.
MP60	FIFO Declaration vs. Open Position Report *(Déclaration du PEPS contre rapport sur les positions en cours)*	Liste des positions sur contrats à terme du membre compensateur et la déclaration des positions acheteurs du PEPS.

Section : 3 - 6

CDCC – Rapports

Échéance d'options sur contrats à terme :		
MT51	Final Futures Daily Transaction Report *(Relevé quotidien des opérations sur contrats à terme finales)*	Liste des détails des opérations pour toutes les activités sur contrats à terme et sur options sur contrats à terme.
MX11	Futures Options Expiry Report *(Relevé des échéances des options sur contrats à terme)*	Liste de toutes les options sur contrats à terme venant à échéance avec les montants des options en jeu ou des options hors-jeu et les positions de levée automatique pour les échéances.
MX12	Futures Options Expiry Adjustments Report *(Relevé des rajustements à l'échéance des options sur contrats à terme)*	Liste de tous les rajustements des opérations et des changements de positions en cours sur les séries venant à échéance uniquement.
MX13	Futures Options Expiry Difference Report *(Relevé des écarts d'échéance des options sur contrats à terme)*	Liste de tous les changements, suppressions et/ou ajouts déclarés aux levées dans le relevé des échéances des options sur contrats à terme (MX11).
Échéance des options (~~matinée du samedi~~vendredi soir) :		
MT01	Options Daily Transaction Report *(Relevé quotidien des opérations sur options)*	Liste ~~des~~ du détail des opérations~~s~~ de tous les contrats d'options venant à échéance ~~par rapport au~~un jour ouvrable~~ qui précède~~.
MT02	Options Exercised and Assigned Report *(Relevé des options levées et assignées)*	Liste des totaux des positions levées et des positions assignées sur options par série d'options (y compris les valeurs en dollars de débit et de crédit des opérations).
MX01	Expiry Report *(Relevé des échéances)*	Liste de toutes les options venant à échéance avec les montants des options en jeu ou des options hors-jeu et les positions de levée automatique pour les échéances.
MX02	List of Expiry Adjustments Report *(Liste des rajustements au relevé des échéances)*	Liste de tous les rajustements aux opérations et des changements de positions en cours sur les séries d'options venant à échéance uniquement.
MX03	Expiry Difference Report *(Relevé des écarts d'échéance)*	Liste de tous les changements, suppressions et/ou ajouts déclarés aux levées dans le relevé des échéances.
Échéance des IMHC :		
MX01	Expiry Report *(Relevé des échéances)*	Liste de toutes les options venant à échéance avec les montants des options en jeu ou des options hors-jeu et des positions de levée automatiques pour les échéances.
Échéance du jour ouvrable suivant :		
MP11	Expired Options Positions Report *(Relevé des positions sur options échues)*	Liste du solde des positions sur options échues du membre compensateur après le processus d'échéance du ~~samedi~~vendredi d'expiration.
MP12	Expired Futures Options Positions Report *(Relevé des positions sur options sur contrats à terme échues)*	Liste du solde des positions sur options sur contrats à terme échues du membre compensateur après le processus d'échéance du vendredi.

CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

Section : 6 - 1

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

INTRODUCTION

OPTIONS

Au moment de la levée d'une option, il revient à la CDCC d'établir les registres de règlement qui faciliteront la livraison du bien sous-jacent au membre compensateur qui choisit de lever cette option (dans le cas de la levée d'une option d'achat) ou le paiement du prix de levée correspondant (dans le cas de la levée d'une option de vente). Lorsqu'un membre compensateur lève une option, la CDCC assigne l'obligation de livraison à un membre compensateur qui est le vendeur des options de la même série d'options dans l'un ou l'autre de ses comptes-clients, comptes-firmes ou comptes polyvalents.

L'assignation est faite expressément à l'un de ces comptes par la CDCC. Si l'assignation est faite à un compte-client, il revient au membre compensateur de l'attribuer à un client particulier. Si l'assignation est faite à un compte polyvalent, le membre compensateur doit l'attribuer au compte polyvalent précis désigné par la CDCC.

La livraison du bien sous-jacent et le paiement du prix de levée doivent être effectués par les membres compensateurs au moyen de la méthode de règlement indiquée par la CDCC.

CONTRATS À TERME

Tous les contrats à terme qui n'ont pas été liquidés au plus tard le dernier jour de négociation seront évalués à la valeur du marché jusqu'à la fermeture le dernier jour de négociation, inclusivement. De plus, le vendeur d'un contrat à terme doit remettre un avis de livraison au cours du mois de livraison conformément aux conditions du contrat.

Lorsque le vendeur d'un contrat à terme remet un avis de livraison à la CDCC, la CDCC l'assigne à un membre compensateur qui est l'acheteur d'un contrat à terme de la même série de contrats à terme, dans l'un ou l'autre de ses comptes. L'assignation est faite expressément à l'un de ces comptes par la CDCC. Si l'assignation est faite par la CDCC à un compte-client, il revient au membre compensateur de l'attribuer à un client particulier. Si l'assignation est faite à un compte polyvalent particulier, le membre compensateur doit l'attribuer au compte polyvalent particulier désigné par la CDCC.

Section : 6 - 2

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

PROCÉDURES RELATIVES À L'EXPIRATION

Les avis opérationnels sont envoyés aux membres compensateurs et indiquent les procédures relatives à l'expiration, et il incombe aux membres compensateurs de mettre en place des procédés adéquats leur permettant de respecter les exigences et échéances prévues par la CDCC.

OPTIONS

Pour tous les renseignements relatifs aux procédures relatives à l'expiration des options, les membres compensateurs devraient consulter les avis opérationnels qui sont délivrés environ deux (2) semaines avant la date d'expiration.

Responsabilités de la CDCC le ~~samedi~~ vendredi d'expiration

1. Examiner/modifier les prix des biens sous-jacents et aviser les membres compensateurs de tout changement.
2. Aviser les membres compensateurs (par courrier électronique) de toute modification apportée au calendrier de production.
3. Aviser les membres compensateurs (par courrier électronique) de la situation des processus d'expiration.
4. Aider les membres compensateurs.

Responsabilités des membres compensateurs le ~~samedi~~ vendredi d'expiration

1. Veiller à ce que le personnel responsable de l'expiration connaisse bien toutes les procédures et tous les procédés relatifs à l'expiration.
2. Valider les écritures à l'aide des écrans d'interrogation ou des rapports pertinents :
   a. vérifier que toutes les positions en cours et les rajustements concordent avec les registres internes, entrer les nouvelles opérations ou les rajustements des positions en cours en conséquence;
   b. vérifier que le nombre d'options qui seront automatiquement levées à la date d'expiration est correct;
   c. en ce qui concerne les changements, indiquer sur l'écran des échéances dans la colonne « *Override* » le nombre total d'options de chaque série d'options à lever;
   d. vérifier toutes les options hors-jeu ou en jeu devant être levées et entrer le nombre d'options dans la colonne « *Override* ».
3. Valider les changements à l'aide des rapports et/ou de l'accès en ligne à l'application de compensation de la CDCC (conformément aux délais prévus dans la section 2 du présent manuel des opérations).
4. Au besoin, apporter les modifications autorisées (conformément aux délais prévus dans la section 2 du présent manuel des opérations).

Expirations quotidiennes (sauf le ~~samedi~~ vendredi d'expiration)

Lorsque la CDCC reçoit les prix liquidatifs et initiaux des biens sous-jacents de la bourse compétente, les prix sont indiqués sur le relevé d'expiration pertinent et servent à déterminer les options en jeu et les options hors-jeu.

Les membres compensateurs ont jusqu'à la fermeture des bureaux un jour ouvrable, au plus tard à la date d'expiration, pour présenter à la CDCC un avis de levée à l'égard des options de style américain. Les options de style européen ne peuvent être levées qu'à leur date d'expiration.

Les options IMHC peuvent expirer n'importe quel jour ouvrable.

Section : 6 - 3

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

Habituellement, les directives de levée doivent être entrées en ligne par les membres compensateurs dans l'application de compensation de la CDCC. Toutefois, si l'application n'est pas accessible, le processus manuel suivant peut être utilisé pour présenter les avis de levée à la CDCC :

1. Le formulaire d'avis de levée valide de la CDCC doit être utilisé.
2. Le timbre d'autorisation du membre compensateur doit être apposé sur le formulaire.
3. L'avis de levée dûment livré sera accepté à tout bureau de la CDCC.
4. L'avis de levée doit être dûment livré au plus tard cinq minutes avant la fermeture des bureaux.
5. Le personnel du membre compensateur qui livre l'avis de levée doit être accessible jusqu'à ce que la CDCC traite l'avis.

L'application de compensation de la CDCC permettra de faire en sorte qu'il y ait suffisamment de positions en cours sur options de la série d'options correspondante dans le compte correspondant du membre compensateur en vue de la levée de l'avis de levée correspondant; dans le cas contraire, la CDCC rejettera l'avis de levée. S'il y a suffisamment de positions en cours sur options, la position acheteur du membre compensateur est immédiatement diminuée du nombre de positions en cours sur options levées.

UN AVIS DE LEVÉE PEUT ÊTRE ANNULÉ JUSQU'À LA FERMETURE DES BUREAUX LE JOUR DE SA REMISE.

CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

Section : 6 - 4

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

OPTIONS

Levées

La livraison et le paiement des positions levées sont exigibles à la date de règlement de la levée.

Jusqu'à la date de règlement de la levée, la CDCC continue d'exiger une marge suffisante afin de faire en sorte qu'en cas de défaut d'un membre compensateur, tout avis de levée qu'il a présenté ou qui lui a été assigné, selon le cas, sera mené à bien.

Les positions levées et les positions assignées sont communiquées aux membres compensateurs au moyen des rapports pertinents indiqués dans la section 3 du présent manuel des opérations.

Assignations

Après la fermeture des bureaux, tout jour ouvrable où un avis de levée est présenté à la CDCC, l'assignation de cet avis de levée est faite suivant une procédure d'assignation au hasard dans le cadre de laquelle chaque compte du membre compensateur est traité séparément. Cette séparation vise à faire en sorte que chaque compte-client, compte-firme et compte polyvalent du membre compensateur ait la même probabilité de se voir assigner des avis de levée. Lorsqu'un avis de levée est assigné à un membre compensateur à l'égard d'un compte donné (p. ex., le compte-firme), ce membre compensateur ne peut pas attribuer cette assignation à un autre compte (p. ex., un compte-client).

La CDCC s'efforcera d'assigner un avis de levée à l'égard de plus de dix contrats d'options, en lots ne dépassant pas dix contrats dans chaque série d'options.

Les avis de levée assignés à un compte-client du membre compensateur sont attribués par le membre compensateur à l'un ou l'autre de ses clients en fonction de toute méthode qui est équitable et qui est conforme aux règles de la bourse compétente.

Levée automatique – Options et options sur contrats à terme

Afin de protéger les membres compensateurs contre les erreurs possibles, la CDCC a institué une procédure de levée automatique pour les séries d'options venant à échéance. Autrement dit, toutes les options en jeu et les options sur contrats à terme qui dépassent des limites prédéterminées seront automatiquement levées par la CDCC, à moins de directives contraires des membres compensateurs.

La CDCC établit des limites prédéterminées et informe les membres compensateurs que toutes les options et options sur contrats à terme qui dépassent cette limite seront automatiquement levées. La CDCC ne lèvera pas automatiquement une option à parité. La CDCC prévoit une méthode permettant aux membres compensateurs d'apporter des changements à la fonction de levée automatique de l'application de compensation de la CDCC. Cela permet aux membres compensateurs de prendre part ou de ne pas prendre part à la levée automatique à l'égard des options et options sur contrats à terme qu'ils détiennent. Ainsi, un membre compensateur peut choisir de ne pas lever une option qui dépasse la limite prédéterminée mais de lever une autre option qui est à parité ou hors-jeu.

Section : 6 - 5

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

Contrats d'options levés et assignés

a) **Positions levées**

Un membre compensateur qui a levé une option a l'obligation soit de livrer le bien sous-jacent (dans le cas d'une option de vente) soit de payer le prix de levée (dans le cas d'une option d'achat).

b) **Positions assignées**

Un membre compensateur auquel un avis de levée a été assigné a l'obligation de payer le prix de levée à la livraison du bien sous-jacent (dans le cas d'une option de vente) ou de livrer le bien sous-jacent contre paiement (dans le cas d'une option d'achat).

Section : 6 - 6

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

CONTRATS À TERME

Présentation des avis de livraison

Les avis de livraison doivent être présentés avant la fermeture des bureaux au cours de la période PEPS correspondante (laquelle, sous réserve de quelque rajustement du contrat par la bourse, s'établit comme suit) :

CGB, CGF et LGB	Trois jours ouvrables avant le premier jour ouvrable du mois de livraison jusqu'à quatre jours, inclusivement, avant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Contrats à terme sur actions	Trois jours ouvrables avant le premier jour ouvrable du mois de livraison jusqu'à quatre jours, inclusivement, avant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
CGZ	Deux jours ouvrables avant le premier jour ouvrable du mois de livraison jusqu'à trois jours, inclusivement, avant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
MCX	Avant la fermeture des bureaux le dernier jour de négociation.

Toutes les positions vendeurs en cours dans les indices BAX, SXF, SXM, SCF, les indices sectoriels, les options sur contrats à terme sont automatiquement livrées le dernier jour de négociation, conformément aux conditions rattachées au contrat, après la fermeture des bureaux.

Toutes les positions vendeurs en cours dans les indices ONX, OIS sont automatiquement livrées le premier jour ouvrable du mois du contrat, conformément aux conditions rattachées au contrat, après la fermeture des bureaux.

Assignation des avis de livraison

La CDCC assigne tous les avis de livraison à des positions acheteurs en cours au hasard à l'exception des contrats à terme d'obligations du gouvernement du Canada (CGB, LGB, CGF et CGZ). Les assignations visant les contrats à terme CGB, LGB, CGF et CGZ sont réglées suivant le principe « premier entré, premier sorti » (PEPS).

La livraison du bien sous-jacent et le paiement du prix de règlement sont effectués par les membres compensateurs conformément aux directives de la CDCC.

PROCESSUS D'ASSIGNATION SUIVANT LE PRINCIPE « PREMIER ENTRÉ, PREMIER SORTI » (PEPS)

Description des procédures

Les mois de livraison des contrats à terme CGB, CGF, LGB et CGZ sont mars, juin, septembre et décembre, selon ce que prévoit la bourse. Lorsqu'un membre compensateur présente un avis de livraison à l'égard d'une position vendeur, une position acheteur est assignée suivant le principe « premier entré, premier sorti » (PEPS). La CDCC envoie un avis opérationnel avant chaque période PEPS correspondante afin de rappeler aux membres compensateurs les procédures à suivre.

Le sixième jour ouvrable avant le premier jour ouvrable du mois de livraison, chaque membre compensateur qui détient des positions acheteurs dans la série de contrats à terme correspondante doit déclarer dans l'application de compensation de la CDCC ses positions acheteurs par ordre chronologique pour chacun de ses comptes. Les entrées doivent indiquer la date à laquelle la position a été établie, le nombre de contrats et le compte. Lorsque la CDCC

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

assigne un avis de livraison, la position acheteur ayant la date la plus ancienne sera assignée en premier et la position acheteur ayant la date la plus récente sera assignée en dernier.

Pendant la période PEPS, les membres compensateurs doivent veiller à mettre à jour leurs déclarations quotidiennement avant la fermeture des bureaux.

OPÉRATIONS SUR TITRES À REVENU FIXE

La CDCC agit à titre de contrepartie centrale pour toutes les opérations sur titres à revenu fixe qui sont soumises par des membres compensateurs à la CDCC pour compensation. Toutes les opérations sur titres à revenu fixe doivent être soumise aux fins de compensation à la CDCC par l'intermédiaire d'un centre transactionnel reconnu ou par l'entremise de la fonction d'appariement des opérations de CDS qui achemine les opérations appariées à la CDCC. Par suite de la novation de ces opérations à la CDCC, la CDCC sera alors l'acheteur ou le vendeur de la totalité des registres de règlement qui sont envoyés au dépositaire officiel de titres.

La CDCC enverra quotidiennement différentes transmissions de registres de règlement au dépositaire officiel de titres.

Registres de règlement brut des opérations même jour

Pour les opérations même jour, deux registres de règlement consistant en des directives de règlement brut (exigences de livraison brute et exigences de paiement brut contre livraison) seront envoyés sur une base brute au dépositaire officiel de titres pour règlement en temps réel tout au long du jour immédiatement après que chaque opération même jour aura fait l'objet d'une novation en faveur de la CDCC.

Registres de règlement net des opérations au règlement différé et contrats à terme sur titre acceptable

Pour les opérations au règlement différé et les contrats à terme sur des titres acceptables dont le règlement est dû le jour ouvrable suivant, deux registres de règlement consistant en des directives de règlement net (exigences de livraison nette et exigences de paiement net contre livraison) seront envoyés au dépositaire officiel de titres sur une base nette à l'heure limite de compensation prévue à la section 2 du présent manuel des opérations pour règlement le jour ouvrable suivant.

Processus de règlement livraison contre paiement net du matin

En ce qui a trait à toutes les exigences de paiement contre livraison en attente au délai du cycle de compensation du matin prévu à la section 2 du présent manuel des opérations, la CDCC enverra de nouveaux registres de règlement (exigences de paiement contre livraison net du matin) au dépositaire officiel de titres, lesquels déduiront toute exigence de paiement contre livraison en attente d'un membre compensateur envers la CDCC de toute exigence de paiement contre livraison en attente de la CDCC envers ce même membre compensateur. Le membre compensateur sera responsable de veiller à avoir suffisament de fonds dans son compte de liquidités chez CDS pour régler le montant le moins élevé des montants suivants, soit i) l'exigence de paiement contre livraison net du matin, ou ii) le montant de la facilité de crédit intra-journalière de CDCC au cours du délai de règlement livraison contre paiement net du matin prévu à la section 2 du présent manuel des opérations.

Processus de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi

En ce qui a trait à toutes les exigences de règlement en attente au délai du cycle de compensation de l'après-midi prévu à la section 2 du présent manuel des opérations, la CDCC enverra de nouveaux registres de règlement (exigences de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi) au dépositaire officiel de titres, lesquels

Section : 6 - 8

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

déduiront toute exigence de livraison en attente d'un membre compensateur envers la CDCC de toute exigence de livraison en attente de la CDCC envers ce même membre compensateur portant sur le même titre acceptable et/ou déduiront toute exigence de paiement contre livraison en attente d'un membre compensateur envers la CDCC de toute exigence de paiement contre livraison en attente de la CDCC envers ce même membre compensateur. Le membre compensateur sera responsable de veiller à avoir suffisament de fonds et de titres acceptables dans ses comptes de liquidités et de titres chez CDS pour régler ces exigences de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi au plus tard à l'heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée prévue à la section 2 du présent manuel des opérations.

Livraison

La livraison de titres contre paiement est effectuée suivant le système de règlement-livraison par l'intermédiaire du dépositaire officiel de titres.

En cas d'échec de la livraison ou de livraison partielle, la CDCC prendra les mesures qui s'imposent conformément à l'article A-804 des règles.

La CDCC établiera les directives de règlement net par membre compensateur, CUISIP/ISIN et date de règlement pour toutes les opérations comprises dans le processus de compensation des opérations au règlement différé (tel que détaillé à la section ci-dessus intitulée ainsi) à l'heure limite de compensation. Ces directives de règlement doivent être soumises au dépositaire officiel de titres applicable chaque jour et suivant la forme et la tranche de règlement que le dépositaire officiel de titres juge acceptables à cette fin.

En ce qui concerne les opérations même jour, la CDCC établiera les directives de règlement brut (exigences de livraison brute et exigences de paiement brut contre livraison) par membre compensateur et le CUSIP/ISIN applicable et remettra ces directives au dépositaire officiel de titres compétent (en la forme et tranche de règlement acceptables à ce dépositaire officiel de titres) immédiatement après que chaque opération même jour aura fait l'objet d'une novation en faveur de la CDCC pour règlement immédiat. Nonobstant ce qui précède, au délai du cycle de compensation du matin, la CDCC annulera les exigences de paiement contre livraison en attente préalablement envoyées et les remplacera par des exigences de paiement contre livraison net du matin par membre compensateur (tel que détaillé à la section ci-dessus intitulée « Processus de règlement livraison contre paiement net du matin »).

En cas de défaut de livraison d'une tranche de règlement particulière à une exigence de livraison nette la CDCC ou à une exigence de règlement livraison contre paiement net de l'après-midi consistant en une obligation de livrer des titres acceptables au plus tard à l'heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée prévue à la section 2 du présent manuel des opérations, la CDCC doit faire de son mieux pour tenter de coordonner une livraison partielle entre les receveurs de titres pour cette tranche de règlement particulière du titre acceptable concerné. Si aucun règlement partiel n'est possible, la tranche de règlement sera comprise dans l'obligation de livraison mobile du membre compensateur en défaut et la CDCC tentera de nouveau de procéder au règlement de la tranche de règlement ayant échoué le jour ouvrable suivant. Dans le cas d'un défaut de livraison concernant une exigence de livraison brute résultant d'une opération même jour soumise après le délai du cycle de compensation de l'après-midi et avant l'heure limite de soumission pour être réglée au plus tard à l'heure de règlement livraison contre paiement de fin de journée, la CDCC entraînera un défaut de livraison ou une livraison partielle de la même quantité de titres acceptables au membre compensateur qui est receveur de titres à l'égard de l'opération même jour concernée.

En cas de défaut de paiement contre livraison au délai de règlement livraison contre paiement net du matin prévu à la section 2 du présent manuel des opérations, la CDCC imposera une pénalité au membre compensateur correspondant aux frais qui sont imposés à la CDCC pour l'usage de la facilité de crédit intra-journalière de la CDCC en raison de ce défaut de paiement contre livraison. Si le membre compensateur n'a toujours pas suffisamment de fonds dans son compte de liquidités chez le dépositaire officiel de titres afin de régler l'exigence de paiement contre livraison net du matin pertinente, ou le montant correspondant à la facilité de crédit intra-journalière

Section : 6 - 9

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

de la CDCC (selon le moindre de ces montants) à 11 h, le membre compensateur sera réputé être un membre compensateur non conforme, en plus des autres recours dont la CDCC peut se prévaloir dans une telle situation conformément au paragraphe A-806 1) des Règles.

En cas de défaut de paiement contre livraison à l'heure de règlement livraison contre paiement prévue à la section 2 du présent manuel des opérations, le membre compensateur sera réputé être un membre compensateur non conforme et sera tenu de payer à la CDCC tous les frais qui sont imposés à celle-ci pour le financement d'un jour de ce défaut de paiement contre livraison, en plus des autres recours dont la CDCC peut se prévaloir dans une telle situation conformément au paragraphe A-806 2) des Règles.

Procédure d'achat forcé

Tel qu'énoncé au paragraphe A-804 3) des Règles, la CDCC peut effectuer une opération d'achat à sa propre initiative ou à la demande formelle d'un receveur de titres affecté par un défaut de livraison en achetant la quantité manquante des titres acceptables concernés sur le marché libre.

Lorsque cette procédure est initiée par un receveur de titres, la procédure d'achat forcé se fera comme suit :

1. Le receveur de titres qui souhaite initier un achat forcé doit envoyer à la CDCC le formulaire d'achat forcé (accessible sur le site Web sécurisé de la CDCC) dument complété, avec l'information suivante :

    a. Le nom du membre compensateur;
    b. Le numéro du membre compensateur;
    c. Le titre acceptable (ISIN) concerné;
    d. La quantité de titres faisant l'objet du défaut de livraison;
    e. La quantité requise dans l'achat forcé;
    f. La date de livraison de l'achat forcé, qui devra être le jour ouvrable courant + pas moins de deux (2) jours ouvrables entiers.

2. Le formulaire d'achat forcé doit être soumis à la CDCC dans le format prescrit avec le timbre d'approbation du membre compensateur dûment apposé sur le formulaire (avec initiales).

3. Sur réception du formulaire d'achat forcé dûment complété par un receveur de titres, la CDCC travaillera avec le(s) fournisseur(s) de titre(s) responsable(s) du défaut de livraison afin de déterminer si la livraison peut être effectuée dans le nombre de jours ouvrables désignés au formulaire d'achat forcé (le « délai de la notice d'achat forcé »).

4. À l'expiration du délai de la notice d'achat forcé, si le(s) fournisseur(s) de titres n'a pas livré les titres acceptables concernés, la CDCC initiera une opération d'achat sur le marché libre.

5. Lorsque la livraison est reçue par la CDCC sur l'opération d'achat, la CDCC livrera les titres acceptables au receveur de titres qui a initié la procédure d'achat forcé.

6. Tous les frais engagés par la CDCC, y compris les coûts impliqués dans l'opération d'achat forcé, seront imputés au(x) fournisseur(s) de titres responsable(s) du défaut de livraison. Ces frais seront inclus au rapport intitulé « Monthly Clearing Fees Details Report » (MB01) du second jour ouvrable de chaque mois et devront être payés à la CDCC le cinquième jour ouvrable du mois via STPGV ou par tout autre mode de paiement approuvé par la CDCC.

AVIS OPÉRATIONNEL

N° 2011 – M96
7 novembre 2011

PRODUITS BOURSIERS
Interface de programmation d'applications de compensation (API) - FIXML[MC1]

Comme il a été annoncé dans le cadre de nombreuses réunions de groupes d'utilisateurs, la CDCC a lancé un projet visant à permettre aux membres compensateurs d'accéder à la messagerie en temps réel afin de faciliter les rapprochements en temps réel par les membres compensateurs.

La CDCC a publié un guide des caractéristiques techniques intitulé *SOLA® Clearing API FIXML™ Specifications Guide* **et** un guide de conception intitulé *SOLA® Clearing API FIXML™ Business Design Guide* pour le protocole choisi. Ces guides sont disponibles sur le site extranet de la CDCC, dans la section consacrée à la documentation technique.

Essentiellement, le guide des caractéristiques techniques est un document de nature technique tandis que le guide de conception fournit des renseignements opérationnels. Ils indiquent l'étendue des travaux à réaliser et fournissent de l'information plus détaillée sur les exigences techniques et opérationnelles, comme la disposition, les schémas et les balises.

La prochaine étape du projet de la CDCC inclura le développement de l'infrastructure FIXML[MC] susmentionnée et le lancement par les membres compensateurs (ou leurs fournisseurs), en prévision de l'élimination du samedi d'expiration et de l'arrivée prochaine des options hebdomadaires, des préparatifs nécessaires afin de pouvoir utiliser cette fonctionnalité.

De plus amples renseignements sur le projet seront communiqués dans le cadre des réunions des groupes d'utilisateurs de la CDCC (produits négociés en bourse et produits hors cote) et au moyen d'avis opérationnels de la CDCC.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas à appeler les Services aux membres de la CDCC ou à envoyer un courriel à cdccops@cdcc.ca

Roger Warner
Directeur, Services aux membres

[1] FIXML est une marque de commerce déposée de FIX Protocol Limited.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower
130, rue King oust, 3ième étage
Toronto, Ontario
M5X 1J2
Tél. : 416-367-2470
Téléc. : 416-350-2780

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Téléc. : 514-871-3530

www.cdcc.ca

AVIS OPÉRATIONNEL

N° 2011 – M105
Le 14 novembre 2011

PRODUITS NÉGOCIÉS EN BOURSE
Interface de programmation d'applications de compensation (API) - FIXML[MC][1]

Le 7 novembre 2011, la CDCC a diffusé l'avis opérationnel 2011-M96 afin d'annoncer qu'elle avait publié les guides intitulés *SOLA® Clearing API FIXML™ Specifications Guide* et *SOLA® Clearing API FIXML™ Business Design Guide*. Avant la publication de ces documents, la CDCC avait sollicité et reçu des commentaires d'un certain nombre de firmes au sujet du contenu de la messagerie. Ces documents sont disponibles sur le site extranet de la CDCC, dans la section consacrée à la documentation technique.

La CDCC aimerait informer les membres compensateurs qu'elle a l'intention de publier d'ici la fin de l'année un plan qui inclura des dates cibles en ce qui a trait à la disponibilité de notre environnement d'essai et au lancement de ce service dans l'environnement de production.

Pour que les chambres de compensation puissent respecter ces dates, nous demandons aux membres compensateurs et/ou à leurs fournisseurs de services de post-marché d'examiner les documents qui ont été publiés le 7 novembre et de soumettre leurs commentaires d'ici le mercredi 30 novembre 2011.

Les commentaires doivent être transmis aux Services aux membres de la CDCC, à cdccops@cdcc.ca. Veuillez inscrire comme objet « Commentaires au sujet de FIXML ».

Roger Warner
Directeur, Services aux membres

[1] FIXML est une marque de commerce déposée de FIX Protocol Limited.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower
130, rue King oust, 3ième étage
Toronto, Ontario
M5X 1J2
Tél. : 416-367-2470
Téléc. : 416-350-2780

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Téléc. : 514-871-3530

www.cdcc.ca

AVIS OPÉRATIONNEL

Nº 2011 – M118
Le 23 décembre 2011

PRODUITS BOURSIERS
Interface de programmation d'applications de compensation (API) - FIXML[MC1]

Le 14 novembre 2011, la CDCC a diffusé l'avis opérationnel 2011-M105 afin d'annoncer qu'elle avait publié les guides intitulés *SOLA® Clearing API FIXML™ Specifications Guide* et *SOLA® Clearing API FIXML™ Business Design Guide* et qu'elle sollicitait des commentaires jusqu'au mercredi 30 novembre 2011. La CDCC remercie toutes les personnes qui ont soumis des commentaires et tiendra compte de ceux-ci durant les travaux de développement.

La CDCC avait également informé les membres compensateurs de son intention de publier d'ici la fin de l'année un plan incluant des dates cibles en ce qui a trait à la disponibilité de notre environnement d'essai et au lancement de ce service dans l'environnement de production. Ce plan est joint aux présentes.

OBJECTIF	PÉRIODE VISÉE
Disponibilité des fichiers non hiérarchiques FiXML de fin de journée dans l'environnement d'essai général[2] par l'entremise d'un serveur FTP	**T2 2012**
Disponibilité des données FiXML en temps réel dans l'environnement d'essai général	**T3 2012**
Installation dans l'environnement de production (FTP et temps réel)	**T4 2012**

La CDCC communiquera avec tous les membres compensateurs et les fournisseurs de services afin de veiller à ce que les membres de leur équipe technique soient au courant des étapes à venir dans le cadre de ce projet important.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas à communiquer avec les Services aux membres de la CDCC à cdccops@cdcc.ca.

Roger Warner
Directeur, Services aux membres

[1] FIXML est une marque de commerce déposée de FIX Protocol Limited.
[2] L'environnement d'essai général désigne l'environnement dans lequel le Groupe TMX teste la connexion avec les membres et les participants externes.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower
130, rue King oust, 3ième étage
Toronto, Ontario
M5X 1J2
Tél. : 416-367-2470
Téléc. : 416-350-2780

800, square Victoria
3ième étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545
Téléc. : 514-871-3530

www.cdcc.ca

TRADUCTION
Seule la version officielle (en anglais) fait foi

OCC FAQ – Vendredi d'expiration

Q1 : Pourquoi l'OCC a-t-elle décidé de faire passer le traitement standard des échéances du samedi au vendredi?

Durant des années, l'ensemble du secteur a eu comme objectif de changer le traitement standard des échéances pour le faire passer du samedi au vendredi. Cette modification entraînera plusieurs avantages, dont les suivants :

- Le rapprochement des opérations et de la compensation des positions en temps réel effectué la même journée pour tous les membres compensateurs.
- La réduction pour les membres compensateurs des coûts de la main-d'œuvre affectée au traitement des échéances.
- Le traitement en une seule opération récurrente de tous les types d'échéance des produits (échéances standard, trimestrielle, hebdomadaire et quotidienne).
- L'harmonisation du traitement des échéances aux États-Unis avec celui des marchés européens.
- Une souplesse accrue en matière de planification de la mise en place et de la maintenance du système de traitement.

Q2 : Quand l'OCC prévoit-elle faire passer le traitement des échéances du samedi au vendredi?

Le 21 juin 2013. Le traitement standard des échéances du 21 juin 2013 sera le premier traitement standard effectué le vendredi soir. Veuillez vous reporter à la note de service n° 30132.

Q3 : Les sociétés doivent-elles traiter les données en temps réel afin d'être prêtes pour le passage au vendredi d'expiration?

Les sociétés devraient pouvoir compenser les positions et les transactions le jour même. C'est pourquoi l'OCC recommande fortement qu'elles effectuent le traitement des opérations en temps réel.

Q4 : Comment puis-je m'assurer de recevoir les mises à jour et de pouvoir participer aux réunions concernant la modification relative au traitement des échéances?

Envoyez un courriel à expfriday@theocc.com ou communiquez avec le centre d'assistance des Services aux membres au 800-544-6091 ou au 800-621-6072. Au Canada, téléphonez au 800-424-7320.

Q5 : Comment fonctionnera le traitement des échéances?

Tous les traitements des échéances auront lieu le vendredi soir plutôt que le samedi. Ils seront similaires aux traitements des échéances hebdomadaires et trimestriels.

Dernière mise à jour : août 2012

TRADUCTION
Seule la version officielle (en anglais) fait foi

OCC FAQ – Vendredi d'expiration

Q6 : Quels sont les plages horaires pour le traitement standard des échéances du vendredi?

Fenêtre/Étape du traitement	Heure
Réception des opérations	17 h HNC
Fermeture de la fenêtre des transferts CMTA	17 h HNC
Fenêtre EED/DNED	18 h HNC
Fenêtre d'affichage quotidien des opérations	18 h HNC
Ouverture de la fenêtre « Ex by Ex »	18 h HNC
Fermeture de la fenêtre « Ex by Ex »	21 h 15 HNC

Q7 : Le vendredi d'expiration standard diffèrera-t-il du vendredi d'expiration hebdomadaire?

Pour le traitement standard, la fenêtre « Ex by Ex » fermera à 21 h 15 HNC plutôt qu'à 19 h HNC, comme c'est le cas pour le traitement des échéances hebdomadaires et trimestriels. Les relevés et les transmissions DDS seront également reportés, comme le montre le tableau suivant.

	Échéance hebdomadaire actuelle	Échéance standard le vendr
Fermeture de la fenêtre « Ex by Ex »	19 h HNC	21 h 15 HNC
Production des relevés	21 h HNC	23 h HNC
Transmissions DDS	21 h HNC	23 h HNC

Q8 : Y aura-t-il une incidence sur les options sur contrats à terme?

Non. Le traitement des échéances des options sur contrats à terme ne subira aucune modification.

Q9 : Pourrai-je effectuer des rajustements après 18 h HNC?

Oui, les sociétés pourront continuer d'effectuer des rajustements de positions et des transferts de comptes à l'égard des options arrivant à échéance.

Q10 : La fenêtre des transferts CMTA fermera-t-elle à un autre moment le vendredi d'expiration?

La fermeture de la fenêtre des transferts CMTA aura toujours lieu à 17 h HNC.

Q11 : Les EED/DNED seront-elles toujours exigées? La plage horaire sera-t-elle la même?

Oui, les sociétés membres auront toujours l'obligation de soumettre leurs instructions EED/DNED et de fournir les autorisations pour leurs comptes. Quant à l'heure limite pour les EED/DNED, elle reste fixée à 18 h HNC.

Q12 : Les clients devront-ils soumettre leurs directives d'exercice plus tôt?

Non. Les règles de la Bourse relatives aux instructions contraires et les heures limites ne seront pas modifiées.

Dernière mise à jour : août 2012

TRADUCTION
Seule la version officielle (en anglais) fait foi

OCC FAQ – Vendredi d'expiration

Q13 : Vais-je recevoir deux séries de relevés et de transmissions le vendredi?

Non, vous ne recevrez qu'une seule série de relevés et de transmissions, qui traiteront à la fois des activités quotidiennes du vendredi et du traitement des échéances du vendredi soir.

Q14 : Vais-je recevoir un relevé d'avis de livraison des opérations sur options arrivant à échéance distinct le samedi?

Non, un seul relevé d'avis de livraison sera transmis, qui comprendra les opérations sur options arrivant à échéance et les opérations sur options n'arrivant pas à échéance. Les opérations sur options arrivant à échéance seront affichées en premier.

Q15 : Vais-je recevoir des transmissions ou des relevés le samedi?

Non. Puisqu'il n'y aura plus de traitement des échéances le samedi, il n'y aura plus de transmission ni de relevé.

Q16 : Quand aurai-je accès à mes relevés de marge et de règlement?

L'OCC procédera au traitement des marges et des règlements le vendredi soir. Ces relevés seront disponibles à compter de 2 h NHC le samedi matin.

Q17 : Que sont les positions à la demande, et comment peuvent-elles aider ma société à compenser les positions le même jour?

Les positions à la demande consistent en un document en format FIXML qui présente toutes les positions compensées à un moment donné. Ce document peut permettre aux sociétés de compenser leurs positions avec l'OCC et de faire le rapprochement de leur compte.

Le document peut être produit de l'une des trois façons suivantes : les utilisateurs peuvent lancer la procédure par l'intermédiaire du système ENCORE GUI; un document peut être produit à la suite de l'envoi d'un message en FIXML à l'OCC; ou une société peut programmer la production de jusqu'à quatre documents quotidiennement, à des moments choisis. Communiquez avec le représentant de votre membre compensateur pour obtenir un aperçu des procédures et des possibilités de programmation.

Q18 : Puis-je recevoir un relevé de positions à la demande ne présentant que les positions arrivant à échéance?

Oui. L'OCC a ajouté une fonctionnalité permettant de ne demander que les positions arrivant à échéance.

Dernière mise à jour : août 2012

TRADUCTION
Seule la version officielle (en anglais) fait foi

OCC FAQ – Vendredi d'expiration

Q19 : L'OCC changera-t-elle la date d'échéance des contrats sur option existants pour la faire passer au vendredi?

Non. Aux termes des règles de l'OCC et du mandat de la SEC, l'OCC n'est pas autorisée à modifier la date d'échéance des options inscrites qui ne font pas l'objet d'une mesure administrative. Toutefois, à un certain moment, l'OCC commencera à ajouter des produits dont la date d'échéance sera le vendredi. La date de transition relative à l'ajout de produits échéant le vendredi a été fixée au 1er février 2015.

Q20 : Quelle sera l'incidence de la transition?

La date de transition a été arrêtée au 1er février 2015. À titre d'exemple, pour toute option arrivant à échéance avant le 1er février 2015, la date d'échéance sera un samedi, tandis que pour toute option arrivant à échéance à compter du 1er février 2015, la date d'échéance sera un vendredi.

Q21 : Se pourrait-il que, pour un produit donné, l'échéance arrive à deux dates, soit le vendredi et le samedi?

Oui, pour un produit en particulier, il peut arriver que l'option standard arrive à échéance un samedi et que l'option flexible arrive à échéance un vendredi. Toutefois, le traitement de ces deux échéances se fera le vendredi.

Q22 : Les séries d'options standards auront-elles des dates d'échéance différentes au cours du même mois d'échéance? Par exemple, une série d'options d'IBM pourrait-elle arriver à échéance un vendredi, alors qu'une autre série d'options d'IBM arriverait à échéance un samedi?

Non, la date d'échéance des options de séries qui ont le même mois d'échéance sera toujours soit un vendredi, soit un samedi. Les dates d'échéance pour les options de diverses séries échéant le même mois ne seront jamais un vendredi et un samedi.

Q23 : Comment seront traitées les dates d'échéance en cas de fractionnement d'actions ou de fusion?

Une série rajustée à la suite d'un fractionnement d'actions ou d'une fusion conservera la même date d'échéance. Par exemple, puisque la date de transition est fixée au 1er février 2015, pour toute option rajustée arrivant à échéance avant le 1er février 2015, la date d'échéance sera un samedi, tandis que pour toute option rajustée arrivant à échéance à compter du 1er février 2015, la date d'échéance sera un vendredi.

Q24 : Comment seront traitées les options acquises par anticipation et quelle sera leur date d'échéance?

Les options acquises par anticipation seront rajustées en fonction de la date de transition. Si les options sont acquises par anticipation avant le 1er février 2015, leur date d'échéance sera un samedi. Si les options sont acquises par anticipation après le 1er février 2015, leur date d'échéance sera un vendredi.

Dernière mise à jour : août 2012

TRADUCTION
Seule la version officielle (en anglais) fait foi

OCC FAQ – Vendredi d'expiration

Q25 : Les lignes directrices relatives à l'outil de déclaration LOPR resteront-elles les mêmes pour le vendredi d'expiration?

Oui, toutes les lignes directrices relatives à l'outil LOPR resteront inchangées. Une position dont la date d'effet est la même que la date d'échéance doit être déclarée dans l'outil LOPR. Cette façon de procéder est conforme aux lignes directrices actuelles de l'outil LOPR concernant la soumission de rapports hebdomadaires de positions.

Q26 : Dans le contexte d'un vendredi soir d'expiration, quand le règlement des actions aura-t-il lieu?

Le règlement des actions continuera d'avoir lieu à la date de règlement plus trois jours (T+3), soit généralement un mercredi suivant l'échéance.

Q27 : À quelle heure les cours finaux seront-ils connus?

Les cours finaux seront mis à jour dans le système ENCORE vers 17 h 45 HNC. Les sociétés pourront par ailleurs accéder plus tôt au fichier contenant les cours non mis en forme dès 15 h 45 HNC.

Q28 : Je voudrais que le relevé de ma position en fin de journée me renseigne sur mes positions avant le traitement « Ex by Ex ». Existe-t-il un relevé ou une transmission qui puisse me donner ces renseignements?

Oui, l'OCC a modifié son registre DDS de positions en fin de journée. Le registre a été amélioré et comprend maintenant des balises indiquant les positions acheteur et les positions vendeur avant la confirmation.

Q29 : Que doivent faire les sociétés pour se préparer en vue du passage au vendredi d'expiration?

Les sociétés devraient passer en revue leurs processus et procédures internes pour cerner les modifications devant être apportées afin de faciliter le passage au vendredi soir d'expiration. En outre, elles devraient être en mesure d'effectuer les rapprochements le jour même. Enfin, les sociétés devraient communiquer avec le bureau ou le fournisseur de services auquel elles font appel, s'il y a lieu, afin de voir avec celui-ci quels sont ses plans en vue du passage au vendredi d'expiration.

Dernière mise à jour : août 2012

☒ Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	☒ Back-office - Options
☒ Négociation - Dérivés sur actions et indices	☒ Technologie
☒ Back-office - Contrats à terme	☒ Réglementation

CIRCULAIRE
Le 8 avril 2013

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS DE BASE SANS RISQUE SUR LES CONTRATS À TERME SUR INDICES S&P/TSX ET SUR LES CONTRATS À TERME SUR LES ACTIONS CANADIENNES

ET AUX

PROCÉDURES RELIÉES À L'EXÉCUTION ET À LA DÉCLARATION D'OPÉRATIONS D'ÉCHANGE PHYSIQUE POUR CONTRAT, D'ÉCHANGE D'INSTRUMENT DÉRIVÉ HORS BOURSE POUR CONTRATS ET DE SUBSTITUTIONS D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE PAR DES CONTRATS À TERME

MODIFICATIONS AU FORMULAIRE DE DÉCLARATION PRESCRIT POUR LES OPÉRATIONS AVEC TERMES SPÉCIAUX

Le Comité de Règles et Politiques de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) a approuvé des modifications aux procédures relatives à l'exécution d'opérations avec termes spéciaux. En conséquence, le titre du formulaire de déclaration ainsi que son contenu seront modifiés de même que les procédures de négociation de la Bourse reliées à ces opérations avec termes spéciaux. L'objectif de ces modifications est de rendre plus précis le libellé des procédures et du formulaire concernés.

Les commentaires relatifs aux modifications aux procédures relatives à l'exécution d'opérations avec termes spéciaux doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le 8 mai 2013. Prière de soumettre ces commentaires à :

M^e^ Pauline Ascoli
Vice-présidente, Affaires juridiques (produits dérivés)
Bourse de Montréal inc.
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Circulaire no : 061-2013

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité à l'attention de :

M^e^ Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e^ étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications proposées de même que les procédures visées par ces modifications. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification, tel qu'établi dans la Loi sur les instruments dérivés (2008, c.24).

Processus d'établissement de règles

Bourse de Montréal Inc. est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité). Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques l'approbation de ses Règles. Les Règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification tel qu'établi dans la Loi sur les instruments dérivés (2008, c.24).

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement des participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la Division). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un Comité spécial nommé par le Conseil d'administration de la Bourse. Le Comité spécial a le pouvoir de recommander au Conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les Règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces Règles sur recommandation du Comité spécial.

ANNEXE A

MODIFICATIONS AUX
PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS DE BASE SANS RISQUE SUR LES CONTRATS À TERME SUR INDICES S&P/TSX ET SUR LES CONTRATS À TERME SUR LES ACTIONS CANADIENNES

ET AUX

PROCÉDURES RELIÉES À L'EXÉCUTION ET À LA DÉCLARATION D'OPÉRATIONS D'ÉCHANGE PHYSIQUE POUR CONTRAT, D'ÉCHANGE D'INSTRUMENT DÉRIVÉ HORS BOURSE POUR CONTRATS ET DE SUBSTITUTIONS D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE PAR DES CONTRATS À TERME

MODIFICATIONS AU FORMULAIRE DE DÉCLARATION PRESCRIT POUR LES OPÉRATIONS AVEC TERMES SPÉCIAUX

I. INTRODUCTION

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) propose de remanier le formulaire de rapport d'opérations liées actuellement prescrit et le formulaire de déclaration d'échange physique pour contrat / d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat / de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats qui doivent être utilisés par les participants agréés de la Bourse pour déclarer les opérations d'échange physique (EFP), d'échange d'instrument dérivé hors bourse (EFR) et les opérations de base sans risque (RBC) au service des opérations de marché de la Bourse (SOM)[1]. Les modifications proposées entraîneront la création d'un formulaire de déclaration, nouveau et amélioré, qui comprendra l'utilisation d'information d'identification, de menus déroulants, de numéros de référence et de champs obligatoires ou conditionnels. La Bourse propose également de modifier le titre du formulaire de déclaration de « Formulaire de rapport d'opérations liées» à « Formulaire de déclaration d'opérations avec termes spéciaux ». En conséquence, des modifications sont également proposées aux procédures de négociation de la Bourse reliées à ces opérations avec termes spéciaux.

II. ANALYSE DÉTAILLÉE

Nature et but des modifications proposées

Tout d'abord, il est proposé de modifier le titre du formulaire de déclaration de « Formulaire de rapport d'opérations liées » à « Formulaire de déclaration d'opérations avec termes spéciaux » afin d'utiliser une expression qui offre une description plus précise de l'opération financière effectuée. Plus précisément, l'expression « opérations liées » est vague, car elle peut être utilisée dans de nombreux contextes et, par conséquent, elle n'offre pas une représentation exacte des types d'opérations hors bourse auxquelles le formulaire est destiné (opérations EFP, EFR et RBC), telles que décrites dans l'article 6815 et au paragraphe 5 de l'article 6380 des Règles de la Bourse. Une « opération liée » a une connotation beaucoup plus large qui peut faire référence à des exécutions simultanées et interdépendantes de deux ou plusieurs titres ou instruments.

[1] Le formulaire présentement requis est disponible sur le site de la Bourse à http://www.m-x.ca/efp_formulaire_fr.php

ANNEXE A

Voici quelques exemples d' « opérations liées » autres que celles décrites dans les articles 6815 et 6380 des Règles de la Bourse.

- Écart baissier sur options d'achat (Bear Call spread)
- Écart haussier sur options d'achat (Bull Call Spread)
- Écart baissier sur options de vente (Bear Put Spread)
- Écart haussier sur options de vente (Bull Put Spread)
- Achat - vente (Buy Write)
- Opération sur ratio (Ratio Trade)
- Opération à delta neutre (Delta Neutral Trade)

Il est à noter que les opérations liées ci-dessus mentionnées, peuvent être exécutées dans le cadre du processus d'enchères concurrentielles de la Bourse. Le Chicago Mercantile Exchange (CME) et l'Australian Securities Exchange (ASX) font ressortir ce point dans leur description d'une opération « d'échange physique » (EFP).

Le CME décrit un EFP comme suit: *« Une opération d'échange physique (EFP) est une opération sur contrat à terme non-compétitive, négociée* ***privément*** *et* ***exécutée en dehors du marché régulier*** *d'une bourse de contrats à terme, mais compensée par une corporation de compensation de contrats à terme* [2] *»* (Notre traduction et nos caractères gras et soulignés).

L'ASX, quant à elle, définit l'opération d'échange physique comme suit *: « L'EFP est un* ***mécanisme de négociation hors marché*** *qui permet à des clients d'échanger leur exposition à un risque lié à des contrats à terme et à des options contre une position dans un titre. Ce mécanisme offre la souplesse et la certitude d'un marché hors bourse (OTC), ainsi que la garantie de contrepartie d'un marché régulier*[3]*. »* (Notre traduction et nos caractères gras et soulignés)

Par conséquent, étant donné les descriptions ci-dessus offertes par le CME et l'ASX, qui mettent l'accent sur l'exécution d'une opération financière en dehors du processus de marché compétitif régulier (hors marché), il serait inexact de mettre les opérations financières décrites à l'article 6815 et au paragraphe 5 de l'article 6380 des Règles de la Bourse dans le même panier que les autres opérations liées qui sont exécutées sur le marché régulier.

Il est aussi à noter que la CME qualifie les opérations d'échange physique (EFP) et les opérations d'échange d'instrument dérivé hors bourse (EFR) comme des opérations d'échange de positions reliées (EFRP - Exchange for Related Position)[4]. Cela démontre que l'expression « opérations liées » ne saurait être l'expression la plus appropriée pour ces types d'opérations financières. L'expression « opérations avec termes spéciaux » offre une représentation relativement meilleure des opérations décrites à l'article 6815 et au paragraphe 5 de l'article 6380 des Règles de la Bourse et fournit une plus grande précision.

En outre, la Bourse propose que l'utilisation du « Formulaire de déclaration d'opérations avec termes spéciaux » soit limitée aux participants agréés de la Bourse. Le formulaire sera accessible via le site Web de la Bourse et des informations d'identification seront requises.

Les modifications proposées pour le formulaire de déclaration actuel visent à :

- réduire les carences constatées dans les informations qui sont rapportées à la Bourse
- empêcher l'entrée de données incorrectes / incohérentes
- améliorer la tenue des dossiers
- fournir des données empiriques cohérentes et facilement accessibles
- limiter les erreurs

[2] Trading Practices Overview – CME Group - http://www.cmegroup.com/clearing/trading-practices/
[3] Exchange for Physical – Australian Securities Exchange (ASX) -http://www.asx.com.au/products/exchange-for-physicals.htm
[4] CME Rulebook - Chapter 5. Trading Qualifications and Practices - Rule 538 - Exchange for Related Positions - http://www(.cmegroup.com/rulebook/CME/I/5/38.html

ANNEXE A

- fournir une piste de vérification détaillée du processus de soumission / approbation / diffusion
- permettre une diffusion plus efficace sur le marché

Ces objectifs seront atteints, notamment, en mettant en œuvre l'utilisation de champs de données normalisés (menus déroulants), de numéros de référence, de champs obligatoires / conditionnels et en automatisant le processus de diffusion des données.

Actuellement, les personnes autorisées[5] des participants agréés doivent compléter le « Formulaire de déclaration d'opérations liées » actuel disponible sur le site Web de la Bourse à http://www.m-x.ca/efp_formulaire_fr.php. La plupart des champs de ce formulaire sont modifiables (c.-à-d. qu'ils ne sont pas « hard coded ») et peuvent donc être remplis à la discrétion de la personne qui le soumet. Une fois complété, le formulaire est transmis au SOM pour approbation. Bien que la plupart des champs soient obligatoires, le formulaire actuel n'assure pas l'uniformité des données ou la prévention de saisie de données erronées ce qui rendrait le processus plus efficace. Il y a également manque d'une piste de vérification électronique efficace et claire des données transmises et du processus d'approbation. En outre, un plus grand nombre de détails que ce qui est fourni dans le formulaire actuel bénéficierait à la fois au SOM lors de son processus d'approbation et à la Division de la réglementation de la Bourse lorsqu'elle procède à l'examen de ces opérations avec termes spéciaux. L'absence de normalisation des données du formulaire actuel mène à des saisies de données de toutes sortes et parfois déroutantes, telles que, par exemple :

- incohérence dans la saisie des valeurs
- incohérence dans la saisie des descriptions
- incohérence dans la saisie des symboles

Ces incohérences causent des difficultés au SOM pour valider et approuver les opérations qui lui sont soumises. Il est à noter que l'Australian Securities Exchange (ASX) utilise actuellement un système en ligne, appelé « ASX TradeAccept [6]» pour la soumission des opérations EFP. La solution proposée par la Bourse est très similaire au système de l'ASX. Essentiellement, ASX TradeAccept permet aux participants de l'ASX de déclarer les opérations EFP et leurs détails respectifs à l'aide de sélections à menus déroulants dans un portail en ligne.

Impacts sur les systèmes technologiques

Les impacts sur les systèmes technologiques de la Bourse et des participants agréés devraient être minimes. Le formulaire proposé sera disponible via le site Web de la Bourse et contiendra une interface utilisateur graphique (GUI) qui sera utilisée par les participants agréés pour transmettre les détails de leur déclaration d'opérations avec à termes spéciaux. Les participants agréés ne devront pas apporter de modifications à leur infrastructure technologique.

III. PROPOSITIONS DE MODIFICATION AUX PROCÉDURES DE NÉGOCIATION DE LA BOURSE

En lien avec la proposition ci-dessus visant à modifier le « Formulaire de déclaration des opérations avec termes spéciaux », il est également proposé de modifier les *Procédures relatives à l'exécution d'opérations de base sans risque sur les contrats à terme sur indices S&P/TSX* en remplaçant, aux pages 2 et 5 de ces procédures, l'expression « Formulaire de déclaration d'opérations liées » par l'expression « Formulaire de déclaration d'opérations avec termes spéciaux ».

[5] Aux fins de compléter et de transmettre le formulaire de déclaration au Service des opérations du marché de la Bourse (SOM), les personnes autorisées sont des personnes qui ont été approuvées par la Bourse en tant que personnes autorisées SAM. Ces personnes sont des employés de participants agréés qui, en vertu de leur approbation par la Bourse, ont obtenu un accès direct au système de négociation électronique de la Bourse. Les modifications proposées n'affecteront pas l'exigence que la déclaration des opérations doit être faite par ces personnes.

[6] Pour plus d'informations sur « ASX TradeAccept system » : http://www.asx.com.au/clearing/asxtradeaccept.htm

ANNEXE A

Il est également proposé de modifier comme suit les *Procédures applicables à l'exécution et à la déclaration d'échanges physiques pour contrats, d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrat et de substitution d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme* de la Bourse :

1° en remplaçant, aux pages 5 et 6 de ces procédures, les différentes occurrences de l'expression *« formulaire de rapport d'échange physique pour contrat/d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat/de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat »* par l'expression *« formulaire de déclaration d'opérations avec termes spéciaux ».*

2° en remplaçant, dans la version anglaise, comme une modification d'ordre administratif, le terme « Market Monitoring Department» par le terme « Market Operations Department » puisque c'est le terme qui désigne actuellement le service concerné.

IV. OBJECTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLES DE LA BOURSE

1. Le changement de titre du formulaire de « Formulaire de déclaration d'opérations liées » à « Formulaire de déclaration d'opérations avec termes spéciaux » vise à donner un titre qui reflète fidèlement les types particuliers d'opérations (EFP, EFR et RBC) couvertes par le formulaire.
2. La mise en œuvre d'un formulaire dit « intelligent » contenant des champs normalisés non modifiables (hard coded) et prévoyant toutes les éventualités permettra de réduire considérablement le nombre de soumissions erronées et augmentera l'efficacité du processus d'approbation.
3. L'exigence de soumission d'un plus grand nombre de détails ainsi que la disponibilité d'une base de données électronique accroîtront l'efficacité du processus d'approbation et d'examen.
4. L'utilisation d'informations d'identification permettra un processus d'automatisation et des pistes de vérification accrus.
5. Le processus permettra la dissémination automatique au marché d'informations relatives aux opérations concernées.

V. INTÉRÊT PUBLIC

Les modifications proposées au titre du formulaire de rapport, de même que les modifications proposées à ce formulaire et aux procédures de négociation de la Bourse qui y sont reliées sont d'intérêt public puisqu'elles permettront d'obtenir une description beaucoup plus précise des opérations avec termes spéciaux qui sont effectuées. Les modifications proposées contribueront également à un processus d'approbation et d'exécution plus efficace des opérations en éliminant toutes les incohérences dans les informations devant être fournies, ce qui réduira considérablement le risque d'interprétations erronées. Elles contribueront également à la création de pistes de vérification plus complètes, ce qui facilitera l'examen des opérations avec termes spéciaux par la Division de la réglementation de la Bourse. Enfin, la dissémination automatique d'information relative aux opérations, une fois celles-ci approuvées, fournira au public des informations précises en temps plus opportun.

VI. PROCESSUS

Les modifications proposés au formulaire de déclaration d'opérations avec termes spéciaux de même que les modifications aux procédures de négociation pertinentes de la Bourse doivent être approuvées par le Comité spécial de la réglementation de la Bourse et, par la suite, par le Comité de Règles et Politiques de la Bourse. Une fois ces modifications approuvées par ces deux comités, elles devront être soumises à l'Autorité *des marchés financiers,* conformément au processus d'auto-certification de même qu'à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, à titre informatif. Elles feront également l'objet d'une sollicitation de commentaire publiée par voie de circulaire par la Bourse, pour une période de commentaires minimale de 30 jours.

ANNEXE A

VII. RÉFÉRENCES

Article 6815 (Échanges physiques pour contrats et échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats) et paragraphe 5 de l'article 6380 (Opération de base sans risque) de la Règle 6 de Bourse de Montréal Inc. http://www.m-x.ca/f_regles_fr/06_fr.pdf

Procédures applicables à l'exécution et à la déclaration d'échanges physiques pour contrats, d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrat et de substitution d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme : http://www.m-x.ca/f_fr/procedure_execution_efp_efr_subs_fr.pdf

Procédures relatives à l'exécution d'opérations de base sans risque sur les contrats à terme sur indices S&P/TSX et sur les contrats à terme sur actions canadiennes :
http://www.m-x.ca/f_fr/procedure_OBSR_fr.pdf

Bourse de Montréal Inc. - Formulaire de rapport d'opérations liées :
http://www.m-x.ca/efp_formulaire_fr.php

Trading Practices Overview - CME Group: http://www.cmegroup.com/clearing/trading-practices/

Australian Securities Exchange (ASX) – Exchange for Physical:
http://www.asx.com.au/products/exchange-for-physicals.htm

CME Group Rulebook - Chapter 5. - Trading Qualifications and Practices - Rule 538. Exchange for Related Positions: http://www.cmegroup.com/rulebook/CME/I/5/38.html

ASX 24 EFP, Strip and Block Trade Registration Access:
http://www.asx.com.au/clearing/asxtradeaccept.htm

Bourse de Montréal Inc. - Échange physique pour contrats (EFP) :
http://www.m-x.ca/marc_terme_echange_contrat_fr.php

ANNEXE A

Annexe 1

Comparaison du contenu des champs de données

Formulaire de rapport d'opérations liées actuel
vs
Formulaire de déclaration d'opérations avec termes spéciaux (STT) proposé

Actuellement, le **« Formulaire de rapport d'opérations liées »** est un formulaire électronique accessible via le site Web de la Bourse ; Il permet aux employés autorisés des participants agréés canadiens et étrangers (appelés personnes autorisées SAM) de saisir manuellement des informations dans les champs suivants :

- Type d'opération liée
- Individu soumettant le rapport
  - Nom du participant agréé
  - Nom de la personne
  - Titre
  - Adresse de messagerie
- Personne autorisée SAM exécutant l'opération liée
  - Nom
  - Numéro d'utilisateur de la personne autorisée SAM
  - Téléphone
  - Télécopieur
- Détails de l'opération liée
  - Type d'opération
  - Nom de la contrepartie
- Composantes du contrat à terme
  - Symbole
  - Année et mois de contrat
  - Quantité
  - Prix de l'opération
  - Acheteur/vendeur
- Composantes en espèces ou en instruments dérivés de gré à gré de l'opération liée
  - Description
  - Quantité ou valeur
  - Valeur au marché
  - Corrélation
  - Acheteur/vendeur

Le **« Formulaire de déclaration d'opération avec termes spéciaux »** proposé sera disponible via un portail sécurisé accessible sur le site Web de la Bourse et nécessitera un numéro d'identification de connexion et un mot de passe; une fois entrés dans le portail, les employés autorisés (i.e. les personnes autorisées SAM) des participants agréés canadiens et étrangers pourront saisir les détails de leurs opérations avec termes spéciaux dans des menus déroulants et des champs conditionnels de façon à compléter un formulaire « intelligent » pratiquement à l'épreuve de toute erreur. Tous les champs devront obligatoirement être complétés et l'information saisie devra satisfaire à certains critères précis préétablis afin qu'il ne soit pas possible de saisir des variables non valides. Ce qui suit est une liste des menus déroulants et champs conditionnels que l'on retrouvera dans le portail (les champs en surbrillance sont de nouveaux champs qui n'existent pas dans le formulaire actuel de rapport d'opération liées:

- Le numéro d'identification de l'utilisateur (ID utilisateur) et le numéro d'identification de connexion (ID de connexion) seront créés, distribués et maintenus par le dirigeant responsable de la conformité du participant agréé

ANNEXE A

Annexe 1

- Chaque utilisateur aura un profil d'utilisateur distinct qui lui sera associé

- Raison de la soumission – Champ obligatoire – Menu déroulant avec les choix suivants :
    - Nouvelle soumission
    - Correction d'un formulaire précédemment soumis
    - Annulation d'un formulaire précédemment soumis
    - Formulaire d'autorisation de la contrepartie

- Type d'opération avec termes spéciaux – Champ obligatoire – Menu déroulant avec les choix suivants :
    - Échange physique (EFP)
    - Échange d'instrument dérivé hors bourse (EFR)
    - Opérations de base sans risque (RBC)

- Informations générales
    - Personne soumettant le rapport – Les champs pour obtenir cette information seront complétés automatiquement sur la base des informations d'identification utilisées pour entrer dans le système.
        - Nom de la personne
        - Titre
        - Adresse de messagerie
        - Participant agréé

    - Personne autorisée SAM exécutant l'opération avec termes spéciaux - Les champs pour cette information seront complétés automatiquement en fonction des informations d'identification utilisées pour entrer dans le système.
        - Nom de la personne
        - Titre
        - Adresse de messagerie
        - Participant agréé
        - Télécopieur

- Détails du type d'opération – Champ obligatoire – Menu déroulant avec les choix suivants :
    - Application (cross transaction)
    - Opération avec une autre contrepartie

- Détails de la contrepartie – Si l'opération a été identifiée comme étant une application, les champs de cette information seront complétés automatiquement en fonction des informations d'identification utilisées pour entrer dans le système. Si l'opération a été identifiée comme une opération avec une autre contrepartie, les deux premiers champs ci-dessous offriront une liste déroulante permettant de choisir le nom du participant agréé qui a agi comme contrepartie et le nom de la personne autorisée de cette firme qui a effectué l'opération. Les deux autres champs seront complétés automatiquement en fonction des choix effectués pour les deux premiers champs
    - Participant agréé
    - Nom de la personne
    - Numéro d'identification (ID) de la personne autorisée SAM (complété automatiquement)
    - Courriel (complété automatiquement)

- Composante contrats à terme de l'opération – champs obligatoires
    - Symbole (Menu déroulant)
    - Mois & année du contrat (Menu déroulant)
    - Quantité

ANNEXE A

Annexe 1

- Prix de l'opération
- Acheteur/vendeur (Menu déroulant)
- Type de compte acheteur (Menu déroulant)
- Type de compte vendeur (Menu déroulant)

- Composantes en espèces ou en instrument dérivé de gré à gré (OTC) de l'opération – Champs obligatoires avec menu déroulant
  - Description de la composante en espèces
  - Il sera obligatoire de compléter les champs conditionnels qui répondront à des critères précis préétablis. Ces champs fourniront des détails sur l'exécution de la composante en espèces (quantité/valeur, valeur au marché et corrélation).
  - Acheteur/vendeur (Menu déroulant)
  - Type de compte acheteur (Menu déroulant)
  - Type de compte vendeur (Menu déroulant)
  - Date et heure et date de l'opération
  - Marché sur lequel l'opération au comptant a été exécutée

- Il sera possible de joindre une preuve de la composante en espèces (preuve de corrélation, billet d'ordre, registre des opérations, etc....)

Différences entre le Formulaire de rapport d'opérations liées et le Formulaire de déclaration d'opérations avec termes spéciaux (STT)

- Les exigences de mot de passe du formulaire STT offriront une plus grande sécurité
- Le remplissage automatique des champs et les menus déroulants limiteront les erreurs de saisie et permettront un processus plus rapide et plus efficace
- L'existence de champs conditionnels empêchera l'entrée de variables fictives
- Les renseignements supplémentaires demandés par le formulaire STT sur le type de compte permettront de déterminer pour quels types de compte (firme, client ou professionnel) chaque jambe d'une opération est effectuée. Ces informations quant au type de compte seront nécessaires pour :
  - L'acheteur du contrat à terme
  - Le vendeur du contrat à terme
  - L'acheteur de la composante en espèces ou de l'instrument dérivé de gré à gré
  - Le vendeur de la composante en espèces ou de l'instrument dérivé de gré à gré

- Le formulaire STT proposé exigera que soient fournies la date et l'heure de l'opération en espèces ou sur l'instrument dérivé de gré à gré.

Enfin, puisqu'il pourrait y avoir des cas où des détails supplémentaires pourraient devoir être fournis, il sera possible de joindre des fichiers à l'envoi du formulaire de déclaration (ex.: preuve de corrélation, billet d'ordre, registre des opérations, etc....)

ANNEXE B

PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS DE BASE SANS RISQUE SUR LES CONTRATS À TERME SUR INDICES S&P/TSX ET SUR LES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS CANADIENNES

CONTRATS À TERME SUR INDICES S&P/TSX

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) autorise les opérations de base sans risque (*riskless basis cross transactions*) sur les contrats à terme sur indices S&P/TSX inscrits à la cote. La Bourse met à la disposition des participants agréés un mécanisme qui permet l'achat/vente de contrats à terme sur indices contre des instruments au comptant à un prix moyen sur le marché au comptant plus une base pré-négociée. Une opération de base sans risque n'a aucun impact sur le marché au comptant car l'opération initiée dans les registres du participant agréé est sans risque.

Les participants agréés recevant des demandes de clients qui ne peuvent pas ou ne veulent pas détenir des titres au comptant dans leurs comptes, mais qui désirent acquérir une exposition au marché le plus efficacement possible (soit sur le marché au comptant, soit sur le marché des fonds négociés en bourse (« FNB »)) sont autorisés à effectuer une opération de base sans risque. L'unique intention et objectif de l'opération de base sans risque est de permettre aux participants du marché d'utiliser les attributs du marché au comptant sous-jacent afin de prendre la position de marché demandée par le client et par la suite la répliquer en utilisant les contrats à terme laissant ainsi le participant agréé sans position de marché résultante et le client avec une position finale dans les contrats à terme.

Une fois les termes de l'opération de base sans risque convenus avec le client, le participant agréé débute l'opération en prenant une position dans les instruments au comptant dans un compte propre pour le bénéfice du client. Par la suite, le participant agréé doit exécuter une opération de base sans risque (en communiquant avec le service des Opérations de marché de la Bourse) et allouer dans le compte du client la position sur contrats à terme fonctionnellement équivalente à l'exposition au marché comptant (telle qu'initialement demandée par le client).

Les participants agréés doivent suivre les procédures ci-dessous pour l'exécution d'opérations de base sans risque :

- Le participant agréé accepte l'ordre d'exécuter une opération pour le compte de son client (qui désire acquérir une exposition sur le marché indiciel avec une position résultante dans les contrats à terme) à un prix moyen sur le marché au comptant plus un écart de base pré-négocié.

- Les termes de l'opération devront être soit une base pré-négociée fixe établie préalablement à l'exécution de l'opération ou un prix garanti (au client par le participant agréé) de fermeture ou d'exécution de la composante au comptant auquel cas la base sera ajustée en conséquence.

ANNEXE B

- Le participant agréé débute l'opération en acquérant une exposition au marché comptant (vendeur ou acheteur) pour le bénéfice du client en utilisant des valeurs mobilières, des paniers de valeurs mobilières, des unités de participation indicielle ou des fonds négociés en bourse constitués de valeurs mobilières sous-jacentes aux contrats à terme faisant l'objet de l'opération de base sans risque. Pour les fins de ce type d'opération, ces titres sont accumulés dans un compte propre du participant agréé.

- La portion au comptant de l'opération de base sans risque doit être constituée d'au moins 80 % des titres constituant l'indice sous-jacent (p. ex., pour l'indice S&P/TSX 60^{MC}, au moins 48 titres doivent faire partie de l'opération).

- Il est généralement prévu que, pour les fins de l'opération de base sans risque, les participants agréés utilisent tous les titres de l'indice lors de la prise de position dans le marché au comptant. Toutefois, des circonstances particulières peuvent empêcher un participant agréé d'acquérir certains titres constituant l'indice sous-jacent, dans lequel cas, le participant agréé pourra exclure des titres de l'indice de la composante au comptant. Par exemple: si un titre de l'indice fait partie d'une liste interne restreinte du participant agréé ou client (en raison d'une opération sur titres impliquant l'émetteur du titre en question), si la négociation d'un titre spécifique de l'indice est suspendue durant la journée de l'opération, si les conditions du marché d'un titre sont inadéquates (ex : si la liquidité est insuffisante pour exécuter la transaction) ou toute autre situation justifiable de nature similaire.

- La portion au comptant de l'opération de base sans risque doit être raisonnablement corrélée avec l'indice sous-jacent avec un coefficient de corrélation (R) de 90 % ou plus.

- Au moment convenu avec son client, le participant agréé exécute une opération de base sans risque pour une quantité prédéterminée de contrats à terme sur indice. Un côté de cette opération de base sans risque neutralise la position du participant agréé dans le marché au comptant sous-jacent et l'autre côté de l'opération représente l'exposition totale au marché demandée par le client. La position résultante « non couverte » sur contrats à terme indiciels est alors allouée dans le compte du client.

- Une opération de base sans risque peut être exécutée seulement pendant les heures normales de négociation de l'instrument sous-jacent jusqu'à la fin de la session prolongée de la Bourse de Toronto (TSX). L'opération doit être effectuée au cours de la même journée, après que la jambe au comptant ait été complétée. Dans l'éventualité où l'exécution d'une opération de base sans risque doit être échelonnée sur plusieurs jours, pour chaque jour d'exécution, la partie contrat à terme de l'opération doit être proportionnelle à la partie au comptant sous-jacente.

- Pour exécuter une opération de base sans risque, le participant agréé doit fournir les détails de l'opération conclue en remplissant et en envoyant le « Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux~~liées~~ » prescrit au service des Opérations de marché de la Bourse par voie électronique à partir de l'adresse Web http://www.m-x.ca/efp_formulaire_fr.php. Une fois soumise, l'opération de base sans risque est saisie dans le système de négociation par le service des Opérations de marché. L'opération sera alors identifiée et portera un marqueur spécial la signalant dans les systèmes (plateforme de négociation et revendeurs) au niveau du récapitulatif des opérations.

ANNEXE B

- Une fois conclue et saisie, l'opération de base sans risque apparaîtra dans le « Rapport de transactions » maintenu par la Bourse à l'adresse Web http://www.m-x.ca/dailycrosses_fr.php.

- Il n'y a pas de délai minimal requis pour afficher (par le participant agréé) l'opération de base sans risque avant son exécution. Aussitôt qu'elle est rapportée au service des Opérations de marché de la Bourse, l'opération sera saisie et affichée sans délai.

- Il n'existe aucune restriction sur la taille minimale d'une opération de base sans risque.

- Il n'y a pas d'exigence que l'opération de base sans risque soit exécutée à l'intérieur des cours acheteur et vendeur ou du haut et du bas de la journée.

- L'opération de base sans risque est exclue des procédures applicables au prix de règlement quotidien, mais est incluse dans le volume quotidien.

- Les participants agréés impliqués dans une opération de base sans risque peuvent être appelés à démontrer à la Bourse que :

    - l'opération est composée d'au moins 80 % des titres constituant l'indice sous-jacent; et

    - la portion contrats à terme de l'opération réplique l'indice sous-jacent et que les titres de l'indice sous-jacent ne faisant pas partie de l'opération de base sans risque ont été exclus de l'opération pour des motifs justifiables (tel que décrit ci haut); et

    - la portion au comptant de l'opération de base sans risque a une corrélation minimale de 90 % avec l'indice sous-jacent; et

    - si la base pré-négociée de l'opération a été établie et fixée avant l'exécution de l'opération ou a résulté d'un prix garanti de fermeture ou d'exécution de la composante au comptant; et

    - la position au comptant et la position à terme (résultant de l'opération de base sans risque) sont enregistrées adéquatement tant dans les comptes du client que du participant agréé.

- Bien que le participant agréé doive acquérir la position sur le marché au comptant avant l'exécution de la composante contrat à terme, la Bourse n'impose pas de délai précis pour la rétention ou la liquidation de la position sur le marché au comptant par le participant agréé. Une fois l'opération de base sans risque complétée, le participant agréé peut gérer les positions dans ses registres comme il l'entend.

ANNEXE B

POUR LES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS CANADIENNES

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) autorise les opérations de base sans risque (*riskless basis cross transactions*) sur les contrats à terme sur actions inscrits à la cote. La Bourse met à la disposition des participants agréés un mécanisme qui permet l'achat/vente de contrats à terme sur actions contre des instruments au comptant à un prix moyen sur le marché au comptant plus une base pré-négociée. Une opération de base sans risque n'a aucun impact sur le marché au comptant car l'opération initiée dans les registres du participant agréé est sans risque.

Les participants agréés recevant des demandes de clients qui ne peuvent pas ou ne veulent pas détenir des titres au comptant dans leurs comptes, mais qui désirent acquérir une exposition au marché le plus efficacement possible sur le marché au comptant sont autorisés à effectuer une opération de base sans risque. L'unique intention et objectif de l'opération de base sans risque est de permettre aux participants du marché d'utiliser les attributs du marché au comptant sous-jacent afin de prendre la position de marché demandée par le client et par la suite la répliquer en utilisant les contrats à terme laissant ainsi le participant agréé sans position de marché résultante et le client avec une position finale dans les contrats à terme.

Une fois les termes de l'opération de base sans risque convenus avec le client, le participant agréé débute l'opération en prenant une position dans les instruments au comptant dans un compte propre pour le bénéfice du client. Par la suite, le participant agréé doit exécuter une opération de base sans risque (en communiquant avec le service des Opérations de marché de la Bourse) et allouer dans le compte du client la position sur contrats à terme fonctionnellement équivalente à l'exposition au marché comptant (telle qu'initialement demandée par le client).

Les participants agréés doivent suivre les procédures ci-dessous pour l'exécution d'opérations de base sans risque :

- Le participant agréé accepte l'ordre d'exécuter une opération pour le compte de son client (qui désire acquérir une exposition sur le marché au comptant avec une position résultante dans les contrats à terme) à un prix moyen sur le marché au comptant plus un écart de base pré-négocié.

- Les termes de l'opération devront être soit une base pré-négociée fixe établie préalablement à l'exécution de l'opération ou un prix garanti (au client par le participant agréé) de fermeture ou d'exécution de la composante au comptant auquel cas la base sera ajustée en conséquence.

- Le participant agréé débute l'opération en acquérant une exposition au marché comptant (vendeur ou acheteur) pour le bénéfice du client en utilisant l'action sous-jacente aux contrats à terme sur actions faisant l'objet de l'opération de base sans risque. Pour les fins de ce type d'opération, ces titres sont accumulés dans un compte propre du participant agréé.

- La portion au comptant de l'opération de base sans risque doit être constituée de l'action sous-jacente aux contrats à terme sur actions faisant l'objet de l'opération de base sans risque.

ANNEXE B

- Au moment convenu avec son client, le participant agréé exécute une opération de base sans risque pour une quantité prédéterminée de contrats à terme sur actions. Un côté de cette opération de base sans risque neutralise la position du participant agréé dans le marché au comptant sous-jacent et l'autre côté de l'opération représente l'exposition totale au marché demandée par le client. La position résultante « non couverte » sur contrats à terme sur actions est alors allouée dans le compte du client.

- Une opération de base sans risque peut être exécutée seulement pendant les heures normales de négociation de l'instrument sous-jacent jusqu'à la fin de la session prolongée de la Bourse de Toronto (TSX). L'opération doit être effectuée au cours de la même journée, après que la jambe au comptant ait été complétée. Dans l'éventualité où l'exécution d'une opération de base sans risque doit être échelonnée sur plusieurs jours, pour chaque jour d'exécution, la partie contrat à terme de l'opération doit être proportionnelle à la partie au comptant sous-jacente.

- Pour exécuter une opération de base sans risque, le participant agréé doit fournir les détails de l'opération conclue en remplissant et en envoyant le « Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux~~liées~~ » prescrit au service des Opérations de marché de la Bourse par voie électronique à partir de l'adresse Web http://www.m-x.ca/efp_formulaire_fr.php. Une fois soumise, l'opération de base sans risque est saisie dans le système de négociation par le service des Opérations de marché. L'opération sera alors identifiée et portera un marqueur spécial la signalant dans les systèmes (plateforme de négociation et revendeurs) au niveau du récapitulatif des opérations.

- Une fois conclue et saisie, l'opération de base sans risque apparaîtra dans le « Rapport de transactions » maintenu par la Bourse à l'adresse Web http://www.m-x.ca/dailycrosses_fr.php.

- Il n'y a pas de délai minimal requis pour afficher (par le participant agréé) l'opération de base sans risque avant son exécution. Aussitôt qu'elle est rapportée au service des Opérations de marché de la Bourse, l'opération sera saisie et affichée sans délai.

- Il n'existe aucune restriction sur la taille minimale d'une opération de base sans risque.

- Il n'y a pas d'exigence que l'opération de base sans risque soit exécutée à l'intérieur des cours acheteur et vendeur ou du haut et du bas de la journée.

- L'opération de base sans risque est exclue des procédures applicables au prix de règlement quotidien, mais est incluse dans le volume quotidien.

- Les participants agréés impliqués dans une opération de base sans risque peuvent être appelés à démontrer à la Bourse que :

    - si la base pré-négociée de l'opération a été établie et fixée avant l'exécution de l'opération ou a résulté d'un prix garanti de fermeture ou d'exécution de la composante au comptant; et

    - la position au comptant et la position à terme (résultant de l'opération de base sans risque) sont enregistrées adéquatement tant dans les comptes du client que du participant agréé.

ANNEXE B

- Bien que le participant agréé doive acquérir la position sur le marché au comptant avant l'exécution de la composante contrat à terme, la Bourse n'impose pas de délai précis pour la rétention ou la liquidation de la position sur le marché au comptant par le participant agréé. Une fois l'opération de base sans risque complétée, le participant agréé peut gérer les positions dans ses registres comme il l'entend.

ANNEXE B

PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION ET À LA DÉCLARATION D'OPÉRATIONS D'ÉCHANGES PHYSIQUES POUR CONTRATS, D'ÉCHANGES D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE POUR CONTRATS ET DE SUBSTITUTIONS D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE PAR DES CONTRATS À TERME

Les procédures qui suivent visent à expliquer de façon aussi complète que possible : a) les exigences de l'article 6815 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) en ce qui a trait à l'exécution d'opérations impliquant l'échange de contrats à terme pour une position correspondante sur le marché au comptant (échanges physiques pour contrats) et d'opérations impliquant l'échange de contrats à terme pour une position correspondante d'instruments dérivés hors bourse (échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats); et b) de l'article 6815A des Règles de la Bourse relatives à l'exécution d'opérations impliquant la substitution d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme (substitutions d'instruments dérivés hors bourse pour contrats). Les participants agréés doivent s'assurer que tout leur personnel impliqué dans l'exécution de ce type d'opérations est bien informé des présentes procédures. Toute violation des exigences décrites dans les articles 6815 et 6815A des Règles de la Bourse et dans les présentes procédures pourrait entraîner l'imposition de mesures disciplinaires de la part de la Bourse.

Échanges physiques pour contrats

Un échange physique pour contrat est une opération où deux parties conviennent que l'une des parties achète une position au comptant et vend simultanément une position en contrats à terme correspondante alors que l'autre partie vend cette même position au comptant et achète simultanément la position en contrats à terme correspondante.

La Bourse permet les opérations d'échange physique pour les instruments suivants :

Contrats à terme sur taux d'intérêt
Contrats à terme sur indices S&P/TSX
Contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e) (MCX)
Contrats à terme sur pétrole brut canadien
Contrats à terme sur actions canadiennes

Échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats

Un échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrat est une opération où deux parties conviennent que l'une des parties achète un instrument dérivé hors bourse et vend simultanément le contrat à terme correspondant alors que l'autre partie vend l'instrument dérivé hors bourse et achète simultanément le contrat à terme correspondant.

La Bourse permet les opérations d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats pour les instruments suivants :

ANNEXE B

Contrats à terme sur taux d'intérêt
Contrats à terme sur indices S&P/TSX
Contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e) (MCX)
Contrats à terme sur pétrole brut canadien
Contrats à terme sur actions canadiennes

Substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats

Une substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats est une opération où deux parties conviennent de substituer une position constituée d'un instrument dérivé hors bourse pour une position constituée d'un contrat à terme correspondant. L'acheteur de l'instrument dérivé hors bourse substitue cette position et achète un contrat à terme correspondant alors que le vendeur de l'instrument dérivé hors bourse substitue cette position et vend le contrat à terme correspondant.

La Bourse permet actuellement les opérations de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats pour les contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e).

Établissement du prix de la composante au comptant d'un échange physique pour contrat ou du prix de la composante risque d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

La composante au comptant d'un échange physique pour contrat ou la composante risque d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est évaluée à un prix convenu entre les deux parties à cet échange.

La jambe contrat à terme d'un échange physique pour contrat ou d'un échange ou substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit être évaluée à un niveau de prix juste et raisonnable eu égard, sans s'y limiter, à des facteurs tels que la taille de l'opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat, les prix négociés et les cours acheteur et vendeur du même contrat au moment de l'opération, la volatilité et la liquidité du marché concerné et les conditions générales du marché au moment où l'opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est exécutée.

La composante au comptant d'un échange physique pour contrat ou la composante risque d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit être la valeur sous-jacente au contrat à terme, un sous-produit de cette valeur sous-jacente ou un produit similaire dont la corrélation avec le contrat à terme échangé est raisonnable.

De plus, le nombre de contrats à terme échangés doit être approximativement équivalent à la quantité ou à la valeur de la position au comptant faisant l'objet d'un échange physique pour contrat, de la composante risque faisant l'objet d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat. Les participants agréés impliqués dans une opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat peuvent être appelés à démontrer cette équivalence.

ANNEXE B

Échanges physiques pour contrats, échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats ou substitutions d'instruments dérivés hors bourse pour contrats acceptables

Un échange physique pour contrat, un échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit satisfaire les conditions suivantes afin d'être accepté par la Bourse :

- L'opération au comptant (dans le cas d'un échange physique pour contrat) ou la composante risque (dans le cas d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat) et l'opération à terme doivent être distinctes, mais être intégralement liées.

- L'opération d'échange ou de substitution doit être effectuée entre deux comptes distincts satisfaisant au moins un des critères suivants :
  - les comptes ont des propriétaires réels différents;
  - les comptes ont le même propriétaire réel, mais sont sous contrôle distinct; ou
  - les comptes sont sous contrôle commun, mais concernent des personnes morales distinctes pouvant ou non avoir le même propriétaire réel.

  Si les parties à une opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat impliquent la même personne morale, le même propriétaire réel ou des personnes morales distinctes sous contrôle commun, le participant agréé (ou les parties elles-mêmes) doit être en mesure de démontrer que l'opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est effectuée aux mêmes conditions que s'il n'existait aucun lien de dépendance entre les parties.

- La portion au comptant d'une opération d'échange physique pour contrat ou la jambe de la composante risque d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit prévoir le transfert de propriété de l'instrument au comptant d'un échange physique pour contrat ou de l'instrument dérivé hors bourse d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat à l'acheteur de cet instrument et la livraison de cet instrument doit être effectuée dans un délai raisonnable (selon les normes du marché au comptant ou du marché hors bourse).

- La relation entre les prix du contrat à terme et de la jambe au comptant d'une opération d'échange physique pour contrat ou de la jambe de la composante risque d'une opération d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat et les prix correspondants dans chaque marché doit être établie.

- S'il n'est pas en possession réelle de l'instrument au comptant avant l'exécution de l'opération d'échange physique pour contrat ou de l'instrument dérivé hors bourse avant l'exécution d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat, le vendeur de cet instrument au comptant ou de cet instrument dérivé hors bourse doit être en mesure de démontrer sa capacité de s'acquitter de son obligation de livraison.

- Les participants agréés impliqués dans une opération d'échange physique pour contrat, une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse ou opération de

ANNEXE B

substitution d'instrument dérivé hors bourse peuvent être appelés à démontrer que la position à terme et la position au comptant sont raisonnablement corrélées.

Composantes au comptant acceptables aux fins d'une opération d'échange physique pour contrats

La composante au comptant d'une opération d'échange physique pour contrat doit satisfaire les conditions suivantes afin que l'opération soit acceptée par la Bourse :

- **Pour les contrats à terme sur taux d'intérêt :** instruments à revenu fixe ayant une corrélation de prix raisonnable, des échéances ainsi que des caractéristiques de risque qui répliquent l'instrument sous-jacent du contrat à terme faisant l'objet de l'échange. De tels instruments incluraient mais ne seraient pas limités aux instruments financiers suivants: titres du marché monétaire incluant le papier commercial adossé à des actifs, instruments à revenu fixe du Gouvernement du Canada et d'une Société d'État fédérale, instruments à revenu fixe provinciaux, titres corporatifs de type investissement incluant les obligations Feuille d'érable, titres adossés à des instruments hypothécaires incluant les obligations adossés à des créances immobilières. De plus, des instruments à revenu fixe, libellés dans la monnaie d'un pays membre du G7 qui sont raisonnablement corrélés aux contrats à terme échangés, seraient également acceptables.

- **Pour les contrats à terme sur indices S&P/TSX :** Les paniers d'actions doivent être raisonnablement corrélés avec l'indice sous-jacent avec un coefficient de corrélation (R) de 0,90 ou plus. De plus, ces paniers d'actions doivent représenter au moins 50 % du poids de l'indice ou doivent inclure au moins 50 % des titres composant l'indice. La valeur notionnelle du panier doit être à peu près égale à la partie à terme de l'opération d'échange. Les fonds négociés en bourse (iShares™) sont également acceptables pourvu qu'ils reflètent le contrat à terme sur indice contre lequel l'échange physique est effectué.

- **Pour les contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e) :** Les unités canadiennes de CO_2e admissibles sont les crédits d'émetteurs réglementés et/ou les crédits compensatoires.

- **Pour les contrats à terme sur pétrole brut canadien :**

  - Pour les pétroles bruts lourds canadiens : types spécifiques de pétrole bruts canadiens avec une teneur en soufre variant d'un minimum de 2,5 % à un maximum de 3,5 % et une densité API variant d'un minimum de 19° à un maximum de 22°. Les types de pétrole brut canadien incluent, sans s'y limiter : Western Canadian Select, Western Canadian Blend, Lloyd Blend, Bow River, Cold Lake Blend, et Wabasca.

- **Pour les contrats à terme sur actions canadiennes:** Le titre sous-jacent du contrat à terme qui est échangé.

ANNEXE B

Instruments dérivés hors bourse admissibles aux fins d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

L'annexe 1 fournit une liste des instruments dérivés hors bourse qui sont admissibles pour les fins d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat.

Instruments dérivés hors bourse admissibles aux fins d'une opération de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

- **Pour les contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e) :** Les instruments dérivés hors bourse sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone qui sont raisonnablement corrélés (avec un coefficient de corrélation (R) de 0,80 ou plus) avec le contrat à terme faisant l'objet de la substitution.

À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Déclaration à la Bourse d'une opération d'échange physique pour contrat d'une opération d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

Les opérations d'échanges physiques pour contrats ou les opérations d'échanges ou de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats doivent être déclarées au service des Opérations de marchés de la Bourse pour être approuvées puis saisies dans le Système Automatisé de Montréal (SAM). Tant le participant agréé représentant l'acheteur que celui représentant le vendeur doivent compléter et soumettre le « Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux » ~~formulaire de rapport d'échange physique pour contrat / d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat / de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats~~ prescrit par la Bourse au service des Opérations de marchés. Ce formulaire est disponible sur les sites Web de la Bourse à l'adresse http://www.m-x.ca/efp_formulaire_fr.php ou à l'adresse http://www.mcex.ca/trading_transactionReportForm dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e). Si l'opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est effectuée avant la fermeture de la séance de négociation du contrat à terme visé par l'opération, le Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux~~formulaire de rapport d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat~~ doit être soumis immédiatement après l'exécution de l'opération. Si l'opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est effectuée après la fermeture de la séance de négociation, le Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux~~formulaire de rapport d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat~~ doit être soumis au plus tard à 10h00 (heure de Montréal) le jour de négociation suivant.

Si le Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux~~formulaire de rapport d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat~~ ne contient pas toutes les informations pertinentes exigées par le service des Opérations de marchés de la Bourse, l'opération ne sera ni approuvée ni saisie dans SAM et le participant agréé devra soumettre à nouveau un Formulaire de rapport d'opérations avec termes spéciaux ~~formulaire de rapport d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat~~ correctement complété.

ANNEXE B

Dès que les Formulaires de rapport d'opérations avec termes spéciaux~~formulaires de rapport d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat~~ correctement complétés sont reçus, le service des Opérations de marchés validera l'opération. La Bourse a la discrétion de refuser une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat si elle juge que l'opération n'est pas conforme aux exigences, selon le cas, des articles 6815 ou 6815A des Règles de la Bourse ou des présentes procédures. En cas de refus, le service des Opérations de marchés s'assurera que le(s) participant(s) agréé(s) impliqué(s) dans l'opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat soit (soient) rapidement informé(s) d'un tel refus et des raisons le justifiant.

Dès qu'une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat a été validée et saisie dans SAM par le service des Opérations de marchés, l'information suivante concernant cette opération sera disséminée par la Bourse sur ses sites Web à la page http://www.m-x.ca/dailycrosses_fr.php ou à l'adresse http://www.mcex.ca/trading_transactionReport dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e) :

- date et heure de l'opération;
- description du produit (code);
- mois d'échéance;
- volume de l'opération; et
- prix de l'opération

La validation et la dissémination au marché par la Bourse d'une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat n'empêchera pas la Bourse d'ouvrir une enquête et, selon le cas, d'entreprendre des procédures disciplinaires dans l'éventualité où l'opération est trouvée par la suite non conforme aux exigences des articles 6815 et 6815A des Règles de la Bourse ou des présentes procédures.

Exigences relatives à la piste de vérification pour les opérations d'échange physique pour contrat, d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrat ou de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrat

Les participants agréés qui effectuent une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doivent conserver tous les documents pertinents relativement aux opérations à terme, au comptant et sur instruments dérivés hors bourse et, sur demande, doivent être en mesure de fournir rapidement copie de ces documents à la Division de la réglementation de la Bourse. Sans s'y limiter, les documents qui peuvent être demandés comprennent :

- les billets d'ordre des contrats à terme;
- les relevés des comptes de contrats à terme;
- la documentation habituellement produite selon les normes en vigueur sur le marché au comptant, le marché hors bourse ou autre marché pertinent tel que relevés de compte au comptant, confirmations d'opérations, conventions ISDA® ou tous autres titres de propriété;
- la documentation provenant d'un tiers corroborant toute preuve de paiement ou permettant de vérifier que le titre de propriété de la position au comptant ou, le cas

ANNEXE B

échéant, de la position dans l'instrument dérivé hors bourse a été transféré à l'acheteur. Ceci inclut, entre autres, les chèques annulés, les relevés de banque, les relevés de compte au comptant et les documents provenant d'une corporation de compensation de titres au comptant (p. ex., Services de dépôt et de compensation CDS inc.).

Tous les billets d'ordre de contrats à terme doivent clairement indiquer l'heure d'exécution des opérations d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat.

ANNEXE 1
Échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats
Liste des instruments financiers du marché hors bourse admissibles

	CAT sur obligations	CAT sur taux d'intérêt à court terme	CAT sur indices / CAT sur actions	CAT sur marchandises
Swaps sur taux d'intérêt classiques	√	√		
Swaps sur actions et indices			√	
Swaps ou forwards sur marchandises				√
Contrats de garantie de taux d'intérêt (FRAs)		√		
Contrats d'options et stratégies sur options du marché hors bourse	√	√	√	

Vous trouverez ci-dessous les caractéristiques des instruments dérivés du marché hors bourse admissibles pour les fins d'opérations d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats.

Swaps :

Taux d'intérêt

- Swap classique du marché hors bourse;
- Régi par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);
- Prévoyant des paiements réguliers à un taux fixe contre des paiements réguliers à un taux variable;
- Tous les paiements effectués en vertu d'un swap doivent être libellés dans une devise d'un pays membre du G7;
- Le swap hors bourse de taux d'intérêt doit être raisonnablement corrélé avec un R = 0,90 ou plus, de sorte que le contrat à terme soit un instrument de couverture adéquat pour les opérations d'instruments dérivés sur le marché hors bourse. À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Actions et indices

- Swap classique du marché hors bourse;
- Régi par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);
- Prévoyant des paiements réguliers à un un taux fixe ou à un taux variable contre le rendement positif ou négatif d'un panier de titres ou d'un indice boursier;
- Tous les paiements d'un swap doivent être libellés dans une devise d'un pays membre du G7;
- Le swap hors bourse d'action ou d'indice doit être raisonnablement corrélé avec un R = 0,90 ou plus, de sorte que le contrat à terme soit un instrument de couverture adéquat pour les opérations d'instruments dérivés sur le marché hors bourse. À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Swaps ou forwards sur marchandises :

- Régi par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);
- Le swap ou forward hors bourse sur marchandise doit être raisonnablement corrélé avec un R = 0,80 ou plus, de sorte que le contrat à terme soit un instrument de couverture adéquat pour les opérations d'instruments dérivés sur le marché hors bourse. À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Contrats de garantie de taux d'intérêt (FRAs) :

- FRA classique;
- Régi par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);
- Taux d'intérêt prédéterminé;
- Dates de début et de fin convenues;
- Le taux d'intérêt (taux repo) doit être défini.

Contrats d'options et stratégies sur options du marché hors bourse :

- Toute position simple ou combinaison de contrats d'options hors bourse sur actions ou sur indices peut représenter la portion à risque d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour tout contrat à terme sur indices ou sur actions individuelles inscrit à la Bourse;
- Toute position simple ou combinaison de contrat d'options hors bourse sur obligations, swaps de taux d'intérêt ou FRAs peut représenter la portion à risque d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour tout contrat à terme sur taux d'intérêt inscrit à la Bourse.

Les paniers de titres utilisés lors d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats doivent comporter les caractéristiques suivantes :

- Ils doivent être raisonnablement corrélés à l'indice sous-jacent au contrat à terme avec un R = 0,90 ou plus, et le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année;
- Ils doivent représenter au moins 50 % de la pondération de l'indice sous-jacent au contrat à terme ou être composés d'au moins 50 % des titres composant l'indice sous-jacent au contrat à terme;
- Ils doivent avoir une valeur notionnelle équivalente à la valeur de la jambe contrat à terme de l'opération d'échange;
- Les fonds négociés en bourse (FNB) sont des instruments admissibles pour autant qu'ils représentent une image fidèle de l'instrument dérivé sur indice négocié à la Bourse.

☒	**Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt**	☒	**Back-office - Options**
☒	**Négociation - Dérivés sur actions et indices**	☒	**Technologie**
☒	**Back-office - Contrats à terme**	☒	**Réglementation**

CIRCULAIRE
Le 8 avril 2013

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

ACTUALISATION DE L'ARTICLE 1102 DE LA RÈGLE UN « RÉGLEMENTATION DE LA BOURSE »

Le Comité de Règles et Politiques de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) a approuvé des modifications à l'article 1102 des Règles de la Bourse, le tout dans le but d'actualiser les définitions qui y sont contenues. Les modifications proposées visent donc à supprimer certaines définitions devenues désuètes et à actualiser celles relatives aux participants agréés corporatifs, aux participants agréés en société, aux participants agréés étrangers et aux opérations de liquidation.

Les commentaires relatifs aux modifications à l'article 1102 des Règles de la Bourse doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le 8 mai 2013. Prière de soumettre ces commentaires à :

M^e^ Pauline Ascoli
Vice-présidente, Affaires juridiques, produits dérivés
Bourse de Montréal inc.
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité à l'attention de :

M^e^ Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e^ étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Circulaire no : 062-2013

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications réglementaires proposées de même que le texte réglementaire proposé. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification, tel qu'établi dans la Loi sur les instruments dérivés (2008, c.24).

Processus d'établissement de règles

Bourse de Montréal Inc. est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité). Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques l'approbation de ses Règles. Les Règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification tel qu'établi dans la Loi sur les instruments dérivés (2008, c.24).

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement des participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la Division). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un Comité spécial nommé par le Conseil d'administration de la Bourse. Le Comité spécial a le pouvoir de recommander au Conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les Règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces Règles sur recommandation du Comité spécial.

ANNEXE A

ACTUALISATION DE L'ARTICLE 1102 DE LA RÈGLE UN DE LA BOURSE – RÉGLEMENTATION DE LA BOURSE

I SOMMAIRE

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) désire procéder à l'actualisation de sa Règle Un (« Réglementation de la Bourse »), en abrogeant dans un premier temps plusieurs définitions prévues à l'article 1102 de la Règle Un qui sont désormais devenues désuètes et en mettant à jour celles qui sont notamment relatives aux participants agréés corporatifs, aux participants agréés en société et aux participants agréés étrangers.

II ANALYSE

A) Le contexte

Au cours des dernières années, plusieurs modifications furent apportées aux règles de la Bourse. Ces changements ont entraîné la disparition de plusieurs termes définis à l'article 1102 (« Définitions »), sans que ces définitions aient été retirées de la Règle Un.

Par ailleurs, suite à l'actualisation de la Règle Trois (« Participants agréés ») en date du 30 mars 2010[1], la Bourse souhaite amender les définitions relatives aux participants agréés corporatifs, aux participants agréés en société et aux participants agréés étrangers prévues à l'article 1102 de la Règle Un et ainsi, référer expressément aux exigences applicables stipulées à la Règle Trois.

Enfin, la Bourse propose d'amender la définition prévue à l'article 1102 relative aux opérations de liquidation afin que celle-ci s'étende désormais autant aux options qu'aux contrats à terme.

B) Définitions abrogées

La Bourse propose d'abroger les définitions suivantes qui figurent actuellement à l'article 1102 de la Règle Un, celles-ci étant désormais désuètes et pour lesquelles il ne subsiste aucune référence utile dans les Règles ou Politiques de la Bourse :

Version française

- « Achat liquidatif (options et contrats à terme) »;
- « Activités reliées aux valeurs mobilières »;
- « Certificat de valeurs »;
- « Classe de contrats à terme »;
- « Contrat d'option OCC »;
- « Corporation canadienne »;
- « Cours de référence de l'indice sous-jacent »;
- « Dette subordonnée junior »;
- « Devise de règlement ou devise de négociation »;
- « Firme de valeurs mobilières »;
- « Mois du disponible »;
- « Non résident »;
- « Opération d'un jour »;
- « Opération du jour au lendemain »;
- « Opération sur options inscrites »;
- « Participant agréé individuel »;
- « Personne acceptable »;
- « Président du Conseil et Vice-président du Conseil »;
- « Prix global de levée »;
- « Propriété publique de valeurs »;
- « Représentant agréé pour les contrats à terme »;
- « Représentant agréé pour les contrats d'options »;
- « Représentant en placement »;
- « Représentant inscrit »;
- « Responsable des contrats à terme »;
- « Responsable des contrats d'options »;
- « Secrétaire »;
- « Souscripteur indépendant qualifié »;
- « Type d'option »;
- « Valeur au marché globale d'une option sur indice »;

[1] Voir circulaire # 032-2010 de la Bourse, publiée le 30 mars 2010.

ANNEXE A

- « Valeur nette (contrats à terme) »;
- « Valeurs à participation limitée »;
- « Valeurs restreintes »;
- « Vendeur d'option d'achat couvert »;
- « Vendeur d'option de vente couvert »;
- « Vente liquidative (options et contrats à terme) »;
- « Vérificateur de courtier ».

C) Définitions amendées

La Bourse souhaite également amender les définitions relatives aux expressions « participant agréé corporatif », « participant agréé en société » et « participant agréé étranger » notamment, compte tenu de l'actualisation de la Règle Trois (« Participants agréés ») le 30 mars 2010. Il est donc proposé de référer désormais aux articles applicables de cette Règle Trois, en ce qui concerne ces expressions.

La Bourse propose enfin de modifier la définition de l'expression « Opération de liquidation (contrats à terme) » afin d'en étendre la portée aux options. Dans sa forme actuelle à l'article 1102, cette définition réfère exclusivement au règlement des contrats à terme.

D) Intérêt public

Puisque les abrogations et modifications réglementaires proposées dans la présente analyse ont pour but de retirer certaines définitions devenues désuètes de la Règle Un et d'actualiser celles relatives aux participants agréés corporatifs, aux participants agréés en société, aux participants agréés étrangers et aux opérations de liquidation, la Bourse considère que ces abrogations et modifications sont d'intérêt public.

E) Incidence des modifications proposées sur les systèmes

La Bourse considère que les abrogations et modifications réglementaires proposées dans la présente analyse n'auront aucune incidence sur les systèmes en ce qui concerne les participants agréés, leurs personnes approuvées, leurs clients ou le public en général.

F) Intérêt des marchés financiers

Pour les motifs énoncés ci-dessus, la Bourse est d'avis que les modifications réglementaires proposées dans la présente analyse ne porteront aucunement atteinte à l'intérêt des marchés financiers.

G) Autres alternatives envisagées

Aucune autre alternative n'a été envisagée par la Bourse.

III COMMENTAIRES

A) Efficacité

Tel que mentionné précédemment, le principal objectif des abrogations et modifications réglementaires proposées aux définitions de la Règle Un de la Bourse, dont il est question dans la présente analyse, est de retirer certaines définitions devenues désuètes et d'actualiser celles relatives aux participants agréés corporatifs, aux participants agréés en société, aux participants agréés étrangers et aux opérations de liquidation.

B) Processus

La première étape du processus d'approbation des modifications réglementaires discutées dans le présent document consiste à faire approuver les modifications proposées par le Comité spécial de la réglementation. Les modifications sont ensuite soumises au Comité de règles et politiques de la Bourse.

Une fois l'approbation du Comité de règles et politiques obtenue, le projet sera simultanément publié par la Bourse pour une période de commentaires de 30 jours et soumis à l'Autorité des marchés financiers aux fins de leur autocertification. L'AMF publie également les modifications proposées, de même que la sollicitation de commentaires de 30 jours, dans son bulletin hebdomadaire.

ANNEXE A

Enfin, une copie du projet de modifications est transmise pour information à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

IV RÉFÉRENCES

- Article 1102 de la Règle Un de Bourse de Montréal Inc.

- Circulaire No 032-2010 de Bourse de Montréal Inc., publiée le 30 mars 2010.

ANNEXE B

RÈGLE UN
RÉGLEMENTATION DE LA BOURSE

1102 Définitions
(07.09.99, 31.01.01, 08.07.02, 02.09.03, 17.06.05, 00.00.00)

Voici un lexique alphabétique français de chaque expression définie dans le présent article avec l'expression anglaise correspondante entre parenthèses.

Achat initial (options et contrats à terme)
(Opening Purchase Transaction-options and futures contracts)
~~**Achat liquidatif (options et contrats à terme)**~~
~~(Closing Purchase Transaction-options and futures contracts)~~
Action composante de l'indice (Index Component Stock)
~~**Activités reliées aux valeurs mobilières** (Securities Related Activities)~~
À découvert (Uncovered)
Administrateur (Director)
Approbation de la Bourse (Bourse Approval)
Banque à charte (Chartered Bank)
Bourse (Bourse or The Bourse)
Bourse reconnue (Recognized Exchange)
CCCPD (CDCC)
~~**Certificat de valeurs** (Security Certificate)~~
Classe d'options (Class of Options)
~~**Classe de contrats à terme** (Class of Futures Contracts)~~
Comité de discipline (Disciplinary Committee)
Comité spécial (Special Committee)
Compte client (Client Account)
Compte de firme ou **compte de participant agréé** (Firm Account or Approved Participant Account)
Compte de mainteneur de marché (Market-Maker Account)
Compte omnibus (Omnibus Account)
Compte professionnel (Professional Account)
Conseil d'administration de la Bourse (Board of Directors of the Bourse)
Contrat à terme (Futures Contract)
Contrat à terme sur actions (Share Futures Contract)
Contrat à terme sur indice (Futures Contract on Index)
Contrat d'option (Option Contract)
~~**Contrat d'option OCC** (OCC Option Contract)~~
Contrat de bourse (Exchange Contract)
Contrepartiste (Hedger)
~~**Corporation canadienne** (Canadian Corporation)~~
Corporation de compensation (Clearing Corporation)
~~**Cours de référence de l'indice sous-jacent** (Underlying Index Level)~~
Courtier remisier (Introducing Broker)
Cycle (Cycle)
Défaillant (Defaulter)
Dépôt de garantie (Security Deposit)
Détenteur de permis (Permit Holder)
Détenteur de permis restreint de négociation (Restricted Trading Permit Holder)
Dette (Debt)

1

ANNEXE B

Dette subordonnée (Subordinated Debt)
~~**Dette subordonnée junior** (Junior Subordinated Debt)~~
~~**Devise de règlement** ou **devise de négociation** (Settlement Currency or Trading Currency)~~
Dirigeant (Officer)
En cours (Out standing)
En jeu (In-the-money)
Entreprise liée (Related firm)
~~**Firme de valeurs mobilières** (Securities Firm)~~
Garantissant (Guaranteeing)
Hors jeu (Out-of-the-money)
Indice sous-jacent (Underlying Index)
Institution financière (Financial Institution)
Instrument dérivé (Derivative Instrument)
Intérêt en cours (Open Interest)
Investissement (Investment)
Investisseur de l'industrie (Industry Investor)
Investisseur externe (Outside Investor)
Jitney (Jitney)
Lever (Exercise)
Livraison (Delivery)
Loi sur les valeurs mobilières (Securities Act)
Loi sur la faillite (Bankruptcy Act)
Marge (Margin)
Marge exigée par la corporation de compensation (Margin required by the clearing corporation)
Membre de l'industrie (Industry member)
Mois de livraison ou de règlement (Delivery or Settlement Month)
~~**Mois du disponible** (Spot Month)~~
Négociant (Dealer)
Négociateur (Trader)
~~**Non résident** (Non-Resident)~~
Obligation (Bond)
Opération (Trade)
~~**Opération d'un jour** (Day Trade)~~
Opération de liquidation (Options et contrats à terme) (Closing Trade-Options and futures contracts)
Opération initiale (Opening Trade)
~~**Opération du jour au lendemain** (Overnight Trade)~~
Opération hors bourse (Over-the-counter Trade)
~~**Opération sur options inscrites** (Listed Option Transaction)~~
Option CCCPD (CDCC Option)
Option d'achat (Call)
Option de vente (Put)
Option sur indice (Index Option)
Ordonnances (Rulings)
Participant agréé (Approved Participant)
Participant agréé compensateur (Clearing Approved Participant)
Participant agréé corporatif (Corporate Approved Participant)
Participant agréé en société (Partnership Approved Participant)
Participant agréé étranger (Foreign Approved Participant)
~~**Participant agréé individuel** (Individual Approved Participant)~~
Permis de négociation (Trading Permit)

ANNEXE B

Permis restreint de négociation (Restricted Trading Permit)
Personne (Person)
~~**Personne acceptable** (Acceptable Person)~~
Personnes approuvées (Approved Persons)
Personne liée (Associate)
Position acheteur (contrats à terme) (Long Position) (futures contracts)
Position acheteur (options) (Long Position) (options)
Position en cours (Open Position)
Position importante (Major Position)
Position mixte (contrats à terme) (Spread Position – futures contracts)
Position mixte inter-marchandise (contrats à terme)
(Intercommodity Spread – futures contracts)
Position mixte inter-marché (contrats à terme) (Intermarket Spread – futures contracts)
Position vendeur (contrats à terme) (Short Position) (futures contracts)
Position vendeur (options) (Short Position) (options)
~~**Président du Conseil et Vice-président du Conseil**~~
~~(Chairman of the Board and Vice-Chairman of the Board)~~
Prêteurs autorisés (Approved Lenders)
Prime (Premium)
Prix de levée (Exercise Price)
Prix de règlement (Settlement Price)
~~**Prix global de levée** (Aggregate Exercise Price)~~
Produit inscrit (Listed Product)
~~**Propriété publique de valeurs** (Public Ownership of Securities)~~
Quotité de négociation (Unit of Trading)
Récépissé d'entiercement (Escrow Receipt)
Réglementation de la Bourse (Regulations of the Bourse)
Règles (Rules)
~~**Représentant agréé pour les contrats à terme** (Registered Futures Contract Representative)~~
~~**Représentant agréé pour les contrats d'options** (Registered Options Representative)~~
Représentant attitré (Designated Representative)
~~**Représentant en placement** (Investment Representative)~~
~~**Représentant inscrit** (Registered Representative)~~
~~**Responsable des contrats à terme** (Futures Contract Principal)~~
~~**Responsable des contrats d'options** (Registered Options Principal)~~
~~**Secrétaire** (Secretary)~~
Série d'options (Series of Options)
Société (de personnes) (Partnership)
Société de portefeuille (Holding Company)
Société-mère (Parent Company)
~~**Souscripteur indépendant qualifié** (Qualified Independent Underwriter)~~
~~**Type d'option** (Type of Option)~~
Unité de participation indicielle (UPI) (Index Participation Unit) (IPU)
~~**Valeur au marché globale d'une option sur indice**~~
~~(Aggregate Market Value of an Index Option)~~
Valeur courante de l'indice (Current Index Value)
~~**Valeur nette (contrats à terme)** (Open Trade Equity (futures contracts))~~
Valeur sous-jacente (Underlying Interest)
~~**Valeurs à participation limitée** (Limited Participation Securities)~~
Valeurs mobilières (Securities)
Valeurs mobilières avec droit de vote (Voting Securities)

ANNEXE B

Valeurs participantes (Participating Securities)
~~**Valeurs restreintes** (Restricted Securities)~~
~~**Vendeur d'option d'achat couvert** (Covered Call Writer)~~
~~**Vendeur d'option de vente couvert** (Covered Put Writer)~~
Vente initiale (options et contrats à terme) (Opening Writing Transaction-Options and futures contracts)
~~**Vente liquidative (options et contrats à terme)**~~
~~(Closing Writing Transaction-options and futures contracts)~~
~~**Vérificateur de courtier** (Brokers' Auditor)~~

Dans toute la réglementation de la Bourse, à moins que le sujet traité ou le contexte n'indique le contraire:

Achat initial (options et contrats à terme) désigne une opération effectuée sur le marché dont le résultat est de créer ou d'accroître une position acheteur dans des options ou des contrats à terme visés par une telle opération.

~~**Achat liquidatif (options et contrats à terme)** désigne une opération effectuée sur le marché dont le résultat est de réduire ou d'éliminer une position vendeur dans des contrats d'options ou des contrats à terme faisant l'objet d'une telle opération.~~

Action composante de l'indice désigne une action faisant partie du calcul de l'indice sous-jacent à une option ou à un contrat à terme inscrit à la Bourse.

~~**Activités reliées aux valeurs mobilières** réfère à l'activité d'un négociant ou d'un courtier relative à l'exécution d'opérations sur valeurs mobilières pour le compte de clients et comprend, sans s'y limiter, l'activité de souscripteur ou de conseiller, et comprend également le fait d'agir en l'une de ces qualités relativement à des opérations de contrats à terme ou d'options sur de tels contrats.~~

À découvert se dit d'une position vendeur non couverte sur des options.

Administrateur signifie une personne physique qui est membre du conseil d'administration de Bourse de Montréal Inc.

Approbation de la Bourse signifie l'approbation donnée par la Bourse (y compris par tout comité ou dirigeant de la Bourse autorisé à ce faire) en vertu d'une disposition de la réglementation de la Bourse.

Banque à charte désigne toute banque incorporée en vertu de la Loi sur les banques (Canada).

Bourse signifie Bourse de Montréal Inc.

Bourse reconnue signifie toute bourse exercant ses activités sur le territoire de l'un des pays signataires de l'Accord de Bâle et des pays qui ont adopté les règles bancaires et de surveillance établies par cet Accord, ainsi que toute autre bourse ou groupe de bourses avec qui la Bourse a conclu une entente de collaboration.

CCCPD désigne la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu de la Loi des sociétés commerciales canadiennes, qui émet et garantit les contrats d'options et contrats à terme CCCPD.

~~**Certificat de valeurs** désigne soit un document faisant preuve du droit de propriété de valeurs, soit une inscription au même effet faite dans les registres tenus par un dépositaire.~~

ANNEXE B

Classe d'options désigne toutes les options de même style portant sur la même valeur sous- jacente et garanties par la même corporation de compensation.

~~**Classe de contrats à terme** désigne tous les contrats à terme portant sur la même valeur sous-jacente et garantis par la même corporation de compensation.~~

Comité de discipline signifie le comité constitué par la Bourse afin d'entendre les plaintes déposées suivant la Règle Quatre de la Bourse.

Comité spécial signifie le Comité spécial de la réglementation établi par le Conseil d'administration de Bourse de Montréal Inc. aux termes des règles adoptées à cette fin.

Compte client désigne un compte ouvert par un participant agréé qui est limité à des opérations de valeurs mobilières ou de contrats à terme effectuées par le participant agréé et dont les positions sont détenues par le participant agréé au nom de ses clients.

Compte de firme ou **compte de participant agréé** désigne un compte ouvert par un participant agréé qui est limité à des opérations de valeurs mobilières ou de contrats à terme effectuées par le participant agréé et dont les positions sont détenues par le participant agréé à son propre nom.

Compte de mainteneur de marché désigne un compte ouvert par un participant agréé, qui est restreint à des opérations boursières effectuées par lui et dont les positions sont détenues par lui au nom d'un mainteneur de marché.

Compte omnibus désigne un compte, détenu au nom d'une entité ou d'une personne, qui peut être utilisé pour enregistrer et compenser les opérations de deux clients anonymes ou plus du détenteur de compte.

Compte professionnel désigne un compte dont un intérêt direct ou indirect à titre de propriétaire est détenu par un participant agréé, une entreprise liée, une personne approuvée ou un détenteur de permis.

Conseil d'administration de la Bourse signifie le Conseil d'administration de Bourse de Montréal Inc. tel que défini par les règlements de la Bourse.

Contrat à terme désigne l'obligation encourue d'effectuer ou de recevoir la livraison ou le règlement en espèces équivalent à la valeur d'un bien sous-jacent au cours de certains mois déterminés; cette obligation peut être satisfaite par liquidation, par livraison ou par un règlement en espèces au cours desdits mois.

Contrat à terme sur actions désigne un contrat à terme dont la valeur sous-jacente est une action canadienne ou étrangère inscrite à une bourse reconnue.

Contrat à terme sur indice désigne un contrat à terme dont la valeur sous-jacente est un indice.

Contrat d'option désigne, dans le cas de règlement par livraison de la valeur sous-jacente, un contrat garanti par une corporation de compensation désignée accordant au détenteur un droit de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) une unité de négociation de la valeur sous-jacente à un prix ferme au cours d'une période prédéterminée, s'il s'agit d'une option américaine ou à la fin de cette période prédéterminée s'il s'agit d'une option européenne; dans le cas de règlement en espèces, un contrat garanti par une corporation de compensation désignée accordant au détenteur un droit de recevoir un paiement en espèces qui équivaut au montant en jeu de l'option lors de l'exercice ou de l'échéance (p. ex., options sur indice).

ANNEXE B

~~**Contrat d'option OCC** désigne un contrat d'option émis par The Options Clearing Corporation (OCC).~~

Contrat de bourse signifie a) tout contrat entre des participants agréés visant l'achat ou la vente de produits inscrits en bourse et b) tout contrat entre des participants agréés visant la livraison ou le paiement de tout produit inscrit (ou de produit qui était inscrit au moment de la conclusion du contrat) et découlant d'un règlement par la corporation de compensation.

Contrepartiste désigne une personne ou une corporation qui poursuit des activités dans un domaine particulier et qui, en conséquence de ces activités, est exposée de temps à autre au risque découlant de la fluctuation des prix des biens qui sont liés à ses activités et compense ce risque par des opérations d'options, de contrats à terme ou d'options sur contrats à terme portant sur ces biens ou sur des biens apparentés, qu'une opération particulière soit affectée à cette fin ou non.

~~**Corporation canadienne** désigne une corporation incorporée ou constituée par ou en vertu d'une loi générale ou spéciale du Parlement du Canada ou de la législature d'une province canadienne.~~

Corporation de compensation désigne une corporation ou autre entité qui fournit des services relatifs à la production des relevés d'opérations, la confirmation de celles-ci et leur règlement et qui est désignée comme telle par la Bourse pour chaque catégorie de valeur inscrite.

~~**Cours de référence de l'indice sous-jacent** désigne la valeur de l'indice, telle que calculée par l'agent de calcul, basée sur la valeur au cours du marché à la fermeture des actions formant l'indice.~~

Courtier remisier désigne un courtier dont les comptes de clients se trouvent dans les registres d'un autre courtier comme si les clients étaient ceux de ce dernier.

Cycle signifie une série de mois comprenant les dates d'échéance (par ex. février, mai, août, novembre).

Défaillant signifie une personne déclarée défaillante en vertu de l'article 4306 de la Règle Quatre de la Bourse.

Dépôt de garantie désigne la somme exigée d'un membre de la corporation de compensation en garantie de ses obligations à l'égard de ladite corporation.

Détenteur de permis désigne le détenteur d'un permis de négociation obtenu en vertu de la réglementation de la Bourse.

Détenteur de permis restreint de négociation réfère à une personne physique qui n'est pas un participant agréé et qui est autorisée et agréée par la Bourse pour agir comme mainteneur de marché, négociateur indépendant ou jitney conformément aux dispositions de la Règle Trois de la Bourse.

Dette désigne un placement qui confère à son titulaire le droit, dans des circonstances précises, d'exiger le paiement du montant qui lui est dû; cette expression est utilisée pour qualifier les rapports de débiteur à créancier représentés ou non par un titre écrit ou une valeur mobilière.

Dette subordonnée réfère à une dette dont les modalités privent son titulaire de paiement lorsqu'il y a défaut relativement à des catégories de dettes prioritaires.

~~**Dette subordonnée junior** réfère à une dette subordonnée à une autre dette subordonnée.~~

ANNEXE B

~~**Devise de règlement** ou **devise de négociation** désigne la devise utilisée pour effectuer la compensation, le règlement ou la négociation d'une valeur mobilière ou d'un contrat à terme.~~

Dirigeant désigne toute personne exerçant les fonctions de président, de vice-président, de chef de la direction, de chef des finances, de chef de l'exploitation, de secrétaire, toute autre personne désignée par une loi ou par une disposition analogue comme dirigeant d'un participant agréé ou toute personne exerçant des fonctions analogues pour le compte d'un participant agréé.

En cours, en ce qui a trait à une option, signifie que cette option est dûment enregistrée et garantie par la corporation de compensation et qu'elle n'a été ni levée, ni cédée ou fait l'objet d'une liquidation ou dont l'échéance n'est pas encore survenue.

En jeu se dit d'une option dont la valeur sous-jacente se transige sur le marché à un prix supérieur au prix de levée, dans le cas d'une option d'achat, ou à un prix inférieur au prix de levée, dans le cas d'une option de vente.

Entreprise liée signifie une entreprise à propriétaire unique, une société de personnes ou une corporation qui est liée à un participant agréé de façon telle, qu'avec les associés et les administrateurs, dirigeants, actionnaires et employés d'icelles, ils ont collectivement au moins 20% d'intérêt de propriété l'un dans l'autre, incluant un intérêt d'associé ou d'actionnaire, directement ou indirectement, que ce soit ou non par le biais de sociétés de portefeuille; dont une partie substantielle de ses affaires est celle d'un courtier, agent ou conseiller en valeurs mobilières ou en contrats à terme; qui fait affaires avec ou a des obligations envers toute personne autre que le participant agréé ou envers d'autres personnes par le biais du participant agréé; et qui est sous la juridiction de vérification d'un organisme d'autoréglementation participant au Fonds canadien de protection des épargnants.

~~**Firme de valeurs mobilières** signifie toute société de personnes ou corporation poursuivant des activités reliées aux valeurs mobilières ou aux contrats à terme.~~

Garantissant signifie être responsable à l'égard de, assurer la livraison d'une valeur mobilière pour, ou conclure une entente (conditionnelle ou autre) ayant pour effet de rendre responsable à l'égard de, ou d'assurer la remise d'une valeur mobilière pour, une personne, y compris toute entente visant l'acquisition d'un investissement, d'un bien ou de services, à fournir des fonds, un bien ou des services, ou à effectuer un investissement aux fins de rendre directement ou indirectement une telle personne capable, d'assumer ses obligations eu égard à une telle valeur ou un tel investissement ou garantissant l'investisseur de telle performance.

Hors jeu se dit d'une option dont le cours au marché de la valeur sous-jacente est inférieur au prix de levée, dans le cas d'une option d'achat, ou est supérieur au prix de levée, dans le cas d'une option de vente.

Indice sous-jacent désigne un indice boursier calculé par un agent de calcul sur lequel une option, un contrat à terme ou une option sur contrat à terme est inscrit et qui est représentatif du cours au marché des actions, soit d'un vaste segment du marché des actions (indice général du marché) soit d'une industrie particulière ou d'un groupe d'industries connexes (indice sectoriel).

Institution financière signifie toute entité faisant affaires dans les secteurs bancaires, des prêts, de la fiducie, des fonds de retraite, des fonds communs de placement ou de l'assurance-vie.

Instrument dérivé signifie un instrument financier dont la valeur est basée sur une valeur sous-jacente. Sans limiter la généralité de ce qui précède, il peut s'agir d'une marchandise ou d'un instrument financier

ANNEXE B

tels une action, une obligation, une devise, un indice boursier ou économique ou de tout autre bien ou actif.

Intérêt en cours désigne la position vendeur ou acheteur totale en cours pour chaque série et dans l'ensemble, dans des options des contrats à terme ou des options sur contrats à terme portant sur une valeur sous-jacente particulière.

Investissement désigne, en regard de toute personne, tout titre de propriété ou toute reconnaissance de dette émis(e), assuré(e) ou garanti(e) par une telle personne, tout prêt à une telle personne et tout droit de partage ou de participation en regard de l'actif, du profit ou du revenu de ladite personne.

Investisseur de l'industrie désigne, en regard de tout participant agréé ou société de portefeuille d'un participant agréé, toute personne nommée ci-après qui détient un intérêt à titre de propriétaire réel dans un investissement dans le participant agréé ou sa société de portefeuille :

i) les dirigeants et employés permanents de tout participant agréé;

ii) les conjoints des personnes énumérées au paragraphe i);

iii) une société personnelle d'investissement si :

   a) une majorité de chaque catégorie d'actions avec droit de vote est détenue par les personnes, dont il est fait mention au paragraphe i); et

   b) tous les intérêts rattachés à toutes les autres actions de la société personnelle d'investissement sont la propriété réelle des personnes mentionnées aux paragraphes i) ou ii) ou d'investisseurs approuvés en tant qu'investisseurs de l'industrie en regard spécifiquement de ce participant agréé ou de sa société de portefeuille;

iv) une fiducie familiale établie et maintenue au bénéfice des enfants des personnes mentionnées en i) et ii) ci-dessus, si :

   a) ces personnes détiennent le plein contrôle et l'entière direction de la fiducie familiale, incluant, sans restriction, son portefeuille de placements et l'exercice du droit de vote et des autres droits afférents aux valeurs et titres compris dans le portefeuille de placements; et que

   b) tous les bénéficiaires de la fiducie familiale sont des enfants des personnes mentionnées en i) ou ii) ci-dessus ou sont des investisseurs approuvés comme investisseurs de l'industrie à l'égard de ce participant agréé ou de sa société de portefeuille;

v) un régime enregistré d'épargne-retraite établi par une des personnes dont il est fait mention au paragraphe i) conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (ou en vertu de dispositions équivalentes), si le contrôle de la politique de placement du régime enregistré d'épargne-retraite est entre les mains de cette personne et si aucune autre personne n'a d'intérêt bénéficiaire dans le régime enregistré d'épargne-retraite;

vi) une caisse de retraite établie par un participant agréé au bénéfice de ses dirigeants et employés, si la caisse de retraite est organisée de façon telle que le plein pouvoir quant à son portefeuille de placements et quant à l'exercice du droit de vote et des autres droits afférents aux titres et valeurs que contient le portefeuille de placements est détenu par des personnes mentionnées au paragraphe i);

ANNEXE B

vii) la succession d'une des personnes mentionnées au sous-paragraphe i) ou ii) durant l'année qui suit le décès d'une telle personne ou durant telle autre période plus longue consentie par le conseil d'administration concerné et la Bourse;

cependant, chacun de ces derniers est un investisseur de l'industrie seulement si une approbation pour les fins de cette définition a été donnée, et non retirée par :

a) le conseil d'administration du participant agréé ou de sa société de portefeuille, selon le cas, et

b) la Bourse.

Investisseur externe désigne, en regard d'un participant agréé ou d'une société de portefeuille d'un participant agréé, une personne qui n'est pas :

i) un prêteur autorisé en regard de ce participant agréé ou société de portefeuille d'un participant agréé ; ou

ii) un investisseur de l'industrie en regard de ce participant agréé ou société de portefeuille d'un participant agréé;

cependant, un investisseur externe qui devient un membre de l'industrie ne cessera d'être considéré un investisseur externe que six mois après qu'il ne soit devenu un membre de l'industrie ou à toute date antérieure à laquelle il obtient les approbations nécessaires pour devenir un membre de l'industrie.

Jitney désigne un participant agréé ou un employé d'un participant agréé qui, en vertu d'une entente contractuelle, exécute les ordres d'un autre participant agréé.

Lever veut dire, dans le cas d'une option d'achat réglée par livraison de la valeur sous-jacente, soumettre un avis de levée dans le but de prendre livraison et de payer la valeur sous-jacente qui fait l'objet du contrat d'option, ou, dans le cas d'une option de vente, de livrer et recevoir paiement pour la valeur sous-jacente qui fait l'objet du contrat d'option ;

dans le cas d'une option réglée en espèces, veut dire soumettre un avis de levée dans le but de recevoir le paiement en argent du montant en jeu de l'option.

Livraison désigne le transfert volontaire de possession de valeurs ou l'inscription d'écritures appropriées en regard des valeurs dans les registres de la corporation de compensation.

Loi sur les valeurs mobilières signifie la Loi sur les valeurs mobilières du Québec, L.R.Q. chapitre V-1.1 telle que modifiée de temps à autre.

Loi sur la faillite signifie la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R. 1985, chapitre B-3 telle que modifiée de temps à autre.

Marge signifie le dépôt minimal exigé pour chaque produit inscrit conformément aux règles de la Bourse.

Marge exigée par la corporation de compensation signifie le dépôt minimal exigé de ses membres par la corporation de compensation, selon leurs positions.

ANNEXE B

Membre de l'industrie désigne, en regard de tout participant agréé, une personne physique qui a été approuvée par la Bourse pour les fins de cette définition et qui est activement impliquée dans les affaires du participant agréé et qui y consacre la majeure partie de son temps; afin de déterminer si une personne peut être approuvée en tant que membre de l'industrie, la Bourse prendra les éléments suivants en considération, à savoir si la personne :

i) a l'expérience reconnue acceptable par la Bourse en tant que courtier ou négociant en valeurs mobilières ou contrats à terme, pour une période de cinq années ou toute période moindre pouvant être approuvée par la Bourse;

ii) est, dans une mesure acceptable pour la Bourse, activement impliquée dans les affaires du participant agréé et y consacre la majeure partie de son temps; et

iii) a complété avec succès toute formation ou tout cours que la Bourse peut exiger de temps à autre.

Mois de livraison ou de règlement désigne le mois civil au cours duquel un contrat à terme peut être réglé par le fait de faire ou de recevoir une livraison ou d'effectuer ou de recevoir le règlement du contrat en espèces.

~~**Mois du disponible** désigne le mois de livraison d'un contrat à terme lorsque ce mois est aussi le mois courant.~~

Négociant désigne une personne ou une société qui négocie des options, des contrats à terme ou des options sur contrats à terme en tant qu'agent ou pour son propre compte.

Négociateur signifie une personne approuvée comme telle par la Bourse.

~~**Non-résident** désigne,~~

~~i) une personne qui n'est pas un citoyen canadien;~~

~~ii) une personne qui n'est pas un résident du Canada;~~

~~iii) une corporation incorporée en vertu des lois d'une juridiction autre que le Canada ou une de ses provinces ou territoires;~~

~~iv) une fiducie, une société de personnes ou autre association non-incorporée créée par :~~

~~a) une personne décrite aux paragraphes i) ou ii);~~

~~b) une corporation décrite au paragraphe iii);~~

~~c) une fiducie dans laquelle une personne décrite aux paragraphes i) ou ii) ou une corporation décrite au paragraphe iii) détient à titre de propriétaire réel, un intérêt excédant 10 % de la propriété de la fiducie ; ou~~

~~d) une fiducie dans laquelle toute combinaison de personnes décrites aux paragraphes i) ou ii) et de corporations décrites au paragraphe iii) détiennent à titre de propriétaire réel, un intérêt excédant 25% de la propriété de la fiducie; ou~~

ANNEXE B

~~v) une corporation contrôlée, directement ou indirectement par une personne décrite aux paragraphes i) ou ii), ou par une corporation décrite au paragraphe iii) ou par une fiducie, société de personnes ou autre association non-incorporée décrite au paragraphe iv).~~

Obligation signifie une obligation, débenture, billet ou autre instrument de dette gouvernementale ou corporative.

Opération signifie un contrat pour l'achat ou la vente d'un produit inscrit.

~~**Opération d'un jour** désigne, dans un compte donné, une opération par laquelle une opération initiale et une opération de liquidation dans un même contrat d'options, contrat à terme ou option sur contrats à terme sont effectuées le même jour.~~

Opération de liquidation (options et contrats à terme) signifie ~~effectuer~~ une opération sur le marché dont le résultat est de réduire ou d'éliminer une position dans des options ou des~~le règlement d'un~~ contrats à terme:

a) lorsqu'il s'agit d'une position acheteur, en prenant une position vendeur compensatoire dans une option ou un contrat à terme ayant~~, pour une quantité identique de~~ la même valeur sous-jacente livrable ou réglable en espèces et la même échéance~~durant le même mois fixé pour le contrat à terme~~;

b) lorsqu'il s'agit d'une position vendeur, en prenant une position acheteur compensatoire dans une option ou un contrat à terme ayant~~pour une quantité identique de~~ la même valeur sous-jacente livrable ou réglable en espèces et la même échéance~~durant le même mois fixé pour le contrat à terme~~.

Opération initiale signifie une opération d'un contrat à terme qui n'est pas une opération de liquidation.

~~**Opération du jour au lendemain** dans un compte donné, signifie une opération dans laquelle l'opération initiale d'un contrat à terme est effectuée au cours d'une journée et l'opération de liquidation du même contrat à terme est effectuée le lendemain.~~

Opération hors bourse signifie une opération sur un instrument dérivé, ou sur une valeur mobilières, effectuée de gré à gré entre deux parties sans l'intermédiaire d'un marché organisé.

~~**Opération sur options inscrites** se dit d'une opération d'options à la Bourse entre les participants agréés de la Bourse, ou les détenteurs de permis restreints de négociation, pour l'achat ou la vente d'options ou pour la fermeture d'une position acheteur ou vendeur sur une option.~~

Option CCCPD désigne une option d'achat ou de vente émise et garantie par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés.

Option d'achat désigne une option en vertu de laquelle son détenteur, conformément aux modalités de l'option, a le droit :

dans le cas d'une option réglée par livraison de la valeur sous-jacente, d'acheter de la corporation de compensation le nombre d'unités de la valeur sous-jacente couverte par le contrat d'option;

dans le cas d'une option réglée en espèces, d'exiger de la corporation de compensation un paiement en espèces correspondant au montant en jeu du contrat.

ANNEXE B

Option de vente désigne une option en vertu de laquelle le détenteur, conformément aux modalités de l'option, a le droit:

dans le cas d'une option réglée par livraison de la valeur sous-jacente, de vendre à la corporation de compensation le nombre d'unités de la valeur sous-jacente couverte par le contrat d'options;

dans le cas d'une option réglée en espèces, d'exiger de la corporation de compensation un paiement en espèces correspondant au montant en jeu du contrat.

Option sur indice désigne un contrat d'option négocié à la Bourse dont la valeur sous-jacente est un indice. Dans le cas de la levée d'une option sur indice, le vendeur verse à l'acheteur par l'entremise de la corporation de compensation un montant correspondant au montant en jeu à la date d'exercice du contrat d'option ainsi levé.

Ordonnances se rapportent à la réglementation de la Bourse dont l'application est limitée à un ou plusieurs participants agréés spécifiques et que le Conseil d'administration de la Bourse ou tout autre comité ou personne nommé par lui a le pouvoir de faire, y compris, sans restriction, tous les ordres, décisions et jugements.

Participant agréé signifie un participant agréé de la Bourse dont le nom est dûment inscrit au registre mentionné à l'article 3010 des Règles de la Bourse et qui a été approuvé par la Bourse conformément aux règles de celle-ci dans le but de transiger des produits inscrits à la Bourse.

Participant agréé compensateur désigne, par rapport à chaque catégorie de valeur inscrite, tout participant agréé qui est membre de la corporation de compensation.

Participant agréé corporatif signifie un participant agréé approuvé comme tel par la Bourse et qui rencontre les conditions prévues à l'article 3401 des Règles ~~et qui est constitué en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (L.R. 1985, ch. C-44) ou de toute loi similaire~~.

Participant agréé en société signifie un participant agréé approuvé comme tel par la Bourse et qui rencontre les conditions prévues à l'article 3301 des Règles ~~et qui est constitué en société de personnes~~.

Participant agréé étranger signifie un participant agréé approuvé comme tel par la Bourse, conformément à l'article 3004 des Règles ~~qui n'a pas d'établissement au Canada et qui ne fait pas affaires avec le public au Canada sauf en vertu d'une dispense conformément aux lois en valeurs mobilières d'une province ou d'un territoire du Canada. Un participant agréé étranger doit être inscrit auprès d'un organisme d'autoréglementation reconnu par une autorité en valeurs mobilières dans le territoire de l'un des pays qui est signataire de l'Accord de Bâle ou d'un pays qui a adopté les règles bancaires de surveillance établies par cet Accord~~.

~~**Participant agréé individuel** signifie une personne physique approuvée par la Bourse comme participant agréé.~~

Permis de négociation signifie un permis émis par la Bourse à un participant agréé et conférant à son détenteur les droits, privilèges et obligations prévus à la réglementation de la Bourse.

Permis restreint de négociation signifie un permis de négocier des produits inscrits spécifiés, émis à une personne physique qui n'est pas un participant agréé et qui est qualifiée conformément à la réglementation de la Bourse.

ANNEXE B

Personne signifie une personne physique, une société de personnes, une corporation, un gouvernement ou tout département ou agence de ce dernier, une cour, un fiduciaire, une organisation non constituée en corporation et les héritiers, ayants droit, administrateurs ou autres représentants légaux d'un individu.

~~**Personne acceptable** désigne, en regard de tout participant agréé ou société de portefeuille d'un participant agréé, une personne physique, autre qu'un membre de l'industrie, acceptée pour les fins de cette définition en tant qu'associée, ou administrateur d'un tel participant agréé ou d'une société de portefeuille par:~~

~~i) le conseil d'administration du participant agréé ou de la société de portefeuille, selon le cas, et~~
~~ii) la Bourse.~~

Personnes approuvées désigne les entreprises liées et les employés des participants agréés et des entreprises liées qui ont reçu l'approbation de la Bourse, ainsi que les associés, les actionnaires, les administrateurs et les dirigeants des participants agréés et des entreprises liées approuvées qui exercent des activités relatives au commerce des valeurs mobilières ou des contrats à terme.

Personne liée lorsque utilisé dans le cadre d'une relation établie avec une personne, désigne:

i) toute corporation dont cette personne détient, directement ou indirectement, des valeurs avec droit de vote représentant plus de 10% des droits de vote rattachés à l'ensemble des valeurs avec droit de vote du capital de la corporation durant la période en cours;

ii) un associé de cette personne agissant au nom de la société de personnes dans laquelle ils sont associés;

iii) toute fiducie ou succession dans laquelle cette personne détient un intérêt substantiel ou pour laquelle elle agit à titre de fiduciaire ou en capacité similaire;

iv) tout parent de cette personne, incluant son conjoint, ou de son conjoint de fait vivant au même endroit que cette personne;

cependant,

v) lorsque la Bourse détermine que deux personnes seront, ou ne seront pas présumées être liées en regard d'un participant agréé ou d'une société de portefeuille d'un participant agréé, telle détermination sera déterminante de leur association quant à l'application de la Règle Trois de la Bourse en regard de ce participant agréé ou de cette société de portefeuille.

Position acheteur (contrats à terme) désigne l'obligation, dans le cas d'un contrat à terme avec livraison, d'accepter la livraison ou, dans le cas d'un contrat à terme avec règlement en espèces, d'effectuer ou recevoir un paiement en espèces selon les caractéristiques du contrat à terme.

Position acheteur (options) désigne l'intérêt d'une personne en tant que détenteur d'un ou plusieurs contrats d'options.

Position en cours signifie la position d'un acheteur ou d'un vendeur d'un contrat à terme.

Position importante signifie la détention d'un pouvoir de direction ou d'influence dans l'administration ou les politiques d'une personne, que ce soit par la propriété d'actions, par contrat ou autrement. Une

ANNEXE B

personne est considérée détenir une position importante dans le capital d'une autre personne si elle détient directement ou indirectement:

a) un droit de vote représentant 10% ou plus des titres avec droit de vote; ou

b) le droit de recevoir 10% ou plus des profits nets de cette autre personne.

Position mixte (contrats à terme) signifie la prise d'une position acheteur et d'une position vendeur dans des contrats à terme ayant une échéance différente, relativement à la même valeur sous-jacente pour le même compte.

Position mixte inter-marchandise (contrats à terme) signifie l'achat et la vente de contrats à terme portant sur des valeurs sous-jacentes différentes mais reliées sur un même marché ou sur des marchés différents pour le même mois de livraison ou pour des mois de livraison différents.

Position mixte inter-marché (contrats à terme) signifie l'achat et la vente de contrats à terme portant sur la même valeur sous-jacente ou sur une valeur sous-jacente similaire d'un même mois de livraison ou de mois différents négocié sur des marchés différents.

Position vendeur (contrats à terme) lorsqu'il s'agit d'un contrat à terme, signifie être dans l'obligation, dans le cas d'un contrat à terme avec livraison, d'effectuer la livraison de la valeur sous-jacente ou, dans le cas d'un contrat à terme avec règlement en espèces, d'effectuer ou de recevoir un paiement en espèces.

Position vendeur (options) indique l'obligation d'une personne en tant que vendeur d'un ou de plusieurs contrats d'options.

~~**Président du Conseil et Vice-président du Conseil** signifie respectivement le président et le vice-président du Conseil d'administration de la Bourse.~~

Prêteurs autorisés désigne une banque à charte ou toute autre institution de prêt approuvée à ce titre par la Bourse.

Prime désigne le prix de l'option, par unité de la valeur sous-jacente, convenu entre l'acheteur et le vendeur lors d'une opération effectuée sur le marché des options.

Prix de levée désigne, dans le cas d'une option réglée par livraison de la valeur sous-jacente, le prix par unité auquel la valeur sous-jacente peut être achetée (option d'achat) ou vendue (option de vente), lors de la levée de l'option, plus les intérêts courus dans le cas des options sur instruments de dette;

dans le cas d'une option réglée en espèces, le prix par unité qui est comparé au cours de référence lors d'une levée pour déterminer le montant en jeu du contrat.

Prix de règlement désigne le prix utilisé par la Bourse et la corporation de compensation pour déterminer quotidiennement les profits ou pertes nets dans la valeur des positions de contrats à terme en cours.

~~**Prix global de levée** désigne le prix de levée d'une option multiplié par le nombre d'unités de la valeur sous-jacente couvertes par le contrat d'option, multiplié par le nombre d'options visées dans une opération d'options.~~

Produit inscrit signifie tout instrument dérivé inscrit à la cote de la Bourse.

ANNEXE B

~~**Propriété publique de valeurs** désigne la propriété de valeurs (autres que les dettes décrites à l'article 3423 des Règles) par toute personne autre que les investisseurs de l'industrie, sauf que la propriété par des prêteurs autorisés en vertu de l'article 3424 des Règles ne constitue pas, en elle-même, la propriété publique de valeurs.~~

Quotité de négociation désigne à l'égard de toute série d'instruments dérivés, le nombre de valeurs sous-jacentes désignées par la corporation de compensation et la Bourse comme étant le nombre de valeurs sous-jacentes assujetties à un même contrat sur des instruments dérivés.

Récépissé d'entiercement se dit d'un document émis par une institution financière approuvée par la corporation de compensation attestant que la valeur sous-jacente ou son substitut direct tel qu'approuvé par la Bourse et par la corporation de compensation est détenue par cette institution financière en garantie d'une option spécifique d'un client désigné d'un participant agréé.

Réglementation de la Bourse signifie les Règles, les ordonnances, les Politiques de la Bourse ainsi que les instructions, décisions et directives de la Bourse (y compris celles de tout comité, ou personne autorisé à cette fin) telles qu'amendées, augmentées et mises en vigueur de temps à autre.

Règles signifie les règles de la Bourse qui sont d'application générale à tous les participants agréés ou à une catégorie de participants agréés que la Bourse a le pouvoir d'adopter.

~~**Représentant agréé pour les contrats à terme** désigne une personne physique agréée comme tel par la Bourse.~~

~~**Représentant agréé pour les contrats d'options** désigne une personne physique approuvée en tant que tel par la Bourse.~~

Représentant attitré signifie une personne physique nommée pour représenter un participant agréé en vertu de l'article 3501 des Règles.

~~**Représentant en placement** signifie toute personne physique approuvée par un organisme de réglementation ou d'autoréglementation dont la seule activité est d'exécuter les ordres d'achat et de vente de valeurs mobilières ou de contrats à terme provenant de ses clients. Le représentant en placement ne fournit aucun conseil ni autre service financier.~~

~~**Représentant inscrit** signifie toute personne physique approuvée par un organisme de réglementation ou d'autoréglementation qui conseille autrui, soit directement, soit dans des publications ou par tout autre moyen, concernant l'acquisition ou l'aliénation de valeurs mobilières ou de contrats à terme ou la participation à des opérations portant sur des valeurs mobilières ou des contrats à terme.~~

~~**Responsable des contrats à terme** désigne une personne physique qui gère les activités d'un participant agréé relatives aux contrats à terme et aux options sur contrat à terme et qui a été approuvée en tant que tel par la Bourse.~~

~~**Responsable des contrats d'options** désigne une personne physique qui gère les activités d'un participant agréé relatives aux contrats d'options autres que les options sur contrat à terme et qui a été approuvée en tant que tel par la Bourse.~~

~~**Secrétaire** signifie le Secrétaire de la Bourse nommé à ce titre par la Bourse.~~

ANNEXE B

Série d'options désigne toutes les options de la même classe, de même type, portant sur la même quantité de valeur sous-jacente, ayant le même prix de levée et la même date d'échéance.

Société (de personnes) signifie une entreprise dans laquelle deux ou plusieurs personnes (les associés) conviennent de mettre en commun des biens, leur crédit et leur expertise en vue de partager les bénéfices pouvant découler d'une telle mise en commun.

Société de portefeuille désigne, en regard de toute corporation, toute autre corporation qui détient plus de 50% de chaque catégorie de valeurs avec droit de vote et plus de 50% de chaque catégorie de valeurs participantes de la première corporation dont il est fait mention ou de toute autre corporation qui est une société de portefeuille de la première corporation dont il est fait mention; cependant, un investisseur de l'industrie ne sera pas considéré être une société de portefeuille en raison de sa détention de valeurs en tant qu'investisseur de l'industrie.

Société-mère désigne une corporation possédant une autre corporation à titre de filiale.

~~**Souscripteur indépendant qualifié** désigne, en regard de la distribution de valeurs d'un participant agréé ou d'une société de portefeuille d'un participant agréé, une firme de valeurs mobilières qui est participant agréé de la Bourse, et:~~

~~i) qui a été active dans le commerce des valeurs mobilières depuis au moins les trois dernières années précédant immédiatement le dépôt d'un prospectus;~~

~~ii) qui, à la date où commence la distribution:~~

~~a) est une corporation dont au moins 40 p. cent des membres du conseil d'administration, ou~~

~~b) est une société de personnes dont au moins 40 p. cent des associés~~

~~ont été activement engagés dans le commerce des valeurs mobilières durant les cinq dernières années précédant immédiatement cette date;~~

~~iii) qui a été activement engagée dans la souscription de valeurs offertes au public durant les trois dernières années précédant la date du début de la distribution; et~~

~~iv) qui n'est pas affiliée à la corporation dont elle souscrit les valeurs.~~

~~**Type d'option** signifie la classification d'une option en tant qu'option de vente ou option d'achat.~~

Unité de participation indicielle (UPI) signifie une unité représentant un intérêt de propriété réelle dans un fonds créé en vertu d'une convention de fiducie, les actifs sous-jacents étant des valeurs mobilières sous-jacentes à un index.

~~**Valeur au marché globale d'une option sur indice** désigne le montant résultant du produit du cours de référence de l'indice sous option par la quotité de négociation.~~

Valeur courante de l'indice désigne la valeur d'un indice boursier donné, établie à partir des cours rapportés pour les actions formant l'indice.

ANNEXE B

~~**Valeur nette (contrats à terme)** désigne la valeur nette d'un compte de contrats à terme telle que déterminée par la combinaison du solde aux livres avec tout profit ou toute perte non réalisé dans les positions en cours selon la valeur au marché.~~

Valeur sousjacente désigne le bien ou l'actif faisant l'objet d'un instrument dérivé et qui détermine la valeur de celui-ci. Il peut s'agir d'une marchandise, d'un instrument financier tels une action, une devise, un indice boursier ou économique ou de tout autre bien ou actif.

~~**Valeurs à participation limitée** désigne, les dettes ou actions privilégiées qui:~~

~~i) portent intérêt ou produisent des dividendes qui sont à un taux fixe, et, s'il s'agit de dividendes qui sont cumulatifs, qui sont payables en priorité par rapport à tous les dividendes octroyés aux détenteurs d'actions ordinaires;~~

~~ii) s'il s'agit de dettes, sont remboursables en tout temps et, s'il s'agit d'actions privilégiées, sont rachetables en tout temps, et dans chaque cas à un prix, qui peut inclure une prime si cette prime n'est pas en fonction des revenus ou des bénéfices non répartis;~~

~~iii) sont limitées, dans leur participation aux revenus, à un montant n'excédant pas annuellement la moitié de l'intérêt annuel fixe ou du taux de dividende, même si cette participation est cumulative; et~~

~~iv) sont sujettes à être subordonnées ou à d'autres arrangements équivalents de sorte que le paiement dont doit bénéficier le titulaire au moment d'une faillite ne serait pas affecté par l'application de l'article 110 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (Canada), ou autre législation équivalente,~~

~~et qui sont approuvées par la Bourse en tant que valeurs à participation limitée.~~

Valeurs mobilières désigne les formes d'investissement prévues à l'article 1 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec, L.R.Q., chapitre V-1.1, et inclut, le cas échéant, les contrats à terme.

Valeurs mobilières avec droit de vote d'un participant agréé ou de sa société de portefeuille désigne toutes les valeurs de cet participant agréé ou de sa société de portefeuille qui sont en circulation de temps à autre et qui confèrent le droit de voter à l'élection des administrateurs et inclut:

i) exception faite des valeurs avec droit de vote qui sont en circulation, les valeurs qui permettent à ces détenteurs d'acquérir des valeurs avec droit de vote lors d'une conversion, d'un échange, de l'exercice de droits reliés à un bon de souscription ou autrement; et

ii) les actions privilégiées conférant le droit de voter à l'élection des administrateurs seulement lors d'une circonstance spécifique si telle circonstance a lieu.

Valeurs participantes d'une entreprise, incorporée ou non, sont celles de ses valeurs en circulation de temps à autre qui permettent aux détenteurs, une participation limitée ou illimitée, dans les revenus ou profits de l'entreprise émettrice, soit d'elle-même ou en plus d'une réclamation d'intérêt ou de dividende à un taux fixe et qui inclut, exception faite des valeurs participantes en circulation, ces valeurs qui permettent à ces détenteurs d'acquérir des valeurs participantes lors d'une conversion, d'un échange, de l'exercice de droits reliés à un bon de souscription ou autrement.

ANNEXE B

~~**Valeurs restreintes** désigne les valeurs d'un participant agréé ou d'une société de portefeuille d'un participant agréé qui, d'après la Bourse, confèrent aux détenteurs de celles-ci, des droits qui leur donnent un degré d'influence inférieur ou subordonné sur l'émetteur ou sur ses opérations, influence qui n'est pas usuelle pour les détenteurs d'un même nombre de valeurs de la même espèce.~~

~~**Vendeur d'option d'achat couvert** désigne un vendeur d'options d'achat qui, pendant qu'il demeure obligé à titre de vendeur, détient soit les unités de la valeur sousjacente visées par les options d'achat, soit un substitut approuvé par la Bourse et la corporation de compensation, ou détient un nombre équivalent d'options d'achat de la même classe que les options d'achat vendues alors que le prix de levée des options d'achat détenues est égal ou inférieur au prix de levée des options d'achat vendues.~~

~~**Vendeur d'option de vente couvert** désigne un vendeur d'options de vente qui, pendant qu'il demeure obligé à titre de vendeur, détient un nombre équivalent d'options de vente de la même classe que les options de vente vendues lorsque le prix de levée des options de vente détenues est égal ou supérieur au prix de levée des options de vente vendues.~~

Vente initiale (options et contrats à terme) désigne une opération effectuée sur le marché dont le résultat est de créer ou d'accroître une position vendeur dans des contrats d'options ou des contrats à terme visés par une telle opération.

~~**Vente liquidative (options et contrats à terme)** désigne une opération effectuée sur le marché dont le résultat est de réduire ou d'éliminer une position acheteur dans des contrats d'options ou des contrats à terme faisant l'objet d'une telle opération.~~

~~**Vérificateur du courtier** a le sens que lui attribue la Loi sur les valeurs mobilières du Québec, L.R.Q., V-1.1.~~

7.3.2 Publication

AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.
ARTICLE 6651 « LIMITES DE POSITION APPLICABLES AUX OPTIONS »

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux Règles, Politiques et procédures de Bourse de Montréal Inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à *MONTRÉAL* le *12 avril* 20 *13* .

(s) Jacques Tanguay

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation
BOURSE DE MONTRÉAL INC.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.